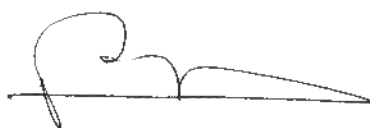


Sopra GMT

Comptes consolidés 2022

Certifié conforme par le Président Directeur Général

Pierre PASQUIER



Sommaire

État du résultat net consolidé

État du résultat global consolidé

État de la situation financière consolidée

État des variations des capitaux propres consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

État du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	4.1	5 401,7	4 954,9
Charges de personnel	5.1	-3 343,8	-3 094,1
Achats et charges externes	4.2.1	-1 380,8	-1 226,1
Impôts et taxes		-45,6	-43,6
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		-153,2	-183,3
Autres produits et charges opérationnels courants		21,1	4,2
Résultat opérationnel d'activité		499,4	412,1
En % du CA HT		9,2%	8,3%
Charges liées aux stocks options et assimilés	5.4	-27,1	-11,4
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		-37,8	-41,8
Résultat opérationnel courant		434,5	358,8
En % du CA HT		8,0%	7,2%
Autres produits et charges opérationnels	4.2.2	-120,2	-37,7
Résultat opérationnel		314,3	321,1
En % du CA HT		5,8%	6,5%
Coût de l'endettement financier net	11.1.1	-12,0	-10,9
Autres produits et charges financiers	11.1.2	-5,2	-9,8
Charge d'impôt	6.1	-75,8	-100,4
Résultat net des entreprises associées		-1,9	-1,3
Résultat net des activités poursuivies		219,4	198,8
Résultat net des activités cédées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		219,4	198,8
En % du CA HT		4,1%	4,0%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	13.1.5	-181,4	-161,9
RESULTAT NET PART DU GROUPE		37,9	36,9

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net de l'ensemble consolidé		219,4	198,8
Autres éléments du résultat global :			
Ecart actuariel liés aux engagements de retraite	5.3	127,8	88,5
Effets fiscaux des écarts actuariels liés aux engagements de retraite		-33,5	-2,4
Variation de la juste valeur des titres AFS		16,7	3,7
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		111,0	89,9
Ecart de conversion		-44,0	69,9
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture d'investissement net		14,7	-18,6
Effets fiscaux des couvertures d'investissement net		-4,3	5,8
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie		2,1	6,6
Effets fiscaux des couvertures de flux de trésorerie		-0,1	-1,7
Éléments relatifs aux entreprises associées - recyclables en résultat		-	-
Sous-total des éléments recyclables en résultat		-31,6	62,0
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		79,4	151,9
RESULTAT GLOBAL		298,8	350,7
Part du Groupe		55,3	66,9
Intérêts minoritaires		243,4	283,8

État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition	8.1	2 256,4	2 347,3
Immobilisations incorporelles	8.2	175,4	192,2
Immobilisations corporelles	8.3	154,0	143,9
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	380,1	366,7
Titres de participation mis en équivalence		1,8	2,3
Autres actifs financiers non courants	7.1	128,5	2 256,4
Engagements de retraite et assimilés	5.3	38,5	175,4
Impôts différés actifs	6.3	150,1	154,0
Actif non courant		3 284,7	380,1
Clients et comptes rattachés	7.2	1 247,5	128,5
Autres actifs courants	7.3	441,4	20,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.2	383,5	150,1
Actif courant		2 072,3	1 844,6
Actifs destinés à la vente		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		5 357,1	5 173,9

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital		7,4	7,5
Réserves liées au capital		-	-
Réserves consolidées et autres réserves		325,3	284,2
Résultat de l'exercice		37,9	36,9
Capitaux propres - part du Groupe		370,7	328,6
Intérêts minoritaires		1 623,0	1 486,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13.1	1 993,7	1 814,7
Emprunts et dettes financières - part non courante	11.3	468,5	578,1
Dettes sur biens pris en location - part non courante	9.2	336,3	316,4
Impôts différés passifs	6.3	71,7	55,3
Engagements de retraite et assimilés	5.3	198,3	318,1
Provisions non courantes	10.1	52,3	63,3
Autres dettes non courantes	7.4	17,2	17,6
Passif non courant		1 144,1	1 348,9
Emprunts et dettes financières - part courante	11.3	197,5	103,9
Dettes sur biens pris en location - part courante	9.2	83,5	81,8
Provisions courantes	10.1	48,1	44,2
Fournisseurs et comptes rattachés		324,5	335,7
Autres dettes courantes	7.5	1 565,6	1 444,8
Passif courant		2 219,2	2 010,3
Passifs non courants destinés à être cédés		-	-
TOTAL DU PASSIF		3 363,4	3 359,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		5 357,1	5 173,9

État des variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Capitaux propres au 31/12/2020	7,5	-7,3	319,0	-37,2	282,0	1 274,5	1 556,4
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	1,5	1,5
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-8,9	-	-8,9	-	-8,9
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-42,4	-42,4
Palements fondés sur des actions	-	-	2,6	-	2,6	8,5	11,1
Opérations sur titres autodétenus	-	-9,4	-2,0	-	-11,4	-27,2	-38,6
Variations de périmètre	-	-	-0,8	-	-0,8	0,7	-0,1
Autres mouvements	-	-	-1,8	-	-1,9	-13,2	-15,1
Transactions avec les actionnaires	-	-9,4	-10,8	-	-20,3	-72,1	-92,4
Résultat net de la période	-	-	36,9	-	36,9	161,9	198,8
Autres éléments du résultat global	-	-	-	30,0	30,0	121,9	151,9
Résultat global total de la période	-	-	36,9	30,0	66,9	283,8	350,7
Capitaux propres au 31/12/2021	7,5	-16,7	345,1	-7,3	328,6	1 486,1	1 814,7
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-2,8	-	-2,8	-	-2,8
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-62,7	-62,7
Palements fondés sur des actions	-	-	5,8	-	5,8	20,6	26,4
Opérations sur titres autodétenus	-	-2,2	-8,8	-	-11,1	-39,9	-51,0
Variations de périmètre	-	-	0,2	-	0,2	-	0,2
Autres mouvements	-	-	-5,2	-	-5,2	-24,5	-29,8
Transactions avec les actionnaires	-	-2,2	-10,9	-	-13,2	-106,6	-119,7
Résultat net de la période	-	-	37,9	-	37,9	181,4	219,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	17,4	17,4	62,0	79,4
Résultat global total de la période	-	-	37,9	17,4	55,3	243,4	298,8
Capitaux propres au 31/12/2022	7,5	-19,0	372,1	10,1	370,7	1 623,0	1 993,7

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	219,4	198,8
Dotations nettes aux amortissements et provisions	206,1	226,7
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-2,2	-4,8
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	25,3	9,9
Plus et moins-values de cession	85,6	-5,5
Profits et pertes de dilution	-	-0,8
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1,9	1,3
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	536,1	425,6
Coût de l'endettement financier net (y compris intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	19,1	18,0
Dividendes de titres non consolidés	-0,1	-
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	75,8	100,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	630,8	544,0
Impôt versé (B)	-90,4	-80,1
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-23,5	12,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	516,9	475,9
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-96,6	-57,5
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,2
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-4,9	-3,3
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0,7	1,5
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	-22,0	-89,2
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	0,1	-
Encaissements/(Décaissements) liés aux prêts et avances consentis	-4,4	0,3
Intérêts financiers nets reçus	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-0,1	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-127,0	-148,0
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-31,2	-29,7
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2,8	-8,9
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-62,7	-42,3
Encaissements/(Décaissements) liés aux emprunts	-18,8	-114,2
Loyers décaissés	-101,7	-112,5
Intérêts financiers nets versés (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	-13,9	-10,1
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	-18,8	-29,7
Autres flux liés aux opérations de financement	1,1	-2,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-248,9	-349,3
Incidence des variations des cours des devises (G)	-3,9	1,6
VARIATION DE TRESORERIE NETTE (D+E+F+G+H)	137,1	-19,9
Trésorerie d'ouverture	246,7	266,5
Trésorerie de clôture	383,8	246,7

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES	12
1.1. Base de préparation	12
1.2. Application de nouvelles normes et interprétations	12
1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire	12
1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation	12
1.3. Implications du conflit russo-ukrainien sur les états financiers consolidés de la période	12
1.3.1. Implications du conflit russo-ukrainien sur les états financiers consolidés du sous-groupe Sopra Steria	12
1.3.2. Impacts de la guerre en Ukraine sur les états financiers consolidés du sous-groupe Axway	12
1.4. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés	13
1.4.1. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés du sous-groupe Sopra Steria	13
1.4.2. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés du sous-groupe Axway	13
1.5. Estimations et jugements comptables déterminants	13
1.6. Format et conversion des états financiers	13
1.6.1. Format des états financiers	13
1.6.2. Conversion des états financiers	14
1.7. États de passage entre les comptes consolidés des sous-groupes Sopra/Steria et Axway et les comptes consolidés de Sopra GMT	15
1.7.1. État de passage de l'état du résultat net	16
1.7.2. État de passage de l'état de la situation financière nette	17
NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	18
2.1. Principales acquisitions	18
2.1.1. Principales acquisitions du sous-groupe Sopra Steria	18
2.1.2. Principales acquisitions du sous-groupe Axway	19
2.2. Autres évolutions du périmètre	19
2.2.1. Autres évolutions du périmètre du sous-groupe Sopra Steria	19
2.2.2. Autres mouvements de périmètre du sous-groupe Axway	20
NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE	20
3.1. Information sectorielle du sous-groupe Sopra Steria	20
3.1.1. Résultats sectoriels du sous-groupe Sopra Steria	20
3.1.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria	21
3.1.3. Ventilation par pays des actifs non courants du sous-groupe Sopra Steria	21
3.2. Information sectorielle du sous-groupe Axway	22
3.2.1. Ventilation par métiers du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	22
3.2.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	22
3.2.3. Ventilation géographique des actifs non courants du sous-groupe Axway	22
NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL	23

4.1. Chiffre d'affaires	23
4.1.1. Chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria par pôle	23
4.1.2. Chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	25
4.1.3. Chiffre d'affaires de Sopra GMT	27
4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel	28
4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité	28
4.2.2. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel	29
NOTE 5 - AVANTAGES AU PERSONNEL	30
5.1. Charges de personnel	30
5.1.1. Charges de personnel du sous-groupe Sopra Steria	30
5.1.2. Charges de personnel du sous-groupe Axway	30
5.1.3. Charges de personnel de Sopra GMT	30
5.2. Effectifs	30
5.2.1. Effectifs du sous-groupe Sopra Steria	30
5.2.2. Effectifs du sous-groupe Axway	31
5.2.3. Effectifs de Sopra GMT	31
5.3. Engagements de retraite et assimilés	31
5.3.1. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Sopra Steria	31
5.3.2. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Axway	37
5.3.3. Engagements de retraite et assimilés de la holding Sopra GMT	39
5.4. Paiements fondés en actions et assimilés	39
5.4.1. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Sopra Steria	39
5.4.2. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Axway	41
5.4.3. Paiements fondés en actions et assimilés de la holding Sopra GMT	42
5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)	43
5.5.1. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Sopra Steria	43
5.5.2. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Axway	43
5.5.3. Rémunération des principaux dirigeants de la holding Sopra GMT	44
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES RESULTATS	44
6.1. Charge d'impôt	44
6.1.1. Charge d'impôt du sous-groupe Sopra Steria	44
6.1.2. Charge d'impôt du sous-groupe Axway	44
6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	45
6.3. Impôts différés actifs et passifs	46
6.3.1. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Sopra Steria	46
6.3.2. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Axway	47
NOTE 7 - ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	49
7.1. Autres actifs financiers non courants	49
7.1.1. Catégories d'autres actifs financiers non-courants du sous-groupe Sopra Steria	49
7.1.2. Catégories d'actifs financiers non-courants du sous-groupe Axway	51
7.1.3. Catégories d'autres actifs financiers non-courants de la holding Sopra GMT	52
7.2. Clients et comptes rattachés	53
7.2.1. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Sopra Steria	53
7.2.2. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Axway	53
7.2.3. Clients et comptes rattachés de Sopra GMT	54
7.3. Autres actifs courants	55
7.3.1. Autres actifs courants du sous-groupe Sopra Steria	55

7.3.2. Autres actifs courants du sous-groupe Axway	55
7.4. Autres dettes non courantes	56
7.4.1. Autres dettes non courantes du sous-groupe Sopra Steria	56
7.4.2. Autres dettes non courantes du sous-groupe Axway	56
7.5. Autres dettes courantes	57
7.5.1. Autres dettes courantes du sous-groupe Sopra Steria	57
7.5.2. Autres dettes courantes du sous-groupe Axway	57
7.5.3. Produits constatés d'avance à moins d'un an du sous-groupe Axway	57
7.5.4. Autres dettes courantes de la holding Sopra GMT	58
NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	58
8.1. Ecarts d'acquisition	58
8.1.1. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Sopra Steria	58
8.1.2. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Axway	60
8.1.3. Ecarts d'acquisition de la holding Sopra GMT	64
8.2. Autres immobilisations incorporelles	64
8.2.1. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Sopra Steria	64
8.2.2. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Axway	65
8.3. Immobilisations corporelles	68
8.3.1. Immobilisations corporelles du sous-groupe Sopra Steria	68
8.3.2. Immobilisations corporelles du sous-groupe Axway	69
NOTE 9 - CONTRATS DE LOCATION	70
9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location	70
9.1.1. Droits d'utilisation du sous-groupe Sopra Steria	70
9.1.2. Droits d'utilisation du sous-groupe Axway	71
9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location	72
9.2.1. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Sopra Steria	72
9.2.2. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Axway	72
NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	72
10.1. Provisions courantes et non courantes	72
10.1.1. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Sopra Steria	72
10.1.2. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Axway	73
10.2. Passifs éventuels	74
10.2.1. Passifs éventuels du sous-groupe Sopra Steria	74
10.2.2. Passifs éventuels du sous-groupe Axway	74
NOTE 11 - FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	74
11.1. Charges et produits financiers	74
11.1.1. Coût de l'endettement financier net	74
11.1.2. Autres produits et charges financiers	75
11.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	76
11.2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	76
11.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Axway	77
11.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie de la holding Sopra GMT	77
11.3. Emprunts et dettes financières - Endettement financier net	78
11.3.1. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Sopra Steria	78
11.3.2. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Axway	79
11.3.3. Emprunts et dettes financières de la holding Sopra GMT	81
11.4. Instruments financiers inscrits au bilan	82
11.4.1. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Sopra Steria	82
11.4.2. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Axway	83

11.5. Gestion des risques financiers	84
11.5.1. Gestion des risques financiers du sous-groupe Sopra Steria	84
11.5.2. Gestion des risques financiers du sous-groupe Axway	91
NOTE 12 - FLUX DE TRESORERIE	93
12.1. Variation de l'endettement financier net	93
12.1.1. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria	93
12.1.2. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Axway	95
12.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie	95
12.2.1. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	95
12.2.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Axway	96
12.3. Autres flux de trésorerie	97
12.3.1. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	97
12.3.2. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Axway	97
NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION	97
13.1. Capitaux propres	97
13.1.1. Evolution du capital social	97
13.1.2. Opérations sur titres autodétenus	97
13.1.3. Dividendes	98
13.1.4. Réserves de conversion	98
13.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle	98
13.2. Résultat par action	98
NOTE 14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	98
14.1. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées).	98
14.2. Filiales et participations	99
NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	99
15.1. Engagements hors-bilan du sous-groupe Sopra Steria	99
15.1.1. Engagements donnés liés à l'activité courante	99
15.1.2. Engagements reçus	99
15.2. Engagements hors-bilan du sous-groupe Axway	99
15.2.1. Obligations contractuelles	99
15.2.2. Engagements donnés liés à l'activité courante	100
15.2.3. Engagements reçus – Covenants et Concours bancaires courants	100
15.2.4. Nantissements, garanties et sûretés	100
NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE	101
16.1. Evènements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Sopra Steria	
16.2. Evènements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Axway	101
16.3. Evènements postérieurs à la clôture de période de la holding Sopra GMT	101
NOTE 17 - LISTE DES SOCIETES DU GROUPE	102
NOTE 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	104
18.1. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Sopra Steria	104
18.2. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Axway Software	
18.3. Honoraires des commissaires aux comptes de la holding Sopra GMT	104

Sopra GMT, société anonyme de droit français, est une « holding animatrice » dont l'objet social est, en France et à l'étranger, l'activité de siège managérial et animateur de son groupe, comprenant notamment (i) la planification, la supervision, le contrôle des opérations courantes et l'assistance à la direction stratégique et organisationnelle des filiales, et (ii) l'acquisition, la détention durable, la gestion sur le moyen ou long terme, et le cas échéant l'arbitrage, de tous titres de participations, permettant d'exercer un contrôle de la société émettrice et une participation active à la conduite et à la direction de la politique du groupe et toutes opérations d'animation et de conduite de la politique des sociétés de son groupe.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 consistent principalement en l'amendement à IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* » relatif aux contrats déficitaires et aux coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire. Le Groupe n'a pas identifié d'impact de l'application de cet amendement.

Par ailleurs l'IFRS Interpretation Committee a publié au cours de l'exercice 2022 des décisions définitives dont notamment une relative aux « dépôts à vue faisant l'objet de restrictions ». Cette dernière, comme les autres, sont applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Elles n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas identifié de nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2022 et pouvant être appliqués de manière anticipée.

1.3. Implications du conflit russo-ukrainien sur les états financiers consolidés de la période

1.3.1. Implications du conflit russo-ukrainien sur les états financiers consolidés du sous-groupe Sopra Steria

Le Groupe n'est pas directement exposé à l'Ukraine, la Biélorussie ou la Russie à l'exception d'une petite structure sans activité commerciale et dont l'activité opérationnelle a été arrêtée au cours du premier semestre. Les coûts relatifs à cette opération s'élèvent à (-) 0,3 M€ et sont comptabilisés en *Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel* (cf. note 4.2.2). Elle est en cours de cession à la date d'arrêt des comptes.

En outre, le Groupe n'a pas identifié à ce stade d'effet indirect du conflit sur sa stratégie et sur sa performance financière.

1.3.2. Impacts de la guerre en Ukraine sur les états financiers consolidés du sous-groupe Axway

Le Groupe Axway n'a pas d'entité juridique en Ukraine, en Russie et en Biélorussie.

Le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays directement avec nos clients locaux ou indirectement avec nos partenaires locaux s'élevaient à moins de 0,2 m€ en 2022 et 0,2 m€ en 2021.

Au cours de l'exercice 2022,

- le Groupe a mis un terme aux contrats commerciaux existants à fin 2021 ;
- le Groupe n'a pas constaté de hausse des provisions des créances clients portant sur des créances en Ukraine et en Russie ;
- le Groupe n'a pas identifié de risque de liquidité compte tenu de sa faible exposition sur ces marchés ;
- le financement du Groupe n'est pas impacté par cette guerre en Ukraine ;
- la réévaluation des transactions en monnaie étrangère n'a pas été impactée car les créances issues de ces pays sont libellées en euros ;
- les achats énergétiques et les coûts d'hébergement ne sont pas significativement impactés à ce stade ;

- les engagements hors bilan du Groupe ne sont pas impactés, le Groupe n'a pas d'engagement hors bilan dans ces pays ;
- la comptabilisation des actifs d'impôt différé conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » n'est pas impactée car les bénéfices futurs du Groupe ne sont pas remis en cause par cette guerre en Ukraine ;
- les tests de dépréciations des actifs non financiers ne sont pas impactés. Compte tenu de la faible exposition d'Axway à ces marchés, les principales hypothèses opérationnelles et financières intervenues lors des tests de dépréciation au 31 décembre 2022 n'ont pas été modifiées.

1.4. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés

1.4.1. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés du sous-groupe Sopra Steria

Le Groupe décrit dans le chapitre 4 Responsabilité d'Entreprise au paragraphe 3.6 Taxinomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020) ses principales activités pour lesquelles il a un impact sur le climat et celles qui lui permettent de s'adapter aux effets du changement climatique. Cette analyse est réalisée au regard des indicateurs de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement. Elle démontre le rôle mineur des activités du Groupe et de son secteur dans l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet également de constater qu'à ce jour le Groupe n'est pas affecté par la survenance d'événements climatiques majeurs.

Ainsi, le Groupe juge, qu'à ce stade, l'impact financier des changements climatiques est nul dans ses états financiers. Par ailleurs, la démarche de transition des activités vers l'objectif de neutralité climatique du programme Climate Neutral Now n'emporte pas de conséquences significatives sur les états financiers du Groupe en 2022.

1.4.2. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés du sous-groupe Axway

Le Groupe juge, qu'à ce stade, les changements climatiques n'engendrent pas d'effets dans ses états financiers, notamment eu égard à la nature de ses activités. Par ailleurs, sa trajectoire visant à réduire tant que possible les émissions du groupe d'ici à 2028 n'emporte pas de conséquences significatives sur ses comptes en 2022.

1.5. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application de ses méthodes comptables.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition (cf. note 8.1) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. note 5.3) ;
- la reconnaissance des revenus (cf. note 4.1) ;
- les durées de location et les valorisations des actifs et passifs des biens pris en location (cf. note 9) ;
- la valorisation d'actifs d'impôts différés (cf. note 6.3) ;
- les dettes sur détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle (cf. note 7.4) ;
- les provisions pour risques (cf. note 10.1).

1.6. Format et conversion des états financiers

1.6.1. Format des états financiers

Sopra GMT s'appuie pour la présentation de ses états financiers consolidés sur la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC n°2020-01 en date du 6 Mars 2020) relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative aux coûts et aux avantages accordés aux bénéficiaires des plans de stock-options, d'actions gratuites et d'actionnariat salarié ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le résultat opérationnel est ensuite obtenu en additionnant au *Résultat opérationnel courant* les *Autres produits et charges opérationnels*. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, dans l'analyse de la *Variation de l'endettement financier net*, le Groupe distingue l'*Ebitda*. Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel d'activité* hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

1.6.2. Conversion des états financiers

a- Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra GMT.

b- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique Autres éléments du résultat global et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21 « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* ». Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupes ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les principaux taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans le Groupe sont les suivants :

Devises du sous-groupe Sopra Steria

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2022	Exercice 2021	31/12/2022	31/12/2021
Couronne norvégienne	10,1026	10,1633	10,5138	9,9888
Couronne suédoise	10,6296	10,1465	11,1218	10,2503
Dinar tunisien	3,2568	3,2895	3,3289	3,2666
Dirham marocain	10,6438	10,6330	11,1608	10,5238
Dollar américain	1,0530	1,1827	1,0666	1,1326
Dollar de Singapour	1,4512	1,5891	1,4300	1,5279
Franc suisse	1,0047	1,0811	0,9847	1,0331
Livre sterling	0,8528	0,8596	0,8869	0,8403
Réal brésilien	5,4399	6,3779	5,6386	6,3101
Roupie (Inde)	82,6864	87,4392	88,1710	84,2292
Zloty polonais	4,6861	4,5652	4,6808	4,5969

Devises du sous-groupe Axway

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Livre sterling	0,8528	0,8596	0,8869	0,8403
Couronne suédoise	10,6296	10,1465	11,1218	10,2503
Leu roumain	4,9313	4,9215	4,9495	4,9490
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
Dollar américain	1,0531	1,1827	1,0666	1,1326
Dollar australien	1,5167	1,5749	1,5693	1,5615
Dollar de Hong-Kong	8,2451	9,1932	8,3163	8,8333
Dollar de Singapour	1,4512	1,5891	1,4300	1,5279
Yuan (Chine)	7,0788	7,6282	7,3582	7,1947
Réal (Brésil)	5,4399	6,3779	5,6386	6,3101
Franc suisse	1,0047	1,0811	0,9847	1,0331
Roupie indienne	82,6864	87,4392	88,1710	84,2292

c- Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, en *Autres produits et charges opérationnels courants* pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en *Autres produits et charges financiers* pour les autres, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

d- Hyperinflation au Liban

L'économie du Liban est une économie en hyperinflation. IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » définit les retraitements à apporter dans cette situation.

La monnaie fonctionnelle de la filiale du Groupe dans ce pays est le dollar américain. Dans cette situation, la norme ne requiert aucun ajustement.

1.7. États de passage entre les comptes consolidés des sous-groupes Sopra/Steria et Axway et les comptes consolidés de Sopra GMT

Les comptes consolidés de Sopra GMT sont constitués à partir de l'agrégation des :

- comptes individuels de la société mère Sopra GMT retraités en normes IFRS ;
- comptes consolidés du sous-groupe Sopra Steria ;
- comptes consolidés du sous-groupe Axway ;

et moyennant l'application des retraitements de consolidation suivants :

- élimination des relations intragroupe entre la société mère et les deux sous-groupes et entre les deux sous-groupes ;
- élimination des effets de la mise en équivalence du sous-groupe Axway dans les comptes consolidés du sous-groupe Sopra Steria ;
- élimination des titres de participation détenus par Sopra GMT et des dividendes internes, et ;
- reclassement des intérêts minoritaires.

1.7.1. Etat de passage de l'état du résultat net

<i>(en millions d'euros)</i>	Société-mère Sopra GMT IFRS	Sous-groupe Sopra Steria IFRS	Sous-groupe Axway IFRS	<i>Elimination dividendes internes</i>	<i>Elimination intragroupe</i>	<i>Neutrali- sation impact MEQ Axway</i>	<i>Reclasse- ment intérêts minoritaires</i>	Groupe Sopra GMT consolidé
Chiffre d'affaires	2,6	5 101,2	314,0	-	-16,1	-	-	5 401,7
Charges de personnel	-1,9	-3 150,5	-191,4	-	-	-	-	-3 343,8
Achats et charges externes	-0,6	-1 331,3	-65,2	-	16,3	-	-	-1 380,8
Impôts et taxes	-0,0	-42,8	-2,7	-	-	-	-	-45,6
Dotations aux amort., provisions, et dépréciations	-0,1	-45,8	-5,9	-	-	-	-	-51,8
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation d	-	-95,9	-5,5	-	-	-	-	-101,4
Autres produits et charges d'exploitation	0,1	18,3	3,0	-	-0,1	-	-	21,1
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel d'activités	0,0	453,1	46,3	-	-	-	-	499,4
	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges liées aux stocks options et assimilés	-0,5	-23,2	-3,4	-	-	-	-	-27,1
Dotations aux amortissements des incorporels affectés	-	-32,3	-5,5	-	-	-	-	-37,8
Résultat opérationnel courant	-0,5	397,6	37,4	-	-	-	-	434,5
	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-0,1	-36,3	-83,8	-	-	-	-	-120,2
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-0,7	361,3	-46,4	-	-	-	-	314,3
	-	-	-	-	-	-	-	-
Cout de l'endettement financier net	-2,0	-8,7	-1,3	-	-	-	-	-12,0
Charge d'intérêt nette sur dettes de location	-	-6,4	-0,7	-	-	-	-	-7,1
Autres produits et charges financiers	14,9	0,6	1,0	-14,7	-	-	-	1,9
Charges d'impôt	0,0	-83,2	7,4	-	-	-	-	-75,8
Q-p de résultat des entreprises associées	-	-14,7	-	-	-	12,8	-	-1,9
Résultat net des activités poursuivies	12,3	249,0	-40,0	-14,7	-	12,8	-	219,4
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	12,3	249,0	-40,0	-14,7	-	12,8	-	219,4
	-	-	-	-	-	-	-	-
Interêts minoritaires	-	-1,2	-0,0	-	-	-	-180,2	-181,4
Part du groupe (en euros)	12,3	247,8	-40,0	-14,7	-	12,8	-180,2	37,9

1.7.2. Etat de passage de l'état de la situation financière nette

(en millions d'euros)	Société-mère Sopra GMT IFRS	Sous-groupe Sopra Steria IFRS	Sous-groupe Axway IFRS	Reclassement d'homogénéi- sation Grpe Axway (*)	Neutralisation impact MEQ Axway	Elim. titres autodétenus	Elim. Titres Sopra Steria et Axway détenus par GMT	Intérêts mino- ritaires	Elimination intragroupe	Groupe Sopra GMT consolidé
Ecart d'acquisition	14,7	1 943,9	297,8	-	-	-	-	-	-	2 256,4
Immobilisations incorporelles	-	166,7	8,7	-	-	-	-	-	-	175,4
Immobilisations corporelles	0,0	141,5	12,5	-	-	-	-	-	-	154,0
Droits d'utilisation des biens pris en location	-	359,9	20,1	-	-	-	-	-	-	380,1
Participations dans les entreprises associées (MEQ)	-	183,5	-	-	-181,7	-	-	-	-	1,8
Autres actifs financiers non courants	175,7	114,0	11,8	-	-	-2,3	-170,8	-	-	128,5
Engagements de retraite et assimilés	-	38,5	-	0,0	-	-	-	-	-	38,5
Actifs d'impôts différés	-	127,0	23,1	-	-	-	-	-	-	150,1
ACTIF NON COURANT	190,4	3 075,1	374,0	0,0	-181,7		-170,8			3 284,7
Clients et comptes rattachés	0,4	1 104,2	148,1	-	-	-	-	-	-5,2	1 247,5
Autres créances courantes	0,1	410,6	30,6	-	-	-	-	-	-	441,4
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	9,3	355,9	18,3	-	-	-	-	-	-	383,5
ACTIF COURANT	9,7	1 870,7	197,1						-5,2	2 072,3
Actifs - non courants destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	200,1	4 945,8	571,1		-181,7		-170,8		-5,2	5 357,1
Capital émis	7,4	20,5	43,3	-	-	-	-63,8	-	-	7,4
Réserves liées au capital	-	531,5	113,4	-	-	-	-644,9	-	-	-0,0
Réserves consolidées et autres réserves	0,8	-68,6	-11,9	-	-194,5	-2,3	1 949,6	-1 733,5	14,7	-45,7
Autres Réserves	106,7	1 226,7	185,0	-	-	-	-1 411,7	270,8	-	377,6
Ecart de conversion	-	-107,7	38,2	-	-	-	-	63,0	-	-6,5
Résultat de l'exercice	12,3	247,8	-40,0	-	12,8	-	-	-180,2	-14,7	37,9
Capitaux propres part du groupe	127,2	1 850,3	327,8		-181,7		-170,8	-1 579,9		370,7
Interests ne conférant pas le contrôle	-	43,1	0,0	-	-	-	-	1 579,9	-	1 623,0
CAPITAUX PROPRES	127,2	1 893,4	327,8		-181,7		-170,8			1 993,7
Emprunts et dettes financières : (> 1an)	63,7	320,1	84,6	-	-	-	-	-	-	468,5
Dettes financières de location (> 1 an)	-	312,8	23,5	-	-	-	-	-	-	336,3
Passif d'impôts différés	0,4	68,5	2,7	-	-	-	-	-	-	71,7
Engagements de retraite et assimilés	0,5	190,3	-	7,5	-	-	-	-	-	198,3
Autres provisions non courantes	0,2	51,8	-	0,3	-	-	-	-	-	52,3
Autres dettes non courantes	0,6	15,5	9,0	-7,9	-	-	-	-	-	17,2
PASSIF NON COURANT	65,4	959,0	119,8							1 144,1
Emprunts et dettes financières (<1an)	6,6	187,7	3,2	-	-	-	-	-	-	197,5
Dettes financières de location (< 1 an)	-	77,7	5,8	-	-	-	-	-	-	83,5
Fournisseurs et comptes rattachés net	0,2	318,2	11,3	-	-	-	-	-	-5,2	324,5
Provisions courantes	0,0	46,7	-	1,3	-	-	-	-	-	48,1
Autres dettes courantes	0,8	1 463,0	103,2	-1,3	-	-	-	-	-	1 565,6
PASSIF COURANT	7,5	2 093,4	123,5						-5,2	2 219,2
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	200,1	4 945,8	571,1		-181,7		-170,8		-5,2	5 357,1

(*) Les provisions de retraite du sous-groupe Axway ont été reclassées du poste Autres dettes non courantes au poste Engagements de retraite et assimilés dans la consolidation de Sopra GMT pour assurer l'homogénéité avec les méthodes de Sopra Steria.

De même, les autres provisions d'Axway ont été reclassées des postes Autres dettes non courantes et Autres dettes courantes vers les postes Autres provisions non courantes et Provisions courantes.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A la suite de l'opération de séparation-cotation (« spin-off ») d'Axway intervenue en juin 2011, Sopra GMT consolide par intégration globale ses participations dans Sopra Steria Group et Axway Software, le contrôle exclusif étant assuré grâce aux différents concerts auxquels participe Sopra GMT.

Sopra GMT détenait au 31 décembre 2022 :

- 19,64 % du capital de Sopra Steria Group avec un pourcentage d'intérêt identique et 29,82 % des droits de vote exerçables ;
- 20,82 % du capital d'Axway Software avec un pourcentage d'intérêts de 27,10 %, compte tenu de la participation de Sopra Steria Group à hauteur de 31,96 % dans le capital d'Axway Software, et 24,70 % des droits de vote exerçables.

L'analyse des comptes consolidés de Sopra GMT doit se faire en considération de l'information financière produite par Sopra Steria Group et Axway Software dans leurs documents de référence 2022.

Méthodes de consolidation

La société Sopra GMT est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra GMT sont consolidés par intégration globale. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

il détient le pouvoir sur l'entité émettrice,

il est exposé ou a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice,

il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 17.

2.1. Principales acquisitions

2.1.1. Principales acquisitions du sous-groupe Sopra Steria

En 2022, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- **Footprint** – Le 11 juillet 2022, le Groupe a acquis en Norvège, par l'intermédiaire de sa filiale locale, Footprint, société de conseil dans le domaine du changement climatique. Les actifs acquis et les passifs assumés sont estimés à 0,1 M€ et l'écart d'acquisition à 4,3 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
- **Graffica** – Le 1^{er} août 2022, le Groupe a acquis au Royaume-Uni par l'intermédiaire de sa filiale Sopra Steria Ltd, Graffica Ltd, société de conseil spécialisée sur le vertical Transport. Les actifs acquis et passifs assumés s'élèvent à 4,6 M€ et l'écart d'acquisition à 3,9 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni.

En 2021, le Groupe avait procédé aux acquisitions suivantes :

- **Labs** – Le 30 septembre 2021, le Groupe avait acquis 100% de Labs, société norvégienne de conseil spécialisée dans l'expérience utilisateur digitale. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élevaient à 0,1 M€ et l'écart d'acquisition à 5,0 M€. Elle est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
- **Eggs Design** – Le 2 décembre 2021, le Groupe avait réalisé l'acquisition en Norvège et au Danemark de 100% de Eggs Design, société de conseil spécialisée en design de services digitaux. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élevaient à -0,2 M€ et l'écart d'acquisition à 16,0 M€. Elle est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
- **Eva Group** – Le 21 décembre 2021, le Groupe avait procédé à l'acquisition de 100% de EVA Group, cabinet français de cybersécurité. Les activités de cette société et de ses filiales sont rattachées à l'unité génératrice de trésorerie France.

L'allocation définitive du goodwill se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	EVA GROUP
Total des actifs acquis	26,3
Total des passifs repris	-27,4
Total actifs nets acquis / (passifs nets repris)	-1,1
Intérêts minoritaires	0,0
Prix d'acquisition	65,7
ECART D'ACQUISITION	66,8

Les travaux d'inventaire des actifs acquis et des passifs assumés ont permis l'identification, la valorisation et la reconnaissance d'une relation clientèle de 7,9 M€.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis, les passifs assumés. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à sa juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;
- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « Goodwill » entre :
 - d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'acquisition,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Le choix du mode de valorisation des intérêts ne conférant pas le contrôle est réalisé acquisition par acquisition et a pour conséquence soit la comptabilisation d'un « Goodwill complet » en cas d'utilisation de la juste valeur, soit d'un « Goodwill partiel » en cas d'utilisation d'une quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquisition, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.1.2. Principales acquisitions du sous-groupe Axway

Entrées de périmètre

Axway Software, a acquis, le 15 juin 2022, 100% du capital de la société Dxchange Technologies Private Limited en Inde. La société Dxchange Technologies Private Limited détient 100% des actions de la filiale Dxvmt Technologies Private Limited en Inde.

Les activités de Dxchange Technologies Private Limited sont consolidées dans les comptes d'Axway à compter du 30 juin 2022.

En 2021, le Groupe avait créé une filiale en Suisse, Axway Switzerland Sarl, dont l'objet est la distribution des technologies et services Axway en Suisse. L'activité de cette entité avait commencé sur le 2nd semestre 2021.

2.2. Autres évolutions du périmètre

2.2.1. Autres évolutions du périmètre du sous-groupe Sopra Steria

En 2022, comme il l'avait fait en 2021, le Groupe a procédé à la rationalisation de son portefeuille de filiales. Ces évolutions de l'organigramme juridique n'ont aucun effet significatif dans les états financiers de l'exercice.

Par ailleurs, le 21 novembre 2022, Sopra Steria Group a signé un contrat d'acquisition en vue de posséder un bloc de contrôle représentant 29,73% de CS Group. Celui-ci vient en complément des promesses de vente déjà consenties à Sopra Steria Group le 27 juillet 2022 pour deux autres blocs représentant 29,15% et 6,38% du capital de CS Group. La réalisation de

l'acquisition reste soumise à des conditions suspensives usuelles, en particulier en matière de contrôle des concentrations et de contrôle des investissements étrangers. Elles ne sont pas levées au 31 décembre 2022.

Le 17 novembre 2022, le Groupe a signé une convention de cession d'actions selon laquelle Sopra Steria Benelux NV acquerra la totalité des actions de la holding Assua NV et, indirectement de ses filiales opérationnelles, Tobania NV et Python Predictions BV, l'ensemble formant Tobania. L'acquisition est soumise à l'approbation de l'autorité belge de la concurrence. Au 31 décembre 2022, cette condition suspensive n'est pas encore levée.

2.2.2. Autres mouvements de périmètre du sous-groupe Axway

Sorties de périmètre

Il n'y a pas de sortie de périmètre en 2022 et en 2021.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Information sectorielle du sous-groupe Sopra Steria

3.1.1. Résultats sectoriels du sous-groupe Sopra Steria

a. France

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	2 039,0		1 824,9	
Résultat opérationnel d'activité	204,4	10,0%	156,3	8,6%
Résultat opérationnel courant	187,0	9,2%	152,9	8,4%
Résultat opérationnel	167,9	8,2%	137,8	7,6%

b. Royaume-Uni

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	890,6		823,1	
Résultat opérationnel d'activité	93,8	10,5%	75,1	9,1%
Résultat opérationnel courant	80,7	9,1%	63,1	7,7%
Résultat opérationnel	91,6	10,3%	67,2	8,2%

c. Autre Europe

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	1 473,0		1 343,2	
Résultat opérationnel d'activité	91,9	6,2%	104,1	7,8%
Résultat opérationnel courant	85,6	5,8%	95,5	7,1%
Résultat opérationnel	72,3	4,9%	76,4	5,7%

d. Sopra Banking Software

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	426,5		434,1	
Résultat opérationnel d'activité	27,6	6,5%	17,5	4,0%
Résultat opérationnel courant	11,1	2,6%	2,8	0,7%
Résultat opérationnel	-1,1	-0,3%	-2,1	-0,5%

e. Autres Solutions

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	272,1	257,5
Résultat opérationnel d'activité	35,4 13,0%	26,1 10,1%
Résultat opérationnel courant	33,2 12,2%	24,9 9,7%
Résultat opérationnel	30,6 11,3%	24,1 9,4%

f. Groupe

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	5 101,2	4 682,8
Résultat opérationnel d'activité	453,1 8,9%	379,2 8,1%
Résultat opérationnel courant	397,6 7,8%	339,3 7,2%
Résultat opérationnel	361,3 7,1%	303,4 6,5%

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Directeur général, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités.

Les secteurs présentés correspondent à 5 pôles :

- le pôle France regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité ;
- le pôle Royaume-Uni regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique, de Cyber Sécurité et de *Business Process Services* ;
- le pôle Autre Europe regroupant les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité dans les pays européens autres que la France et le Royaume-Uni (Allemagne, Norvège, Suède, Danemark, Espagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Suisse), y compris la plateforme d'exploitation de services bancaires en Allemagne Sopra Financial Technology GmbH ;
- Sopra Banking Software qui regroupe les activités de solutions *Core Banking* et de Crédits Spécialisés ;
- le pôle Autres Solutions qui regroupe les activités de solutions Ressources Humaines et Immobilières.

3.1.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	France	Etranger	TOTAL
Exercice 2021	2 207,2	2 475,5	4 682,8
Exercice 2022	2 392,7	2 708,5	5 101,2

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.1.3. Ventilation par pays des actifs non courants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays d'Europe	Autres zones	TOTAL
Ecarts d'acquisition	896,5	687,2	358,3	2,0	1 943,9
Immobilisations incorporelles	87,4	49,1	30,2	0,0	166,7
Immobilisations corporelles	69,1	23,7	35,7	13,0	141,5

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.2. Information sectorielle du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le management d'Axway. Le Groupe est qualifié de mono-sectoriel dans la mesure où il n'est pas possible d'obtenir un ROA par secteur d'activité quel que soit l'axe qu'il soit géographique ou par métier. Le principal décideur opérationnel dispose régulièrement des éléments suivants :

- un chiffre d'affaires par métier : Licences, Souscription, Maintenance et Services ; et
- du chiffre d'affaires géographique axé sur trois régions : l'Europe, les Amériques et l'Asie Pacifique ; et
- un ROA consolidé.

3.2.1. Ventilation par métiers du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Licences	11,6	3,7%	18,6	6,5%
Souscription	154,0	49,0%	114,2	40,0%
Maintenance	111,2	35,4%	119,0	41,7%
Services	37,3	11,9%	33,8	11,8%
Total chiffres d'affaires	314,0	100,0%	285,5	100,0%

En 2022, les contrats de Souscription *Customer Managed* ont généré 78,7 M€ de revenus *upfront*, reconnus à l'occasion de la signature de ces contrats, en hausse de 52,8% par rapport à 2021 (51,5 M€). Ces revenus *upfront* étaient de 44,0 M€ en 2020.

A titre informatif, les activités Syncplicity et Mailgate, cédées au cours de cet exercice, ont représenté respectivement un chiffre d'affaires de 3,1 M€ et 6,6 M€ en 2022.

Les principaux clients du Groupe ne représentent pas individuellement plus de 10 % des revenus. Le degré de dépendance d'Axway à l'égard de ses principaux clients est faible.

3.2.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
France	91,6	29,2%	81,4	28,5%
Reste de l'Europe	68,4	21,8%	67,4	23,6%
Etats-Unis	126,9	40,4%	114,7	40,2%
Reste des Amériques	6,4	2,0%	4,7	1,6%
Asie Pacifique	20,8	6,6%	17,3	6,1%
Total chiffres d'affaires	314,0	100,0%	285,5	100,0%

3.2.3. Ventilation géographique des actifs non courants du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
France	90,2	25,7%	93,7	22,9%
International	260,7	74,3%	316,4	77,1%
TOTAL ACTIF NON COURANT*	350,9	100,0%	410,1	100,0%

NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL

4.1. Chiffre d'affaires

4.1.1. Chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
France	2 039,0	40,0%	1 824,9	39,0%
Royaume-Uni	890,6	17,5%	823,1	17,6%
Autre Europe	1 473,0	28,9%	1 343,2	28,7%
Sopra Banking Software	426,5	8,4%	434,1	9,3%
Autres Solutions	272,1	5,3%	257,5	5,5%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 101,2	100,0%	4 682,8	100,0%

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de prestations dont le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, 98,7% environ de celui-ci consistant en des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'*outsourcing*, de gestion d'infrastructures, de tierce maintenance applicative et de construction.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non encore remplies au 31 décembre 2022 est déterminé en appliquant les exemptions prévues par la norme qui permettent d'exclure de la détermination de cette valeur les obligations de prestation suivantes :

- celles réalisées sur la base d'une consommation réelle de services donnant droit à facturation : les prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'*outsourcing*, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) ;
- celles faisant partie d'un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an, cette exemption étant appliquée par le Groupe uniquement aux prestations de type redevance de maintenance de logiciels dont la durée ferme ne dépasse pas dans la majeure partie des contrats un an.

Sur cette base, dans les limites fixées par la norme, le chiffre d'affaires non encore reconnu affecté aux obligations de prestation non encore remplies est issu uniquement des prestations objet d'un contrat au forfait et accessoirement de ventes de licences dont le transfert aux clients n'aurait pas encore été effectué. Sa valeur est d'au moins 926,7 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elle sera reconnue en chiffre d'affaires principalement dans l'exercice qui suit.

Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

a. Principes généraux :

i. Identification du contrat conclu avec le client

Pour qu'un contrat ou un regroupement de contrats avec un client puisse donner lieu à reconnaissance de revenu, il doit respecter cinq critères : le contrat a une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs au bénéfice du Groupe), les parties ont approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiements sont identifiables, le client a la capacité et l'intention de régler la contrepartie en échange des biens et services qui lui seront fournis.

ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat

Ce contrat ou le regroupement de contrats peut comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions. Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché. Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

iii. Détermination du prix de transaction du contrat

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable selon le Groupe qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

Une composante financière incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Cette composante financière significative conduit à ajuster le chiffre d'affaires et est comptabilisée comme un revenu financier en *Autres produits financiers* lorsque le Groupe finance le client ou comme une charge financière en *Autres charges financières* lorsque le client finance le Groupe par le versement d'avances.

Une contrepartie payable au client est portée en diminution du prix de transaction du contrat si elle ne correspond pas à une prestation distincte fournie par le client. Dans le cas contraire elle est reconnue en charge opérationnelle.

iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables. Sur certains contrats à éléments multiples, essentiellement dans le domaine de l'édition de solutions, le Groupe peut être amené à estimer le prix de vente de la licence par une approche résiduelle ; celui-ci correspond alors au prix de transaction du contrat diminué des prix de vente spécifiques des autres obligations de prestations.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

v. Reconnaissance du revenu

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires de prestations réalisées selon un contrat au forfait ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats clients* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan en *Passifs sur contrats clients* du poste *Autres dettes courantes*. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

Dans le cas où un contrat au forfait devient déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste *Provisions pour risques et charges*.

b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe pour le compte de ses clients

i. Coûts d'obtention de contrat

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

ii. Coûts d'exécution de contrat : phases de transition / transformation des contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing, phase préparatoire des licences en mode SaaS

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat, qui sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Certains contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure ou d'outsourcing peuvent comprendre des phases de transition et de transformation. Dans le cadre de contrats simples, ces activités sont confondues et ont pour objectif de préparer la phase d'exploitation. Elles ne sont pas distinctes des services ultérieurs à rendre. Elles sont dans ce cas constitutives de coûts de mise en œuvre du contrat. Ceux-ci sont capitalisés et reconnus en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)*.

En revanche, dans le cadre de contrats plus complexes ou d'envergure, la phase de transformation est souvent plus importante, plus longue et significative. Elle intervient généralement préalablement à l'exploitation ou est concomitante à une

exploitation d'intérim pour définir un modèle d'exploitation cible. Cette prestation est alors souvent constitutive d'une obligation de prestation distincte.

Les contrats de licences en mode SaaS nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)*.

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)* sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

iii. Prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective)

Le chiffre d'affaire des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) est comptabilisé, conformément aux principes généraux, au moment où le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation. Il est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

iv. Prestations objet d'un contrat au forfait

Le chiffre d'affaires de prestations objet d'un contrat au forfait est comptabilisé, conformément aux principes généraux de reconnaissance du revenu progressivement (et non à un moment précis), selon la méthode de mesure de l'avancement dans les deux situations suivantes :

- les prestations sont réalisées dans l'environnement du client ou valorisent un actif du client. Ce dernier en obtient ainsi le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- le contrat prévoit des prestations de développement, dans l'environnement du Groupe, d'actifs très spécifiques (solutions par exemple) pour un client, avant leur implémentation sur l'infrastructure de ce dernier. Il prévoit aussi le règlement de leur valeur en cas de résiliation pour convenance (lorsque le client a ce droit). Ainsi, l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé progressivement sur les prestations objet d'un contrat au forfait sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée du degré d'avancement, mesuré par différence entre le budget disponible et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer.

v. Licences :

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

Un droit d'accès correspond à l'Édition de solutions en modèle SaaS. L'éditeur met en œuvre à tout moment des évolutions de sa solution dont le client peut subir positivement ou négativement les conséquences, ces évolutions ne constituant pas un service pour le client. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

Si la nature de la licence accordée au client ne correspond pas à la définition du droit d'accès, il s'agit alors d'un droit d'utilisation. Dans cette situation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Une vente de licence sous un format souscription peut avoir la nature d'une vente d'un droit d'accès ou d'une vente d'un droit d'utilisation en fonction des engagements pris et accordés dans le contrat avec le client.

vi. Distinction agent/principal

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier une prestation de revente de biens ou services comme une obligation de prestation distincte, alors il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il est « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

4.1.2. Chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

4.1.2.1. Reconnaissance des revenus

Principes comptables, jugements et estimations

La norme applicable est IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la Souscription de type *Software as a Service* ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

I. le chiffre d'affaires licence

Le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies. Elles sont remplies lorsque les prestations, restant éventuellement à exécuter, ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

II. le chiffre d'affaires maintenance

Le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé *prorata temporis* et, généralement, facturé d'avance.

III. le chiffre d'affaires des prestations de services

Le chiffre d'affaires des prestations de services le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe f. ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de *Software as a Service*

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

En complément, l'offre *Customer Managed*, répondant à une demande croissante de nos clients, fait l'objet d'une reconnaissance des revenus spécifique décrite ci-dessous.

L'offre *Customer Managed* est une offre *Hybrid Integration Platform*, vendue au client sous la forme d'un ensemble de prestations qui inclut à la fois :

- des éléments *on-premise*, hébergés chez le client ;
- des éléments *Software as a Service*, hébergés par Axway.

Trois obligations de performance distinctes sont ainsi identifiées : Licence, Maintenance et Souscription. Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est enregistré selon trois méthodes différentes.

I. les prestations *on-premise*

Elles sont reconnues au moment de la livraison, c'est-à-dire au moment où le transfert de contrôle de la licence *on-premise* est réalisé. Ces éléments sont hébergés chez le client ; comme des licences classiques. La reconnaissance des revenus se fait donc suivant le même modèle que pour une licence *on-premise* classique, à savoir :

- une partie licence (obligation de performance qui sera reconnue en totalité au moment du transfert de contrôle et de la mise à disposition des clés) ; et
- une partie maintenance (obligation de performance associée qui sera reconnue sur la durée du contrat).

II. les prestations liées au *Software as a Service*,

Ces prestations, mises à jour, maintenues et hébergées par Axway sont reconnues de manière linéaire sur la durée du contrat (obligation de performance unique).

Le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance conformément à la grille tarifaire. Si le prix de transaction du contrat s'accompagne d'une remise par rapport à la grille tarifaire, cette remise est alors appliquée proportionnellement au chiffre d'affaires de chaque obligation de performance qui compose le contrat.

c. Parfois, des contrats composés d'obligations de performance distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres performances qui le composent c'est-à-dire la maintenance et les prestations associées.

Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé en fonction des meilleures estimations de la Direction. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service *Software as a Service*

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e. ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution *Software as a Service*, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit au paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan au poste *Produits constatés d'avance*.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

g. Les soldes de contrats dans l'état de la situation financière

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats clients) figurent au bilan au poste *Produits constatés d'avance* pour la part à moins d'un an et au poste *Autres dettes non courantes* pour la part à plus d'un an. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

h. Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats conclus avec des clients

Coûts d'obtention de contrat : les commissions des commerciaux sur les revenus de Souscription

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Les coûts d'obtention de contrat capitalisés et reportés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

Coûts d'exécution de contrat : phase préparatoire des contrats de Souscription

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat. Ils sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Les contrats de Souscription nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

4.1.2.2 Activité par métiers

La ventilation par métier du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.2.1 « Ventilation par métier du chiffre d'affaires ».

4.1.3. Chiffre d'affaires de Sopra GMT

En vertu de la convention d'animation de Groupe mise en place à la suite de la séparation des activités Axway de celles de Sopra Steria Group, Sopra GMT s'est engagée à fournir à Sopra Steria Group et Axway Software son assistance et ses conseils dans les domaines relatifs à la gestion et à la stratégie des sociétés.

Le chiffre d'affaires réalisé par Sopra GMT en 2022 (2 623 k€) correspond à la facturation des prestations d'assistance et de conseil réalisées au cours de l'exercice 2022, ainsi qu'à la refacturation des frais et débours engagés par Sopra GMT dans le cadre des prestations fournies).

Ce chiffre d'affaires, entièrement réalisé auprès de Sopra Steria Group et d'Axway Software, est intégralement éliminé dans les comptes consolidés de Sopra GMT.

4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel

Outre les charges de personnel distinguées en note 5, le *Résultat opérationnel* comprend principalement les postes suivants.

4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité

4.2.1.1. Achats et charges externes du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2022		Exercice 2021	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Achats de sous-traitance sur projets	-786,4	59,1%	-712,9	60,3%
Achats non stockés de matériel et fournitures	-25,5	1,9%	-17,3	1,5%
Achats de marchandises et variation de stock	-94,1	7,1%	-88,1	7,5%
Locations	-55,8	4,2%	-50,6	4,3%
Entretien et réparations	-97,2	7,3%	-86,6	7,3%
Sous-traitance générale	-21,6	1,6%	-12,5	1,1%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-71,3	5,4%	-64,6	5,5%
Publicité et relations publiques	-23,1	1,7%	-16,4	1,4%
Déplacements et missions	-76,7	5,8%	-40,5	3,4%
Télécommunications	-33,1	2,5%	-30,0	2,5%
Autres charges	-46,5	3,5%	-61,9	5,2%
TOTAL	-1 331,3	100%	-1 181,3	100%

Les charges de location comprennent uniquement les coûts exclus ou exempts de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 9.1.1).

4.2.1.2. Achats et charges externes du sous-groupe Axway

Achats

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Achats de sous-traitance	-25,0	-25,8
Achats non stockés de matériel et fournitures	-1,7	-0,5
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	-0,2	-0,3
Total achats	-26,9	-26,6

Les achats sont stables (+0,3 M€) par rapport à l'exercice 2021.

A taux de change constant, les achats ont baissé de 6,5 % (-1,9 M€) par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par une meilleure maîtrise des coûts des ventes notamment ceux rattachés aux revenus de souscription.

La marge brute s'établit à 70,90% en 2022, en légère hausse par rapport à 2021 (70,80%).

Charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2022		Exercice 2021	
Locations et charges locatives	-9,9	25,8%	-8,5	25,3%
Charges de loyers - Ajust IFRS16	6,4	-16,7%	5,5	-16,4%
Entretien et réparations	-10,3	26,9%	-9,4	28,0%
Personnel extérieur de structure	-0,1	0,2%	-0,1	0,3%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-7,0	18,2%	-6,1	18,3%
Publicité et relations publiques	-4,4	11,4%	-4,9	14,7%
Déplacements et missions	-3,3	8,6%	-1,8	5,3%
Télécommunications	-1,6	4,3%	-1,7	4,9%
Divers	-8,2	21,4%	-6,6	19,6%
Total charges de externes	-38,2	100,0%	-33,5	100,0%

Les charges externes de l'année sont en hausse par rapport à celles de 2021. En rupture avec les deux derniers exercices, les dépenses liées aux événements *marketing* et aux voyages d'affaires n'ont pas été impactées par les confinements liés à la Covid au cours de l'exercice 2022. Ainsi, des hausses significatives ont été constatées sur les frais déplacements (+) 1,5 M€ en 2022.

En complément, les effets de change, surtout ceux liés au dollar américain, ont occasionné 1,5 M€ de charges externes supplémentaires. A taux de change constant, les charges externes ont progressé de 3,2 M€ (9,2 %).

4.2.1.3. Achats et charges externes de Sopra GMT

Ils s'élèvent à 0,6 M€ et se composent essentiellement d'honoraires, de frais de déplacements et de services bancaires.

4.2.2. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel

4.2.2.1. Autres produits et charges opérationnels du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Frais liés aux regroupement d'entreprises (honoraires, commissions...)	-3,7	-0,6
Coûts nets de restructuration et de réorganisation	-22,4	-35,5
- dont intégration et réorganisation des activités	-0,5	-0,7
- dont coût des départs	-21,9	-34,8
Dépréciations d'actifs	-5,2	-12,0
Autres charges opérationnelles	-5,2	-1,9
Total des autres charges opérationnelles	-36,4	-49,9
Autres produits opérationnels	0,1	14,1
Total des autres produits opérationnels	0,1	14,1
TOTAL	-36,3	-35,8

En 2022, les *Autres produits et charges opérationnels* sont constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France, en Asie et chez Sopra Banking Software (respectivement -3,6 M€, -2,4 M€, -5,6 M€ et -8,8 M€). Le coût de l'arrêt des activités en Russie (cf. note 1.3) pour -0,3 M€ est aussi inscrit en autres charges opérationnelles.

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprennent également en France et au Royaume-Uni les effets respectivement négatif et positif des amendements aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi dans ces pays. Ils s'élèvent à -18,0 M€ pour les sociétés françaises et à +17,2 M€ au Royaume-Uni. Ils sont décrits de manière plus détaillée en note 5.3 Engagements de retraite et assimilés. Enfin, le Groupe a procédé à la dépréciation d'actifs incorporels en Allemagne pour -5,0 M€.

En 2021, les autres charges opérationnelles étaient constituées principalement de coûts d'adaptation des ressources en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et chez Sopra Banking Software (respectivement -15,8 M€, -5,8 M€, -4,1 M€ et -8,1 M€). Elles comprenaient également la dépréciation d'un *datacenter* issu d'un regroupement d'entreprises pour 5,7 M€ et celle d'un écart d'acquisition d'une unité génératrice de trésorerie allemande incluse dans le regroupement Autre Europe pour -6,3 M€. Les autres charges opérationnelles n'incluaient aucun coût lié à la pandémie de la Covid-19.

Les autres produits opérationnels comprenaient à hauteur de 6,2 M€ des reprises de provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt et le résultat de la liquidation de sociétés au Royaume-Uni pour 8,2 M€.

4.2.2.2. Autres produits et charges opérationnels du sous-groupe Axway

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a mené plusieurs opérations non courantes et significatives qui ont représenté une charge totale de 83,8 M€. Celle-ci est détaillée comme suit :

- la sortie de l'écart d'acquisition de l'activité Syncplicity pour un montant de (-) 77,3 M€ ;
- la cession de l'activité Syncplicity qui a occasionné une moins-value sur les actifs incorporels acquis de (-) 4,0 M€ et une refacturation des contrats en cours et des coûts associés à l'acheteur pour (+) 2,1 M€ ;
- la cession de l'activité Mailgate qui a occasionné une moins-value sur les actifs incorporels acquis de (-) 0,3 M€ et une refacturation des contrats en cours et des coûts associés à l'acheteur pour (+) 0,3 M€ ;
- la cessation de l'activité Streamdata qui a généré une dépréciation de (-) 0,5 M€ ;
- les restructurations en France, au Royaume-Uni, en Suisse, en Chine et aux Etats-Unis pour (-) 2,6 M€ ;
- les coûts d'acquisition de Dxchange pour (-) 1,0 M€ ;

En complément, le Groupe a reporté dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*, des coûts de configuration du système *Cloud* de gestion d'entreprise de Workday. Ces coûts de paramétrage de la solution aux besoins spécifiques d'Axway sont des prestations de configuration et customisation. Ils sont non récurrents et significatifs et s'élèvent à 0,3 M€ au 31 décembre 2022.

La décision de l'IFRS IC portant sur les « Coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de *cloud computing* » a été appliquée à fin décembre 2021 sur la base de la meilleure interprétation du texte. En conséquence, ces coûts de 0,3 M€ ont été comptabilisés en charges au cours de cet exercice.

Le Groupe n'avait pas constaté de produits et charges opérationnels non récurrents significatifs en 2021.

NOTE 5 - AVANTAGES AU PERSONNEL

5.1. Charges de personnel

5.1.1. Charges de personnel du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	-2 366,8	-2 190,2
Charges sociales	-741,3	-686,9
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-42,4	-34,5
TOTAL	-3 150,5	-2 911,7

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Les principes applicables aux charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés sont décrits aux notes 5.3.1.1 pour les avantages postérieurs à l'emploi et 5.3.1.2 pour les autres avantages à long terme.

5.1.2. Charges de personnel du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	-159,2	-150,7
Charges sociales	-36,4	-35,1
Crédit d'impôt recherche	5,5	6,3
Participation des salariés	-1,1	-0,8
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-0,3	-0,3
Total charges de personnel	-191,4	-180,6

5.1.3. Charges de personnel de Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	-1,4	-1,5
Charges sociales	-0,5	-0,5
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	0,1	0,3
TOTAL	-1,9	-1,8

5.2. Effectifs

5.2.1. Effectifs du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2022	Exercice 2021
Effectifs fin de période		
France	19 822	19 842
International	29 868	27 595
TOTAL	49 690	47 437

	Exercice 2022	Exercice 2021
Effectifs moyens		
France	19 895	19 737
International	28 870	26 595
TOTAL	48 765	46 332

5.2.2. Effectifs du sous-groupe Axway

Effectif fin de période	Exercice 2022	Exercice 2021
France	437	466
International	1 088	1 246
TOTAL	1 525	1 712

Effectif moyen	Exercice 2022	Exercice 2021
France	452	474
International	1 189	1 325
TOTAL	1 641	1 799

5.2.3. Effectifs de Sopra GMT

L'effectif au 31 décembre 2022 est de 5 personnes dont 5 cadres.

L'effectif moyen 2022 est de 6 personnes.

5.3. Engagements de retraite et assimilés

5.3.1. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Sopra Steria

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	-38,5	-20,4
Avantages postérieurs à l'emploi au passif	176,2	298,5
Avantages postérieurs à l'emploi nets	137,7	278,1
Autres avantages à long terme	14,1	11,6
TOTAL	151,8	289,7

5.3.1.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les engagements du Groupe vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France (9,8% des obligations totales du Groupe), des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (86,2% des obligations totales du Groupe) et en Allemagne (3,2%). Marginalement, ils comprennent aussi des indemnités de départ dans certains pays africains et un régime à prestations définies en Belgique. Au 31 décembre 2022, ils représentent un montant de 137,7 M€ (278,1 M€ au 31 décembre 2021).

Au Royaume-Uni, le Groupe dispose de trois plans de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies dont un est divisé en trois sections issues de la fusion en 2020 de trois plans antérieurs. Un plan et deux sections sont fermés à tout nouveau salarié et l'acquisition de droits futurs est gelée. Pour chaque plan et chaque section, les obligations à financer sont couvertes par des actifs. Dans chacun de ces plans, les prestations à verser sont basées en grande partie sur le salaire final du participant au plan mais aussi, dans d'autres cas, sur une moyenne des salaires du participant et d'éventuels avantages accessoires. Chaque plan est constitué sous la forme de trust et est encadré par le régulateur défini dans la législation britannique sur les retraites. Les administrateurs des plans sont des « *corporate trustees* » dont les directeurs incluent des représentants des participants aux plans, des représentants de la société et des membres indépendants. Des conseils externes sont employés par les administrateurs pour la gestion quotidienne des plans ainsi qu'en matière juridique, de politique d'investissement et d'actuariat. La loi britannique requiert une évaluation triennale des plans qui sert de base à la détermination des contributions à verser par l'employeur aux fonds. La dernière s'est achevée en 2020. Le plan issu de la fusion de trois plans antérieurs simplifie l'administration de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Mais il a rendu nécessaire la réalisation d'une nouvelle évaluation dans les douze mois suivants. La date d'évaluation a été fixée au 31 décembre 2020. Elle permet de déterminer un accord sur le niveau des contributions à verser. Les discussions avec les « *trustees* » ont été finalisées en 2022.

Les risques relatifs à ces plans sont :

- la gestion d'actifs ;
- l'inflation sur laquelle les droits à pension sont indexés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments financiers indexés sur l'inflation ;
- les taux d'intérêt dans la mesure où les flux futurs de trésorerie à décaisser sont actualisés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments de couverture de taux d'intérêt ;
- l'évolution des hypothèses démographiques telles que les tables de mortalité.

Ces plans distinguent des participants actifs qui acquièrent encore des droits, des participants encore en activité mais dont les droits sont gelés et des participants retraités. Ces trois catégories de participants représentent respectivement 3,6%, 47,4% et 49,0% du total des obligations.

Le montant des obligations s'élève à 1 147,5 M€ au 31 décembre 2022. Les projections de décaissement des prestations par les fonds pour les dix prochaines années seraient les suivantes en M€ :

- à moins de deux ans : 91,0 M€ ;
- de deux ans à cinq ans : 147,5 M€ ;
- de cinq ans à dix ans : 278,1 M€.

Ces décaissements consistent en des prestations servies et en des estimations de transferts des obligations (et des actifs associés), à la demande des bénéficiaires, vers des sociétés gestionnaires externes.

Les actifs de couverture des obligations s'élèvent à 1 181,4 M€ au 31 décembre 2022.

Ces plans comprennent le versement de contributions afin de combler les déficits des fonds (contributions minorées de frais et de prélèvements obligatoires) et de financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En 2022, sur 12 mois, cette contribution versée représente 19,5 M€, dont 15,6 M€ au titre du financement du déficit (18,4 M€ en incluant d'autres décaissements associés). Suite aux fusions des plans, l'évaluation des contributions qui seront versées en 2023 au titre du financement du déficit est finalisée avec les « corporate trustees ».

Enfin, pour l'une des sections d'un plan, un changement est intervenu au cours du second semestre 2022 au titre de l'index servant de référence au calcul des augmentations des pensions futures des participants. L'index d'inflation CPIH (Consumer Prices Index including owner occupiers' housing costs), mesure de référence officielle de l'inflation pour le gouvernement britannique, remplacera à partir du mois de mai 2023 l'index RPI (Retail Price Index). Cet amendement de régime a pour effet de réduire l'engagement et son impact est comptabilisé en Autres produits opérationnels (cf. note 4.2.3.). Il s'élève à +17,2 M€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application essentiellement des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

Ce passif évolue notamment en fonction d'hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité (statistiques publiques), et du taux d'actualisation (iBoxx pour la zone euro).

Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite évolue. Ce changement sera effectif au cours du premier trimestre 2023 dans le mois suivant la date de publication de l'arrêté d'extension par le Ministère du Travail d'un avenant à la convention collective Syntec. Celui-ci vise à aligner le calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement ce qui aura pour effet d'ajouter à la base de salaire les primes versées aux salariés. Cet amendement de régime augmentera la valeur du passif. Son coût est comptabilisé au 31 décembre 2022 en Autres charges opérationnelles du Résultat opérationnel (cf. note 4.2.2.1.) et s'élève à -18,0 M€.

En Allemagne, six plans existent, dont deux importants (32,8 M€), et font l'objet d'une provision car ils ne sont pas financés. Le plan principal a pour objet le versement d'une pension minimale atteignant 14,1 % du salaire versé jusqu'au plafond de la sécurité sociale et 35,2% au-delà. Ce plan ne concerne que les salariés entrés en service avant le 1er janvier 1986 et les droits à pension sont gelés depuis le 30 septembre 1996. Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Des plans existent également en Pologne, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Tunisie et en Belgique. Dans ce dernier pays, le plan est financé et a pour objet le versement d'une rente au bénéficiaire au moment de la retraite. Pour les autres, ils consistent en des indemnités de départ à verser. Tous ces plans sont regroupés en « Autres » et le plan belge en est le principal contributeur.

a. Evolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2022

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	5,01%	3,16% à 3,77%	3,63% à 3,77%	3,57% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,73%	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,13%	2,00% à 2,50%	2,00% à 2,75%	3,00% à 10,00%	
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 à 65 ans	variable	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2022	1 147,5	130,8	42,1	11,5	1 331,9
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2022	1 181,4	1,0	3,3	8,5	1 194,2
Passif net au bilan au 31/12/2022	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	10,6	0,4	0,3	15,3
Coût des services passés	-17,2	18,0	-	-	0,8
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	43,6	1,4	0,6	0,1	45,7
Intérêts sur les actifs du régime	-45,5	-0,0	-0,1	-0,0	-45,6
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	-15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Effet des réévaluations du passif net	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	594,6	-0,0	-	-0,2	594,4
- dont écarts d'expérience	133,0	-9,8	-0,2	2,1	125,0
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-1,3	-	-	-	-1,3
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-843,2	-38,2	-16,9	-2,1	-900,4
- dont effet du plafonnement des actifs	55,0	-	-	-	55,0
Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2022	65,1	152,2	57,4	3,3	278,1
Variations de périmètre	-	-0,3	-	-	-0,3
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	-15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
Cotisations	-22,5	-	-0,3	-0,5	-23,2
- dont cotisations de l'employeur	-22,5	-	-0,3	-0,5	-23,2
- dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	-4,1	-2,1	-	-6,2
Différences de change	0,4	-	-	-0,0	0,4
Autres mouvements	-	-	-	-	-
31 décembre 2022	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2021 est présentée ci-dessous :

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	1,81%	0,88% à 1,19%	0,68% à 0,98%	0,57% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,52%	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,32%	2,00% à 2,50%	2,00% à 2,50%	3,00% à 10,00%	
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 à 65 ans	variable	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2021	1 969,8	153,6	60,6	11,2	2 195,2
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2021	1 904,6	1,4	3,2	7,8	1 917,1
Passif net au bilan au 31/12/2021	65,1	152,2	57,4	3,3	278,1
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,8	11,6	0,5	0,2	17,1
Coût des services passés	-	-	-	-	-
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	26,8	0,7	0,2	0,0	27,8
Intérêts sur les actifs du régime	-24,8	-0,0	-0,1	-0,0	-24,9
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	6,8	12,2	0,6	0,3	19,9
Effet des réévaluations du passif net	-62,8	-17,6	-6,4	-0,8	-87,7
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-91,8	-0,0	-	-0,3	-92,1
- dont écarts d'expérience	28,9	-2,8	-0,3	-0,1	25,7
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	10,6	-4,1	-	-	6,5
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-10,5	-10,7	-6,1	-0,5	-27,8
Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres	-62,8	-17,6	-6,4	-0,8	-87,7
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2021	147,5	163,1	65,3	4,3	380,1
Variations de périmètre	-	0,6	-	-	0,6
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	6,8	12,2	0,6	0,3	19,9
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	-62,8	-17,6	-6,4	-0,8	-87,7
Cotisations	-34,5	-	-	-	-34,5
- dont cotisations de l'employeur	-34,5	-	-	-	-34,5
- dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	-4,7	-2,1	-0,4	-7,3
Différences de change	8,2	-	-	0,0	8,2
Autres mouvements	-	-1,3	-	-	-1,3
Passif net au 31 décembre 2021	65,1	152,2	57,4	3,3	278,1

b. Evolution des actifs et des passifs de retraite au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les engagements nets des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur nette des obligations de prestations et des actifs servant à leur couverture. Les évolutions de ces actifs et de ces passifs se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	1 969,8	1 851,3
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	-74,7	129,2
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	4,8
Coût des services passés	-17,2	-
Intérêts	43,6	26,8
Contributions des employés	-	-
Effet des réévaluations de l'obligation	-717,8	21,4
- dont écart d'expérience	133,0	28,9
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-1,3	10,6
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-849,5	-18,1
Modifications de régime	-	-
Transferts	-	-
Prestations servies	-60,2	-63,8
Valeur actualisée de l'obligation en fin de période	1 147,5	1 969,8
Juste valeur des actifs du régime en début de période	1 904,6	1 703,9
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	-75,2	121,0
Intérêts	45,5	24,8
Effets des réévaluations des actifs du régime	-655,8	84,2
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-594,6	91,8
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-6,3	-7,6
- dont effet du plafonnement des actifs	-55,0	-
Cotisations de l'employeur	22,5	34,5
Contributions des employés	-	-
Transferts	-	-
Prestations servies	-60,2	-63,8
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	1 181,4	1 904,6

La réduction du passif net résulte principalement de la hausse du taux d'actualisation et de l'évolution défavorable du rendement des actifs du régime.

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Actions	123,0	285,0
Obligations / placements privés	660,2	1 068,0
Immobilisations	275,1	268,4
Autres actifs	122,9	283,2
Total	1 181,4	1 904,6

Les autres actifs sont constitués essentiellement par de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022.

Le taux d'actualisation utilisé à l'égard des engagements vis-à-vis du personnel est basé sur le rendement des obligations « AA » en cohérence avec la durée des passifs arrondi au deuxième point de décimale le plus proche. Ainsi, au Royaume-Uni, la référence utilisée est la courbe de rendement Mercer.

Une diminution de 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 87,4 M€. Une augmentation de 0,50 point de ce même taux entraînerait une réduction des engagements de 79,2 M€. Une réduction de 10 % de la valeur des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 118,1 M€, alors qu'une hausse de 10% augmenterait leur valeur de 118,1 M€. Ces estimations de sensibilité sont réalisées toutes choses étant égales par ailleurs.

En outre, au 31 décembre 2022, un plan et deux des trois sections d'un autre plan sont en position d'actif net et représentent 38,5 M€. Ces actifs sont jugés récupérables par l'intermédiaire d'une réduction des cotisations futures.

c. Evolution des actifs et des passifs de retraite en France

En termes de sensibilité, une variation de +/- 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 6,5 M€ / (+) 7,0 M€.

La ventilation par échéances de l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite en France est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :		
- à moins d'1 an	5,6	4,4
- de 1 à 5 ans	24,8	19,7
- de 5 à 10 ans	37,3	39,6
- de 10 à 20 ans	49,8	63,9
- à plus de 20 ans	13,4	26,3
ENGAGEMENT TOTAL	130,8	153,9

Les régimes à prestations définies sont supportés soit directement par le Groupe qui provisionne des prestations à servir soit au travers de fonds de pension auxquels le Groupe contribue. Dans les deux cas, le Groupe comptabilise une dette de retraite correspondant à la valeur actuelle des paiements futurs estimés fonction de paramètres internes et externes et de règles et législations propres à chaque entité du Groupe.

Des plans d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies peuvent comporter des actifs de couverture destinés à éteindre les obligations. Ils sont administrés principalement par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont principalement placés sous forme d'actions et d'obligations. Leur juste valeur est généralement déterminée par leur valeur de marché.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (*projected unit credit method*) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est comptabilisée, en compte de résultat, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les effets des changements de régime, reconnus au travers des coûts des services passés (coûts liés aux services rendus au cours de périodes antérieures modifiés par l'introduction de changements ou de nouveaux régimes à prestations), sont immédiatement constatés dans le compte de résultat lors de leur survenance, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les pertes ou profits reconnus en cas de réduction ou de liquidation de régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés, lors de la survenance de l'événement, au compte de résultat en *Autres charges opérationnelles* ou en *Autres produits opérationnels*.

Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite net des actifs de couverture.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuarielles résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la différence entre le taux d'actualisation et le taux de rendement effectif des actifs de couverture, net de leurs frais de gestion et d'administration, sont portés directement en capitaux propres dans la rubrique des *Autres éléments du résultat global* et ne sont pas recyclables par le compte de résultat.

5.3.1.2. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme peuvent comprendre des dettes de participation envers les salariés affectées en comptes courants bloqués sur cinq ans pour la part disponible à plus d'un an en France, des avantages liés à l'ancienneté en Allemagne et en Inde, des engagements de prépension en Allemagne et en Belgique et des indemnités de fin de contrat en Italie, au Liban et en Inde. En 2022, ces passifs sont principalement constitués de ceux indiens qui s'élèvent à 7,6 M€ (6,0 M€ au 31/12/2021).

Les autres avantages à long terme comprennent principalement :

- les absences rémunérées de longue durée, telles que les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques ;
- les jubilé ou autres avantages liés à l'ancienneté ;
- l'intéressement et les primes à payer douze mois ou plus après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont effectué les services correspondants ;
- la dette liée à la participation des salariés. Elle est comptabilisée à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture. L'année de l'affectation de la participation, le différentiel entre la valeur actuelle de la participation et le montant nominal qui sera versé aux salariés à l'issue de la période de blocage est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les rémunérations différées versées douze mois ou plus après la fin de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

L'ensemble des charges relatives aux autres avantages à long terme, y compris les variations des hypothèses actuarielles, est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en *Charges de personnel* pour les services rendus et en *Autres produits et charges financiers* concernant les effets de désactualisation.

5.3.2. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite. La convention collective, dont Axway Software SA dépend, ne mentionne pas de plafond lié aux indemnités de départ en retraite.

Le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous supporte directement les régimes à prestations définies.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Selon cette méthode, chacune des unités est évaluée de manière séparée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie. Des obligations qui sont libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultent de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies. Ils incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, en conformité avec la norme IAS 19 révisée.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les provisions retraites concernent principalement le régime à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de fin de carrière. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite. Ces dispositions ont été modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle.

5.3.2.1. Evolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2022

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

	01/01/2022	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>								
France	6,8	-	0,5	-0,2	-	-	-0,4	6,7
Allemagne	0,0	-	0,0	-0,2	-	0,1	-	0,0
Bulgarie	0,1	-	0,0	-	-	-0,0	-0,1	0,0
Total des engagements retraites et assimilés	6,9	-	0,6	-0,4	-	0,1	-0,5	6,8
Impact (net des charges encourues)								
Résultat opérationnel courant			0,5					
Résultat financier			0,1					
TOTAL	-	-	0,6	-	-	-	-	-

5.3.2.2. Hypothèses actuarielles de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre du régime pour la société Axway Software sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Indice de référence pour l'actualisation	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg
Taux d'actualisation des engagements	3,90%	1,10%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2016-2018

Les tables de turnover sont établies pour chaque société concernée. Elles sont calculées par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des démissions des cinq dernières années. À partir de 2022, le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite a évolué en France. Ce changement est induit par un avenant à la convention collective Syntec qui prévoit un alignement du calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement en ajoutant à la base de salaire les primes prévues par le contrat de travail.

La mise à jour des taux de turnover sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ minore l'engagement de (+) 257 k€.

5.3.2.3. Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
<i>(en millions d'euros)</i>			
31 déc 2020	7,2	7,2	0,2
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	0,5	0,5	0,5
Coût financier	0,0	0,0	0,0
Prestations services aux salariés	-0,2	-0,2	-0,2
Autre mouvement	-	-	-
Variation des écarts actuariels	-0,8	-0,8	-
31 déc 2021	6,8	6,8	0,4
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	0,5	0,5	0,5
Coût financier	0,1	0,1	0,1
Prestations services aux salariés	-0,2	-0,2	-0,2
Autre mouvement	-	-	-
Variation des écarts actuariels	-0,5	-0,5	-
31 déc 2022	6,7	6,7	0,4

5.3.2.4. Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus sur Axway Software

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

Le gain actuariel reconnu sur l'exercice 2022 est de 457 k€ pour Axway Software.

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés pour la société Axway Software dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	6,7	6,8
Ajustement des passifs liés à l'expérience	0,3	-0,1
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	3,84%	-0,91%

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France pour Axway Software, actualisé à 3,90 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
- à moins d'1 an	0,5
- de 1 à 2 ans	0,3
- de 2 à 3 ans	0,2
- de 3 à 4 ans	0,3
- de 4 à 5 ans	0,5
- de 5 à 10 ans	2,4
- de 10 à 20 ans	1,8
- à plus de 20 ans	0,6
ENGAGEMENT TOTAL	6,7

5.3.2.5. Test de sensibilité des taux d'actualisation sur les indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Sur les passifs de retraite d'Axway Software, une variation de +/- 4,00 points du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 1 868 k€/(+) 3 367 k€.

5.3.3. Engagements de retraite et assimilés de la holding Sopra GMT

Une provision d'un montant de 455 k€ au 31 décembre 2022 couvre l'engagement de Sopra GMT envers ses salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en application des dispositions de la convention collective Syntec, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AAA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée estimée de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 décembre 2022, la société a utilisé le taux IBOXX 7-10 ans comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Ce taux s'élevait à 3,63 %.

5.4. Paiements fondés en actions et assimilés

5.4.1. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Sopra Steria

Le coût des avantages accordés aux salariés dans le cadre des plans de stock-options, d'attribution d'actions gratuites de performance et d'actionnariat salarié s'élève à 23,2 M€ (6,7 M€ en 2021) et est porté en déduction du *Résultat opérationnel courant*.

En 2022, il se compose d'une charge correspondant à l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'attribution d'actions gratuites de performance et d'une autre liée au plan d'actionnariat salarié Groupe WeShare. En 2021, le coût des paiements fondés en actions consistait en l'impact des plans d'actions gratuites de performance.

5.4.1.1. Plan attribution gratuite d'actions de performance

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 7,3 M€ (contre 4,7 M€ sur l'exercice 2021).

Des informations concernant les dispositions des principaux plans d'attribution gratuite d'actions sont données ci-dessous :

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022
Date d'attribution par la Gérance et/ou le Conseil d'Administration	26 mai 2021	1er juin 2022
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	219 200	200 950
Période d'évaluation de la performance	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023	Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Du 26 mai 2021 au 30 juin 2024 inclus	Du 1er juin 2022 au 30 juin 2025
Durée de conservation obligatoire des actions à l'issue de leur attribution	Aucune	Aucune
Conditions de performance prévues dans le plan	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2021, 2022 et 2023	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2022, 2023 et 2024
	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024
	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024
Condition supplémentaire d'attribution	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 30 juin 2023	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 30 juin 2024
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1er janvier 2022	210 100	-
Nombre d'actions attribuées en 2022	-	200 950
Nombre d'actions annulées en 2022	7 100	1 890
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2022	-	-
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2022	203 000	199 060
Cours de l'action	149,50	162,00
Taux sans risque	-	-
Dividendes	2,3%	2,6%
Volatilité	NA	NA
(Charges) / produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en millions d'euros	7,3	3,6

L'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2022 a fixé un plafond commun de 10 % du nombre d'actions composant le capital de Sopra Steria Group à l'époque du rachat (soit 2 054 770 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2021) notamment pour servir l'ensemble des dispositifs d'association des salariés et des mandataires sociaux au capital (options d'achat d'actions, actions gratuites, toutes formes d'allocation d'actions à des salariés ou mandataires sociaux comme par exemple un plan d'épargne entreprise).

Des actions gratuites Sopra Steria Group sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

À la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, le nombre potentiel d'actions pouvant être attribuées sur la base des bénéficiaires présents et des estimations d'atteinte des conditions de performance prévues par les plans non liées au marché. L'impact de cette réestimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites à attribuer aux salariés en rémunération des services rendus est mesurée à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres à la date d'attribution. Cette juste valeur est basée sur le cours de Bourse à cette même date. Les conditions d'acquisition autres que des conditions de marché ne doivent pas être prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur des actions à la date d'évaluation. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de la juste valeur. Enfin, la charge cumulée reconnue tient compte également de l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilées* du *Résultat opérationnel courant*. S'agissant d'un schéma de rémunération par instruments de capitaux propres, cette charge trouve sa contrepartie dans les capitaux propres au poste *Réserves consolidées et autres réserves*.

5.4.1.2. Plan d'actionnariat salarié

Au premier semestre 2022, le Groupe a relancé un programme d'actionnariat salarié, dénommé We Share. Il a permis aux salariés d'acheter des actions Sopra Steria Group, sous certaines conditions, du 28 mars au 13 avril 2022 inclus.

Les principales caractéristiques de l'offre étaient les suivantes :

- une offre ouverte à l'ensemble des salariés et retraités éligibles ;
- un investissement en actions Sopra Steria Group, via le FCPE, dont la performance suivra à la hausse comme à la baisse l'évolution du cours de l'action ;
- le bénéfice d'un abondement à raison d'une action Sopra Steria Group gratuite pour une action achetée ;
- un montant d'investissement correspondant au minimum au prix d'une action et au maximum à 3 000 € ;
- le bénéfice des dividendes éventuels attachés à l'action réinvestis dans le FCPE ;
- une fiscalité favorable dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) ;
- un investissement bloqué cinq ans, disponible à partir du 6 mai 2022, sauf cas de déblocage anticipé.

Le résultat final de l'opération a été de 95 112 actions souscrites par les salariés et 94 527 actions versées au titre de l'abondement. Sopra Steria Group a utilisé, pour transférer les actions au titre de l'abondement, son stock d'actions auto détenues, correspondant soit à des actions existantes, soit à des actions préalablement rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2021.

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée notamment par référence à la moyenne des cours de clôture pendant la période de souscription du 28 mars au 13 avril 2022, soit 125,05 €.

Une charge de 10,7 M€, dont 8,8 M€ au titre d'IFRS 2 a été comptabilisée en Résultat opérationnel courant.

En 2021, le Groupe n'avait mis en place aucun plan d'actionnariat salarié.

Par ailleurs, un plan spécifique se poursuit au Royaume-Uni, Share Incentive Plan et représente une charge de 1,6 M€.

5.4.2. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe applique IFRS 2 pour les options de Souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites accordées au personnel.

a. Options de Souscription d'actions

Le prix d'exercice des options du plan 2011 avait été déterminé à partir de la moyenne des cours cotés à la clôture des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision d'attribution. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite au compte de résultat à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, au poste *Réserves consolidées et autres réserves*. L'impact net sur les capitaux propres consolidés est donc nul.

La totalité des options détenues par les bénéficiaires présents aux dates d'arrêté comptable concernées sont prises en compte dans le calcul.

Conformément aux règlements des différents plans d'options, les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal.

b. Actions gratuites

Des actions gratuites Axway Software sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de *turnover* des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas de plan d'options de Souscription d'actions. Ces plans avaient pris fin le 18 novembre 2021.

En 2022, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés dont le directeur général s'élèvent à 3,4 M€ (4,4 M€ en 2021) dont (-) 0,1 M€ de contribution patronale.

Le nouveau plan attribué en 2022 représente une charge de 0,5 M€ sur la période. Les plans d'attribution d'actions gratuites en-cours sont décrits ci-dessous :

Plans	LTI Plan AOA – 2019	PAGA 2019 - Axway	Free Share Allocation Plan Comex	LTI Plan BEYOND - 2020	LTI Plan FOCUS - 2021	LTI Plan ACHIEVE - 2022
Description	Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées clés pour le Groupe	Attribution de 200 actions gratuites au bénéfice de 1819 employés du Groupe	Attribution d'actions gratuites au bénéfice de 4 membres du Comité Exécutif du Groupe	Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées clés pour le Groupe		
Date d'attribution	juil-19	janv-19	janv-19	juil-20	juil-21	juil-22
Nombre d'actions pouvant être attribuées en	325 000	363 800	75 000	295 000	240 000	265 000
Durée d'évaluation de la performance	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'évaluation de la performance	jan-19 à déc-21	jan-19 à fév-22	jan-19 à jan-22	jan-20 à déc-22	jan-21 à déc-23	jan-22 à déc-24
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	juil-19 à mars-22	jan-19 à fév-22	jan-19 à jan-22	juil-20 à mars-23	juil-21 à mars-24	juil-22 à mars-25
Conditions de présence prévues dans le	Présence au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition (applicable à tous les LTI Plans)					
Conditions de performance prévues dans le plan	Niveau de performance (croissance organique des revenus et résultat opérationnel d'activité)	N/A	N/A	Niveau de performance (croissance organique des signatures et résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (Règle des 40 - croissance organique plus résultat opérationnel d'activité et croissance du revenu API Amplify)	Niveau de performance (croissance organique des signatures et résultat opérationnel d'activité)
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1er janvier 2022	176 077	242 200	50 000	215 000	188 683	-
Nombre d'actions attribuées en 2022	-	-	-	-	-	265 000
Nombre d'actions annulées en 2022	-	8 200	-	14 289	51 528	4 584
Nombre d'actions définitivement attribuées en 2022	176 077	234 000	50 000	-	-	-
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2022	-	-	-	200 711	137 155	260 416
(Charges)/produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en millions d'euros	-0,3	-0,0	-0,0	-1,7	-1,0	-0,5

Les plans LTI AOA, LTI Beyond, LTI Focus, LTI Achieve accordent respectivement 100 000, 100 000, 30 000 et 30 000 actions à Monsieur Patrick Donovan, en qualité de Directeur Général du Groupe. Les charges correspondantes pour l'exercice 2022 sont reportées dans la note 5.5.2 « Rémunérations des principaux dirigeants ».

5.4.3. Paiements fondés en actions et assimilés de la holding Sopra GMT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sopra GMT qui s'est tenue le 25 juin 2019 a autorisé, par sa septième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, 13 941 actions de la Société soit 3% du capital social de la Société au jour de la décision de l'Assemblée générale, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, pendant une durée maximum de trente-huit mois à compter de la date de ladite assemblée générale.

Conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée générale visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de mettre en oeuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance, pour

un total de 1920 actions (les PAGA 2021 soit le PAGA 2021-1, le PAGA 2021-2 et le PAGA 2021-3) et, lors de sa réunion du 27 avril 2022, de mettre en œuvre deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance (les PAGA 2022 soit le PAGA 2022-1 et le PAGA 2022-2).

. Les actions de performance sont livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

	PAGA 2021-1	PAGA 2021-2	PAGA 2021-3	PAGA 2022-A	PAGA 2022-B
Date d'Assemblée générale	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019
Date d'attribution par le Conseil d'administration	25/06/2021	25/06/2021	25/06/2021	27/04/2022	27/04/2022
Nombre total d'actions attribuées sans condition	640	640	640	200	200
Date d'attribution définitive	24/06/2024	24/06/2025	24/06/2026	25/06/2025	25/06/2026
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 01 janvier 2022	640	640	640	-	-
Attributions réalisées en 2022	-	-	-	200	200
Nombre de droits annulés en 2022	115	182	200	-	-
Attributions définitives au 31/12/2022	-	-	-	-	-
Actions restantes au 31 décembre 2022	525	458	440	200	200

(1) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire ainsi qu'à des conditions de performances en fonction des évolutions sur 3 ans du Résultat Opérationnel d'Activités (ROA), du chiffre d'affaires consolidé et du free cash flow consolidé de Sopra Steria Group

Les conditions de performance économiques des plans LTI reposent sur trois critères affectés d'un même poids : la croissance organique du chiffre d'affaires consolidé, le ROA (Résultat opérationnel d'activité) et le flux net de trésorerie disponible consolidé de Sopra Steria Group.

5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

5.5.1. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme	2,6	2,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Avantages sur capitaux propres	0,3	0,2
TOTAL	2,9	2,7

Les rémunérations présentées dans le tableau ci-dessus concernent le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et tous les administrateurs ayant une fonction salariée au sein du Groupe.

Les Avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. note 5.3.1.1). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

5.5.2. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Axway

Les éléments figurant dans le tableau ci-après concernent les administrateurs et la Direction Générale.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme (1)	1,8	1,0
Avantages sur capitaux propres	1,0	0,6
Total rémunération des principaux dirigeants	2,8	1,6

(1) Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

Année 2022

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration du 22 février 2023 a préconisé de donner une part variable de 803,3 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 11 mai 2023, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2022.

Année 2021

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration du 22 février 2022 a préconisé de donner une part variable de 113 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 24 mai 2022, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2021 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2021.

5.5.3. Rémunération des principaux dirigeants de la holding Sopra GMT

La rémunération fixe annuelle des administrateurs, prévue à l'article L.225-45 du Code de Commerce, comptabilisée au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 72 k€.

Les rémunérations brutes versées en 2022 aux membres des organes de direction de Sopra GMT s'élèvent à 130 k€.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

6.1. Charge d'impôt

6.1.1. Charge d'impôt du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	-77,9	-80,8
Impôts différés	-5,3	-12,7
TOTAL	-83,2	-93,5

a. Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

b. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global* ; dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé concernent une même entité fiscale.

6.1.2. Charge d'impôt du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global*. Dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent une même entité fiscale.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	-2,6	-3,0
Impôts différés	10,0	-4,0
Total charge d'impôt sur le résultat	7,4	-6,9

En 2022, les impôts courants proviennent principalement d'Axway GmbH en Allemagne pour 1,6 M€. En France, l'entité n'est pas profitable en 2022, les impôts courants correspondent à la CVAE pour 0,3 M€. Aux États-Unis, Axway Inc. est profitable et les impôts courants sont limités aux impôts de l'État pour 0,4 M€.

En 2022, la charge d'impôts différés a fortement évolué du fait des éléments suivants :

- la définition d'une planification fiscale établie sur la base d'une nouvelle politique de prix de transfert applicable à compter de 2023. Ainsi, une activation de déficits reportables dans les filiales déficitaires du Groupe a été réalisée en 2022, pour un total de (+) 10,1 M€.
- la contrepassation de l'impôt différé passif sur l'écart d'acquisition Syncplicity a représenté un gain de 2,5 M€ ;
- la constatation d'un impôt différé passif (IFRS15) pour reconnaître des différences temporaires liées à IFRS 15 pour (-) 2,6 M€.

6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	219,4	198,8
Neutralisation des éléments suivants :	-	-
Résultat net d'impôt des activités cédées	-	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	- 1,9	- 1,3
Badwill	-	-
Charge d'impôt	- 75,8	- 100,4
Résultat avant impôt	297,1	300,5
Taux d'imposition théorique	25,00%	26,50%
Charge d'impôt théorique	- 74,3	- 79,6
Rapprochement		
Différences permanentes	- 8,4	1,7
Effet des reports déficitaires non activés	- 3,6	- 11,1
Effet des crédits d'impôts recherche	8,4	8,7
Différentiel de taux - France / Etranger	- 6,7	- 10,3
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	23,4	1,1
CVAE (nette d'impôt)	- 11,3	- 10,1
Contrôle fiscal	-	-
Autres impôts	- 3,4	- 0,8
Charge réelle d'impôt	- 75,9	- 100,4
Taux effectif d'impôt	25,55%	33,41%

6.3. Impôts différés actifs et passifs

6.3.1. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Sopra Steria

6.3.1.1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variation par résultat	Variation par OCI	Effet périmètre	Effet conversion	Autres	31/12/2022
Impôts différés liés aux :							
Immobilisations incorporelles	-17,1	8,0	0,0	-2,0	0,5	-	-10,6
Immobilisations corporelles	3,0	0,4	-	-0,0	-0,2	-	3,1
Actifs financiers non courants	-0,2	0,5	-	-	-0,0	-	0,3
Stocks, encours de services et de facturation	-2,9	-7,5	0,3	-	-0,0	-	-10,1
Autres actifs courants	-2,5	8,8	-	-	-0,1	-	6,2
Instruments dérivés	-0,7	-0,4	-0,6	-	-0,0	-	-1,8
- Avec impact au compte de résultat	0,4	-0,4	-	-	0,0	-	0,0
- Avec impact en OCI	-1,1	-	-0,6	-	-0,1	-	-1,8
Emprunts et dettes financières	-0,3	-0,8	-	-	0,0	-	-1,0
Engagements de retraite	69,4	-2,4	-33,4	-0,1	-0,1	-	33,5
- Avec impact au compte de résultat	-12,1	-2,4	-0,1	-0,1	3,0	-	-11,6
- Avec impact en OCI	81,5	-	-33,3	-	-3,1	-	45,1
Provisions	3,8	-0,3	0,1	-	-0,0	-	3,5
Actifs et passifs issus des biens pris en location	6,0	0,1	0,0	-	-0,0	-	6,1
Autres passifs courants	-2,4	-2,2	-	-	-0,2	-	-4,8
Reports fiscaux déficitaires	43,6	-9,4	0,0	-	-0,0	-	34,1
Impôts différés actif / (passif) nets	99,7	-5,3	-33,6	-2,1	-0,2	-	58,5
Impôts différés inclus dans les actifs destinés à la vente	-0,0	-	-	-	-	-	-0,0
Impôts différés actif / (passif) nets inscrits au bilan	99,7	-5,3	-33,6	-2,1	-0,2	-	58,5
Dont :							
Impôts différés mouvementés par le compte de résultat	19,3	-5,3	0,3	-2,1	3,0	-	15,2
Impôts différés mouvementés par les capitaux propres (OCI)	80,4	-	-33,9	-	-3,2	-	43,3
- dont recyclables par résultat	-1,1	-	-0,6	-	-0,1	-	-1,8
- dont non recyclables par résultat (retraite)	81,5	-	-33,3	-	-3,1	-	45,1

6.3.1.2. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Déficits fiscaux reportables	41,2	42,2
Différences temporelles	-	-
TOTAL	41,2	42,2

6.3.1.3. Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	France	Scandinavie	Singapour	Maroc	Autres pays	TOTAL
31 décembre 2021	231,0	36,3	19,1	13,9	47,5	347,8
Variations de périmètre	-0,0	-	-	-	-0,2	-0,2
Création	33,5	1,5	12,8	2,7	22,5	73,1
Utilisation	-133,6	-	-	-	-1,2	-134,8
Expiration	-0,1	-	-	-	-	-0,1
Ecart de conversion	-0,0	-1,7	1,5	-0,9	0,4	-0,7
Autres mouvements	25,8	-	-	-	-4,5	21,2
31 décembre 2022	156,7	36,2	33,4	15,7	60,0	306,4
Base impôts différés activés	122,2	0,8	-	0,1	10,3	133,5
Base impôts différés non activés	34,4	35,3	33,4	15,6	54,3	172,9
Impôts différés activés	31,6	0,2	-	0,0	2,3	34,1
Impôts différés non activés	8,9	7,5	5,7	4,6	14,5	41,2

En France, une partie des déficits fiscaux non activés, soit 19,6 M€ en impôt différé (sur la base d'un taux à 25,83%), correspondait au 31 décembre 2021 aux reports déficitaires provenant de Groupe Steria SCA, antérieurs au 1er janvier 2014. Le 15 décembre 2022, l'administration fiscale a accordé le droit au report de ces déficits. Un actif d'impôt différé de 19,6 M€ a alors été reconnu.

En Scandinavie, les reports déficitaires des sociétés implantées en Suède et au Danemark ne donnent pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Enfin, parmi les Autres pays, des déficits de sociétés de taille modeste implantées au Brésil, en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans certains pays africains ne sont pas activés.

6.3.2. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Axway

6.3.2.1. Analyse par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actifs (IDA)		
- à moins d'un an	6,1	1,1
- à plus d'un an	17,0	13,5
TOTAL IDA	23,1	14,6
Impôts différés passifs (IDP)		
- à moins d'un an	-0,2	-1,1
- à plus d'un an	-2,5	-2,7
TOTAL IDP	-2,7	-3,9
IMPOTS DIFFERES NETS	20,4	10,7

Les impôts différés actifs à court terme sont essentiellement relatifs à l'usage prévu de déficits fiscaux en 2023 par Axway Inc, Axway Irlande et Axway Software SA.

Les impôts différés actifs à plus d'un an sont essentiellement relatifs à l'usage prévu de déficits fiscaux par Axway Inc, Axway Irlande et Axway Software SA.

Les autres taux d'imposition appliqués sont les taux d'impôts en vigueur au 31 décembre 2022, notamment un taux d'impôt à 21 % pour Axway Inc, 6,25% en Irlande et 25,83% en France.

6.3.2.2. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
En début de période	10,7	14,0
Variations de périmètre	-0,9	-
Impôts imputés au compte de résultat	10,0	-4,0
Impôts imputés en capitaux propres	-0,1	-0,2
Écarts de conversion	0,6	0,9
Autres	0,0	-
EN FIN DE PERIODE	20,4	10,7

La charge d'impôts imputée au compte de résultat s'est élevée à 10,0 M€, elle est décrite dans la note 6.1.2.

Les impôts imputés en capitaux propres correspondent aux effets d'impôts des écarts actuariels liés aux engagements de retraite pour 0,1 M€.

Les écarts de conversion de 0,6 M€ viennent particulièrement de l'impact de change du dollar américain par rapport à l'euro.

6.3.2.3. Décomposition par nature des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Différences liées aux retraitements en consolidation		
Ecart actuariel sur engagements de retraite	-0,3	-0,2
Amortissements des logiciels réévalués	0,2	0,6
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	-0,8	-4,0
Actualisation de la participation des salariés	-	0,0
Provisions réglementées	-	-
Déficits fiscaux activés	15,7	12,0
Actifs sur contrats clients (IFRS15)	-16,1	-13,6
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS16)	0,2	0,3
Provision pour risques (Groupe)	-1,9	-1,4
Autres	-1,2	0,0
Différences temporaires issues des déclarations fiscales		
Provision indemnités de départ en retraite	2,1	2,0
Dettes provisionnées pour Organic	0,0	0,0
Déficits fiscaux activés	19,7	13,3
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS16)	-	-
Provision pour risques (Groupe)	1,9	1,4
Autres	0,9	0,4
TOTAL	20,4	10,7

Déficits fiscaux activés en consolidation

L'activation des déficits fiscaux en consolidation à hauteur de 15,7 M€ provient de l'entité Axway Software pour 12,8 M€. En complément des déficits fiscaux sur neuf filiales ont été activés en consolidation pour un total de 2,9 M€. sur la base du Tax Planning et de la nouvelle politique de prix de transfert.

Déficits fiscaux activés en social

L'activation des déficits fiscaux en social à hauteur de 19,7 M€ provient des entités Axway Inc. aux États-Unis et Axway Irlande. C'est un montant en hausse par rapport au déficits activés au 31 décembre 2021 (13,3 M€).

Les prévisions de bénéfices imposables futurs, justifiant l'activation ou non des déficits fiscaux, ont été déterminées sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un *business plan* à cinq ans pour la filiale américaine et à trois ans pour la filiale en Irlande.

Des plans d'affaires ont été définis pour toutes les entités du Groupe. En résumé, ils concernent principalement les entités Axway Software SA, Axway Inc. et Axway Irlande :

Axway Software SA : Les impôts différés passifs s'élèvent à 22,3 M€, le Groupe a activé un impôt différé actif pour ce montant. L'impôt différé net d'Axway Software SA est donc nul au 31 décembre 2022. Avec l'application de la politique de prix de transfert, nous anticipons une amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme.

Au 31 décembre 2022, Axway Software SA affiche une perte fiscale de 17,6 M€ notamment en raison des méthodes de reconnaissance de revenue divergentes, dans les comptes IFRS et les comptes locaux, sur l'activité *Customer Managed*. Au 31 décembre 2022, ces divergences représentent 55,2 M€. Ces revenus seront principalement reconnus dans les comptes locaux en 2023, 2024 et 2025.

Axway Inc. : les déficits fiscaux reconnus aux États-Unis sont activés à hauteur de 85,9 M€ sur un total de 136,3 M€ incluant les crédits Recherche & Développement. Cette activation des déficits reportables est basée sur les bénéfices imposables attendus pour les cinq prochains exercices, soit un IDA de 18,0 M€.

Au 31 décembre 2022, Axway Inc. affiche un bénéfice taxable de 11,4 M\$.

À compter de 2022, le Groupe applique l'option fiscale décrite par la section 59(e) du Code des impôts américain relative à la capitalisation fiscale des frais de Recherche et Développement qui devient d'application obligatoire. À fin 2021, le Groupe ne l'avait pas modélisée dans ses prévisions par prudence compte tenu de discussions en cours au niveau de l'administration fiscale américaine, qui pouvaient remettre en cause le caractère obligatoire de cette clause.

Cette obligation fiscale permet ainsi à Axway Inc. de générer du bénéfice fiscal additionnel et de conforter les impôts différés actifs sur déficits reportables comptabilisés à fin 2022.

Axway Irlande : la planification fiscale et la nouvelle politique de prix de transfert décrites dans la note 6.1.2. du présent chapitre, ont permis d'activer des déficits au 31 décembre 2022 au titre des bénéfices imposables attendus pour les trois prochains exercices. Le Groupe a jugé souhaitable de limiter l'horizon des bénéfices futures pour l'activation des déficits à trois années.

6.3.2.4. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Déficits fiscaux reportables	28,2	31,8
Différences temporelles	-	-
TOTAL	28,2	31,8

6.3.2.5. Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
N+1	1,9	18,6
N+2	0,4	9,1
N+3	3,4	0,4
N+4	1,7	3,4
N+5 et années ultérieures	139,1	95,6
Déficits reportables ayant une échéance	146,5	127,1
Déficits reportables indéfiniment	160,8	126,2
TOTAL	307,3	253,2
Base impôts différés activés	174,6	110,3
Base impôts différés non activés	132,7	143,0
Impôts différés activés	35,4	25,2
Impôts différés non activés	28,2	29,4

Au 31 décembre 2022, les impôts différés non activés sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 28,2 M€. Ils concernent les entités suivantes : Axway Inc. aux États-Unis (10,6 M€), Axway Software en France (8,6 M€), Axway Srl en Italie (2,7 M€), Axway Brésil (2,7 M€), Axway Roumanie (1,5 M€), Axway Irlande (1,0 M€).

Situation pour Axway Software

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 12,8 M€, le montant des déficits reportables non activés est de 33,3 M€ (en base).

Au 31 décembre 2021, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 11,2 M€, le montant des déficits reportables non activés est de 22,3 M€ (en base).

Situation pour Axway Inc.

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 19,2 M\$, le montant des déficits reportables non activés s'élevant quant à lui à 53,8 M\$ (en base).

Au 31 décembre 2021, le montant des déficits fiscaux activés était de 15,0 M\$ et le montant des déficits reportables non activés de 59,4 M\$ (en base).

Les déficits fiscaux reportables d'Axway Inc. proviennent essentiellement des acquisitions de Cyclone en 2006, de Tumbleweed Communications Corp. en 2008, de Systar Inc. en 2014 et d'Appcelerator Inc. en 2016. Ces déficits font l'objet d'un double plafonnement, dans le temps (20 ans) et annuel (8,1 M\$ par an) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionariat.

Axway Inc. aux États-Unis bénéficie de crédits d'impôt recherche (CIR). Ces crédits d'impôt peuvent être utilisés pour le paiement de l'impôt société dû au titre des 20 années qui suivent celle au titre de laquelle il est constaté. À défaut, l'excédent non imputé n'est pas restituable.

Les CIR d'Axway Inc. ont été acquis chaque année entre 2002 et 2022. Au 31 décembre 2022, nous estimons que le montant total des CIR imputables sur des bénéfices fiscaux est de 64,4 M\$ en base. Ces crédits d'impôts ont été reportés en impôts différés non activés car la date probable de leur utilisation est trop éloignée. Sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un *business plan*, les 13,5 M\$ de crédits d'impôts pourraient être utilisés de 2025 à 2042.

NOTE 7 - ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Ces éléments comprennent les actifs financiers non courants, les clients et comptes rattachés, les autres actifs courants, les autres dettes non courantes et les fournisseurs et autres dettes courantes.

7.1. Autres actifs financiers non courants

7.1.1. Catégories d'autres actifs financiers non-courants du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Titres non consolidés	45,3	25,2
Autres prêts et créances	61,3	53,9
Instruments dérivés	7,4	2,9
TOTAL	114,0	81,9

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe a classé dans cette catégorie des titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

b. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe distingue :

- les prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ;
- les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

c. Actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie.

Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable.

S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le *Résultat opérationnel d'activité*. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*.

7.1.1.1. Titres non consolidés

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2020	22,0	2,6	19,4
Variations de périmètre	-4,8	-0,0	-4,8
Augmentations	8,8	1,6	7,1
Diminutions	-0,5	-0,3	-0,3
Revalorisation	3,7	-	3,7
Ecart de conversion et autres mouvements	0,1	0,0	0,1
31 décembre 2021	29,2	4,0	25,2
Variations de périmètre	-4,5	0,0	-4,5
Augmentations	9,3	1,1	8,2
Diminutions	-0,5	-0,1	-0,5
Revalorisation	16,7	0,0	16,7
Ecart de conversion et autres mouvements	0,1	0,0	0,1
31 décembre 2022	50,3	5,0	45,3

Les titres non consolidés sont constitués pour le montant le plus important des titres CS Communication & Systèmes (27,7 M€ au 31 décembre 2022, contre 12,9 M€ au 31 décembre 2021).

7.1.1.2. Autres prêts et créances

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts	0,0	0,1
Créances de crédits d'impôt et taxes (CIR)	-	-
Autres créances non courantes	45,2	37,6
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	19,7	19,6
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	-3,5	-3,4
TOTAL	61,3	53,9

Les créances de crédit d'impôt recherche classées en *Autres prêts et créances* sont celles dont l'utilisation ou le remboursement interviendra au-delà d'un délai d'une année.

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués et des créances rattachées à des participations.

Les *Autres créances non courantes* consistent à hauteur de 4,2 M€ en des avances versées au Royaume-Uni par l'entité NHS SBS aux structures nouvellement clientes de sa plateforme pour réaliser leurs opérations de transition et de 41,0 M€ en des prestations réalisées mais non encore facturées en Allemagne par Sopra Financial Technology GmbH.

Ces dépôts et ces autres créances sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

7.1.2. Catégories d'actifs financiers non-courants du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

b. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

c. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Les créances clients à court terme sont décrites dans la note 7.2.2.

d. dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable. S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le Résultat opérationnel d'activité. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*. La procédure portant sur la dépréciation des créances commerciales sont décrites dans la note 7.2.2.

Les actifs financiers et autres actifs non courants du Groupe concernent principalement les prêts et les créances.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et créances	2,1	2,7
Charges constatées d'avance - part à plus d'un an	9,7	6,1
Total actifs financiers et autres actifs non courants	11,8	8,8

Les charges constatées d'avance, part à plus d'un an, sont des coûts d'obtention de contrat tels que décrits dans la note 4.1.2.1. Elles ont représenté 9,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 6,1 M€ au 31 décembre 2021.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres créances non courantes	0,3	0,8
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	1,8	1,9
Total Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme -	2,1	2,7

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Les autres créances non courantes correspondent au contrat de liquidité avec Kepler.

7.1.3. Catégories d'autres actifs financiers non-courants de la holding Sopra GMT

Au 31 décembre 2022, la société-mère Sopra GMT détient des titres de participation Sopra Steria Group (89,9 M€) et Axway Software (80,9 M€). Ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT pour leur montant total 170,8 M€.

Au 31 décembre 2022, la société-mère Sopra GMT détient des actions propres pour un montant de 2,3 M€. Il s'agit de 1823 titres Sopra GMT destinés à servir des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés de Sopra GMT et de ses filiales. Ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT pour leur montant 2,3 M€.

Il n'existe pas d'autres actifs financiers non courants.

7.2. Clients et comptes rattachés

7.2.1. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Créances clients - valeur brute	720,7	667,7
Dépréciation des créances clients	-13,3	-17,4
Créances clients - valeur nette	707,4	650,3
Actifs sur contrats clients	396,7	369,8
TOTAL	1 104,2	1 020,1

Le poste *Clients nets*, exprimé en mois d'activité s'établit au 31 décembre 2022 à moins de 2 mois d'activité stable par rapport au 31 décembre 2021. Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires obtenu par la méthode de l'épuisement. Le poste *Clients nets* est obtenu en ramenant le poste *Clients* en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan. L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1.1. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

7.2.1.1. Balance âgée clients au 31/12/2022

	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes			
			moins de 30 jours	entre 30 et 90 jours	entre 90 et 120 jours	plus de 120 jours
<i>(en millions d'euros)</i>						
Créances clients	720,7	566,9	92,7	31,0	6,7	23,4

7.2.1.2. Etat des variations des dépréciations pour créances clients

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dépréciations sur créances clients en début de période	17,4	22,2
Mouvements de périmètre	0,2	-0,0
Dotations nettes de reprises	-4,3	-4,4
Autres mouvements	-0,0	-0,6
Ecart de conversion	-0,1	0,2
DEPRECIATIONS SUR CREANCES CLIENTS EN FIN DE PERIODE	13,3	17,4

7.2.2. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Ce poste comprend les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées.

Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours.

L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

La nature des clients du Groupe qui présente un risque faible de crédit et la politique de dépréciation systématique des créances au-delà d'une certaine échéance permettent au Groupe de prendre en compte le risque de crédit sur les créances clients. La procédure est la suivante : dépréciation à hauteur de 50 % du montant des factures non réglées six mois après leur date d'émission et à hauteur de 100 % au-delà de 12 mois.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2023 pour cet exercice), et les créances clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2022) ont été compensés au bilan.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan dans la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* (cf. note 4.1.2).

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	66,0	50,3
Dépréciations des créances clients	-1,7	-1,0
Créances Clients - valeur nette	64,3	49,3
Factures à établir	83,8	55,8
Total clients et comptes rattachés	148,1	105,1

Le DSO sur le poste *Clients et comptes rattachés* : 155 jours

Le poste *Clients nets*, exprimé en jours d'activité, s'établit au 31 décembre 2022 à 155 jours en hausse par rapport au DSO du 31 décembre 2021 (121 jours). Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année. La variation s'explique avec l'analyse ci-dessous.

Le DSO sur le poste *Créances Clients – valeur nette* : 68 jours

Le DSO s'élève à 68 jours en hausse par rapport à l'exercice 2021 (57 jours). Cette hausse s'explique par la reconnaissance de créances très significatives qui n'ont pas pu être encaissées avant la fin de l'exercice.

Le DSO sur le poste *Factures à établir* : 87 jours

La variation sur la période des factures à établir résulte, d'une part, de l'apparition du droit à facturer transformant les factures à établir en créances clients et d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouvelles factures à établir (Souscription en *Customer Managed*).

Sur ce poste, le DSO s'élève au 31 décembre 2022 à 87 jours comparé à un DSO de 63 jours au 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique par la forte croissance des revenus *Customer Managed* sur l'exercice 2022.

7.2.2.1. Echancier des créances clients du sous-groupe Axway au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
			moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients	66,0	50,2	7,4	2,9	2,5	0,9	1,5	0,6

7.2.2.2. État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations sur créances clients en début de période	1,0	1,7
Dotations	0,9	0,5
Reprises	-0,3	-1,2
Mouvements de périmètre	-	-
Ecart de conversion	0,0	0,1
Dépréciations sur créances clients en fin de période	1,7	1,0

7.2.3. Clients et comptes rattachés de Sopra GMT

Ces créances clients, qui concernent uniquement Sopra Steria Group (0,2 M€) et Axway Software (0,2 M€) sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients - valeur brute	0,3	0,3
Factures à établir	0,1	0,4
Avoirs à établir	-	-
Dépréciation des créances clients	-	-
TOTAL	0,4	0,7

7.3. Autres actifs courants

7.3.1. Autres actifs courants du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Stocks et en-cours	46,3	44,7
Avances et acomptes versés	1,9	1,5
Personnel et organismes sociaux	5,0	5,2
Créances fiscales	147,8	185,4
Impôt sur les sociétés	118,6	104,2
Prêts cautions et autres créances financières à moins d'un an	2,2	1,5
Créances diverses	16,2	32,5
Dépréciation des créances diverses	-0,8	-1,1
Charges constatées d'avance	63,9	68,5
Instruments financiers dérivés	9,3	5,4
TOTAL	410,6	447,9

Les stocks et en-cours résultent essentiellement des coûts d'exécution de contrats (phases de transition de contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing et phases préparatoires des licences en mode SaaS) tels que décrits en note 4.1.1. Leur augmentation résulte de la signature de nouveaux contrats.

Les créances fiscales comprennent notamment en France les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

7.3.2. Autres actifs courants du sous-groupe Axway

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Personnel et organismes sociaux	0,6	0,4
Créances fiscales	10,2	10,2
Impôt sur les sociétés	1,6	1,6
Créances diverses	2,5	2,4
Loyers payés d'avance - IFRS16	-0,0	-0,0
Charges constatées d'avance	15,7	13,2
Total autres créances courantes	30,6	27,8

Les créances fiscales d'un montant total de 10,2 M€ correspondent essentiellement à des Crédits d'Impôt Recherche obtenus en France (5,5 M€) et en Irlande (1,2 M€).

Les charges constatées d'avance sont stables, elles découlent de l'étalement des commissions sur le chiffre d'affaires Souscription. Ces commissions prépayées, part à moins d'un an, sont des coûts d'obtention de contrats capitalisés qui sont décrits dans la note 4.1.2.1.

Les créances fiscales : le Crédit d'Impôt Recherche

Les créances de crédits d'impôts recherche (CIR) sont cédées au Crédit Agricole depuis 2017. Les créances de CIR antérieures à 2017 étaient cédées à Natixis.

Le suivi du financement des créances de CIR cédées est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)						
Exercice	Année du CIR Financé	Montant du CIR financé	Financier des créances de CIR	Remboursement effectué par l'administration fiscale :		
				Année	Montant	
Crédits d'impôts recherche remboursés par l'administration fiscale						
2014	2011	5,8	Natixis	2015	Pour le montant attendu	
	2012	3,6	Natixis	2016	Pour le montant attendu	
	2013	6,5	Natixis	2017	Pour le montant attendu	
2015	2014	7,6	Natixis	2018	Pour le montant attendu	
2016	2015	9,0	Natixis	2019	Pour le montant attendu	
2017	2016	9,1	Crédit Agricole	2020	Pour le montant attendu	
2018	2017	10,2	Crédit Agricole	2021	Pour le montant attendu	
2019	2018	7,9	Crédit Agricole	2022	Pour le montant attendu	
Crédits d'impôts recherche non encore remboursés par l'administration fiscale						
2020	2019	8,3	Crédit Agricole	-	-	
2021	2020	8,0	Crédit Agricole	-	-	
2022	2021	6,3	Crédit Agricole	-	-	

Au 31 décembre 2022, le total des créances cédées au Crédit Agricole et non encore remboursées par l'administration fiscale s'élève à 22 510 k€.

Analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche

Le critère essentiel pour la déconsolidation est le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la créance. Si le risque de crédit et le risque de retard de paiement sont bien transférés au Crédit Agricole, le risque fiscal n'est pas transféré. En cas de remise en cause par l'État des montants déclarés, notre contrat avec le Crédit Agricole prévoit qu'on leur rembourse le CIR rejeté.

Notre analyse a montré que la déconsolidation est acceptable dans la mesure où le risque fiscal est considéré comme non significatif. En effet, Axway Software a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices de 2009 à 2011 et de 2014 à 2016. Ces deux contrôles n'ont fait l'objet d'aucun ajustement sur les montants déclarés au titre du CIR. Les modalités de détermination des projets et dépenses éligibles au CIR ainsi que leur contrôle par nos équipes sont demeurés inchangés depuis ces contrôles fiscaux.

Sur cette base, nous considérons que le financement du crédit d'impôt recherche transféré est déconsolidant.

7.4. Autres dettes non courantes

7.4.1. Autres dettes non courantes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Options de vente accordées	-	-
Autres dettes - part à plus d'un an	11,8	15,2
Instruments financiers dérivés	3,7	0,6
TOTAL	15,5	15,8

Les autres dettes non courantes comprennent en 2022 les obligations de financement des investissements du Groupe dans des fonds de Corporate Ventures à hauteur de 6,2 M€ (9,8 M€ au 31 décembre 2021).

Les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022 sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt et de change (cf. notes 12.5.3 et 12.5.4).

Options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en autre passif non courant pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

7.4.2. Autres dettes non courantes du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les prestations facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats clients) figurent au bilan du poste *Autres dettes non courantes pour la part à plus d'un an* (rubrique *Produits constatés d'avance*) (cf. note 4.1.2.1).

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres dettes - part à plus d'un an	0,2	0,2
Passifs sur contrats clients - part à plus d'un an	0,9	1,5
SOUS-TOTAL autres dettes non courantes	1,1	1,7
Autres provisions pour risques et charges - part > 1 an	7,9	8,0
TOTAL autres dettes non courantes, y compris provisions - part à plus d'un an	9,0	9,8

La variation porte sur les revenus de maintenance et résulte :

- d'une part de la transformation des passifs antérieurs en produits constatés d'avance à moins d'un an ; et
- d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Ceux existant au 31 décembre 2021 ont été majoritairement convertis en produits constatés d'avance, part à moins d'un an, au cours de l'exercice 2022.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 6,8 M€ (cf. note 5.3.2.b) sont reportées dans le poste *Autres provisions pour risques et charges*. Ce dernier comprend aussi les provisions pour risques et charges pour 0,3 M€ (cf. note 10) et les provisions pour autres avantages à long terme du personnel en Italie pour 0,8 M€.

7.4.3. Autres dettes non courantes de la holding Sopra GMT

Ce poste comprend la juste valeur des trois instruments de couverture de taux qui garantissent l'emprunt contre la montée du taux d'intérêt Euribor 3M pour 0,6 M€.

7.5. Autres dettes courantes

7.5.1. Autres dettes courantes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	3,4	5,2
Avances et acomptes reçus sur commandes	18,2	27,9
Dettes sociales	522,6	451,7
Dettes fiscales	221,4	228,3
Impôt sur les sociétés	125,3	117,4
Passifs sur contrats clients	400,9	390,5
Dettes diverses	167,6	131,4
Instruments financiers dérivés	3,5	0,9
TOTAL	1 463,0	1 353,6

Les passifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1.1. Leur variation résulte d'une part de la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées. Ceux existant au 31 décembre 2021 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2022.

Les dettes diverses comprennent notamment l'engagement du Groupe d'acheter ses propres actions pour servir ses plans d'attributions d'actions gratuites de performance à hauteur de 14,8 M€ (9,8 M€ au 31 décembre 2021). Elles comprennent également la dette relative à l'option de vente accordée par le Groupe au Cabinet Office sur les actions que ce dernier détient dans la joint-venture SSCL et qui s'élève à 132,5 M€ au 31 décembre 2022.

7.5.2. Autres dettes courantes du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	-	0,1
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,1	0,1
Dettes sociales	34,3	24,9
Dettes fiscales	7,5	6,3
Impôt sur les sociétés	1,0	1,2
Dettes diverses	4,7	2,5
Total autres dettes courantes	47,6	35,1

La hausse des dettes sociales se justifie par l'augmentation des provisions sur bonus et commissions en relation avec les contrats significatifs signés en fin d'année. Les dettes diverses comprennent des coûts de restructurations à payer de 0,4 M€.

7.5.3. Produits constatés d'avance à moins d'un an du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les produits constatés d'avance, part à moins d'un an, qualifiés de passifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte des facteurs suivants :

- la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires ;
- la transformation des passifs produits constatés d'avance, part à plus d'un an, antérieurs en passifs produits constatés d'avance part à moins d'un an ;
- l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, le Groupe a compensé au bilan les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2023 pour cet exercice) ; et
- les créances clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2022).

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Passifs sur contrats clients	55,6	55,8
Total passifs sur contrats clients - part à moins d'un an	55,6	55,8

Les Passifs sur contrats clients, part à moins d'un an, existant au 31 décembre 2021 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2022.

Les produits constatés d'avance sur la maintenance ont baissé de 3,7 M€ en un an. À taux de change constant, ils baissent de 2 M€ en raison de l'attrition attendue sur ces contrats dans le cadre de la transformation du modèle d'affaires.

Les produits constatés d'avance sur la Souscription ont augmenté de 3,9 M€ en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse est cohérente avec la progression de l'activité Souscription (« Axway Managed »).

7.5.4. Autres dettes courantes de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dividendes à verser	-	-
Dettes sociales	0,6	0,5
Dettes fiscales	0,1	0,2
Impôt sur les sociétés	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes diverses	0,1	0,1
Instruments financiers dérivés	-	-
TOTAL	0,8	0,8

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

8.1. Ecarts d'acquisition

8.1.1. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Sopra Steria

8.1.1.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

	01/01/2022	Acquisitions	Ajustements sur regroupements d'entreprises	Sorties	Dépréciations	Conversion	Autres mouvements	31/12/2022
(en millions d'euros)								
France	629,6	-	-4,2	-	-	-	-	625,4
UK	609,1	3,9	-	-0,0	-	-32,2	-	580,8
Autre Europe	351,8	4,3	-0,1	-	-	-6,0	-	350,0
Banking	375,5	-	-	-	-	-5,9	-	369,6
HR	16,2	-	-	-	-	-	-	16,2
Inde	2,1	-	-	-0,1	-	-0,1	-	2,0
TOTAL	1 984,3	8,2	-4,3	-0,1	-	-44,2	-	1 943,9

(1) Autre Europe est le regroupement des UGT suivantes testées séparément : Allemagne, Scandinavie, Espagne, Italie, Suisse, Belgique, Luxembourg et Sopra Financial Technology.

Les effets des acquisitions de la période pour +8,2 M€ sont décrits en note 2.1.1. Principales acquisitions.

La variation de -44,2 M€ au titre des variations de change provient de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
G B P	-38,1	47,1
NOK-SEK	-7,9	4,5
Autres devises	1,8	1,8
TOTAL	-44,2	53,4

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires) selon la méthode des regroupements d'entreprises présentées en note 2.1.1. Ce choix est réalisé acquisition par acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.1.1.3. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

8.1.1.3. Tests de dépréciation

Au 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé des tests de valeur comme la pratique l'impose. Il a ainsi tout d'abord procédé à une revue de ses paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Les tests ont alors été réalisés avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2022	31/12/2021	30/09/2022	31/12/2021
France	9,2%	7,7%	2,2%	2,0%
Royaume-Uni	9,6%	8,5%	2,2%	2,0%
Autres Europe	7,9% à 10,5%	7,5 à 9,0%	2,2%	2,0%
Sopra Banking Software	9,2%	7,7%	2,2%	2,0%
Sopra HR Software	9,2%	7,7%	2,2%	2,0%

Le Groupe a ensuite appliqué ces paramètres à des prévisions de flux de trésorerie. Ces tests ne conduisent pas à comptabiliser de dépréciation.

En outre, le Groupe a fait varier ces hypothèses de 1,0 point. Ainsi, une baisse du taux de croissance à l'infini de 1,0 point, ou une hausse de 1,0 point du taux d'actualisation, ou la combinaison des deux ne conduiraient pas à constater de dépréciation à l'exception de l'UGT Sopra Banking Software. Pour cette dernière, seule la combinaison d'une baisse du taux de croissance à l'infini de 1,0 point et une hausse de 1,0 point du taux d'actualisation conduirait à constater une dépréciation. En revanche, si le taux d'actualisation augmente de 2 points ou si le taux de croissance à l'infini diminue de 2 points, le test pour l'UGT Sopra Banking Software ne serait plus satisfait et une dépréciation serait comptabilisée.

En complément, le Groupe a aussi procédé à des tests supplémentaires de sensibilité à la baisse du taux de marge opérationnelle de l'UGT Sopra Banking Software. Ainsi, le Groupe considère qu'une baisse supérieure à 1,7 point du taux de marge opérationnelle, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait la comptabilisation d'une dépréciation. Le Groupe a aussi fait supporter à cette UGT une baisse de 2 points du taux de croissance anticipée, toutes choses étant égales par ailleurs. L'UGT a satisfait à ce dernier test.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés sur chacune des unités génératrices de trésorerie hors Sopra Banking Software :

- une augmentation du taux d'actualisation de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points (soit aucune croissance à l'infini) ou ;
- une combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points et une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points ou ;
- une diminution du taux de marge opérationnelle anticipée de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance anticipée de 2 points.

Ces tests additionnels, hors Sopra Banking Software, n'indui raient aucune dépréciation.

La norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'act if.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du *goodwill* acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne essentiellement les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'act if non courant du bilan consolidé de Sopra Steria Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'act ifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'act ifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de *reporting* et l'information sectorielle (cf. note 3.1). Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. Du fait de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » à partir du 1^{er} janvier 2019, la valeur comptable des actifs comprend les droits d'utilisation des biens pris en location diminués des dettes sur biens pris en location.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les flux de trésorerie comprennent les décaissements de loyers malgré l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le taux d'actualisation s'appuie sur le coût moyen pondéré du capital. Celui-ci est rapproché des estimations réalisées par les bureaux d'analyse financière. Au final, les taux d'actualisation utilisés par UGT résultent de ce travail de comparaison et sont compris entre les coûts moyens pondérés du capital et la moyenne des estimations des analystes.

Les taux de croissance à l'infini résultent d'une moyenne des estimations réalisées par les bureaux d'analyses financières.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*.

La reprise des pertes de valeur de l'écart d'acquisition relatif à des participations consolidées par intégration globale est interdite.

8.1.2. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif :

- soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention) ;
- soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Ce choix est réalisé acquisition par acquisition. La méthode des regroupements d'entreprises est présentée en note 8.1.2.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés à une unité génératrice de trésorerie unique dans le cadre des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.1.2.4. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et sont réalisés systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16 et IFRS 9).

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- pour chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit « partiel », ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs repris. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer et comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
- d'une part, la somme du prix d'acquisition de l'entreprise acquise et du montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
- d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur

doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

8.1.2.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours des exercices 2021 et 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2020	339,0	8,7	330,3
Acquisition	-	-	-
Ecart de conversion	18,0	-0,0	18,0
31 décembre 2021	356,9	8,6	348,3
Acquisition	12,4	-	12,4
Sortie Syncplicity	-77,3	-	-77,3
Ecart de conversion	14,2	-0,1	14,3
31 décembre 2022	306,3	8,5	297,8

8.1.2.2. Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises

Dxchange - Axway Software a acquis 100 % du capital de la société DXchange technologies Private Limited en Inde le 15 juin 2022. Le groupe Axway a également acquis, via la société DXchange, 100 % des actions de la filiale DXvmt en Inde.

Axway Software a réalisé cette opération pour un montant de 8,9 M€, versé en 2022. En complément, le Groupe a reconnu un passif financier de 4,8 M€ correspond à un complément de prix variable, qui sera versé en fonction des ventes sur les cinq prochaines années.

Les travaux d'inventaire des actifs acquis et des passifs repris ont permis à ce stade l'identification, la valorisation et la reconnaissance d'un logiciel métier pour un montant de 3,6 M€.

Conformément à la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de DXchange sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 15 juin 2023.

L'allocation provisoire du Goodwill se décompose actuellement de la façon suivante :

Au 31/12/2022	
(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition	8,9
Valeur actualisée des compléments de prix	4,8
Coût d'acquisition	13,7
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	-0,8
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	2,1
ECART D'ACQUISITION (Dxchange)	12,4

Le détail de l'actif net provisoire de Dxchange est détaillé ci-dessous :

	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
(en millions d'euros)			
Immobilisations incorporelles	0,6	3,0	3,6
Immobilisations corporelles	0,0		0,0
Actifs courants	0,1		0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0		0,0
Passifs financiers	-0,9		-0,9
Impôts différés passifs	-0,0	-0,9	-0,9
Passifs courants	-0,6		-0,6
Actif net acquis	-0,8	2,1	1,3

Syncplicity – Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a finalisé la rationalisation de son portefeuille produits. L'activité Syncplicity a été cédée en octobre 2022. L'écart d'acquisition de cette activité a ainsi été sorti de l'actif du bilan par la constatation d'une autre charge opérationnelle d'un montant de 77,3 M€.

Aucune acquisition n'est à signaler sur l'exercice 2021.

8.1.2.3. Écarts de conversion

Les variations de change proviennent essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

Variation Euro / devise (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
U S D	15,8	18,5
S E K	-1,5	-0,4
Autres devises	-0,0	-0,0
TOTAL	14,3	18,0

8.1.2.4. Tests de dépréciation

Principes comptables, jugements et estimations

Unités génératrices de trésorerie

La norme IAS 36 « *Dépréciations d'actifs* » impose d'apprécier à chaque date de *reporting* s'il existe un quelconque indice de perte de valeur identifié d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé d'Axway Software.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Le groupe Axway fournit des solutions informatiques permettant la gestion automatique des échanges de données à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Axway s'est développé en partie par croissance externe ces dernières années, les principales acquisitions ayant été les suivantes : Cyclone Commerce aux États-Unis en 2006, Actis en Allemagne en 2007, Tumbleweed aux États-Unis en 2008, Vordel en Irlande en 2012, Systar en France en 2014, Appcelerator aux États-Unis en 2016, Syncplicity aux États-Unis en 2017, Streamdata.io en France en 2019 Dxchange en Inde en 2022.

L'ensemble des produits développés, que ce soit en interne via la recherche et le développement ou liés à des acquisitions, sont intégrés dans la plateforme technique commune.

Le groupe Axway a ainsi développé grâce à ses acquisitions et ses investissements en Recherche et Développement un catalogue de produits qui sont largement interdépendants. Les produits acquis ont été développés et intégrés à d'autres produits acquis ou développés en interne.

Les produits Axway ne s'adressent pas à un marché en particulier, il n'y a pas de marché actif pour chaque actif du Groupe. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où Axway opère. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les clients du Groupe quel que soit leur localisation. Nos clients sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Axway pour l'ensemble de leurs filiales.

Compte tenu de la globalisation des produits et des marchés, l'analyse de la contribution aux résultats du groupe Axway par pays ne présente pas de pertinence économique. Les entrées de trésorerie liées aux activités des différents pays ne sont donc pas considérées comme indépendantes des entrées de trésorerie générées par les activités des autres pays. Ainsi Axway dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement interdépendantes. En d'autres termes, le mode de fonctionnement d'Axway, selon le mode d'un éditeur mondial intervenant sur un marché globalisé, conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Le mode de fonctionnement opérationnel choisi par la société Axway est ainsi celui d'un éditeur global dont les principaux marchés sont les États-Unis et l'Europe. Nous nous positionnons sur un secteur d'activité hautement intégré : le développement et la commercialisation d'une suite de logiciel d'infrastructure qui permet l'échange d'information au sein et en dehors de l'entreprise. Nos équipes commerciales sont organisées par pays, région, verticale, programme ou par expertise à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières traditionnelles d'un pays. Notre département Marketing assure la gestion stratégique et la mise en marché pour l'ensemble d'Axway en appui des campagnes commerciales menées tant au niveau global qu'au niveau local. Les équipes de développement des produits ainsi que celles assurant le support aux clients sont réparties dans neuf pays et chacune opère sur plusieurs produits différents. Notre propriété intellectuelle, acquise ou développée, est en permanence intégrée dans l'offre de nouveaux produits ou de plateformes unifiées. Ainsi, il n'y a pas d'UGT isolée que nous ne suivions autrement qu'au niveau consolidé. Ceci conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Méthodes de détermination de la valeur d'utilité

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est supérieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

Afin de refléter, sur une période appropriée, les impacts de la transformation de notre modèle économique, d'un modèle basé sur la vente de licences à un modèle d'abonnement, un plan d'affaires sur cinq ans a été élaboré, puis a été appliqué, comme l'autorise IAS 36.33 (c), un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive sur une période d'extrapolation. De cette façon le pourcentage de croissance à l'infini ne s'applique pas immédiatement après le plan d'affaires de cinq ans. Le pourcentage de croissance à l'infini s'applique sur la valeur terminale calculée à partir de la dernière année de la période d'extrapolation.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est appliquée à partir des plans d'affaires prévisionnels de cinq ans et des hypothèses d'évolution des besoins en fonds de roulement et des investissements.

La valeur terminale de l'UGT a été calculée à partir du dernier flux modélisé, et à cet effet deux paramètres financiers majeurs sont utilisés, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

L'actualisation des flux de trésorerie donne la valeur d'entreprise. En retranchant de cette valeur l'endettement et en ajoutant la trésorerie, on obtient la valeur des fonds propres.

Évaluation des provisions pour dépréciation

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*. Les éventuelles pertes de valeur enregistrées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise.

La juste valeur d'Axway selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2022 est de 360,2 M€ (353,0 M€ diminués des 2 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés.

Conformément à la norme IAS 36 « *Dépréciations d'actifs* », la valeur d'utilité d'Axway ne doit donc pas nécessairement être déterminée au 31 décembre 2022. Pourtant, pour se conformer aux recommandations de l'AMF et continuer à renforcer sa transparence, Axway a de nouveau déterminé sa valeur d'utilité au 31 décembre 2022.

Le Groupe estime que la transformation de son modèle d'affaires initiée en 2018, vers un modèle basé sur la souscription, a mécaniquement entraîné une diminution des flux de trésorerie générés, dans sa première phase de mise en place. Dans le même temps, le Groupe a constaté une volatilité de son titre sur les marchés notamment au cours des derniers mois. Enfin, les conditions macroéconomiques avec une hausse de l'inflation et des taux d'intérêts ont un impact sur les flux de trésorerie futurs. Le Groupe estime donc qu'un calcul de la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés est nécessaire au 31 décembre 2022.

La méthodologie des tests de dépréciation d'actifs IAS 36 qui sont décrits ci-dessous a été adaptée au niveau de risque. Cette méthodologie retenue repose sur la définition d'un scénario unique estimé par la Direction.

Test effectué

Les plans d'affaires intègrent principalement des données internes définies par le management d'Axway sur la base de la connaissance des marchés où Axway opère en tenant compte des perspectives économiques.

Chaque année, ces hypothèses sont corroborées avec la performance passée. Si les réalisations du Groupe s'éloignent, positivement ou négativement, du dernier plan d'affaires, nous révisons alors les hypothèses du plan d'affaires pour les années suivantes.

Dans la poursuite du test de dépréciation commencé en 2018, qui portait sur une période de 10 ans (2019 à 2028), celui de 2022 porte sur une période de six ans (2023 à 2028). Il est basé sur un plan d'affaires de cinq ans (2023 à 2027), suivi d'une période d'extrapolation d'un an (2028).

Conformément à la méthodologie du Groupe, décrite ci-dessus, le test de dépréciation 2022 sur les immobilisations regroupées au sein de l'unité génératrice de trésorerie d'Axway s'est déroulé en trois étapes :

I. de la 1^{re} année à la 5^e année, le scénario présenté par Axway dans ses tests de dépréciation se base sur un plan d'affaires avec un mix revenu plus favorable à l'Axway Managed sur le moyen terme par rapport au Customer Managed.

Pour rappel la reconnaissance de revenu du modèle Axway Managed est étalée sur la durée du contrat alors que la reconnaissance de revenu du modèle Customer Managed prend en compte environ 50% du revenu à la signature du contrat, le reste étant étalé sur la durée du contrat.

Le Groupe a fait des tests avec les hypothèses opérationnelles suivantes :

- une croissance organique de chiffre d'affaires entre 2% et 3,5% par an ;
- un ROA en augmentation avec une fourchette définie entre 15% et 20% sur la période 2023 à 2027.

II. la 6^e année, une période d'extrapolation, basée sur une projection du flux de trésorerie 2027 projeté sur un an (2028), en retenant un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive la sixième année ;

III. à partir de la 7^e année, les flux sont calculés à partir du dernier flux modélisé en 2028. À ce flux est appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Ce taux reflète le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Pour l'exercice 2022, la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés s'élève à 624,1 M€ avec un taux d'actualisation de 9,20 % et un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Le taux d'actualisation résulte de la moyenne homogène des composantes du coût moyen pondéré du capital des analystes et d'approches intermédiaires. La croissance à l'infini résulte de la moyenne homogène des analystes.

Valorisation (en millions d'euros)		Taux d'actualisation		
		8,70%	9,20%	9,70%
Taux de croissance à l'infini	1,43%	644,5	597,5	556,2
	1,83%	675,6	624,1	579,1
	2,23%	710,6	653,7	604,4

La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élève donc à 624,1 M€ et correspond à sa valeur d'utilité après prise en compte de l'endettement net.

La valeur comptable de l'UGT Axway est égale au montant des capitaux propres consolidés au 31 décembre soit 327,8 M€, retraités des impacts liés à la norme IFRS16. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2022 de déprécier l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles affectées à l'unité génératrice de trésorerie Axway.

Au 31 décembre 2022, le Headroom est de 296 M€. Le calcul est présenté ci-dessous :

Valeur d'utilité - Business plan	
Valeur des capitaux testés	328
Endettement net	99
Capitaux employés testés	427
Valeur d'utilité	723
Headroom	296

8.1.3. Ecarts d'acquisition de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 DECEMBRE 2020	14,7	-	14,7
Acquisitions	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31 DECEMBRE 2021	14,7	-	14,7
Acquisitions	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31 DECEMBRE 2022	14,7	-	14,7

8.2. Autres immobilisations incorporelles

8.2.1. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels métiers / Technologies	93,9	70,5	23,4	29,7
Relations clients	224,2	153,5	70,7	87,0
Contrats favorables	0,9	0,9	-	-
Marques	19,1	4,9	14,2	15,1
Logiciels acquis et autres immobilisations incorporelles	312,0	253,6	58,4	45,3
TOTAL	650,1	483,4	166,7	177,1

Ce poste comprend essentiellement des actifs incorporels (technologies, relations clients, contrats favorables, carnets de commandes, marques) affectés lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissement de ces actifs incorporels affectés sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
<i>(en millions d'euros)</i>			
31 décembre 2020	661,7	428,8	232,9
Mouvements de périmètre	0,2	0,1	0,1
Actifs incorporels affectés	0,0	-	0,0
Acquisitions	5,1	-	5,1
Cessions - mises au rebut	-50,5	-49,4	-1,0
Autres mouvements	30,9	30,1	0,9
Ecart de conversion	16,7	11,9	4,8
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	65,7	-65,7
31 décembre 2021	664,2	487,1	177,1
Mouvements de périmètre	-	-0,0	0,0
Actifs incorporels affectés	11,0	-	11,0
Acquisitions	32,8	-	32,8
Cessions - mises au rebut	-33,0	-33,0	-0,0
Autres mouvements	-11,4	-12,3	0,8
Ecart de conversion	-13,5	-10,2	-3,3
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	51,7	-51,7
31 décembre 2022	650,1	483,4	166,7

En 2022, des relations clientèles de 7,9 M€ ont été reconnues dans la société EVA Group suite à son acquisition (cf. note 2.1.1).

Les autres mouvements étaient principalement la résultante d'une décompensation d'un actif incorporel entre valeur brute et amortissement, celui-ci ayant été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé en 2020.

Les dépenses de développement des progiciels et solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2022 s'élèvent à 19,6 M€. Elles sont relatives à l'accélération de la digitalisation de l'offre de Sopra Banking Software.

a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur trois à quinze ans suivant leur durée d'utilité estimée. Les marques acquises dont la durée d'utilité ne peut être définie ne sont pas amorties.

c. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - génération d'avantages économiques futurs probables,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

8.2.2. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique doit être nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - le Groupe doit avoir l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - le Groupe doit avoir la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - le Groupe doit mettre à disposition du projet les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit avoir la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles si une seule des conditions décrites ci-dessus n'est pas remplie.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciels, les critères déterminants sont celui de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement et celui de la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables.

Les risques et les incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'une version de démonstration présentable à un prospect. Les adaptations entre la version de démonstration et la version définitive sont généralement peu importantes, et par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Relations clients	Technologies	Marques	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2020	40,5	44,6	0,2	19,5	104,9
Ecart de conversion	1,6	2,6	0,0	0,2	4,4
Acquisitions	-	-	-	0,0	0,0
Cessions	-	-	-	-1,1	-1,1
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2021	42,1	47,1	0,3	18,7	108,2
Ecart de conversion	1,4	2,0	0,0	0,2	3,7
Acquisitions	-	-	-	0,1	0,1
Cessions	-4,7	-12,6	-	-0,0	-17,3
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	3,5	-	-	3,5
31 décembre 2022	38,8	40,1	0,3	19,0	98,2
AMORTISSEMENTS					
31 décembre 2020	31,7	29,8	0,2	19,8	81,5
Ecart de conversion	1,4	1,8	0,0	0,2	3,4
Dotations	4,2	4,4	-	0,6	9,2
Reprises	-	-	-	-1,1	-1,1
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2021	37,3	36,0	0,3	19,5	93,1
Ecart de conversion	1,3	1,6	0,0	0,2	3,1
Dotations	1,8	3,7	-	0,4	5,8
Reprises	-	-	-	-0,0	-0,0
Autres mouvements	-3,7	-8,0	-	-0,9	-12,5
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2022	36,8	33,3	0,3	19,2	89,5
VALEUR NETTE					
31 décembre 2021	4,8	11,2	-	-0,9	15,1
31 décembre 2022	2,0	6,9	-	-0,2	8,7

Ce poste comprend essentiellement des immobilisations incorporelles (relations clients, technologies, marques) affectées lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissements de ces immobilisations sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les autres mouvements s'expliquent par les cessions des activités Syncplicity et Mailgate qui ont réalisées en 2022 et par la constatation de l'arrêt de la technologie Streamdata (cf. note 4.2.2.2).

Ces immobilisations incorporelles affectées sont composées des actifs suivants :

	Durée d'amortissement restante en année
Tumbleweed - Technologies (<i>Acquis en septembre 2008</i>)	0,4
Systar - Technologies (<i>Acquis en avril 2014</i>)	1,3
Systar - Relations clients (<i>Acquis en avril 2014</i>)	3,3
Appcelerator - Technologies (<i>Acquis en janvier 2016</i>)	2,1
Dxchange – Technologies (<i>Acquis en juin 2022</i>)	9,0

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2022 qu'au titre des exercices antérieurs.

En 2022, les dépenses de recherche et de développement constatées en compte de résultat s'élèvent à 57,3 M€, soit 18,2 % du chiffre d'affaires.

En 2021, les dépenses de recherche et de développement constatées en compte de résultat s'élevaient à 55,3 M€, soit 19,4 % du chiffre d'affaires.

8.3. Immobilisations corporelles

8.3.1. Immobilisations corporelles du sous-groupe Sopra Steria

	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
VALEUR BRUTE				
31 décembre 2020	45,7	253,1	155,2	454,1
Variations de périmètre	-	0,6	0,3	0,9
Acquisitions	0,5	22,9	19,2	42,7
Cessions - mises au rebut	-0,8	-9,7	-4,4	-14,9
Autres mouvements	1,4	-2,0	3,2	2,6
Ecart de conversion	1,4	2,3	4,4	8,1
31 décembre 2021	48,1	267,2	178,0	493,4
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,2
Acquisitions	5,2	32,0	19,4	56,5
Cessions - mises au rebut	-2,2	-11,9	-26,7	-40,9
Autres mouvements	0,5	-0,6	-0,1	-0,2
Ecart de conversion	-1,2	-2,0	-3,5	-6,6
31 décembre 2022	50,4	284,8	167,1	502,4
AMORTISSEMENTS				
31 décembre 2020	27,0	166,3	128,3	321,6
Variations de périmètre	-	0,1	0,2	0,3
Dotations	2,3	28,1	16,1	46,5
Cessions - mises au rebut	-0,7	-9,0	-4,4	-14,1
Autres mouvements	-	0,8	2,4	3,2
Ecart de conversion	0,8	1,7	3,7	6,2
31 décembre 2021	29,4	188,0	146,3	363,8
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,1
Dotations	3,2	19,3	17,3	39,8
Cessions - mises au rebut	-1,5	-11,0	-26,6	-39,1
Autres mouvements	0,2	0,6	-0,1	0,7
Ecart de conversion	-0,7	-1,1	-2,6	-4,4
31 décembre 2022	30,5	195,9	134,4	360,9
VALEUR NETTE				
31 décembre 2021	18,7	79,2	31,7	129,6
31 décembre 2022	19,9	88,9	32,7	141,5

Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (56,5 M€) correspondent principalement à des agencements et des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 36,8 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques pour un montant de 19,4 M€.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- constructions : 25 à 30 ans
- agencements : 4 à 10 ans
- matériels et équipements informatique : 3 à 8 ans
- matériels de transport : 4 à 5 ans
- mobiliers, matériels de bureau : 4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

8.3.2. Immobilisations corporelles du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, des mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Des mises au rebut d'équipements informatiques sont pratiquées chaque année après inventaire. Les montants de ces mises au rebut sont portés en cessions de l'exercice. Les sorties de locaux dont les baux n'ont pas été reconduits sont également portées en cessions de l'exercice.

Durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations

Agencements	3 à 10 ans en fonction de la durée du bail
Matériels et équipements informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans

(en millions d'euros)	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
VALEUR BRUTE			
31 décembre 2020	13,9	29,3	43,2
Ecart de conversion	0,5	0,6	1,1
Acquisitions	0,3	2,4	2,7
Cessions	-0,3	-7,0	-7,3
Autres mouvements	-0,7	0,7	-
Variations de périmètre	-	-	-
31 décembre 2021	13,7	26,0	39,7
Ecart de conversion	0,3	0,4	0,7
Acquisitions	0,4	1,7	2,1
Cessions	-0,1	-0,9	-1,0
Autres mouvements	-	-	-
Variations de périmètre	-	0,0	0,0
31 décembre 2022	14,3	27,1	41,4
AMORTISSEMENTS			
31 décembre 2020	4,8	23,0	27,8
Ecart de conversion	0,1	0,5	0,6
Dotations	1,3	2,9	4,3
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	-0,2	-7,0	-7,2
Variations de périmètre	-	-	-
31 décembre 2021	6,0	19,4	25,4
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,3
Dotations	1,4	2,8	4,2
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	-0,1	-0,8	-0,9
Variations de périmètre	-	-0,0	-0,0
31 décembre 2022	7,3	21,7	29,0
VALEUR NETTE			
31 décembre 2021	7,7	6,6	14,3
31 décembre 2022	7,0	5,5	12,5

En 2022, les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles sont de 2,1 M€. Ils portent sur des acquisitions d'équipements informatiques (serveurs, stations de travail et réseaux) pour 1,7 M€.

NOTE 9 - CONTRATS DE LOCATION

9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location**9.1.1. Droits d'utilisation du sous-groupe Sopra Steria**

(en millions d'euros)	Locaux	Véhicules	Matériels informatiques	Autres biens corporels	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2020	611,6	37,3	34,5	4,6	688,0
Variations de périmètre	0,5	0,1	-	-	0,6
Acquisitions	133,6	8,5	1,3	0,7	144,0
Cessions - mises au rebut	-99,7	-8,9	-7,9	-0,4	-117,0
Autres mouvements	0,3	-0,3	-0,0	-0,4	-0,4
Ecart de conversion	19,0	-0,4	0,3	0,3	19,1
31 décembre 2021	665,3	36,3	28,1	4,6	734,3
Variations de périmètre	-	0,0	-	-	0,0
Acquisitions	97,3	8,7	11,2	0,2	117,4
Cessions - mises au rebut	-108,5	-6,9	-10,2	-0,1	-125,8
Autres mouvements	-0,8	0,5	0,0	0,0	-0,3
Ecart de conversion	3,2	-0,9	-4,7	-0,2	-2,6
31 décembre 2022	666,5	37,7	24,3	4,5	733,0
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
31 décembre 2020	350,9	23,0	20,6	3,1	397,7
Variations de périmètre	0,2	0,0	-	-	0,2
Dotations	75,6	9,4	7,2	0,8	93,1
Cessions - mises au rebut	-89,1	-8,7	-7,9	-0,4	-106,1
Autres mouvements	0,4	-0,5	-0,0	-0,4	-0,6
Ecart de conversion	8,6	-1,9	0,1	0,1	6,9
31 décembre 2021	346,5	21,5	20,0	3,2	391,2
Variations de périmètre	-	0,0	-	-	0,0
Dotations	80,8	9,7	5,0	0,7	96,2
Cessions - mises au rebut	-100,9	-6,6	-9,2	-0,1	-116,8
Autres mouvements	-1,1	-0,4	-	-0,0	-1,6
Ecart de conversion	-0,2	-0,8	-4,7	-0,2	-6,0
31 décembre 2022	325,1	23,3	11,1	3,6	363,1
VALEUR NETTE					
31 décembre 2021	318,8	14,8	8,0	1,5	343,1
31 décembre 2022	331,4	14,4	13,1	0,9	359,9

Le Groupe a procédé, en 2022, en France principalement, à une importante réorganisation de ses locaux qui est traduite dans l'augmentation des droits d'utilisation des biens pris en location relatifs aux locaux concomitamment à l'arrêt de contrats du même type.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*. La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte principalement de la période non résiliable de celui-ci. Le Groupe l'ajuste éventuellement, s'il le juge raisonnable, de la période liée à une option de renouvellement ou de prolongation qui pourrait être exercée ou au contraire en fonction d'une option de résiliation anticipée qui pourrait être mise en œuvre dans le cas où les pénalités associées (pénalités contractuelles et coûts économiques de l'abandon) seraient plus que négligeables.

A la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

9.1.2. Droits d'utilisation du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location. C'est la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Les contrats de location donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*.

La valeur des dettes sur biens pris en location correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisés sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux d'actualisation. Ce taux est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location. Cette valeur est éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat.

Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Dans le tableau des flux de trésorerie, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du flux net de trésorerie généré par l'activité*. La variation des dettes financières de location (loyers décaissés) et la *Charge nette d'intérêts des dettes de location* sont reportées dans le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables en fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

	Locaux loués	Véhicules loués	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Valeur brute			
31 décembre 2021	39,2	1,1	40,4
Première application IFRS16			
Variation de périmètre			
Acquisitions	0,8	0,1	0,9
Cessions - mises en rebut	-3,4	-0,2	-3,6
Autres mouvements	0,5	0,1	0,6
Ecart de conversion	0,8	-0,0	0,8
31 décembre 2022	38,0	1,2	39,2
Amortissements			
31 décembre 2021	-16,1	-0,8	-16,8
Variation de périmètre			
Dotations	-5,2	-0,3	-5,5
Cessions - mises en rebut	3,2	0,2	3,5
Autres mouvements	0,0	0,1	0,1
Ecart de conversion	-0,3	0,0	-0,3
31 décembre 2022	-18,3	-0,7	-19,0
Valeur nette			
31 décembre 2021	23,2	0,4	23,5
31 décembre 2022	19,7	0,5	20,1

9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

9.2.1. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Sopra Steria

<i>(en millions d'euros)</i>				Ventilation non-courant				
	Valeur comptable	Courant	Non courant	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
DETTE FINANCIERE DE LOCATION	390,5	77,7	312,8	68,8	61,5	49,0	35,9	97,6

9.2.2. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Axway

<i>(en millions d'euros)</i>				Ventilation non-courant				
	Valeur Comptable	Courant	Non courant	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
DETTE FINANCIERE DE LOCATION	29,2	5,8	23,5	6,0	5,2	4,5	1,6	6,2

NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

10.1. Provisions courantes et non courantes

10.1.1. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Sopra Steria

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	Ecart de conversion	31/12/2022	Part non courante	Part courante
Litiges	10,3	-	2,7	-1,1	-0,2	-1,9	-0,0	9,8	8,2	1,6
Pertes sur contrats	9,9	-	4,7	-2,4	-	-0,0	-0,5	11,7	0,0	11,7
Risques fiscaux autres que l'impôt	19,1	0,9	0,6	-0,5	-0,2	-	-0,0	19,8	19,3	0,5
Restructuration	7,6	-	0,9	-4,1	-0,2	-0,4	0,0	3,9	2,2	1,7
Charges de remise en état des locaux	14,1	-	6,4	-2,8	-1,0	-	-0,6	16,1	8,5	7,6
Autres risques	45,5	-	22,4	-28,4	-6,3	4,9	-0,9	37,2	13,5	23,6
TOTAL	106,5	0,9	37,7	-39,3	-8,0	2,6	-2,0	98,5	51,8	46,7

Les provisions pour litiges couvrent principalement des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (2,9 M€ au 31 décembre 2022, contre 3,1 M€ au 31 décembre 2021), le reste correspondant principalement à des litiges clients majoritairement en France pour 1,9 M€ et chez Sopra Banking Software pour 4,5 M€.

Les provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt sur le résultat concernent essentiellement les risques relatifs au crédit impôt recherche en France.

Les provisions pour restructuration correspondent aux coûts de mesures ponctuelles de restructuration prises principalement en Allemagne (2,0 M€) et en France (1,8 M€).

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des risques clients et projets pour 26,3 M€ (dont 11,8 M€ au Royaume-Uni et 12,5 M€ en Allemagne), des risques contractuels (4,2 M€) et des risques sociaux (3,1 M€).

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et si la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

10.1.2. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers né antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

(en millions d'euros)	01/01/2022	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2022
Provisions pour litiges	0,5	-	0,4	-0,0	-	-	0,9
Provisions pour garanties	0,1	-	0,0	-	-	0,0	0,1
Autres provisions pour risques	0,1	-	0,0	-	-0,0	0,0	0,1
Sous-total provisions pour risques	0,8	-	0,4	-0,0	-0,0	0,0	1,2
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	0,4	-	-	-0,0	0,4
Autres provisions pour charges	0,1	-	0,0	-0,0	-	-	0,1
Sous-total provisions pour charges	0,1	-	0,4	-0,0	-	-0,0	0,5
TOTAL	0,9	-	0,9	-0,1	-0,0	0,0	1,7
Impact (net des charges encourues)							
Résultat opérationnel courant			0,4		-0,0		
Résultat opérationnel			0,4		-		
Résultat financier			0,0		-		
Charge d'impôt			-		-		
TOTAL			0,9		-0,0		

- Les provisions pour litiges couvrent des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (905 k€ au 31 décembre 2022) ;
- Les provisions pour garanties répondent à une obligation vis-à-vis de nos clients en Allemagne pour couvrir les potentiels risques de garantie pour 140 k€ ;

- Les autres provisions pour risques couvrent des coûts relatifs aux locaux en Allemagne et aux États-Unis pour un total de 109 k€ ;
- Les provisions pour restructuration s'élèvent à 435 k€ dont 313 k€ en France et 82 k€ aux USA ;
- Les autres provisions pour charges sont des provisions pour ancienneté en Allemagne pour 90 k€.

10.1.3. Provisions courantes et non courantes de la holding Sopra GMT

Les provisions comprennent principalement la provision concernant la valorisation des actions gratuites à distribuer dans le cadre des PAGA décidés en 2021 et 2022 (cf. note 5.4.3).

10.2. Passifs éventuels

10.2.1. Passifs éventuels du sous-groupe Sopra Steria

Les passifs éventuels reconnus au bilan résultent du regroupement Sopra-Steria en 2014.

Ils représentent au 31 décembre 2022 un montant de 6,0 M€ après impôt et correspondent à des risques fiscaux et contractuels en Inde.

Par ailleurs, en Allemagne, le programme de transformation mené par Sopra Financial Technology pour le compte des banques Sparda a été suspendu du fait de l'impossibilité d'aligner les parties prenantes sur une solution partagée et dans un délai raisonnable. Des discussions sont en cours avec les banques, actionnaires et clientes sur les conditions d'une migration du système d'information des banques vers un fournisseur tiers. Sopra Financial Technology continuerait à accompagner les banques pour l'exploitation du système d'information actuel jusqu'à la migration effective, qui pourrait intervenir d'ici 2026. Les effets de cette reconfiguration de l'activité de Sopra Financial Technology ne peuvent être évalués précisément à date.

Dans la mesure où le passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe. Par exception, dans le cadre de regroupements d'entreprises, le Groupe peut reconnaître au bilan un passif éventuel s'il résulte d'une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être estimée de manière fiable, même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

10.2.2. Passifs éventuels du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Dans la mesure où une perte ou un passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Au 31 décembre 2022, aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

NOTE 11 - FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

11.1. Charges et produits financiers

11.1.1. Coût de l'endettement financier net

11.1.1.1. Coût de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2022	Exercice 2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Produits d'intérêts	1,3	1,1
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,3	1,1
Charges d'intérêts	-10,2	-9,2
Résultat des couvertures sur endettement financier brut	0,3	-0,6
Coût de l'endettement financier brut	-9,9	-9,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-8,7	-8,7

Le taux moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est de 1,87 % en 2022 (1,53 % en 2021). Ce taux est de 1,64 % en excluant la charge relative à l'amortissement accéléré des frais de la facilité de crédit multidevises renouvelable antérieure qui s'élèvent à 1,2 M€ (cf. note 11.3.1.2).

11.1.1.2. Coût de l'endettement financier net du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0,0	0,1
Charges d'intérêt	-1,4	-0,6
Coût de l'endettement financier net	-1,3	-0,5
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-0,7	-0,8
Total coût de l'endettement financier net	-2,1	-1,3

En 2022, l'essentiel des charges d'intérêts concerne le coût des lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*). Elles reprennent en plus les coûts de financement du crédit impôts recherche pour 652 k€ en 2022.

L'actualisation du complément de prix d'acquisition de Dxchange a représenté une charge financière de 125 k€ en 2022.

11.1.1.3. Coût de l'endettement financier net de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêt	-1,9	-1,6
Résultat des couvertures (différentiel de taux)	-0,1	-
Incidence du retraitement des emprunts au coût amorti	-0,1	-0,1
TOTAL	-2,0	-1,7

11.1.2. Autres produits et charges financiers

11.1.2.1. Autres produits et charges financiers du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains et pertes de changes	-0,8	2,7
Autres produits financiers	1,7	0,7
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-6,4	-6,3
Charges d'intérêts nettes sur obligations de retraite	-0,1	-2,8
Charges de désactualisation des passifs non courants	-0,8	-0,7
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	2,0	-1,1
Plus ou moins value sur actifs financiers cédés	0,2	0,3
Autres charges financières	-1,6	-2,2
Total des autres charges financières	-6,6	-12,8
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-5,7	-9,5

La baisse des charges financières sur les avantages postérieurs à l'emploi des régimes à prestations définies de 2,7 M€ résulte principalement de l'évolution favorable du déficit des fonds de pension au Royaume Unis.

11.1.2.2. Autres produits et charges financiers du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les gains et pertes de change portent principalement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

Les différences de change relatives aux prêts intra-groupe ont été considérées comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées. Ces différences de change sont enregistrées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion* en application de la norme IAS 21.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains et pertes de change	1,9	0,6
Reprises de provisions	-0,0	-0,0
Autres produits financiers	0,2	0,0
Total gains/pertes de change et autres produits financiers	2,1	0,7
Dotations aux provisions	-0,0	-0,0
Actualisation des engagements de retraite	-0,1	-0,1
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	0,1	0,1
Autres charges financières	-1,1	-0,2
Total des autres charges financières	-1,1	-0,1
TOTAL DES AUTRES PRODUITS & CHARGES FINANCIERS	1,0	0,5

Le détail de la ligne *Actualisation des engagements de retraite* est fourni en note 5.3.2.2

11.1.2.3. Autres produits et charges financiers de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains et pertes de changes	-	-
Dividendes reçus	14,7	9,9
Reprises de provisions	-	-
Produits de cession des actifs financiers cédés	-	-
Autres produits financiers	0,2	-
Total des autres produits financiers	14,9	9,9
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs nettes comptables des actifs financiers cédés	-	-
Autres charges financières	-	-
Total des autres charges financières	-	-
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	14,9	9,8

Les dividendes versés par Sopra Steria Group et Axway Software à la société-mère Sopra GMT (14,7 M€ en 2022, 9,9 M€ en 2021) sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT.

Les autres produits financiers comprennent pour 0,2 M€ la juste valeur des instruments de couverture de taux sur les 2 tranches de l'emprunt.

11.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

11.2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Equivalents de trésorerie	13,5	25,3
Trésorerie	342,4	191,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355,9	217,2
Concours bancaires courants	0,3	-0,2
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	356,2	216,9

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

L'endettement net, présenté à la note 11.3.1, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement et autres placements sont constitués de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avances de fonds dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Sur les 356,2 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors concours bancaires courants) au 31 décembre 2022, 283,6 M€ sont détenus par la maison mère et 72,6 M€ par les filiales. Parmi ces dernières, les entités indiennes contribuent à la trésorerie nette à hauteur de 15,5 M€ au 31 décembre 2022 contre 28,5 M€ au 31 décembre 2021.

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur hors variation de change.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités étant impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans le Coût de l'endettement financier net.

11.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Conformément à la norme IAS 7, les équivalents de trésorerie se définissent comme des placements à court terme. Ils sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	-0,0	-
Disponibilités	18,3	25,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,3	25,4
Concours bancaires courants	-0,0	-0,2
TOTAL	18,3	25,2

Sur les 18,3 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) au 31 décembre 2022, 2,2 M€ sont détenus par la maison mère, 6,3 M€ par Axway Inc. aux États-Unis et 9,8 M€ par les autres filiales.

Parmi les filiales, les entités au Brésil et en Chine contribuent respectivement à la trésorerie nette à hauteur de 1,6 M€ et 0,5 M€ au 31 décembre 2022, contre 1,9 M€ et 0,6 M€ au 31 décembre 2021. Dans le cas d'un rapatriement, sous forme de paiements entre sociétés du Groupe ou de dividendes, de cette trésorerie détenue au Brésil et en Chine, une retenue à la source serait appliquée.

11.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	9,3	4,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,3	4,5
Concours bancaires courants	-	-
TOTAL	9,3	4,5

11.3. Emprunts et dettes financières - Endettement financier net

11.3.1. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Sopra Steria

	Courant	Non courant	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>				
Emprunts obligataires	2,3	249,6	251,9	251,8
Emprunts bancaires	0,7	55,9	56,7	147,2
Autres dettes financières diverses	185,0	14,6	199,6	145,0
Concours bancaires courants	-0,3	-	-0,3	0,2
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	187,7	320,1	507,9	544,3
Equivalents de trésorerie	-13,5	-	-13,5	-25,3
Trésorerie	-342,4	-	-342,4	-191,9
ENDETTEMENT FINANCIER NET	-168,2	320,1	152,0	327,1

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts obligataires et bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les titres négociables à court terme NEU CP ont une échéance inférieure à 12 mois et sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les titres négociables à moyen terme NEU MTN dont les maturités s'étalent à l'émission de un à cinq ans et qui sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

11.3.1.1. Emprunts obligataires

Le 5 juillet 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 250 M€ auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang en deux souches, l'une de 130 M€ à 7 ans assortie d'un taux fixe annuel de 1,749%, l'autre de 120 M€ à 8 ans assortie d'un taux fixe annuel de 2,0%.

11.3.1.2. Emprunts bancaires

Le 22 février 2022, le Groupe a signé, avec ses banques partenaires, un contrat consistant en une facilité de crédit multidevises, non amortissable, liée à la réalisation d'objectifs environnementaux et s'élevant à 1 100 M€. Sa composante ESG ne correspond pas à un dérivé incorporé. Elle est assise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre alignée avec un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C validé par SBTi pour les activités de scope 1 et 2 et partiellement 3. L'objectif est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 68% par employé en 2028 par rapport à une base 2015. Il est mesuré à chaque exercice et se traduira, en cas de succès, par une réduction de 0,04% par an de la marge applicable. En revanche, en cas de dépassement, l'ajustement de marge à la hausse se traduira par le versement d'une contribution à des projets durables.

Ce contrat remplace la facilité de crédit multidevises renouvelable mise en place en 2014. Il a une durée initiale de cinq ans et peut être prorogé, sur option, de deux périodes d'une année chacune. La première option de demande de prorogation a été exercée fin 2022 et a reçu en février 2023 une réponse favorable des prêteurs à l'unanimité.

Par ailleurs, le Groupe dispose de deux financements bancaires bilatéraux non amortissables, l'un tiré de 60 M€ et l'autre non tiré de 50 M€ dont les maturités sont 2024.

11.3.1.5. Autres dettes financières

En 2015, le Groupe a mis en place un programme non garanti de titres négociables à court terme NEU CP multidevises non noté dont le montant maximum est de 700 M€. Ce programme fait l'objet d'un dossier de présentation financière disponible sur le site de la Banque de France et dont la dernière mise à jour date de juillet 2022. L'encours moyen du programme de NEU CP s'établit à 133,9 M€ en 2022, contre 68,4 M€ en 2021. L'encours des NEU CP au 31 décembre 2022 est de 125,0 M€ (15,0 M€ au 31 décembre 2021). Les NEU CP sont présentés en *Autres dettes financières diverses*.

Dans un souci de diversification de ses sources de financement, le Groupe a mis en place en décembre 2017, un programme non garanti de titres négociables à moyen terme NEU MTN dont le montant maximum est de 300 M€. Comme pour le programme de NEU CP, un dossier de présentation financière est disponible sur le site de la Banque de France et a été mis à jour en juillet 2022. Le programme de NEU MTN est rémunéré sur la base de taux fixes ou de taux variables et d'une marge lors de chaque émission. Les échéances vont d'un à cinq ans.

Au 31 décembre 2022, l'encours des NEU MTN est de 70,0 M€ avec des échéances allant jusqu'à deux ans (130,0 M€ au 31 décembre 2021). La diminution de l'encours de NEU MTN sur l'exercice correspond à des tombées de 70 M€ qui ont été renouvelées sous forme de NEU CP et à une nouvelle émission de 10 M€. Les NEU MTN sont présentés en *Autres dettes financières diverses*.

11.3.2. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Axway

Principes comptables

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires ;

Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- les concours bancaires courants.

les autres dettes financières diverses ;

elles correspondent principalement aux clauses de complément de prix qui constituent une variation du prix initial de l'acquisition d'une société ;

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts bancaires	3,3	79,3	82,6	61,7
Autres dettes financières diverses	-0,1	5,3	5,2	-0,1
Concours bancaires courants	-	-	-	0,2
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	3,2	84,6	87,8	61,8
Disponibilités	-18,3	-	-18,3	-25,4
ENDETTEMENT NET	-15,1	84,6	69,5	36,5

Réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

Emprunts bancaires en début d'exercice	61,7	40,2
Mouvements donnant lieu à flux de trésorerie :		
Émissions d'emprunts	32,8	60,0
Remboursements d'emprunts	-12,1	-38,5
Mouvements ne donnant pas lieu à flux de trésorerie	0,2	-0,0
Emprunts bancaires en fin d'exercice	82,6	61,7

Au 31 décembre 2022, les emprunts bancaires s'élèvent à 82,6 M€ qui se décomposent de la façon suivante :

- un tirage sur les lignes de *Revolving Credit Facilities* (RCF) pour un montant de 81,9 M€ ;
- une autre dette bancaire BPI pour un montant de 0,7 M€ ;

Pour compléter, le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix variable au profit du vendeur de la société Dxchange en Inde.

Commentaires portant sur le RCF

Au 31 décembre 2022, le montant disponible sur le RCF est de 43,1 M€ (34 %) sur les 125 M€ que prévoit la convention.

En 2022, trois tirages supplémentaires sur le RCF ont été réalisés. Deux tirages libellés en euros pour un total de 15 M€ et un tirage émis en dollars américain pour un montant de 18 M\$. En supplément, un remboursement de 10 M€ a été opéré en 2022.

En 2021, deux tirages supplémentaires sur le RCF avaient été opérés. En septembre 2021, le Groupe avait effectué un premier tirage de 10 M€. Puis, en novembre 2021, le Groupe avait effectué un second tirage de 50 M€ après avoir remboursé un tirage de 36 M€ datant de novembre 2017.

Commentaires portant sur les autres dettes bancaires

L'emprunt de 5 M€ à la BPI France, contracté en juillet 2016, soumis à aucun covenant financier, est remboursé conformément à l'échéancier d'amortissement sur une durée de 7 ans. En 2022, le Groupe a remboursé cet emprunt pour un montant de 1 M€. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de 750 k€.

Au 31 décembre 2022, Axway a également procédé à une cession de son Crédit d'Impôts Recherche à hauteur de 5,6 M€ au Crédit Agricole. Cette cession de créance a été déconsolidée (cf. Note 7.3.2).

Commentaires portant sur les autres dettes financières liées au complément de prix sur acquisition

Le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ représentant le complément de prix dû aux anciens actionnaires de la société Dxchange en Inde. Ce complément de prix a été évalué sur la base d'un plan d'affaires progressif de 5 ans de la technologie Dxchange allant de 2023 à 2027. Ce complément de prix peut donc varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction du chiffre d'affaires de la technologie acquise. Le paiement du complément de prix est prévu pour un montant progressif de 2024 à 2028. Les montants futurs ont été actualisés au taux de 9,0% à la date d'acquisition.

Ce « earn out » a été réactualisé pour (+) 0,1 M€ au 31 décembre 2022.

Covenants bancaires d'Axway

Le Credit Revolving Facility (RCF)

Axway Software dispose d'un Credit Revolving Facility (RCF) multidevises contracté auprès de six banques.

Ce financement a pour objectif d'augmenter la flexibilité financière d'Axway mais aussi de garantir sa capacité à financer une stratégie de croissance externe. Cette ligne de crédit porte sur un montant de 125 M€ sur 5 ans non amortissable.

Initialement signée en juillet 2014, cette convention d'ouverture de crédit revolving a fait l'objet d'un avenant « Amendements et Allongement de la maturité » visant à réduire la grille de marge et à assouplir les covenants financiers, le 30 janvier 2019 après approbation du Conseil d'administration du 25 octobre 2018. La maturité, prévue en juillet 2021 a été prorogée successivement en janvier 2024 et en janvier 2026. En 2022, une renégociation de la convention a permis au Groupe de proroger la maturité jusqu'en avril 2027.

Ce financement offre une flexibilité accrue au Groupe dans le cadre d'acquisitions inférieures à 50 M€, pour lesquelles aucune documentation préalable ne sera requise. En outre, la dernière renégociation de 2022 laisse à Axway plus de marge de manœuvre sur la limitation quant à l'octroi de dividendes.

Le Revolving Crédit Facility (RCF) conserve un rôle central dans la stratégie de financement des futures acquisitions du groupe Axway. Il s'agit d'un outil de financement très flexible, permettant une gestion dynamique de la trésorerie.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor relatif à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement net retenu exclut la dette de participation des salariés et l'endettement relatif à la norme IFRS 16 applicable depuis 2019.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

À noter qu'à compter de l'application de la nouvelle convention 2022, deux covenants bancaires, au lieu de trois selon la précédente convention, doivent être respectés.

Les covenants bancaires et les ratios financiers au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	
Endettement net	69,5	36,5	R1 < 3
Excédent brut d'exploitation	49,9	35,8	
Ratio R1 : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$	1,39	1,02	

Endettement net	69,5	36,5	R3 < 1
Capitaux propres	334,9	378,9	
Ratio R3 : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Capitaux propres}}$	0,21	0,10	

Les deux ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants :

- ratio « Endettement Net sur Excédent Brut d'Exploitation » doit être inférieur à 3,0 pendant toute la durée du crédit ;
- ratio « Endettement net sur Fonds propres » doit être inférieur à 1,0 pendant toute la durée du crédit.

Au 31 décembre 2022, les deux ratios financiers sont bien respectés au titre des covenants.

11.3.3. Emprunts et dettes financières de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts bancaires	6,6	63,7	70,3	76,0
Autres dettes financières diverses	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	6,6	63,7	70,3	76,0
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-9,3	-	-9,3	-4,5
ENDETTEMENT NET	-2,7	63,7	61,0	71,4

Un renouvellement des financements a eu lieu en 2020 : l'emprunt obligataire de 45 M€ et l'emprunt bancaire de 45 M€ souscrits en décembre 2015 pour une durée de 5 ans (de solde 20,1 M€ au 31/12/2019) ont été remboursés par anticipation en juillet 2020 et un nouvel emprunt bancaire de 72 M€ a été contracté en juillet 2020 pour une durée de 5 ans.

En 2021, un emprunt complémentaire de 3,93 M€ a été souscrit à même date de terminaison le 20 décembre 2025. Cet emprunt a financé le rachat d'actions propres.

Un premier remboursement de 6 M€ a eu lieu en juillet 2022.

11.4. Instruments financiers inscrits au bilan

11.4.1. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022		Ventilation par classe d'instruments financiers					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Instruments dérivés	Autres éléments non considérés comme des instruments financiers
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers non courants	114,0	114,0	-	45,3	61,3	-	7,4	-
Clients et comptes rattachés	1 104,2	1 104,2	-	-	1 104,2	-	-	-
Autres actifs courants	410,6	410,6	-	-	282,7	-	9,3	118,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355,9	355,9	355,9	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	1 984,7	1 984,7	355,9	45,3	1 448,2	-	16,7	118,6
Emprunts et dettes financières - part à long terme	320,1	320,1	-	-	-	320,1	-	-
Autres dettes non courantes	15,5	15,5	-	-	11,8	-	3,7	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	187,7	187,7	-	-	-	187,7	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	318,2	318,2	-	-	318,2	-	-	-
Autres dettes courantes	1 463,0	1 463,0	-	-	1 334,2	-	3,5	125,3
PASSIFS FINANCIERS	2 304,6	2 304,6	-	-	1 664,2	507,9	7,2	125,3

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Des instruments de couverture peuvent être mis en place afin de couvrir les risques de fluctuation sur les taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

Le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change par l'utilisation d'instruments dérivés, instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques et en raison de la taille significative des activités de production en Inde, Pologne et Tunisie.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les créances et dettes d'impôt sur les sociétés ne sont pas des instruments financiers.

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

	31/12/2022	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>						
Total des produits d'intérêts	1,3	-	1,3	-	-	-
Total des charges d'intérêts	-10,2	-	-	-	-10,2	-
Réévaluation	0,3	-	-	-	-	0,3
GAINS NETS OU PERTES NETTES	-8,7	-	1,3	-	-10,2	0,3

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des swaps et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

a. Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat (*Autres produits et charges opérationnels courants* ou *Autres produits et charges financiers* en fonction de la nature de l'élément couvert). La part d'inefficacité des couvertures est traduite en compte de résultat en *Autres produits financiers* ou en *Autres charges financières*, soit sur la durée de l'instrument pour les couvertures de nature financières, soit à la date de l'achat ou de la vente couverte pour les couvertures de nature commerciale. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

b. Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat, en *Autres produits et charges financiers*.

Les gains et les pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus en *Autres éléments du résultat global* dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les gains et les pertes préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

c. Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées en *Autres éléments du résultat global*.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

11.4.2. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Axway

Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée :

- en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois ; et
- en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

	31/12/2022		Ventilation par classes d'instruments financiers						
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS16	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
Actifs financiers	11,8	11,8	-	-	11,8	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	148,1	148,1	-	-	148,1	-	-	-	-
Autres créances courantes	15,0	15,0	-	-	15,0	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,3	18,3	18,3	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	193,2	193,2	18,3	-	174,9	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	84,6	84,6	-	-	-	84,6	-	-	-
Dettes financières de location - part à long terme	23,5	23,5	-	-	-	-	23,5	-	-
Autres dettes non courantes	9,0	9,0	-	-	9,0	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	3,2	3,2	-	-	-	3,2	-	-	-
Dettes financières de location - part à court terme	5,8	5,8	-	-	-	-	5,8	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11,3	11,3	-	-	11,3	-	-	-	-
Autres dettes courantes	47,6	47,6	-	-	47,6	-	-	-	-
Passifs financiers	184,9	184,9	-	-	67,9	87,8	29,2	-	-

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.

11.5. Gestion des risques financiers

11.5.1. Gestion des risques financiers du sous-groupe Sopra Steria

11.5.1.1. Risque de liquidité

La politique du Groupe est, d'une part, de disposer de lignes de crédit largement supérieures aux besoins, et d'autre part, de centraliser la gestion de la trésorerie du Groupe lorsque la législation locale le permet. Ainsi les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère Sopra Steria Group qui porte l'essentiel des financements et des lignes de crédits bancaires du Groupe.

Le Groupe vise à diversifier ses sources de financements. Il a lancé en décembre 2017 un programme de NEU MTN de 300 M€ en complément du programme de NEU CP de 700 M€ initié en 2015. Au cours du premier trimestre 2022, les tombées de NEU MTN de 70 M€ ont été refinancées sous forme de NEU MTN pour 10 M€ et de NEU CP à échéance un an pour 70 M€. Sur le reste de l'année 2022, la génération de trésorerie a accru les positions excédentaires de trésorerie ce qui a amené le Groupe à limiter ses émissions de NEU CP dans un contexte de marché marqué par une demande moindre des investisseurs. Compte tenu des émissions de NEU CP négociée au quatrième trimestre 2022, l'encours total des NEU CP à fin décembre 2022 s'élève à 125 M€.

Par ailleurs des lignes bilatérales (à taux fixe) s'élèvent à un total de 110 M€, avec des échéances situées en 2024. Au 31 décembre 2022, les lignes bilatérales sont utilisées à hauteur de 60 M€.

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de lignes de financement de 1 621 M€ qui sont utilisées à hauteur de 19 %.

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées est de 1 150 M€ (1 100 M€ de RCF et 50 M€ de lignes bilatérales) auquel s'ajoutent les facilités de découvert non utilisées de 161 M€. Hormis le crédit syndiqué, les crédits bilatéraux et l'emprunt obligataire, le Groupe se finance essentiellement via l'émission de NEU CP (billets de trésorerie court terme) et de NEU MTN. Ces financements se décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2022		Utilisation au 31/12/2022		Taux d'utilisation	Échéance	Taux au 31/12/2022
	en M€	en M€	en M€	en M€			
Lignes de financement disponibles							
Emprunt obligataire	250,0	-	250,0	-	100%	In Fine 130M€ 07/2026 120M€ 07/2027	1,87%
Crédit renouvelable multidevises	1 100,0	-	-	-	0%	02/2027 avec deux options d'extension d'un an *	
Crédits bilatéraux	110,0	-	60,0	-	55%	2024	0,50%
Autres	-	-	-	-			
Découvert	161,5	-	0,0	-		N/A	
Total des lignes autorisées par devises	1 621,5	-	310,0	-			
TOTAL DES LIGNES AUTORISEES EN EQUIVALENT €	1621,5		310,0		19%		1,60%
Autres financements utilisés							
NEU CP & NEU MTN			195,0			2023 à 2024	0,31%
Autres			2,8				
Total des financements par devises			507,9	-			
TOTAL DES FINANCEMENTS EN EQUIVALENT €			507,9				1,10%

* La première option d'extension d'un an a donné lieu à un accord à l'unanimité des prêteurs en février 2023

Les taux d'intérêts sur emprunt obligataire de 250 M€ émis le 5 juillet 2019 ont un taux effectif de 1,749% sur la part à 130 M€ et de 2% sur la part à 120 M€.

L'emprunt obligataire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent des covenants financiers.

Deux ratios financiers sont calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois :

- le premier, dit ratio de levier (leverage), calcule le rapport dette financière nette / EBITDA pro forma ;
- le second, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage), calcule le rapport EBITDA pro forma / coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier ne doit pas dépasser 3,0 à chaque date de calcul. Le deuxième ratio ne doit pas devenir inférieur à 5,0.

La dette financière nette désigne, sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes et les dettes sur biens pris en location) diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles. L'EBITDA pro forma est le résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans le résultat opérationnel d'activité avant impact IFRS16 « Contrats de location » (cf. note 1.6.1). Il est établi sur une base glissante de 12 mois et donc retraité de façon à l'exprimer sur la base d'un périmètre constant sur 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le ratio dette financière nette/EBITDA pro forma est respecté, à savoir 0,31 au regard du covenant de 3,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	187,7	95,8
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	320,1	448,4
Trésorerie & équivalents de trésorerie	-355,9	-217,2
Autres garanties financières		
Dette financière nette (y compris garanties financières)	152,0	327,1
EBITDA pro forma	496,5	447,8
RATIO DETTE FINANCIERE NETTE / EBITDA pro forma	0,31	0,73

Concernant le deuxième ratio, l'EBITDA pro forma est tel que défini ci-dessus et le coût de l'endettement financier net est également calculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2022, le ratio EBITDA pro forma / coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 57,34 au regard du covenant de 5,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
EBITDA pro forma	496,5	447,8
Coût de l'endettement financier net	8,7	8,7
RATIO EBITDA pro forma / COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	57,34	51,22

L'emprunt bancaire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent un seul covenant financier, le ratio de levier (leverage), calculé comme pour l'emprunt obligataire sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois, mais uniquement de manière annuelle. Au 31 décembre 2022, ce covenant est respecté.

En sus du respect des engagements financiers décrits ci-dessus, les deux principales lignes de financement du Groupe contiennent également un certain nombre :

- d'engagements de faire tout à fait classiques pour ce genre de financement ;
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable ;
- de clauses de remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en cas de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. Clause de *Market disruption*. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouve exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Au 31 décembre 2022, l'échéancier des paiements au titre de la dette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	251,9	268,6	4,7	4,5	4,6	133,6	121,3	-
Emprunts bancaires	56,7	64,4	2,7	60,1	0,7	0,7	0,1	-
NEU CP & MTN	195,0	196,3	186,3	10,0	-	-	-	-
Autres dettes financières diverses	4,6	4,9	0,1	4,7	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-0,3	-0,3	-0,3	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	507,9	533,8	193,4	79,3	5,3	134,3	121,4	-
Equivalents de trésorerie	-13,5	-13,5	-13,5	-	-	-	-	-
Trésorerie	-342,4	-342,4	-342,4	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET CONSOLIDE	152,0	177,9	-162,5	79,3	5,3	134,3	121,4	-

Au 31 décembre 2022, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Devises d'origine			
	Euro	Livre Sterling	Autres	Total
Emprunt obligataire	250,0	-	-	250,0
Emprunts auprès établissements de crédit	60,0	-	-	60,0
Emprunts auprès établissements de crédit - part < 1 an	-	-	-	-
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	195,0	-	-	195,0
Autres dettes financières diverses	3,2	-	-	3,2
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	0,3	-	0,3
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	507,9	-	-	507,9

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité
Position à l'actif	13,5	4,2
POSITION NETTE GLOBALE	13,5	4,2

Les placements court terme sont gérés par la Direction Financière du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

À taux de change constant par rapport au 31 décembre 2022 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,1 M€.

11.5.1.2. Risque de contrepartie bancaire

Toutes les couvertures de change et de taux sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

L'essentiel des placements financiers du Groupe concerne les filiales en Inde et la maison mère Sopra Steria Group. Les placements financiers sont effectués, soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, eux-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool. Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie bancaire dans le contexte économique actuel. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

11.5.1.3. Risques de taux

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt en couvrant une partie de la dette financière variable et en plaçant ses liquidités pour une période inférieure à trois mois.

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap de taux d'intérêt ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture.

Les contreparties éligibles, tant sur les couvertures de taux que sur les placements, sont des établissements financiers de premier plan, membres du pool bancaire de Sopra Steria. Ces instruments financiers sont gérés par la Direction Financière du Groupe.

Les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère Sopra Steria Group.

L'essentiel de la dette du Groupe est à taux fixe et comprend le financement EUROPP de 250 M€ à échéance 2026 et 2027, le crédit bilatéral de 60 M€ à échéance 2024 et des NEU MTN de 35 M€ à échéance 2023. Pour couvrir les dettes à taux variable, le Groupe dispose de couverture de taux à échéance 2023 et 2025, dont le détail est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Justes valeurs				Échéances			
	31/12/2022							
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	6,0	2,6	0,5	2,4	100,0	75,0	25,0	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COUVERTURE RISQUE DE TAUX	6,0	2,6	0,5	2,4	100,0	75,0	25,0	-

La revalorisation en capitaux propres de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres éléments du résultat global*.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeurs au bilan				Variations de juste valeur			
	31/12/2021	Variations de juste valeur	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2022	Impact sur le résultat		
						Impact en capitaux propres	Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	0,3	5,4	-	-	5,7	3,7	1,8	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT	0,3	5,4	-	-	5,7	3,7	1,8	-

La sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro au 31 décembre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	-50 bp		+50 bp	
	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)
Swaps de couverture de flux de trésorerie en euros			-	-
Swaps de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-0,8	-0,0	0,8	0,0
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise				
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	0,0	-	-0,0
TOTAL	-0,8	0,0	0,8	0,0
<i>Soit</i>	<i>-0,8</i>		<i>0,8</i>	

Le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 159,7 M€. Les contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2022 permettent de réduire cette exposition à un montant de 59,7 M€.

L'exposition résiduelle du Groupe au risque de taux est la suivante :

		Taux	31/12/2022	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en millions d'euros)									
Valeurs mobilières de placements	Taux fixe		-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable		17,7	17,7	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux variable		338,2	338,2	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe		-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable		355,9	355,9	-	-	-	-	-
	Total actifs financiers		355,9	355,9	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	Taux fixe		-250,0	-	-	-	-130,0	-120,0	-
Emprunts bancaires	Taux fixe		-60,0	-	-60,0	-	-	-	-
	Taux variable		-	-	-	-	-	-	-
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	Taux fixe		-35,0	-35,0	-	-	-	-	-
	Taux variable		-160,0	-	-10,0	-	-	-	-
Autres dettes financières	Taux fixe		-3,2	-3,0	-2,5	1,1	1,1	0,2	-
	Taux variable		-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	Taux variable		0,3	0,3	-	-	-	-	-
	Taux fixe		-348,2	-38,0	-62,5	1,1	-128,9	-119,8	-
Passifs financiers (exposition brute avant couverture)	Taux variable		-159,7	-149,7	-10,0	-	-	-	-
	Total passifs financiers		-507,9	-187,7	-72,5	1,1	-128,9	-119,8	-
	EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE		-348,2	-38,0	-62,5	1,1	-128,9	-119,8	-
Instruments de couverture de taux	TAUX VARIABLE		196,2	206,2	-10,0	-	-	-	-
	Sw aps payeurs de taux fixe en Euros		-	-	-	-	-	-	-
	Sw aps payeurs de taux fixe en devises		-	-	-	-	-	-	-
	Options payeurs de taux fixe		100,0	75,0	25,0	-	-	-	-
EXPOSITION BRUTE APRES COUVERTURE	TAUX FIXE		-448,2	-113,0	-87,5	1,1	-128,9	-119,8	-
	TAUX VARIABLE		-59,7	-74,7	15,0	-	-	-	-
EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE	TAUX FIXE		-448,2	-113,0	-87,5	1,1	-128,9	-119,8	-
	TAUX VARIABLE		296,2	281,2	15,0	-	-	-	-

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- Niveau 2 : données observables : 100 % ;
- Niveau 3 : modèles internes : 0 %.

11.5.1.4. Risques de change

Le Groupe est soumis à trois grandes catégories de risques liés à l'évolution des cours de change :

- le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisées dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro.
- le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.
- le risque de change financier portant sur l'endettement financier du Groupe en devises (risque lié à la variation de valeur de dettes financières libellées en livre sterling).

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe a pour pratique de systématiquement couvrir le risque de change transactionnel présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe.

Une gestion centralisée du risque de change transactionnel a été mise en place avec les principales entités du Groupe (en dehors de l'Inde). Sopra Steria Group intervient comme entité centralisatrice, accorde des garanties de change aux filiales et après *netting* des expositions internes couvre l'exposition résiduelle en utilisant des instruments dérivés.

La couverture du risque de change concerne essentiellement les expositions transactionnelles en lien avec les plateformes de production du Groupe en Inde, Pologne et Tunisie et certains contrats commerciaux libellés en dollar américain et en couronne norvégienne. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers couvrant des éléments bilanciels trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période.

Les couvertures sont effectuées sous contrôle de la Direction Financière du Groupe en utilisant des instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang, membres du pool bancaire.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier net du Groupe qui comprend un cashpool notionnel multidevises avec des positions emprunteuses en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan. De la même façon, lors d'une acquisition en Suède, le Groupe a pris une couverture en SEK pour couvrir les besoins de financement de cette entité.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

(en millions d'euros)	Justes valeurs				Échéances			
	31/12/2022				Notionnel			
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme	-	4,2	-	0,4	115,6	115,6	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	1,3	2,0	3,2	0,5	243,9	72,7	171,2	-
Options de change	0,2	0,6	0,0	0,1	15,7	13,6	2,1	-
Instruments non qualifiés de couverture *	-	-	0,0	0,0	7,1	6,0	1,1	-
TOTAL COUVERTURE RISQUES DE CHANGE	1,4	6,7	3,2	1,1	382,3	207,9	174,4	-

* Le groupe couvre le risque transactionnel de change mais choisit dans certains cas de ne pas appliquer le traitement comptable de couverture.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges opérationnels courants*, à l'exception de la valeur temps et de l'impact des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture classés en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

Valeurs au bilan					Variations de justes valeurs					
31/12/2021					31/12/2022	Impact sur le résultat				
						Impact en capitaux propres	Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading	
(en millions d'euros)										
Couverture de juste valeur										
Contrats de change à terme					3,7	0,0	-	-	0,0	-
Options de change					-0,0	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs										
Contrats de change à terme					3,1	-3,6	-	-0,5	-3,6	-
Options de change					-0,3	0,9	-	0,6	-	0,3
Instruments non qualifiés de couverture					-0,0	-0,0	-	-0,1	-	-
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT					6,5	-2,7	-	3,8	-3,0	-
									0,4	-0,0

L'exposition au risque de change est la suivante :

Transactions commerciales

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	38,9	0,0	77,7	0,0	1,3	10,5	0,0	0,0	4,1	132,5
Passifs	1,4	0,0	11,6	0,0	6,3	8,0	0,0	0,0	21,8	49,1
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	37,6	0,0	66,1	0,0	-5,0	2,4	0,0	0,0	-17,7	83,4
Instruments financiers de couverture	99,3	16,6	186,0	0,0	-11,7	-2,8	0,0	-43,1	0,0	244,3
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-61,7	-16,7	-119,9	0,0	6,8	5,2	0,0	43,1	-17,7	-160,9

Financements y compris compte courant

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	295,3	58,9	0,0	15,4	1,0	1,0	0,0	0,7	33,2	405,3
Passifs	17,4	0,0	-10,3	0,0	0,0	7,0	16,8	0,0	16,5	47,5
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	277,8	58,9	10,3	15,4	1,0	-6,1	-16,8	0,7	16,7	357,8
Instruments financiers de couverture *	297,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-17,8	0,0	0,0	279,7
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-19,7	58,9	10,3	15,4	1,0	-6,1	1,0	0,7	16,7	78,1

* couverture d'actif net en devise

Total (positions commerciales + financements)

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	334,2	58,9	77,7	15,4	2,3	11,4	0,0	0,7	37,3	537,8
Passifs	18,8	0,0	1,3	0,0	6,3	15,1	16,8	0,0	38,3	96,6
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	315,4	58,9	76,4	15,4	-4,0	-3,6	-16,8	0,7	-1,0	441,3
Instruments financiers de couverture	396,8	16,6	186,0	0,0	-11,7	-2,8	-17,8	-43,1	0,0	524,0
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-81,4	42,2	-109,6	15,4	7,7	-0,9	1,0	43,8	-1,0	-82,8

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
IMPACT NET RESULTAT	0,2	-0,0	0,5	-	-0,2	-0,1	-	0,1	-0,4	0,2
IMPACT CAPITAUX PROPRES	-4,3	2,2	-6,0	0,8	0,5	0,0	0,0	2,1	0,3	-4,3

11.5.1.5 Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations significatives en actions cotées en bourse hormis les titres Axway Software mis en équivalence (cf. note 10 du chapitre 5 de l'URD 2022 Sopra SteriaGroup) et les titres CS Communication et Systèmes (cf. note 7.1.1.1).

Au 31 décembre 2022, la valeur des actions propres s'élève à 68,6 M€.

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues (1,69 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque action significatif. Par ailleurs, la valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

11.5.2. Gestion des risques financiers du sous-groupe Axway

11.5.2.1. Risque de crédit

Les risques de crédit évoqués dans la note 7.2.2 « Clients et comptes rattachés » dans les points « Échéancier des créances clients » et « Etat des variations des dépréciations pour créances douteuses ».

11.5.2.2. Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuel	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	82,6	95,0	3,6	2,9	2,9	2,9	82,8	-
Autres dettes financières diverses	5,2	8,3	0,0	0,7	0,2	0,9	2,3	4,3
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	87,8	103,3	3,6	3,5	3,1	3,8	85,1	4,3
Disponibilités	-18,3	-18,3	-18,3					
ENDETTEMENT NET CONSOLIDE	69,5	85,0	-14,7	3,5	3,1	3,8	85,1	4,3

11.5.2.2. Risque de taux d'intérêt

La Direction Financière du Groupe, en liaison avec les établissements bancaires partenaires, gère le risque de taux d'intérêt.

Couverture des emprunts

Aucune couverture n'a été mise en place en 2021 et en 2022.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2022 :

Au 31/12/2022	Taux	31/12/2022	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Disponibilités	Taux fixe	18,3	18,3					
	Taux variable							
Actifs financiers	Taux fixe	18,3	18,3	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	-0,5	-0,5	-	-	-	-	-
	Taux variable	-82,1	-2,8	-3,0	-2,6	-2,5	-71,3	-
Autres dettes financières	Taux fixe	-0,7		-0,7				
	Taux variable	-4,5	0,1		-0,1	-0,6	-1,4	-2,4
Concours bancaires courants	Taux fixe							
	Taux variable	-	-					
Passifs financiers	Taux fixe	-1,2	-0,5	-0,7	-	-	-	-
	Taux variable	-86,6	-2,7	-3,0	-2,8	-3,1	-72,7	-2,4
Exposition nette avant couverture	Taux fixe	17,1	17,8	-0,7	-	-	-	-
	Taux variable	-86,6	-2,7	-3,0	-2,8	-3,1	-72,7	-2,4
Instruments de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe							
	Tunnel à barrière activante							
	Taux fixe	17,1	17,8	-0,7	-	-	-	-
Exposition nette après couverture	Taux variable avec cap et floor							
	Taux variable	-86,6	-2,7	-3,0	-2,8	-3,1	-72,7	-2,4

11.5.2.3. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés américaines, brésilienne, anglaise et suédoise. Ce risque ne fait l'objet d'aucune couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en devise étrangère est peu important, chacune des entités intervenantes très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant d'un centre délocalisé en Roumanie. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet de couverture systématique.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle, est la suivante :

Transactions commerciales intra-groupe

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	4,0	-	4,0	1,8	5,7	32,2	-	3,3	51,1
Passifs	0,2	0,2	1,5	-0,4	0,1	21,5	0,2	0,3	23,6
Position nette avant couverture	3,8	-0,2	2,6	2,2	5,6	10,7	-0,2	3,0	27,5
Position nette après couverture	3,8	-0,2	2,6	2,2	5,6	10,7	-0,2	3,0	27,5

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	-
Impact net résultat	0,2	-0,0	0,1	0,1	0,3	0,5	-0,0	0,2	1,4
Impact capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Comptes courants

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	-	-	1,2	1,4	-	41,0	-	-	43,6
Passifs	2,5	-	0,9	-	1,1	21,5	-	0,8	26,8
Position nette avant couverture	-2,5	-	0,4	1,4	-1,1	19,5	-	-0,8	16,8
Position nette après couverture	-2,5	-	0,4	1,4	-1,1	19,5	-	-0,8	16,8

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	-
Impact net résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact capitaux propres	-0,1	-	0,0	0,1	-0,1	1,0	-	-0,0	0,8

11.5.2.4. Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations en actions cotées en Bourse.

Au 31 décembre 2022, Axway Software détenait 41 497 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, au prix moyen de 16,47 € représentant un total de 0,7 M€.

Au 31 décembre 2022, Axway Software détenait également 609 191 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale pour rémunérer des plans d'attribution d'actions gratuites, au prix moyen de 18,49 € représentant un total de 11,3 M€.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact au 31 décembre 2022 est de (-) 14,2 M€ (cf. État des variations des capitaux propres consolidés).

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues (3,01 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque sur actions significatif. Par ailleurs, la valeur des actions autodétenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

NOTE 12 - FLUX DE TRESORERIE

12.1. Variation de l'endettement financier net

12.1.1. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)		(Décaissements)	périmètre	conversion	mouvements	
Emprunts obligataires hors intérêts courus	250,0	-	-	-	-	250,0
Emprunts bancaires hors intérêts courus	148,1	-88,1	-	-0,0	-	60,0
Autres dettes financières diverses hors comptes courants et intérêts courus	145,0	54,7	-	-0,1	-0,0	199,6
Emprunts et dettes financières au tableau des flux de trésorerie	543,1	-33,4	-	-0,1	-0,0	509,6
Comptes-courants	-0,0	0,6	0,7	-1,2	-	0,0
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	0,9	-2,3	-	-	-	-1,4
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires courants	544,0	-35,1	0,7	-1,4	-0,0	508,2
Concours bancaires courants	-0,2	16,5	0,0	-12,9	-3,0	0,3
Valeurs mobilières de placement	25,2	-11,3	-	-0,4	-	13,5
Disponibilités	191,9	134,7	4,1	8,6	3,0	342,4
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	216,9	139,9	4,1	-4,7	-	356,2
ENDETTEMENT FINANCIER NET	327,1	-175,0	-3,5	3,4	-0,0	152,0
Soit une variation de l'endettement financier net			-175,1			

L'analyse fournie par le tableau de variation de l'endettement financier net permet d'expliquer les raisons des encaissements et décaissements liés aux emprunts identifiés dans le tableau des flux de trésorerie.

La variation de l'endettement financier net se décompose en indicateurs. Ainsi, le *Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle* résulte du *Résultat opérationnel d'activité* corrigé des dotations aux amortissements et provisions qu'il comprend, ce qui permet d'obtenir l'*EBITDA*, et d'autres éléments sans effet de trésorerie, ajusté des impôts décaissés, des coûts de restructuration et d'intégration décaissés et de la variation du besoin en fonds de roulement. Il se distingue du *Flux net de trésorerie généré par l'activité* du Tableau des flux de trésorerie consolidés compris dans les états financiers car il ne comprend pas l'effet sur la trésorerie des *Autres produits et charges financiers* contrairement au second.

Le *Flux net de trésorerie disponible* (« *Free cash flow* ») se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle corrigé des effets des investissements (nets des cessions) en immobilisations incorporelles et corporelles réalisés au cours de la période, des loyers décaissés, de l'ensemble des charges et produits financiers décaissables ou encaissables (hors ceux relatifs aux dettes sur biens pris en location) et des contributions additionnelles versées pour faire face aux déficits de certains plans d'engagement de retraites à prestations définies.

Corrigé des flux de trésorerie liés à des opérations de financement, à l'incidence des variations de change sur l'endettement net, il permet d'expliquer la variation de l'endettement financier net.

	Exercice 2022	Exercice 2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat opérationnel d'activité	453,1	379,2
Amortissements et provisions (hors actifs incorporels affectés)	144,4	173,2
EBITDA	597,5	552,3
Éléments non cash	0,8	-5,2
Impôts versés	-87,8	-77,3
Dépréciations sur actifs circulants	4,6	4,3
Variation du BFR opérationnel courant	6,1	23,2
Coûts non récurrents y compris coûts de réorganisation et restructurations	-17,8	-36,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	503,4	460,7
Décaissements liés aux investissements en actifs corporels et incorporels	-94,2	-54,6
Encaissements liés aux cessions d'actifs corporels et incorporels	0,1	0,2
Variations liées aux opérations d'investissement en biens corporels et incorporels	-94,1	-54,4
Loyers décaissés	-94,5	-105,8
Intérêts financiers nets (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	-8,6	-6,3
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	-18,9	-29,8
Flux net de trésorerie disponible	287,2	264,4
Incidence de variations de périmètre	-13,8	-102,3
Incidence des décaissements sur immobilisations financières	-10,3	-4,4
Incidence des encaissements sur immobilisations financières	1,6	2,9
Dividendes versés	-71,6	-46,3
Dividendes reçus	2,8	2,8
Augmentations de capital	-0,0	-0,0
Rachats et reventes d'actions propres	-17,5	-16,2
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0,0	-
Flux net de trésorerie	178,5	100,8
Incidence des variations de change	-3,4	-2,3
Incidence des changements de méthodes comptables (IFRS 16)	-	-
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	175,1	98,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie - ouverture	216,9	245,0
Emprunts et dettes financières (part non courante) - ouverture	-448,4	-564,5
Emprunts et dettes financières (part courante) - ouverture	-95,6	-106,0
Endettement financier net à l'ouverture	-327,1	-425,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie - clôture	356,2	216,9
Emprunts et dettes financières (part non courante) - clôture	-320,1	-448,4
Emprunts et dettes financières (part courante) - clôture	-188,0	-95,6
Endettement financier net à la clôture	-152,0	-327,1
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	175,1	98,5

Le flux net de trésorerie disponible s'est élevé à 287,2 M€ (264,4 M€ en 2021). Cette performance s'explique principalement par une nette amélioration de l'*EBITDA* concomitamment à une gestion stricte du besoin en fonds de roulement.

Les décaissements liés aux acquisitions de sociétés, inscrits dans la ligne *Incidence des variations de périmètre*, s'élèvent à 13,8 M€. Ceux intervenus en 2022 sont décrits en note 2.1.1. Ils se décomposent de la façon suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Coût des acquisitions décaissé (hors compléments de prix)	-17,3	-98,7
Endettement net / Trésorerie nette des sociétés acquises	4,2	-3,5
Compléments de prix	-	-
Prix de cession des titres consolidés	0,1	-
Trésorerie cédée/ Sortie de périmètre	-0,7	0,0
TOTAL	-13,8	-102,3

En 2021, ils prenaient en compte principalement les acquisitions de Eva Group, Eggs Design et Labs et l'exercice de l'option de vente sur les titres Tecfit.

Ainsi, par ces effets, la dette financière nette au 31 décembre 2022 a diminué pour s'établir à 152,0 M€ à comparer à 327,1 M€ au 31 décembre 2021.

12.1.2. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
ENDETTEMENT NET EN DEBUT D'EXERCICE (A)	36,5	24,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	61,8	33,7
Coût de l'endettement financier net	2,1	1,3
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-7,4	6,9
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	56,5	41,9
Impôt versé	-2,6	-2,8
Variation du besoin en fonds de roulement	-41,0	-26,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13,0	12,9
Variation liée aux opérations d'investissement	-2,3	-2,8
Loyés décaissés	-7,2	-6,7
Intérêts financiers nets versés	-1,2	-0,6
Flux net de trésorerie disponible	2,2	2,9
Incidence des variations de périmètre	-13,7	-
Investissements financiers	0,1	-0,1
Dividendes	-8,5	-8,6
Augmentations de capital en numéraire	-	2,0
Autres variations	-13,8	-9,2
VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)	-33,7	-13,1
Incidence des variations de taux de change	0,7	0,7
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)	69,5	36,5

12.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie

12.2.1. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

L'effet sur la génération de trésorerie des éléments du besoin en fonds de roulement lié à l'activité enregistrés au bilan s'explique de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Variation des éléments de BFR sans effet de trésorerie		Impact trésorerie au tableau de flux
(en millions d'euros)						Change	Autre	
Autres actifs financiers non courants	52,6	40,5	12,1	4,5	7,6	-0,2	0,1	-7,8
- Autres prêts et créances	45,2	37,6	7,6	-	7,6	-0,2	0,1	-7,8
- Autres actifs financiers non courants	7,4	2,9	4,5	4,5	-	-	-	-
Actif non courant	52,6	40,5	12,1	4,5	7,6	-0,2	0,1	-7,8
Clients et comptes rattachés	1 104,2	1 020,1	84,1	-	84,1	-12,8	1,3	-95,7
- Créances clients	707,4	650,3	57,2	-	57,2	-6,1	0,2	-63,0
- Facture à établir	396,7	369,8	26,9	-	26,9	-6,8	1,0	-32,6
Autres créances courantes	410,6	447,9	-37,3	19,0	-56,2	-4,2	-1,4	50,6
Actif courant	1 514,8	1 468,0	46,8	19,0	27,9	-17,1	-0,1	-45,1
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	-0,0	0,0	0,0	-	0,0	-0,0	-0,0
TOTAL ACTIF	1 567,4	1 508,4	58,9	23,5	35,5	-17,3	-0,1	-52,8
Engagements retraite et assimilés - Passif	-14,1	-11,6	-2,5	-	-2,5	0,4	-4,4	-1,5
- Autres avantages à long terme	-14,1	-11,6	-2,5	-	-2,5	0,4	-4,4	-1,5
Autres dettes non courantes	-15,5	-15,8	0,3	0,5	-0,1	0,3	0,8	1,2
Passif non courant	-29,6	-27,4	-2,1	0,5	-2,6	0,6	-3,6	-0,4
Fournisseurs	-318,2	-328,9	10,6	-	10,6	1,7	2,5	-6,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	-18,2	-27,9	9,7	-	9,7	0,1	-0,0	-9,6
Produits constatés d'avance sur projets clients	-400,9	-390,5	-10,4	-	-10,4	6,0	-0,6	15,8
Autres dettes courantes	-1 043,9	-935,2	-108,7	-8,5	-100,2	15,7	-45,4	70,6
Passif courant	-1 781,2	-1 682,5	-98,7	-8,5	-90,3	23,5	-43,4	70,3
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	-1 810,8	-1 709,9	-100,9	-8,0	-92,9	24,1	-47,1	69,9
TOTAL BFR	-243,4	-201,5	-41,9	15,5	-57,4	6,8	-47,1	17,1

12.2.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Axway

La variation du BFR s'élève à (-) 41,0 M€ en 2022 à comparer à une variation du BFR de (-) 26,2 M€ en 2021.

Cette dégradation de la variation du BFR est toujours la conséquence du changement de modèle d'affaires. Au titre de l'année 2022, le volume significatif de contrats *Customer Managed* notamment ceux signés à la fin de l'année n'ont pas généré d'entrée de trésorerie. Dans le détail, la variation du BFR s'explique par les éléments suivants :

- la hausse du poste « factures à établir » lié à l'offre de Souscription *Customer Managed* pour 27,3 M€ en 2022 ;
- la baisse des produits constatés d'avance de 8,2 M€ venant de l'attrition sur les contrats de maintenance qui reste supérieure aux nouvelles signatures de contrats de souscription « Axway Managed » ;

En complément de l'effet induit par le changement de modèle d'affaires, on note :

- le niveau des encaissements avec un poste créances clients qui impacte le BFR de (-) 8,2 M€ ;
- les coûts d'obtention des contrats payés d'avance (commissions) qui impacte le BFR de (-) 6,2 M€ ;
- la variation sur les dettes courantes de (+) 10,6 M€ qui est dû à la hausse des provisions sur les rémunérations variables.

Pour compléter cette analyse :

- une analyse du DSO est décrite dans la note 7.2 Créances clients;
- une analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche est décrite dans la note 7.3 Autres créances courantes.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation nette	Dont élt hors BFR	Dont élt de BFR	Variation des élt de BFR sans effet trésorerie		Impact cash au tableau des flux
						Change	Autre	
Actif non courant	9,7	6,1	3,6	-	3,6	0,1	-	-3,5
Clients et comptes rattachés	148,1	105,1	43,0	-	43,0	1,7	5,8	-35,6
- Créances clients	64,3	49,3	15,0	-	15,0	1,0	5,8	-8,2
- Facture à établir	83,8	55,8	28,1	-	28,1	0,7	0,0	-27,3
Autres créances courantes	30,6	27,8	2,8	-	2,9	0,3	-0,1	-2,7
Actif courant	178,8	132,9	45,9	-	45,9	2,0	5,7	-38,2
TOTAL ACTIF	188,5	139,0	49,4	-	49,5	2,1	5,7	-41,7
Passif non courant	-1,9	-2,5	0,6	-	0,6	-0,1	-0,5	-1,2
Fournisseurs	-11,3	-10,9	-0,4	-	-0,4	-1,8	-	-1,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	-0,1	-0,1	-0,0	-	-0,0	0,0	-0,0	0,0
Produits constatés d'avance	-55,6	-55,8	0,2	-	0,2	-2,2	-4,8	-7,2
Autres dettes courantes	-45,2	-33,4	-11,8	0,1	-11,9	-0,7	-1,1	10,6
Passif courant	-112,2	-100,2	-12,0	0,1	-12,1	-4,7	-5,9	1,9
TOTAL PASSIF	-114,1	-102,7	-11,5	0,1	-11,5	-4,8	-6,4	0,7
TOTAL BFR	74,3	36,4	38,0	0,1	37,9	-2,8	-0,7	-41,0

12.3. Autres flux de trésorerie

12.3.1. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

Outre les variations décrites dans le tableau de la variation de l'endettement financier net, le tableau des flux de trésorerie consolidé présenté en page 7 est impacté par les mouvements intervenus au titre des activités de financement. Les encaissements et les décaissements liés aux emprunts et dettes financières comprennent essentiellement la variation des NEU CP (+40 M€ en 2022) et le remboursement de la part non amortie du crédit syndiqué amortissable antérieur pour 88,0 M€ (cf. Note 11.3.1).

12.3.2. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Axway

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 13,0 M€ en 2022 avec une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 56,5 M€. L'impact favorable de la norme IFRS 16 sur ce poste est de 6,4 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'élève à (-) 11,1 M€. Il provient principalement de l'acquisition de Dxchange en Inde pour 8,9 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à (-) 9,5 M€. Trois principaux flux expliquent cette variation :

- le paiement des dividendes pour un montant de (-) 8,5 M€;
- le programme de rachat des actions propres pour un montant de (-) 13,7 M€;
- la variation des emprunts bancaires pour un montant de (+) 20,7 M€.

Par ailleurs, la variation des dettes financières de location (IFRS 16) a représenté un flux de 7,2 M€.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

13.1. Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 6.

13.1.1. Evolution du capital social

Le capital social de la société s'élève à 7 432 432 € au 31 décembre 2022, après réduction de 21 552 € par annulation de 1347 actions autodétenues. Il est composé de 464 527 actions dont la valeur nominale est de 16 euros, contre 465 874 au 31 décembre 2021.

13.1.2. Opérations sur titres autodétenus

Les opérations concernant les titres autodétenus figurant dans l'état de variation des capitaux propres concernent les titres autodétenus par des filiales du groupe, notamment Sopra Steria Group et Axway Software et par la holding Sopra GMT.

13.1.3. Dividendes

Les dividendes versés en 2022 et en 2021 (sous forme d'acompte sur dividendes) au titre du résultat 2021 s'élèvent à un montant global de 7 827 k€, soit 16,80 € par action, versé le 6 juillet 2022 et le 8 juillet 2021. Pour mémoire, les dividendes versés en 2021 au titre du résultat 2020 s'élevaient à un montant global de 1 328 k€, soit 2,85 € par action.

13.1.4. Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en 1.6.2. §b, les réserves de conversion comprennent les différences de conversion entre monnaies fonctionnelles des entités du Groupe et monnaie de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les *Autres éléments du résultat global*. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

13.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 1 993,7 M€ dont 370,7 M€ au titre des capitaux propres - part du Groupe et 1 623,0 M€ au titre des intérêts minoritaires, cette répartition résultant des pourcentages d'intérêt mentionnés à la note 2. Les intérêts ne conférant pas le contrôle s'élevaient à 1 814,7 k€ au 31 décembre 2021.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux capitaux propres d'une filiale qui ne sont pas attribuables, directement ou indirectement, à la société mère.

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en *Autre passif non courant* (cf. note 7.4.) pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

13.2. Résultat par action

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net - part du Groupe en millions d'euros (a)	37,9	36,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (b)	465 782	465 874
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (c)	3 085	643
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	462 697	465 050
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN EUROS (a / d)	81,96	79,32

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net - part du Groupe en millions d'euros (a)	37,9	36,9
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d)	462 697	465 050
Effet dilutif des instruments source d'actions ordinaires potentielles (e)	-	-
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f) = (d) + (e)	462 697	465 050
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN EUROS (a / f)	81,96	79,32

NOTE 14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées).

Les rémunérations des dirigeants sont présentées à la note 5.5.

14.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra GMT et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste Titres non consolidés (cf. note 7.1.1.1).

NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

15.1. Engagements hors-bilan du sous-groupe Sopra Steria

15.1.1. Engagements donnés liés à l'activité courante

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	15,8	16,9
Autres garanties	4,2	4,2
TOTAL	20,0	21,1

Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des garanties bancaires eu égard aux engagements pris dans les contrats clients. Ces garanties représentent 15,8 M€ au 31 décembre 2022 (16,9 M€ au 31 décembre 2021). A ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

Par ailleurs, au titre de ses contrats de location, le Groupe n'est pas exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des dettes de location au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, le montant des engagements de location non encore reconnus au bilan s'élevait à 66,4 M€.

15.1.2. Engagements reçus

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Lignes de crédit non utilisées	1 150,0	950,0
Concours bancaires courants non utilisés	161,5	161,4
Autres engagements reçus	-	0,9
TOTAL	1 311,5	1 112,3

Dans le cadre d'un *cash pooling* mis en place en 2012 entre les entités du Groupe et la banque BMG (Bank Mendes Gans), Sopra Steria Group s'est portée garant de ses filiales à hauteur des sommes empruntées.

15.2. Engagements hors-bilan du sous-groupe Axway

15.2.1. Obligations contractuelles

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 9,9 M€ et 8,5 M€ en 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2022, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables et non retenues dans la valorisation des dettes financières de location (IFRS 16) étaient les suivantes :

Locations simples	
<i>(en millions d'euros)</i>	
2023	1,7
2024	0,9
2025	0,9
2026	1,4
2027	0,2
2028 et au-delà	0,8
Total des loyers minimaux futurs	5,8

15.2.2. Engagements donnés liés à l'activité courante

	Montant des engagements par période			31/12/2022	31/12/2021
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	-	0,3	-	0,3	0,3
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	-	0,1	-	0,1	0,1
Nantissements, garanties, hypothèques et sûretés réelles	-	0,2	-	0,2	0,2
Indemnité liée aux cessations de fonction du Directeur Général	-	-	0,7	0,7	0,7
TOTAL	-	0,6	0,7	1,3	1,3

Le Conseil d'administration du 20 février 2019 a validé une indemnité liée aux cessations de fonction de Patrick Donovan. Cette indemnité équivaut à une année de rémunérations fixe et variable pour un total de 756 k\$ soit 709 k€ au cours du 31 décembre 2022.

15.2.3. Engagements reçus – Covenants et Concours bancaires courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Ligne de crédit non utilisées	43,1	65,0
Concours bancaires courants non utilisés	20,0	20,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS COMPTABILISES	63,1	85,0

Axway Software dispose d'une convention de crédit revolving multidevises de 125 M€. Au 31 décembre 2022, 43,1 M€ sont disponibles (cf. Note 11.3.2).

Au titre des engagements reçus, Axway Software bénéficie d'une ligne de découvert non utilisée de 20 M€.

Au titre des covenants adossés aux lignes de crédit revolving, deux ratios financiers doivent être respectés. Ces ratios sont décrits dans la note 11.5 sur les covenants bancaires.

Au 31 décembre 2022, le Groupe respecte l'ensemble des covenants et engagements contenus dans ce contrat dont les points suivants :

- les impacts de la norme IFRS 16 sont exclus du calcul des ratios ;
- l'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés ;
- l'EBE consolidé qui est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)

Résultat opérationnel d'activité	46,3
<i>(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)</i>	
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	11,4
<i>(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)</i>	
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés (provision pour retraite)	0,3
<i>(source URD - Note 5.1 Charges du personnel)</i>	
Autres produits et charges opérationnels	-83,8
<i>(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)</i>	
Autres produits et charges opérationnels, Moins-value de consolidation sur les actifs incorporels (non-cash)	82,1
<i>(Source URD – 4.5 Autres produits et charges opérationnels)</i>	
Charges de location (impact de la norme IFRS 16)	-6,4
<i>(Source URD – 4.5 Autres produits et charges opérationnels)</i>	
EBE Consolidé	49,9

15.2.4. Nantissements, garanties et sûretés

Aucun nantissement, garantie ou sûreté n'a été consenti par Axway au 31 décembre 2022.

NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE

16.1. Evènements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Sopra Steria

Les conditions suspensives relatives aux acquisitions de CS Group et de Tobania décrites en note 2.2.1. ont été levées postérieurement au 31 décembre 2022, respectivement le 28 février et le 2 mars 2023.

Sopra Steria Group et la Société Ordina ont annoncé conjointement, le 21 mars 2023, être parvenus à un accord sur une offre publique d'achats à réaliser par Sopra Steria avec pour cible l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation dans le capital d'Ordina, pour 5,75 euros en espèces par action. Cela représente un total d'environ 518 millions d'euros. Sopra Steria s'est entièrement engagée à financer l'opération avec ses liquidités et ses facilités de crédit existantes.

Ordina est une société de conseil et de services informatiques servant les marchés néerlandais, belge et luxembourgeois bien implantée sur les marchés locaux, avec une forte présence dans les secteurs des Institutions Publiques et les Services Financiers.

Ordina et Sopra Steria Group prévoient une clôture de l'offre au cours du second semestre 2023.

16.2. Evènements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Axway

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le jour du Conseil d'administration, aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.

16.3. Evènements postérieurs à la clôture de période de la holding Sopra GMT

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2022.

NOTE 17 - LISTE DES SOCIETES DU GROUPE

Société	Pays	% contrôle de Sopra Steria Group et Axway	% intérêt de Sopra Steria Group et Axway	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
SOPRA GMT	France			-	-	Société mère
SOUS-GROUPE SOPRA STERIA						
France						
Sopra Steria Group	France	-		19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Infrastructure & Security Services	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
XYZ 12 2016	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SSG 1	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cimpa SAS	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cimpa GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cimpa Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cimpa PLM España SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Polska	Pologne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Maroc de Sopra Steria Group	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
2MoRO SAS	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Galitt	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Soft-Maint Tunisie	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Reassurance	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
BSSI North America Inc	Etats-Unis	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
EVA Group Asia Pacific Pte	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
EVA Group HK Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eva Group Canada Think It Efficient	Canada	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eva Maroc Solutions	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Royaume-Uni						
Sopra Steria Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Caboodle Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
ASL Information Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
FI Group Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria BSP Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
NHS Shared Employee Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	75,50%	19,64%	14,83%	IG
NHS Shared Business Services Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	IG
Sopra Steria UK Corporate Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	14,83%	IG
Shared Services Connected Ltd	Royaume-Uni	75,00%	75,00%	14,73%	14,73%	IG
First Banking Systems	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Firth Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
FI Academy Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
FI Kernel Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Employee trustee company Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Employee Trustee Cie Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Xansa 2004 Employé Benefit -Trust	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Zansa Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CXPartners	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Grafica Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Xansa Cyprus (nr 1) Ltd	Chypre	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Xansa Cyprus (nr 2) Ltd	Chypre	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria India Ltd	Inde	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Asia Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
AUTRE EUROPE						
Sopra Steria SE	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
ISS Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Financial Technology GmbH	Allemagne	51,00%	51,00%	10,02%	10,02%	IG
IT-Economics GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
IT-Economics Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria GmbH	Autriche	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Benelux	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Luxembourg de Sopra Steria Benelux	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Pays-Bas de Sopra Steria Benelux	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria PSF Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AG	Suisse	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Group SpA	Italie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Espana S.A.U	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Euskadi SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria A/S	Danemark	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Sweden AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Holding AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Bexor LLC	Russie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Garage AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Design AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Design ApS	Danemark	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG

SOPRA BANKING SOFTWARE						
Sopra Banking Softw are	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
Succursale SBS Corée Sud	Corée Sud	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
O.R. System Polska	Pologne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
Sopra Financial Solution Iberia SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Field Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cassiopae Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
APAK Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are US	Etats-Unis	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Belgium	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Iceland (succursale)	Islande	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Netherlands BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Solutions India Private Ltd	Inde	99,90%	99,90%	19,62%	19,62%	IG
Sopra Banking Softw are Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Beijing Sopra Science and Technology Ltd	Chine	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Morocco	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Medshore SAS	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Banking Softw are Morocco Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Tunisia	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Softw are Cameroun	Cameroun	95,00%	95,00%	18,66%	18,66%	IG
Sopra Banking Softw are Brasil Ltda	Brésil	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Gabon	Gabon	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Sénégal	Sénégal	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SAMIC	Monaco	99,60%	99,60%	19,56%	19,56%	IG
SAB Méditerranée	Liban	98,00%	98,00%	19,25%	19,25%	IG
SAB Tunisie	Tunisie	99,99%	99,99%	19,64%	19,64%	IG
SAB Atlas	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SAB Pacifique	Polynésie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Financial Solutions FZCO	Dubaï	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Softw are Ireland Limited	Irlande	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
AUTRES SOLUTIONS						
Sopra HR Softw are	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are SPRL	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are Sarl	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are Sarl	Suisse	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are Srl	Italie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are Sarl	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Softw are Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Holocare AS	Norvège	66,67%	66,67%	13,09%	13,09%	MEQ
Celescan Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	MEQ
SOUS-GROUPE AXWAY						
Axw ay Softw are	France			20,82%	27,10%	IG
Axw ay Distribution France SAS	France	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay SAS	France	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Ireland	Irlande	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Nordic AB	Suède	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Belgium	Belgique	99,90%	99,90%	20,80%	27,08%	IG
Axw ay Srl	Italie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Softw are Iberia	Espagne	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Softw are do Brasil LTDA	Brésil	99,99%	99,99%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Romania Srl	Roumanie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Inc.	Etats-Unis	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Softw are China	Chine	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Ltd	Hong Kong	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axw ay Switzerland	Suisse	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Dxchange	Inde	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Dxvnt	Inde	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG

IG : intégration globale
ME : mise en équivalence
NC : non consolidé

Aucune entité ad hoc n'est contrôlée directement ou indirectement par le Groupe.

NOTE 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

18.1. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Sopra Steria

	Réseau Mazars		Réseau Nexia	
	2 022	2 021	2 022	2 021
<i>(en millions d'euros HT)</i>				
Certification des comptes individuels et consolidés				
Sopra Steria Group	0,5	0,5	0,3	0,3
Filiales intégrées globalement	1,7	1,6	0,7	0,7
SOUS-TOTAL	2,2	2,1	1,0	1,0
Services autres que la certification des comptes (*)				
Sopra Steria Group	0,1	0,2	-	0,0
Filiales intégrées globalement	0,2	0,3	0,1	0,0
SOUS-TOTAL	0,3	0,4	0,1	0,1
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2,5	2,5	1,1	1,0

(*) Ces prestations concernent pour l'essentiel des prestations rendues lors de l'acquisition d'entités ("due diligence").

18.2. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Axway Software

	Mazars				Auditeurs & Conseils Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<i>(en millions d'euros)</i>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	198	147	39%	33%	155	132	73%	70%
• Filiales intégrées globalement	294	250	59%	56%	46	46	22%	24%
Sous-total	492	396	98%	88%	201	178	95%	95%
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur*	10	44	2%	10%	10	10	5%	5%
• Filiales intégrées globalement	-	9	0%	2%	-	-	0%	0%
Sous-total	10	52	2%	12%	10	10	5%	5%
Total	502	448	100%	100%	211	188	100%	100%

*dont : rapport sur les conventions réglementées, revue du rapport de gestion, lettre de fin de travaux, attestation portant sur des ratios financiers, projet Workday pour 2021, revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie verte Européenne

18.3. Honoraires des commissaires aux comptes de la holding Sopra GMT

Les honoraires 2022 se répartissent de la manière suivante :

- 13 150 € pour les honoraires du réseau Mazars
- 13 150 € pour les honoraires du réseau Aca Nexia.

SOPRA GMT

Société anonyme au capital de 7 432 432 €
Siège social : PAE Les Glaisins
Annecy-le-Vieux
74940 ANNECY
348 940 263 RCS Annecy

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
clos le 31 décembre 2022

Certifié conforme par le Président Directeur Général

Pierre PASQUIER



Le 2 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice et les projets de résolutions, qui vous sont présentés dans le rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Quitus – Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat – fixation du dividende ;
- Fixation de la rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur (anciennement jetons de présence) ;
- Renouvellement du mandat de M. Pierre-Yves Commanay, administrateur

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Modification de la limite d'âge associée aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ; Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales.

Nous vous informons que les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire requièrent un quorum du cinquième des actions ayant droit de vote et la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés tandis que l'adoption des résolutions relevant de l'Assemblée générale extraordinaire requiert la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents et représentés.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 du Code du Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.



1. Faits majeurs de l'exercice 2022

1.1. Sopra GMT

Les faits majeurs du point de vue de l'activité de Sopra GMT en 2022 sont :

- L'encaissement de dividendes en provenance de Sopra Steria Group et d'Axway Software pour un montant total de 14 715 k€ correspondant respectivement à 3,20 euros par action et 0,40 euros par action ;
- Le versement aux actionnaires d'un dividende total de 2 793 k€ reparti comme suit :
 - Solde du dividende au titre de l'exercice 2021 de 301 k€ (à la suite du versement dès 2021 d'un acompte à hauteur de 7 524 k€) ;
 - Acompte sur dividende 2022 de 2 492 k€ ;
- L'attribution gratuite au management de droits à actions de performance ouvrant potentiellement droit à terme à un maximum de 400 actions sous condition de présence et de performance.

L'Assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2019 avait autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, 13 941 actions de la société, soit 3% du capital, au profit des membres du personnel salarié. Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 27 avril 2022, de faire usage de cette autorisation et de mettre en œuvre deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance à échéance 2025 et 2026.

Pour rappel, le Conseil d'administration avait décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de faire usage de cette autorisation et de mettre en œuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance à échéance 2024, 2025 et 2026.
- Une réduction de capital de 22 k€.

En 2021, Sopra GMT avait racheté 3 170 actions propres auprès de six managers pour un prix unitaire de 1 240,56 €.

 - 1 823 actions sont actuellement affectées à un compte d'auto-détention, en attente d'attribution aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites de performance, décidés en juin 2021 et en avril 2022 ;
 - 1 347 actions ont été annulées au cours de l'exercice 2022, conformément à la loi. Une réduction du capital social de 22 k€ et une réduction des réserves facultatives de 1 649 k€ ont été enregistrées en conséquence de cette opération.
- La souscription de deux instruments de couverture de taux sur l'emprunt en prévision de la hausse des taux d'intérêt.

1.2. Sopra Steria Group

La belle performance réalisée en 2022 place Sopra Steria favorablement sur la trajectoire de moyen terme qui a été définie : atteindre un taux de marge opérationnelle d'activité de l'ordre de 10 % en 2024 et faire partie des acteurs les plus performants du secteur.

Les objectifs financiers fixés en début d'exercice ont été atteints en termes de rentabilité et dépassés en termes de croissance et de génération de trésorerie. L'année 2022 a également été marquée par une accélération de l'implémentation de la stratégie. Le Groupe a engagé un renforcement de ses activités dans les domaines où les problématiques de souveraineté sont en forte hausse (défense, espace, énergie, cybersécurité...). Parallèlement, il a travaillé à l'accroissement de ses parts de marché sur les pays européens considérés comme stratégiques pour le développement futur. Le modèle et le leadership de ses activités de conseil ont été revus.

Le 2 juin 2023

Le Groupe a également renforcé son efficacité opérationnelle : valeur livrée à ses clients, efficacité de la gestion de ses ressources humaines, optimisation de ses coûts, rendement de ses capitaux employés. Enfin, cette amélioration de performance s'est accompagnée d'une nouvelle hausse des scores Great Place To Work® dans le cadre de l'enquête annuelle et d'un référencement confirmé dans la liste A du CDP3 pour la 6ème année consécutive.

Sopra Steria proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, le 24 mai 2023, la distribution d'un dividende de 4,30 € par action.

1.3. Axway Software

En 2022, dans un environnement économique et géopolitique complexe, Axway a continué à se concentrer sur les besoins stratégiques de ses clients. Plusieurs développements importants ont eu lieu au cours de l'année :

- Axway a renoué avec les plus hauts niveaux de chiffre d'affaires de son histoire grâce au développement de ses technologies et de ses offres, ainsi qu'au renforcement continu de la satisfaction de ses clients (NPS à 35 en hausse de 21%). Après plusieurs années d'investissements importants, l'entreprise dans son ensemble renforce son efficacité et se trouve plus centrée sur ses clients. Les ajustements organisationnels autour des General Managers et la rationalisation du portefeuille de produits opérés en 2022 ont renforcé l'accent mis sur les offres majeures d'Axway : Managed File Transfer (MFT), B2B Integration, Amplify API Management et Axway Financial Accounting Hub.
- A nouveau distingué par les cabinets d'analystes les plus influents en 2022 (en savoir plus), le portefeuille de produits et la vision d'Axway, associés à l'engagement de ses collaborateurs, ont été deux éléments clés de la performance de la société sur l'exercice. Le modèle d'affaires d'Axway repose sur sa capacité à fournir les meilleurs produits et services pour s'inscrire comme partenaire de référence auprès de ses clients et la performance du 4ème trimestre 2022 confirme la pertinence de cette stratégie.
- La croissance du chiffre d'affaires annuel a été largement soutenue par les offres de souscription qu'Axway propose à ses clients. Gérés par Axway dans le cloud ou par les clients eux-mêmes sur leurs propres infrastructures, la flexibilité contractuelle et technologique de ces deux types d'offres a rencontré un grand succès. En 2022, plus de 150 clients ont signé des contrats de souscription d'une durée de 5 ans et ainsi désigné Axway comme un partenaire à long terme dans leur transformation digitale.
- En prévision des besoins futurs des clients, la stratégie d'acquisition a été réengagée avec une première transaction réalisée à la fin du mois de juin 2022. Axway a acquis la start-up DXChange.io, basée en Inde, qui propose une plateforme d'intégration cloud qui sera exploitée sur l'ensemble des produits majeurs du portefeuille. Cette acquisition technologique stratégique permettra à Axway de répondre efficacement à la convergence des marchés de l'API Management et de l'IPaaS, qui évoluent rapidement vers un cadre commun d'intégration et de gestion des environnements hybrides et multi-clouds.
- Au cours de l'année, Axway a rationalisé son portefeuille conformément à sa stratégie visant à se concentrer sur ses produits clés et à se séparer des activités qui ne sont plus alignées avec ses ambitions de croissance et de rentabilité. Ainsi la société a cédé ou stoppé différents produits spécialisés en 2022.

Lors de sa prochaine Assemblée Générale prévue le 11 mai 2023, Axway Software soumettra au vote de ses actionnaires la distribution d'un dividende d'une valeur de 0.40€ par action.



2. Situation et activité de la société Sopra GMT au cours de l'exercice 2022

2.1. Exercice de son activité de contrôle et d'animation

Sopra GMT a poursuivi au cours de l'exercice 2022 son activité de contrôle et d'animation de ses deux participations, Sopra Steria Group et Axway Software, dans le cadre notamment :

- De sa participation systématique et très active aux Conseils d'administration et aux différents Comités créés dans les deux sociétés :
 - Sopra Steria Group
 - Conseil d'administration (Présidé par Pierre Pasquier)
 - Les représentants actuels de Sopra GMT (Pierre Pasquier, Eric Pasquier et Kathleen Clark-Bracco, représentante permanente de Sopra GMT) ont participé aux 10 réunions tenues en 2022
 - Comité d'audit
 - Le représentant de Sopra GMT, Eric Pasquier, a participé à 7 réunions tenues en 2022
 - Comité des rémunérations
 - Sopra GMT a participé aux 5 réunions tenues en 2022
 - Comité des nominations, de gouvernance, d'éthique et de responsabilité d'entreprise (Présidé par Sopra GMT, représenté par Kathleen Clark Bracco)
 - Les deux représentants de Sopra GMT ont participé aux 5 réunions organisées en 2022
 - Sélection et renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration de Sopra Steria Group et du Directeur général, sous l'égide du Comité des nominations, d'éthique, de gouvernance et de responsabilité d'entreprise, présidé par Sopra GMT
 - Instruction de la sélection du Commissaire aux comptes appelé à succéder au cabinet Mazars à compter de l'exercice 2024 sous l'égide du Comité d'audit
 - Axway Software
 - Conseil d'administration (Présidé par Pierre Pasquier)
 - Les 4 administrateurs représentant Sopra GMT (Pierre Pasquier, Pierre-Yves Commanay, Yann Metz-Pasquier et Kathleen Clark-Bracco) ont participé aux 8 réunions tenues en 2022 (exceptée une absence)
 - Comité d'audit
 - Le représentant de Sopra GMT, Yann Metz-Pasquier, a participé aux 5 réunions tenues en 2022



Le 2 juin 2023

- Comité des rémunérations
 - Les deux représentants de Sopra GMT ont participé aux 4 réunions tenues en 2022
- Comité des nominations, d'éthique et de gouvernance (Présidé par Kathleen Clark-Bracco)
 - Les 3 représentants de Sopra GMT ont participé aux 5 réunions organisées en 2022
- De l'exercice de ses mandats sociaux dans les différentes filiales de Sopra Steria Group SA et en particulier dans les plus importantes d'entre elles (notamment : Sopra Banking Software, Cimpa et Sopra HR Software en France, Sopra Steria SE en Allemagne, Sopra Steria Ltd au Royaume-Uni, Sopra Steria SAU en Espagne, Sopra Steria Benelux en Belgique, Sopra Steria SPA en Italie) ;
- De la prise en charge directe, sous l'autorité du Président-Directeur Général de Sopra GMT, également Président des Conseils d'administration de Sopra Steria Group et d'Axway Software, des activités de secrétariat général (gestions des conseils d'administration, des comités spécialisés, des assemblées générales...) ;
- Des cycles de pilotage mis en place depuis plusieurs années :
 - V1 Sopra GMT : pilotage hebdomadaire consacré essentiellement :
 - à une revue synthétique de la situation opérationnelle des participations
 - à la planification et à la préparation détaillée des conseils d'administration, des comités spécialisés (Audit / Rémunérations / Nomination, éthique, gouvernance et responsabilité d'entreprise) et des assemblées générales
 - à l'organisation de la gouvernance institutionnelle : composition des conseils et des comités, choix et appui aux directions générales, etc.
 - à l'animation et au suivi de la situation actionnariale :
 - concerts, pactes d'actionnaires ;
 - relations avec l'AMF et Euronext ;
 - V2 Sopra GMT : pilotage mensuel centré sur la revue des résultats financiers (constatés et prévisionnels), de la communication financière et sur les recommandations/orientations qui en découlent avec la participation des représentants de Sopra GMT, de Sopra Steria Group et d'Axway Software (en particulier la Direction générale, la Direction financière et la Direction des relations investisseurs).
- Du pilotage de la démarche Grands Dossiers de Sopra Steria Group :
 - Réunions hebdomadaires Sopra GMT / Direction générale et membres du Comex Sopra Steria Group
 - Dossiers traités :
 - Démarche stratégique
 - Opérations de M&A sur l'exercice 2022
 - Politique RH
 - Actionnariat salarié (nouveau plan We share)
- Du pilotage des grands dossiers d'Axway Software (stratégie, acquisitions, ect.) ;



Le 2 juin 2023

- Depuis juin 2018, un comité consultatif a été mis en place.
 - Les deux membres du comité ont vocation à fournir leur avis à la Direction générale sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière de stratégie, d'organisation, de gestion des participations, et plus largement sur tous sujets d'intérêt pour la société et ses participations.
 - Le Comité a été réuni 3 fois en 2022. Des points d'actualité sur les deux participations ont été réalisés sur lesquels le Comité a donné son avis.



Le 2 juin 2023

2.2. Comptes annuels 2022 de la société Sopra GMT

2.2.1. Bilan (en K€)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation Sopra Steria Group	89 890	89 890	Capital social	7 432	7 454
Titres de participation Axway Software	80 912	80 912	Réserves	92 932	94 582
Véhicule	28	38	Report à nouveau	36	15
			Acompte sur dividende	- 2 492	- 7 524
			Résultat de l'exercice	12 282	7 828
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	170 830	170 840	TOTAL CAPITAUX PROPRES	110 191	102 356
			Provision retraite	259	183
			Autres provis. pour risques et charges	951	417
			TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 210	600
Clients Groupe	354	661	Emprunts et dettes CIC LB	70 490	76 260
Créances sociales et fiscales	68	52	Dettes fournisseurs	233	125
Débiteurs divers	9	-	Dettes sociales	558	523
Actions auto-détenues	2 262	3 933	Dettes fiscales	126	159
Disponibilités	9 183	4 527			
Intérêts courus sur CAT et prod. de couverture à recevoir	98	-			
Charges constatées d'avance	6	9			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 979	9 182	TOTAL DETTES	71 408	77 067
TOTAL ACTIF	182 808	180 022	TOTAL PASSIF	182 808	180 022

a. Titres de participation Sopra Steria Group

Aucun changement n'est intervenu en 2022.

Au 31 décembre 2022, Sopra GMT détenait 4 035 669 actions Sopra Steria Group, soit 19,6% du capital et 29,8% des droits de vote (théoriques) compte tenu d'un droit de vote double conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Le prix de revient total de ces actions s'élève à 89 890 k€. Le prix de revient unitaire moyen des actions est de 22,27 €. Sur la base du cours moyen pondéré de l'action Sopra Steria Group de décembre 2022 qui s'élevait à 144,71 €, la plus-value comptable latente sur ces titres s'élevait à 494 096 k€.

Sur le plan fiscal, compte tenu des modalités particulières de l'opération de séparation d'Axway intervenue en 2011, il convient de noter que le prix de revient des 3 322 059 actions détenues en 2011 ayant bénéficié de la distribution de titres Axway Software, doit être minoré d'un montant de 10,10 € correspondant à la partie de la valeur de l'action Axway Software considérée fiscalement comme remboursement d'apport alors que sur le plan comptable l'intégralité de la distribution a été enregistrée en produits financiers. La plus-value fiscale latente s'élevait par conséquent à 527 649 k€.

Au 31 décembre 2022, le concert constitué de Sopra GMT, des familles des fondateurs et du management détenait 22,3 % du capital et 33,7 % des droits de vote.

Les participations gérées pour le compte de salariés (FCPE, trusts, ...) représentaient 6,4 % du capital et 8,1 % des droits de vote.



Le 2 juin 2023

b. Titres de participation Axway Software

Aucun changement n'est intervenu en 2022.

Au 31 décembre 2022, Sopra GMT détenait ainsi 4 503 321 actions Axway Software pour un prix de revient total de 80 912 k€ et un prix de revient unitaire de 17,97 €.

Sur la base du cours moyen pondéré de l'action Axway Software de décembre 2022 qui s'élevait à 16,20 €, la valorisation boursière, des actions détenues par Sopra GMT, s'établit à 72 934 k€.

Une valorisation selon la méthode des flux de trésorerie disponibles appliquée au plan d'affaires établi par le management d'Axway Software fait ressortir une valeur des capitaux propres de l'ordre de 627 M€. Cette approche valorise la participation détenue par Sopra GMT à 130 M€, soit 50 M€ au-dessus de la valeur comptable.

Le nombre d'actions composant le capital social d'Axway Software au 31 décembre 2022 était de 21 633 597 et la participation de Sopra GMT dans Axway Software s'élevait à 20,8%. Compte tenu de l'instauration d'un droit de vote double conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, Sopra GMT disposait au 31 décembre 2022 de 24,7 % des droits de vote (théoriques).

Au 31 décembre 2022, Sopra Steria Group détenait 31,9 % du capital et 37,9 % des droits de vote d'Axway Software.

Sopra GMT agit de concert avec Sopra Steria Group, les familles des fondateurs et un ensemble de managers. Ce concert détenait au 31 décembre 2022, 55,7 % du capital et 65,5 % des droits de vote.

c. Créances clients

D'un montant de 354 k€, elles correspondent aux prestations d'assistance et aux frais de déplacement facturés par Sopra GMT à Sopra Steria Group et Axway Software et non encore encaissés au 31 décembre 2022.

d. Créances sociales et fiscales

Elles comprennent essentiellement :

- Une créance envers l'état pour 44 k€, déjà présente à la clôture précédente, correspondant au redressement fiscal portant sur la taxe sur les salaires de l'année 2016. Ce montant a été payé et le redressement est contesté auprès de l'administration fiscale ;
- Des montants de TVA à déduire pour 25 k€.

e. Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2022, Sopra GMT détient 1 823 actions propres. Elles sont affectées à un compte d'auto-détention en attente d'attribution aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites de performance du 25 juin 2021 et du 27 avril 2022.

Ces actions sont issues du rachat en 2021 de 3 170 actions propres auprès de managers au prix unitaire de 1 240,56 €. Conformément à la loi, les 1 347 actions auto-détenues non-affectées ont été annulées sur l'exercice (cf. paragraphe sur le capital).



Le 2 juin 2023

f. Disponibilités

Elles s'élèvent au 31 décembre 2022 à 9 183 k€ contre 4 527 k€ au 31 décembre 2021.

g. Intérêts courus et produits de couverture de taux à recevoir

Au 31 décembre 2022, des produits de couverture de taux sur les emprunts contractés par la société sont à recevoir pour 83 k€. Un capital de 12 M€ est couvert à un taux de 0%. Cette couverture s'est activée pour la première fois sur le deuxième semestre 2022, compte-tenu de la hausse du taux Euribor 3 mois.

Des produits de placement de trésorerie sont également à recevoir pour 15 k€.

h. Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2022 à 110 191 k€ et prennent en compte :

- La réduction de capital de 22 k€ et des réserves facultatives de 1 649 k€, résultant de l'annulation, conformément à la loi, de 1 347 actions propres sur l'exercice ;
- la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2021 d'un montant de 303 k€ ;
- le résultat de l'exercice 2022 de 12 282 k€ ;
- la distribution d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 2 492 k€.

L'Assemblée générale du 25 juin 2019 a donné autorisation au Conseil d'Administration de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de la Société et du Groupe et des mandataires sociaux de la Société éligibles.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2022 a fait usage de cette autorisation et a mis en place deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance couvrant la période 2022-2026 (Cf. paragraphe 8.3).

Pour rappel, le Conseil d'administration du 25 juin 2021 avait fait usage également de cette autorisation et a mis en place trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance couvrant la période 2021-2026 (Cf. paragraphe 8.3).

i. Provision retraite

D'un montant de 259 k€, elle correspond aux engagements de retraite (convention collective Syntec) à l'égard des salariés de Sopra GMT.

Sopra GMT provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.



Le 2 juin 2023

En France, le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite évolue. Ce changement sera effectif au cours du premier semestre 2023 dans le mois suivant la date de publication de l'arrêté d'extension par le Ministère du Travail d'un avenant à la convention collective Syntec. Celui-ci vise à aligner le calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement ce qui aura pour effet d'ajouter à la base de salaire les primes versées aux salariés.

L'impact de ce changement est réparti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

j. Autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charge s'élèvent à 951 k€ et comprennent :

- Une provision de 907 k€ relative aux trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance, décidés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juin 2021 et aux deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance, décidés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 avril 2022.

Le Conseil d'administration ayant décidé de servir les plans d'attribution gratuite d'actions (dénommés PAGA 2021 et PAGA 2022) par l'acquisition d'actions préexistantes, une provision pour risques a été comptabilisée afin de constater la sortie de ressources probables. Cette provision a été évaluée en fonction de la valeur d'achat des titres destinés à être livrés aux bénéficiaires des plans et en fonction du nombre probable d'actions qui seront remises à ces bénéficiaires. Ce nombre a été évalué à la clôture en fonction de la probabilité de réalisation des conditions de présence et de performance prévues par les plans.

La constitution de cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits pour un montant total de 756 k€ au 31 décembre 2022. Une provision a également été constituée à hauteur de 151 k€ au titre de la contribution patronale de 20% exigible à la date de livraison des actions.

La première livraison d'actions aura lieu en juin 2024 avec la clôture du plan PAGA 2021-1.

- Une provision de 44 k€ relative au contrôle fiscal en cours sur la taxe sur les salaires de l'exercice 2016. Ce contrôle a donné lieu à la notification d'un avis de mise en recouvrement le 15 octobre 2020 faisant état d'un montant à payer de 43 619 €. Le montant notifié a été payé et a fait l'objet d'une provision pour risque fiscal à la clôture de l'exercice 2021. Par ailleurs, Sopra GMT conteste ce redressement et a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble.

k. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

D'un montant total de 70 490 k€ au 31 décembre 2022, les emprunts et dettes sont composés :

- du financement de 69 930 k€ souscrit :
 - en juillet 2020 auprès du CIC Lyonnaise de Banque pour 72 000 k€
 - auxquels se sont ajoutés les 3 930 k€ souscrits en octobre 2021 auprès du CIC Lyonnaise de Banque dans le cadre du rachat d'actions auprès des managers. Ce montant est venu augmenter la tranche B in fine ;
- des intérêts courus non échus sur ces financements pour un montant de 517 k€ ;
- des primes sur les couvertures de taux à payer pour 43 k€.



Le 2 juin 2023

Au 31 décembre 2022, compte tenu de la trésorerie disponible de 9 183 k€, l'endettement financier net est de 61 307 k€.

Les principales caractéristiques du financement CIC Lyonnaise de Banque sont les suivantes :

- Tranche A de 24 000 k€
 - Amortissable selon l'échéancier initial suivant :
 - 20 juillet 2022 : 6 000 k€
 - 20 juillet 2023 : 6 000 k€
 - 20 juillet 2024 : 6 000 k€
 - 20 juillet 2025 : 6 000 k€
 - Taux = Euribor 3 mois + marge de 1,50 %
- Tranche B de 51 930 k€
 - Remboursable in fine le 20 décembre 2025 :
 - Taux = Euribor 3 mois (E3M) + marge de 2,50 %

Le taux Euribor 3 mois est redevenu positif au mois de juillet 2022.

Le taux Euribor 3 mois appliqué sur le troisième et le quatrième trimestre 2022 était respectivement de 0,047% et de 1,456%.

Le taux euribor 3 mois appliqué sur le premier trimestre 2023 est de 2,342%.

- Couverture de taux
 - Une couverture de taux portant sur 12 M€ a été mise en place le 11 décembre 2020. Les caractéristiques en sont les suivantes :
 - CAP
 - Date de prise d'effet : 20/01/2021, Date de fin : 20/01/2024
 - Montant notionnel : 12 M€
 - Taux garanti : 0 % (E3M)
 - Prime payée : 11 k€ pour les 3 ans
 - Une couverture de taux portant sur 25 M€ a été mise en place le 17 mars 2022. Les caractéristiques en sont les suivantes :
 - CAP
 - Date de prise d'effet : 20/04/2022, Date de fin : 20/12/2025
 - Montant notionnel : 25 M€
 - Taux garanti : 0,5 % (E3M)
 - Prime payée : 573 k€ pour les 4 ans
 - Une couverture de taux portant sur 20 M€ a été mise en place le 19 juillet 2022. Les caractéristiques en sont les suivantes :
 - CAP à paliers
 - Date de prise d'effet : 20/07/2022, Date de fin : 20/12/2025
 - Montant notionnel : 20 M€
 - Plafond garanti :
 - 2,5% tant que le taux (E3M) est inférieur à 4% ;
 - 4% au-delà.
 - Prime payée : 215 k€ pour les 3,5 ans



Le 2 juin 2023

Les principaux engagements concernant cet emprunt sont les suivants :

- Respect de ratios financiers :
 - Le Ratio LTV (*Loan To Value*) défini comme le rapport entre les Dettes financières nettes et la Valeur des actifs doit être inférieur à 40 %. Ce ratio était de 9,33 % au 31 décembre 2022 ;
 - La marge applicable à la tranche A et à la tranche B sera révisée trimestriellement en fonction du ratio LTV, tel que défini ci-dessus. Dans le cas où ce ratio serait supérieur à 20 %, la marge de chacune des tranches sera majorée de 0,25 % ;
- Distribution de dividendes : elles sont plafonnées à 2,5 M€ au titre des exercices 2022 à 2025 ;
- Clause d'« Excess cash-flow »: En cas d'Excess cash-flow constaté à la clôture d'un exercice, 50% de l'Excess cash-flow sera affecté en remboursement anticipé du prêt. Les 50% non affectés à un remboursement anticipé obligatoire pourront faire l'objet d'une distribution de dividende.

Les garanties données pour l'ensemble du financement consistent en un nantissement de comptes de titres financiers Sopra Steria Group et Axway Software :

- Ces comptes nantis doivent couvrir 150 % du montant de l'encours global de l'emprunt CIC Lyonnaise de Banque
- Les quantités de titres nantis au 31 décembre 2022 sont les suivantes :
 - Sopra Steria Group : 1 400 000 actions
 - Axway Software : 1 action

I. Dettes fournisseurs, sociales et fiscales

Elles s'élèvent respectivement au 31 décembre 2022 à 233 k€, 558 k€ et 126 k€.

- Le poste fournisseurs (233 K€) inclut la rémunération allouée aux administrateurs (anciennement jetons de présence) à verser au titre de l'année 2022 pour un montant de 72 k€ ainsi que le solde d'honoraires comptables et juridiques ;
- Les dettes sociales (558 K€) sont composées essentiellement des provisions pour salaires et charges assimilées à payer et des charges sociales associées.
- Les dettes fiscales (126 K€) sont composées essentiellement de la TVA collectée sur les créances clients.

m. Echancier des créances clients et des dettes fournisseurs

Aucune facture client ou fournisseur, comptabilisée à la clôture au 31 décembre 2022, n'est échue.



Le 2 juin 2023

2.2.2. Compte de résultat (en K€)

(en K€)	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes Sopra Steria Group	12 914	8 071
Dividendes Axway Software	1 801	1 801
Coût de l'endettement financier	- 1 852	- 1 597
Autres produits financiers	99	-
Autres charges financières	- 142	- 44
Résultat financier	12 820	8 231
Chiffre d'affaires	2 623	2 342
Charges de personnel	- 2 493	- 2 447
Autres achats et charges externes	- 632	- 480
Impôts et taxes	- 43	- 29
Dotation aux amortissements	- 10	- 2
Dotation/reprise provision retraite	53	238
Dotation/reprise provision risque et charges	-	3
Autres produits et charges d'exploitation	- 28	- 28
Résultat d'exploitation	- 531	- 403
Résultat avant impôts	12 289	7 828
Autres produits/charges exceptionnels s/opérations de gestion	- 7	
Résultat exceptionnel	- 7	-
Impôt sur les bénéfices	-	-
RESULTAT NET	12 282	7 828

a. Résultat financier

Il s'élève à 12 820 k€. Les éléments marquants sont :

- Les dividendes reçus de Sopra Steria Group pour 12 914 k€ soit un dividende unitaire de 3,20 € pour 4 035 669 actions ;
- Les dividendes reçus d'Axway Software pour 1 801 k€, soit un dividende unitaire de 0,40 €, pour 4 503 321 actions ;
- Le coût de l'endettement financier net pour (-) 1 768 k€ correspondant aux intérêts des emprunts bancaires, nets des produits de couverture de taux ;
- D'autres charges financières correspondant au coût des opération de couverture de taux pour 141 k€.



Le 2 juin 2023

b. Résultat d'exploitation

Il s'élève à (-) 531 k€ et comprend principalement :

- Le chiffre d'affaires de 2 623 k€ correspondant à la facturation des prestations effectuées au profit de Sopra Steria Group et d'Axway Software et de frais de déplacement, dans le cadre de la convention d'animation de groupe, pour des montants respectifs de 1 473 k€ et 1 168 k€ ;
- Les charges de personnel : d'un montant total de 2 493 k€, elles comprennent les rémunérations de 5 collaborateurs et celle du Président-Directeur Général ;
- D'autres charges d'exploitation d'un montant total de 632 k€. Elles sont composées principalement :
 - Des frais de fonctionnement administratif et logistique facturés par Sopra Steria Group ;
 - D'honoraires non-refacturés émanant du comité consultatif, des commissaires aux comptes et de conseils externes ;
 - Des frais de déplacement ;

La facturation des prestations effectuées au profit de Sopra Steria Group et d'Axway Software a été effectuée sur la base d'un « cost plus » de 7 % (hors charges liées à l'activité associée à la gestion par Sopra GMT de ses participations, estimée à 5 %).

c. Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (-) 7 k€.

Il est constitué essentiellement du redressement à la suite du contrôle URSSAF mené sur l'exercice et qui a concerné les années 2019, 2020 et 2021, pour 34 k€.

d. Résultat net

Le résultat net s'établit à 12 282 k€.

2.3. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2022.



3. Situation et activité du Groupe Sopra GMT au cours de l'exercice 2022

À la suite de l'opération de séparation-cotation (« spin-off ») d'Axway intervenue en juin 2011, Sopra GMT consolide par intégration globale ses participations dans Sopra Steria Group et Axway Software.

Sopra GMT détenait au 31 décembre 2022 :

- **19,64 % du capital de Sopra Steria Group** avec **un pourcentage d'intérêt identique et 29,80 % des droits de vote** ;
- **20,82 % du capital d'Axway Software** avec **un pourcentage d'intérêt de 27,10 %**, compte tenu de la participation de Sopra Steria Group à hauteur de 31,96 % dans le capital d'Axway Software, et **24,70 % des droits de vote**.

L'analyse des comptes consolidés de Sopra GMT doit se faire en considération de l'information financière fournie par Sopra Steria Group et Axway Software dans leurs documents d'enregistrement universel 2022.

3.1. Variations de périmètre

3.1.1. Dans le groupe Sopra Steria

a. Entrées dans le périmètre

Le groupe Sopra Steria a annoncé les principales opérations suivantes au cours de l'exercice 2022 :

■ **Footprint**

Le 11 juillet 2022, Footprint, une société de conseil norvégienne spécialisée dans les enjeux environnementaux et de durabilité, employant une vingtaine de consultants, est entrée au périmètre de consolidation du Groupe ;

■ **CS Group**

Le 28 juillet 2022, Sopra Steria a annoncé le projet d'acquisition de la société CS GROUP. Les autorisations relatives au contrôle des concentrations et des investissements étrangers pourraient être obtenues d'ici la fin février 2023 ce qui devrait permettre une acquisition des blocs de contrôle suivie du dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée avant la fin du 1 trimestre 2023. L'ensemble pourrait être consolidé à compter du 1 mars 2023 ;

■ **Tobania**

Le 17 novembre 2022, le projet d'acquisition de Tobania a été annoncé. L'acquisition devrait être finalisée début mars et la société pourrait être consolidée à partir du 1 mars 2023.

b. Réorganisations juridiques et restructurations

Sopra Steria Group a poursuivi sa démarche de simplification de son organisation juridique.

Le 2 juin 2023

3.1.2. Dans le groupe Axway Software

a. Entrées dans le périmètre

Axway Software, a acquis, le 15 juin 2022, 100 % du capital de la société DXchange Technologies Private Limited en Inde. La société DXchange Technologies Private Limited détient 100 % des actions de la filiale DXvmt Technologies Private Limited en Inde.

Les activités de DXchange Technologies Private Limited sont consolidées dans les comptes d'Axway à compter du 30 juin 2022.

b. Réorganisations juridiques et restructurations

Il n'y a pas de sortie de périmètre au cours de l'exercice 2022.



Le 2 juin 2023

3.2. Bilan consolidé Sopra GMT

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ecarts d'acquisition	2 256,4	2 347,3
Immobilisations incorporelles	175,4	192,2
Immobilisations corporelles	154,0	143,9
Droits d'utilisation des bien pris en location	380,1	366,7
Titres de participation mis en équivalence	1,8	2,3
Autres actifs financiers non courants	128,5	2 256,4
Engagements de retraite et assimilés	38,5	175,4
Impôts différés actifs	150,1	154,0
Actif non courant	3 284,7	380,1
Clients et comptes rattachés	1 247,5	128,5
Autres actifs courants	441,4	20,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	383,5	150,1
Actif courant	2 072,3	1 844,6
Actifs destinés à la vente	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	5 357,1	5 173,9
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capital	7,4	7,5
Réserves liées au capital	-	-
Réserves consolidées et autres réserves	325,3	284,2
Résultat de l'exercice	37,9	36,9
Capitaux propres - part du Groupe	370,7	328,6
Intérêts minoritaires	1 623,0	1 486,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 993,7	1 814,7
Emprunts et dettes financières - part non courante	468,5	578,1
Dettes sur biens pris en location - part non courante	336,3	316,4
Impôts différés passifs	71,7	55,3
Engagements de retraite et assimilés	198,3	318,1
Provisions non courantes	52,3	63,3
Autres dettes non courantes	17,2	17,6
Passif non courant	1 144,1	1 348,9
Emprunts et dettes financières - part courante	197,5	103,9
Dettes sur biens pris en location - part courante	83,5	81,8
Provisions courantes	48,1	44,2
Fournisseurs et comptes rattachés	324,5	335,7
Autres dettes courantes	1 565,6	1 444,8
Passif courant	2 219,2	2 010,3
Passifs non courants destinés à être cédés	-	-
TOTAL DU PASSIF	3 363,4	3 359,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	5 357,1	5 173,9



Le 2 juin 2023

- Le **total du bilan** s'élève à 5 357,1 M€, contre 5 173,9 M€, au 31 décembre 2021 ;
- **Les capitaux propres consolidés** s'élèvent à 1 993,7 M€, dont 370,7 M€ (328,6 M€ en 2021) au titre des capitaux propres – part du Groupe, et 1 623,0 M€ au titre des intérêts minoritaires, cette répartition résultant des pourcentages d'intérêt mentionnés ci-dessus.
- Le **résultat net** de l'exercice-part du groupe s'élève à 37,9 M€ en 2022, contre 36,9 M€ en 2021.
- La **dette financière nette** s'établit à 282,5 M€, contre 435 M€, en 2021. Elle se décompose en :
 - Endettement financier net de Sopra Steria Group de 152 M€ ;
 - Endettement financier net d'Axway Software de 69.5 M€ ;
 - Endettement financier net de Sopra GMT de 61 M€.
- Du fait des importantes acquisitions réalisées au cours des dernières années, principalement Steria en 2014, les **actifs incorporels** sont très significatifs avec les écarts d'acquisition s'élevant à 2 256,4 M€ et les immobilisations incorporelles à 175,4 M€.



Le 2 juin 2023

3.3. Compte de résultat consolidé Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	5 401,7	4 954,9
Charges de personnel	-3 343,8	-3 094,1
Achats et charges externes	-1 380,8	-1 226,1
Impôts et taxes	-45,6	-43,6
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-153,2	-183,3
Autres produits et charges opérationnels courants	21,1	4,2
Résultat opérationnel d'activité	499,4	412,1
En % du CA HT	9,2%	8,3%
Charges liées aux stocks options et assimilés	-27,1	-11,4
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	-37,8	-41,8
Résultat opérationnel courant	434,5	358,8
En % du CA HT	8,0%	7,2%
Autres produits et charges opérationnels	-120,2	-37,7
Résultat opérationnel	314,3	321,1
En % du CA HT	5,8%	6,5%
Coût de l'endettement financier net	-12,0	-10,9
Autres produits et charges financiers	-5,2	-9,8
Charge d'impôt	-75,8	-100,4
Résultat net des entreprises associées	-1,9	-1,3
Résultat net des activités poursuivies	219,4	198,8
Résultat net des activités cédées	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	219,4	198,8
En % du CA HT	4,1%	4,0%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-181,4	-161,9
RESULTAT NET PART DU GROUPE	37,9	36,9

- Le **chiffre d'affaires** s'élève à 5 401,7 M€, contre 4 954,9 M€ en 2021 ;
- Le **résultat opérationnel d'activité** s'élève à 499,4 M€, contre 412,1 M€ l'exercice précédent. Il représente 9,2 % du chiffre d'affaires, contre 8,3 % en 2021 ;
- Le **résultat opérationnel courant** s'élève à 434,5 M€, contre 358,8 M€ en 2021 (8 % du chiffre d'affaires, contre 7,2 % en 2021) ;
- Le **résultat opérationnel** s'élève à 314,3 M€, contre 321,1 M€ en 2021. Il représente 5,8 % du chiffre d'affaires, contre 6,5 % l'année précédente ;
- Le **coût de l'endettement financier net** est de 12 M€, contre 10,9 M€ en 2021 ;
- Les **autres produits et charges financiers** s'élèvent à (-) 7,1 M€, contre (-) 9,8 M€ en 2021 ;
- La **charge d'impôt** est de (-) 1,9 M€, contre 100,4 M€ en 2021. Le taux effectif d'imposition est de 25,55% en 2022, contre 33,41 % en 2021 ;
- Le **résultat net de l'ensemble consolidé** s'élève à 219,4 M€, dont 181,4 M€ au titre des *Intérêts minoritaires* et 37,9 M€ au titre de la *Part du Groupe*.



4. Situation et activité de Sopra Steria Group

4.1. Profil du groupe Sopra Steria

4.1.1. Chiffres clés 2022

Sopra Steria, l'un des leaders européens de la Tech reconnu pour ses activités de conseil, de services numériques et de l'édition de logiciels, aide ses clients à mener leur transformation digitale et à obtenir des bénéfices concrets et durables.

Il apporte une réponse globale aux enjeux de compétitivité des grandes entreprises et organisations, combinant une connaissance approfondie des secteurs d'activité et des technologies innovantes à une approche résolument collaborative.



Sopra Steria place l'humain au centre de son action et s'engage auprès de ses clients à tirer le meilleur parti du digital pour construire un avenir positif.

4.1.2. Modèle d'affaires

Éléments clés du Projet d'Entreprise

Notre vision

La révolution digitale transforme en profondeur notre environnement. Elle accélère la mutation des modèles d'affaires de nos clients comme celle de leurs processus internes et de leurs systèmes d'information.

Dans ce contexte fortement évolutif, nous sommes force de proposition auprès de nos clients et les accompagnons dans leurs transformations, en faisant le meilleur usage du numérique.

Notre métier

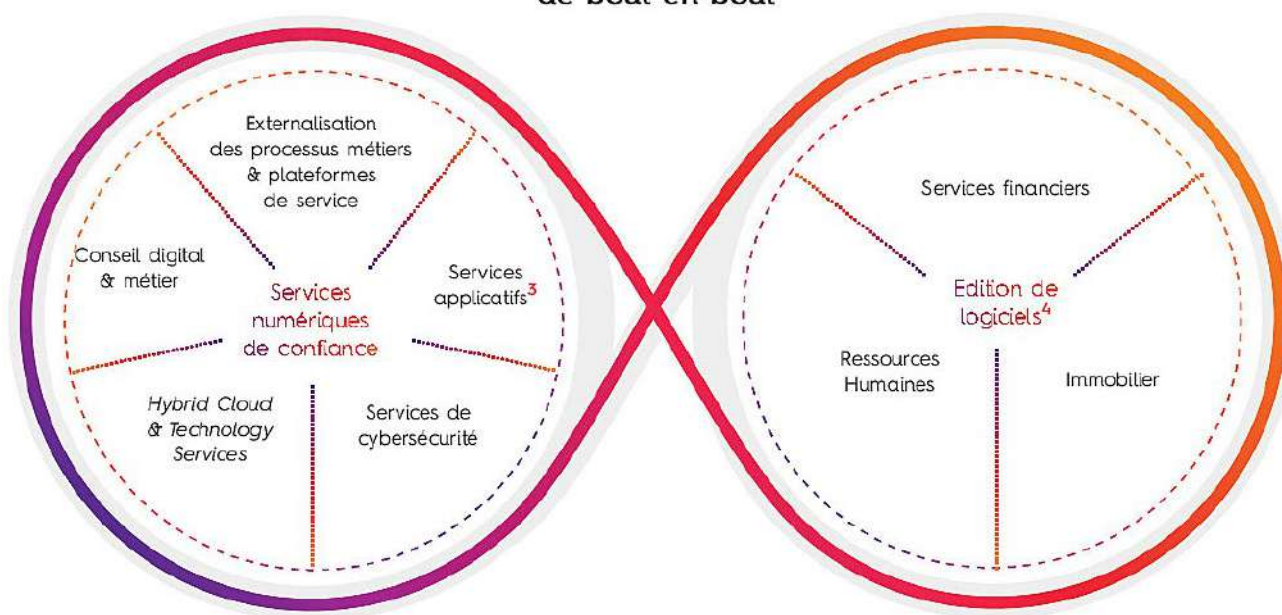
Sopra Steria apporte une réponse globale aux enjeux de développement et de compétitivité des grandes entreprises et organisations, en accompagnant celles-ci tout au long de leur transformation numérique en Europe et à l'international.

Notre marché

- Dépenses en services du numérique en Europe de l'Ouest : 311 Md\$ en 2022¹
- Un marché estimé en croissance entre 7 % et 8 % par an entre 2023 et 2026¹.
- Sopra Steria figure au top 12 des ESN² œuvrant en Europe (hors captives et acteurs purement locaux)¹.

Notre offre

Une approche de bout-en-bout



Un portefeuille d'offres complet

- (1) Source : Gartner, 4ème trimestre 2022, à U.S dollars constant
- (2) ESN : Entreprise de Service du Numérique
- (3) Intégration de systèmes et Tierce Maintenance Applicative
- (4) Modèle licence et Modèle Saas/Cloud

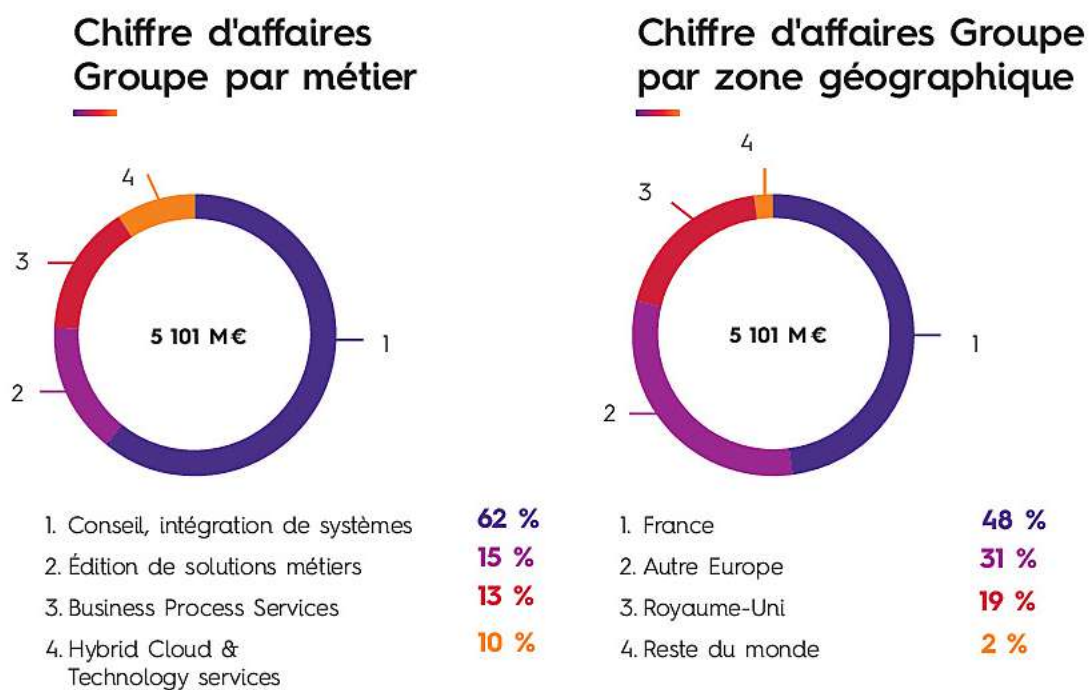
Le 2 juin 2023

4.1.3. Répartition du chiffre d'affaires

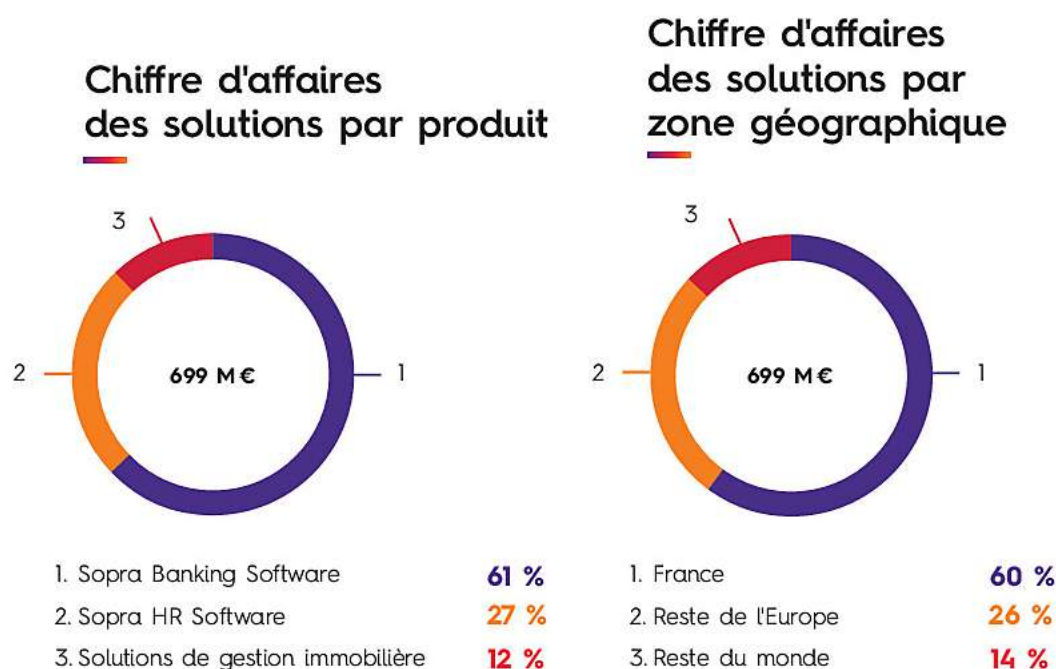
a. Chiffre d'affaires par vertical



b. Chiffre d'affaires Groupe par métier et par zone géographique



c. Chiffre d'affaires des solutions par produit et par zone géographique



4.1.4. Effectifs

• Groupe	49 690
• France	19 822
• International	29 868
○ <i>Dont Royaume-Uni</i>	7 440
○ <i>Dont Europe</i>	12 583
○ <i>Reste du Monde</i>	435
○ <i>Centres de service internationaux*</i>	9 410
(Inde, Pologne, Espagne et Afrique du Nord)	

4.2. Activités du groupe Sopra Steria

4.2.1. Un des acteurs majeurs de la transformation digitale en Europe

Sopra Steria, l'un des leaders européens du conseil, des services numériques et de l'édition de logiciels, aide ses clients à mener leur transformation digitale et à obtenir des bénéfices concrets et durables, grâce à l'un des portefeuilles d'offres le plus complet du marché : Conseil et Intégration de systèmes, Édition de solutions métiers et technologiques, Cloud Hybride & Technology services, cybersécurité et exécution de processus métier (Business Process Services).

Le 2 juin 2023

Le Groupe apporte une réponse globale aux enjeux de compétitivité des grandes entreprises et organisations, combinant une connaissance approfondie des secteurs d'activité et des technologies innovantes à une approche résolument collaborative : compréhension stratégique, cadrage et mise en œuvre des programmes, transformation et exploitation des infrastructures informatiques, conception et mise en place des solutions, externalisation des processus métier.

Pour Sopra Steria, accompagner ses clients dans la réussite de leur transformation numérique, c'est décliner leurs enjeux stratégiques et métier en initiatives digitales au travers d'une offre de bout en bout exclusive sur le marché. Grâce à une forte proximité avec ses clients et à ses équipes pluridisciplinaires, le Groupe est en mesure d'innover continuellement pour garantir la pertinence de ses offres face aux enjeux stratégiques de chacun de ses marchés verticaux.

Les équipes Sopra Steria sont formées à la fois aux nouvelles plates-formes de microservices, de DevOps et au Cloud. De plus, elles adoptent de nouvelles méthodes pour concevoir, délivrer et embarquer les équipes. Ce dispositif permet à Sopra Steria d'offrir les deux éléments clés à la réussite de la transformation digitale : la vitesse d'exécution et l'ouverture aux écosystèmes externes.

Le groupe Sopra Steria est également le partenaire privilégié d'Axway Software dont les plates-formes d'échange et de Digital Enablement occupent une place importante dans la modernisation des systèmes d'information et leur ouverture au digital.

Sopra Steria est un Groupe indépendant, contrôlé à hauteur de 22,3 % du capital et 33,7 % en droits de votes théoriques par ses fondateurs et des managers. Il s'appuie sur près de 50 000 collaborateurs présents dans près de 30 pays pour déployer une stratégie axée sur les grands comptes européens.

a. Le Conseil et l'Intégration de systèmes – 62% du CA 2022

Le Conseil

Sopra Steria Next, marque Conseil du Groupe, figure parmi les grands cabinets de conseil. Avec plus de 40 ans d'expérience dans le Conseil métier et technologique auprès des grandes entreprises et des organismes publics, Sopra Steria Next, fort de plus de 3 000 consultants en France et en Europe, a pour vocation d'accélérer le développement et la compétitivité de ses clients en les accompagnant dans leur transformation numérique tout en intégrant leurs enjeux de durabilité en lien avec la politique de Responsabilité d'Entreprise de nos clients. Cet accompagnement consiste côté métiers à appréhender les enjeux de nos clients au travers d'une forte expertise sectorielle, puis à concevoir des trajectoires de transformation (process métier, urbanisation de données, conduite du changement) pour tirer le meilleur parti des nouvelles technologies numériques. Il consiste côté des DSI, à appréhender les nouveaux défis de la DSI de nos clients et à les appuyer dans leur transformation et dans la transformation de leur Legacy.

L'Intégration de systèmes

Cœur de métier historique de Sopra Steria, l'Intégration de systèmes touche l'ensemble du cycle de vie des systèmes d'information et des grands programmes de transformation. Sopra Steria intervient sur l'ensemble du patrimoine applicatif pour répondre aux enjeux de ses clients :



- **Conception et intégration** : Les équipes de Sopra Steria accompagnent leurs clients dans la mise en œuvre de projets en mode agile et industrialisé. Le Groupe s'engage sur la conception et la livraison de systèmes alignés sur les exigences métier, flexible et adapté aux nouvelles exigences de la transformation digitale, ainsi qu'aux contraintes réglementaires sectorielles. Ceci est le fruit de la proximité avec les équipes de Sopra Steria Next.
- **Performance et transformation** : Au-delà de la maintenance standard des systèmes d'information, Sopra Steria s'inscrit dans une démarche de transformation continue de ces systèmes pour garantir à ses clients une efficacité opérationnelle optimisée et ajustée aux évolutions métier. La démarche de transformation intègre un mode opératoire outillé et documenté permettant d'associer les enjeux de réduction du time-to-market, l'amélioration de la compétitivité et la continuité de service.
- **Urbanisation des données** : Une fois les systèmes et technologies implémentés, le système d'information donne accès à des données fiables, pertinentes et critiques permettant une meilleure analyse de la satisfaction des utilisateurs et l'optimisation de la performance des services.
En effet, avec la multiplication des sources de données hétérogènes liées à une modification en profondeur des usages, les données sont plus que jamais un facteur de grande richesse pour l'entreprise. Pour les valoriser, Sopra Steria a développé un savoir-faire et une expertise spécifique pour gérer l'explosion des données et compétences associées (Data Science, Smart Machine, Automation, Intelligence Artificielle) en les intégrant dans une solution globale, leur sécurisation quelles que soient leurs origines (mobile, objets connectés, Privacy Data, Cloud, parcours multimodal et multicanal...) et leur exploitation au travers d'algorithmes contextualisés.
L'offre d'Intégration de systèmes du Groupe adresse ainsi à la fois les enjeux d'obsolescence et de modernisation du système d'information en garantissant flexibilité et création de valeur.
- **PLM (Product Lifecycle Management)** : CIMPA apporte une expertise complète à travers son offre PLM qui couvre l'ensemble des différentes facettes des services PLM :
 - la création ou l'optimisation d'une stratégie PLM ;
 - le déploiement d'outils, de processus ou de méthodes liés à la stratégie ;
 - la formation et le support aux utilisateurs.

b. Hybrid Cloud et Technology Services – 10% du CA 2022

Avec plus de 6 000 experts dans le monde et plus de 15 ans de développement de nos centres de services d'infogérance en Europe et en Inde, Sopra Steria, leader de l'Hybridation des systèmes d'information et acteur majeur de la Transformation Digitale, adresse tout projet de transformation technologique, organisationnel et de sécurisation des SI. Nos activités principales recouvrent le conseil, l'expertise en transformation des infrastructures et des modèles opérationnels, et les opérations dans le domaine de la gestion de l'Hybrid Cloud.

Notre expertise couvre deux familles de services indispensables à l'évolution des systèmes d'information de nos clients :

- **Hybrid IT Services**, palette complète de services industriels de transformation et d'opérations personnalisables et innovants pour accompagner les DSI dans l'hybridation de leur SI entre le Cloud et le legacy, et accompagner leurs objectifs d'agilité, de disponibilité et de performance. Ce catalogue d'offres intégrées nous permet d'assurer la gestion de bout en bout des applications de nos clients en environnements hybrides, leurs évolutions et leurs interconnexions avec les applications hébergées dans les environnements Cloud public, Cloud privé et Cloud souverain ;
- **User Experience Services**, plate-forme de services intelligents et industriels de support bureautique et applicatif aux utilisateurs, centrée sur la connaissance métiers et l'intégration de solutions digitales basée sur l'IA, pour un parcours sans rupture.

Nos équipes de conseil et d'expertise sont en capacité de copiloter et d'opérer des projets de transformation complexes, de concevoir et d'accompagner le déploiement de solutions technologiques innovantes en réponse aux enjeux de nos clients.



Le 2 juin 2023

c. Les services de cybersécurité

Avec plus de 1 400 experts et ses centres de cybersécurité de dernière génération en Europe et dans le monde (France, Royaume-Uni, Singapour, Norvège, Belgique, Pologne, Inde), Sopra Steria est un leader européen avec un rayonnement international de la protection des systèmes critiques et des patrimoines informationnels sensibles pour les grands donneurs d'ordres institutionnels et économiques.

Suite à l'intégration de la société EVA Group en 2022, Sopra Steria a renforcé ses capacités de conseil et d'expertise en proximité clients, ainsi que sa présence à l'international (APAC, USA, Canada).

L'offre complète est capable d'adresser toute la chaîne de valeur cybersécurité :

- **Prévention** : définir une stratégie de cybersécurité alignée sur les risques métiers et conforme aux réglementations en vigueur, diffuser une culture de la sécurité au sein de l'organisation ;
- **Protection** : assurer un contrôle continu du patrimoine : sécurisation des environnements multi cloud et hybrides, protection de bout-en-bout des applications et des données sensibles ;
- **Détection & Réaction** : adopter une stratégie de défense globale qui mobilise et fait collaborer tous les acteurs (détection, réponse, CTI, investigation, gestion de vulnérabilités, ...) autour d'un objectif commun : connaître l'attaquant et contrer les cyberattaques.

En s'appuyant sur ce framework de produits et nos savoir-faire spécifiques, nous avons développé des offres en réponse aux préoccupations majeures et prioritaires de nos clients :

- **Gestion de crise et cyber résilience, Sécurité Cloud, Sécurité industrielle et Stratégie IT & SSI** : Le modèle industriel en valeur centers et produits de Sopra Steria est construit pour maximiser la valeur cyber des prestations délivrées. Il se déploie en proximité, en centre de services (France, nearshore en Pologne, offshore en Inde) ou en hybride, avec une capacité « Follow the sun ».

d. L'édition de solutions métier – 15% du CA en 2022

Sopra Steria met son expertise métier au service de ses clients à travers des solutions packagées dans trois domaines : la Banque et les institutions financières à travers l'offre de Sopra Banking Software, les Ressources Humaines à travers Sopra HR Software et l'Immobilier avec ses solutions de gestion immobilière. Le Groupe propose à ses clients les solutions les plus performantes en harmonie avec leur ambition et l'état de l'art en matière de technologies, de savoir-faire et d'expertise de chacun des trois domaines.

Sopra Banking Software : éditeur de solutions financières

Chaque jour, grâce à ses technologies et la puissance de son engagement, Sopra Banking Software, Filiale à 100 % du Groupe, accompagne ses clients, les institutions financières, à travers le globe.

L'Expérience client, l'Excellence opérationnelle, la maîtrise des coûts, la conformité ou la réduction des risques sont parmi les sujets de transformation clés pour :

- Les banques en Europe et en Afrique : banques de détail et banques directes, de réseau ou privées et de microfinance, ainsi que les usines de paiements et de crédit ;
- Les institutions de financement et de crédit sur tous les continents : particuliers et entreprises, marché automobile et équipement, crédit-bail mobilier et immobilier mais aussi finance de marché.

Avec plus de 5 000 experts et 50 bureaux dans le monde, Sopra Banking Software couvre les enjeux de ses clients sur toutes les géographies et dans tous les domaines métiers tels que la diffusion de nouvelles offres, la qualité de la relation client, la production, l'intégration comptable et le reporting réglementaire.



Le 2 juin 2023

Solutions

Sopra Banking Software propose deux offres : Sopra Banking Platform, destinée à répondre aux besoins des banques au quotidien, et Sopra Financing Platform, spécialisée dans la gestion du financement.

- Sopra Banking Platform est une plate-forme de traitement bancaire s'appuyant sur une architecture de composants métiers indépendants et préintégrés. Elle permet de piloter l'ensemble des opérations bancaires (dépôts et épargne, gestion du cycle de vie des prêts, paiements, reporting) et d'offrir des fonctionnalités innovantes dans un environnement digital et mobile.
- Sopra Financing Platform est une plate-forme de gestion des financements flexible et robuste, capable de prendre en charge tout type d'outil de financement, dans le cadre d'une automatisation avancée des processus.

Ces solutions sont alternativement exploitables sur site clients, sur le Cloud (public ou privé) ou en mode SAAS.

Services

Acteur end-to-end, Sopra Banking Software propose des solutions mais également des prestations de conseil, des services d'implémentation, de maintenance et de formation. Les institutions financières sont ainsi capables d'assurer leur fonctionnement quotidien tout en accélérant vers plus d'innovation et d'agilité. Le tout permettant de garantir une croissance durable. Avec les meilleures solutions du marché et fort d'une expertise de plus de 50 ans, Sopra Banking Software s'engage avec ses clients et ses collaborateurs à construire le monde financier de demain.

Sopra HR Software : un leader dans le domaine de la gestion des Ressources Humaines

Le groupe Sopra Steria est éditeur dans le domaine des solutions de gestion des Ressources Humaines à travers Sopra HR Software, filiale à 100 % de Sopra Steria. Sopra HR Software présent dans 10 pays, offre des solutions RH, parfaitement adaptées aux besoins des Directions de Ressources Humaines. Sopra HR Software compte aujourd'hui 1 800 collaborateurs et gère la paye de plus de 12 millions de salariés pour 900 clients.

Sopra HR Software s'inscrit comme un partenaire de la réussite de la transformation digitale des entreprises et anticipe les nouvelles générations de solutions RH.

Solutions

Les offres de Sopra HR Software sont basées sur les pratiques métier les plus innovantes et permettent une couverture fonctionnelle étendue : Core HR, Paie, Temps et Activités, Gestion des talents, Expérience collaborateurs, Analytique RH. L'offre s'appuie sur deux lignes de produits HR Access® et Pléiades® et s'adresse aux moyennes et grandes organisations, publiques ou privées, quels que soient leur secteur d'activité, leur complexité organisationnelle ou leurs localisations. Pour répondre aux nouvelles organisations de travail hybride, la nouvelle génération de solutions Sopra HR 4YOU propose un espace RH 100 % digital permettant de renforcer la proximité avec les collaborateurs et d'optimiser la performance RH et la qualité des services RH.

Au sein du Sopra HR Lab, Sopra HR anticipe l'émergence de solutions RH innovantes.



Le 2 juin 2023

Services

Sopra HR Software, offreur global, propose un ensemble de services associés à son offre de solutions et à son écosystème RH. Sopra HR Software accompagne ses clients tout au long de leurs projets : du conseil à l'implémentation, de la formation des équipes, à la maintenance au Business Process Services (BPS).

Sopra HR Software met en œuvre ses propres solutions en mode on premise ou en mode Cloud et propose également une large gamme de services opérés.

Solutions Immobilier by Sopra Steria : l'acteur immobilier de référence de la transformation digitale

Sopra Real Estate Software est le premier éditeur, distributeur, intégrateur et infogéreur de progiciels immobiliers en France. Sopra Steria propose aux grands acteurs publics et privés de l'immobilier (investisseurs institutionnels, immobilier social, administrateurs de biens, property managers et grands utilisateurs) des solutions progicielles complètes au fonctionnel vaste.

Aujourd'hui, Sopra Real Estate Software s'appuie sur 700 experts des métiers de l'immobilier qui guident nos 400 clients dans la concrétisation de leur transformation numérique pour augmenter la rentabilité de leurs patrimoines, améliorer les usages ainsi que la relation avec leurs occupants et prestataires.

Sopra Real Estate Software propose également une solution de gestion technique du patrimoine particulièrement adaptée pour accompagner nos clients dans la connaissance de leur patrimoine pour une meilleure gestion de la performance énergétique.

Solutions

Solutions Immobilier by Sopra Steria propose une plate-forme de services digitaux : de la gestion des actifs à la Gestion Exploitation Maintenance orientée BIM (Building Information Management), centrée sur un référentiel immobilier ouvert et partagé privilégiant les usages métiers de tous les acteurs pour une expérience utilisateur réussie.

Services

Solutions Immobilier by Sopra Steria accompagne ses clients avec une offre de services de bout en bout : du conseil aux services managés, en passant par l'intégration.

e. Les Business Process Services – 13% du CA 2022

Sopra Steria propose une offre globale de Business Process Services (BPS) : conseil pour définir les modèles opérationnels cibles, élaboration du plan de transformation et de transition, services opérés.

Sopra Steria gère deux des plus grandes organisations de services partagés en Europe. SSCL est une joint-venture unique entre Sopra Steria et le Cabinet Office britannique. Nous fournissons une gamme complète de services de soutien aux entreprises pour les plus grands ministères, la police et les agences gouvernementales britanniques. NHS Shared Business Services est une joint-venture entre Sopra Steria et le Department for Health and Social Care (ministère de la santé et des affaires sociales), qui fournit des services de support aux trusts du NHS et aux organismes de santé britanniques.



Le 2 juin 2023

Notre approche des BPS va de pair avec la transformation numérique. Les technologies numériques ont ouvert des perspectives d'amélioration des principaux processus métier pour toutes les organisations. Qu'il s'agisse de la robotique, des chatbots, du traitement automatique du langage naturel (NLP) ou de l'intelligence artificielle (IA), les technologies numériques peuvent rationaliser l'exécution des processus, en réduire les coûts et conduire à de nouvelles approches.

Sopra Steria a noué des relations avec des fournisseurs majeurs de solutions numériques pour les BPS. De plus, nous sommes particulièrement présents au sein de l'écosystème technologique, que ce soit au niveau mondial ou local. Nous disposons ainsi d'un réseau dynamique de partenaires et d'une forte capacité à détecter des solutions innovantes grâce à nos liens avec le monde des startups technologiques. Nous associons nos propres plates-formes et solutions à celles de nos partenaires technologiques, pour apporter le bon niveau d'innovation dans nos services « conception, production et exploitation ». Nos équipes de design spécialisées s'emploient à apporter la meilleure « expérience-client » possible aux utilisateurs finaux et nous améliorons fortement l'efficacité des processus en nous appuyant sur l'Intelligent automation et le Machine Learning. Grâce à la technologie, nous pouvons mettre au point les modèles opérationnels de demain.

Sopra Steria dispose de consultants et praticiens experts en BPS digitaux. Ceux-ci aident les organisations à faire le meilleur usage des nouvelles technologies numériques pour transformer leur activité : modèle opérationnel, processus et service à l'utilisateur final. Notre capacité à adresser aussi bien la dimension métier que la dimension humaine de la transformation nous permet d'accompagner nos clients dans leur Digital Journey en les aidant à se départir d'une vision théorique des solutions possibles pour s'orienter vers des technologies précises. Nous éliminons les pratiques inefficaces, réorganisons les tâches et améliorons les résultats des activités qui nous sont confiées, que ce soit des processus métiers unitaires ou des services partagés très complexes. À cela s'ajoute l'expérience de nos collaborateurs en matière de conduite du changement, essentielle à la réussite de la transformation. Dans les différents domaines des BPS, nous pouvons assurer nous-mêmes les services ou intégrer le personnel du client à Sopra Steria pour le faire : nous investissons alors dans ces personnes afin qu'elles gagnent en efficacité et en productivité, en leur enseignant nos meilleures pratiques.

Sopra Steria exploite deux des services partagés les plus importants d'Europe, en fournissant au quotidien plusieurs processus métier aux clients finaux.

4.2.2. L'expertise métier au cœur de notre stratégie

Sopra Steria a retenu huit grands marchés verticaux qui constituent ses domaines d'excellence et représentent 90 % du chiffre d'affaires. Dans chacun de ces domaines, le Groupe propose une offre globale, répondant aux enjeux spécifiques des clients.

a. Services financiers – 21% du CA 2022

Le secteur des banques et des institutions financières est entré dans une nouvelle ère : celle de l'Open Banking. L'exigence des clients, la pression réglementaire s'accroissent constamment et de nouveaux entrants (Fintechs, GAFAS, acteurs de la distribution et télécom...) contribuent à accélérer les transformations de cet écosystème vers plus d'ouverture, ce qu'on appelle l'Open Banking.



Face à ces nouveaux enjeux, Sopra Steria se veut un partenaire des banques, facilitateur et accélérateur de la transformation.

Fort d'une triple maîtrise, la connaissance du métier des banques, de leurs clients et des technologies les plus innovantes, le Groupe propose des solutions software puissantes et agiles, ainsi que leur mise en application au travers de cas d'usage à valeur ajoutée. Qu'il s'agisse de gestion du risque, de conformité réglementaire, de protection des données, d'amélioration de l'expérience client, d'optimisation de la performance, de différenciation ou de recherche de nouvelles sources de revenus, le Groupe, avec sa filiale Sopra Banking Software, apporte des solutions globales et transforme l'évolution du monde bancaire en opportunités pour ses clients.

b. Secteur public – 24% du CA 2022

Confronté aux nouvelles attentes des citoyens et des entreprises, à la nécessité d'optimiser ses dépenses, à l'obligation de suivre les évolutions réglementaires et porté par une vague de réformes, le secteur public poursuit le vaste mouvement de transformation de ses métiers, de son organisation et de son offre de service aux usagers.

Dans un contexte où le numérique est un fort accélérateur de transformation, Sopra Steria propose d'une part des offres de digitalisation des services des administrations, de réingénierie des processus, et plus généralement de modernisation des systèmes d'information métier à travers des programmes de transformation digitale et, d'autre part, des solutions de mutualisation des fonctions de support de l'État, des collectivités territoriales et des principaux acteurs de la sphère santé/sociale.

Les acteurs du secteur public s'assurent ainsi qu'ils servent leurs objectifs et leurs priorités au meilleur coût tout en donnant au système d'information l'agilité nécessaire pour répondre aux attentes fortes des citoyens et des agents.

c. Aéronautique & spatial, défense et sécurité intérieure – 20% du CA 2022

Aéronautique et spatial

Le secteur aéronautique & spatial est un terrain particulièrement fertile en matière d'innovation. Ce secteur est soumis à des contraintes de fiabilité, de disponibilité, de sécurité et de performance qui nécessitent de la part des fournisseurs une complète maîtrise des technologies et des processus mis en œuvre, mais également une parfaite connaissance du cœur de métier de leurs différents clients.

Afin d'optimiser leurs services, les acteurs du secteur sont amenés à aligner leurs capacités et les cadences de leurs chaînes industrielles, à optimiser leurs processus et leurs systèmes d'information tout en améliorant leur rentabilité. La continuité numérique et la capacité à gérer le cycle de vie du produit, de sa conception à sa fabrication et à son après-vente, sont majeures. À ce titre, l'acquisition de la société CIMPA en 2015, spécialiste du Product Lifecycle Management, prend tout son sens d'autant qu'elle a été complétée en 2017 par celle de 2MoRO qui étend l'offre du Groupe dans les domaines de la maintenance aéronautique.



Pour relever ces défis, l'expertise de Sopra Steria s'opère au sein du vertical Aeroline dans des domaines aussi critiques que la performance industrielle, le manufacturing et en particulier le shopfloor, la chaîne d'approvisionnement, les systèmes embarqués ou encore la gestion du trafic aérien.

Défense

Dans un contexte géopolitique tendu, marqué par la montée en puissance de nouvelles menaces pour les États (conflit majeur de haute intensité, cybercriminalité, terrorisme...), les services de Défense font face à plusieurs défis pour remplir leurs missions et doivent gagner en efficacité en tenant compte des contraintes budgétaires. Optimiser la supériorité informationnelle, l'interopérabilité des données et la sécurité des systèmes opérationnels critiques devient essentiel.

Fort de plus de 40 ans d'expérience aux côtés des Armées en Europe, Sopra Steria conjugue pragmatisme et innovation grâce à des solutions technologiques et métier adaptées :

- Fiabilité et interopérabilité et sécurité des systèmes militaires ;
- performance et efficacité globale des forces armées ;
- efficacité de la chaîne logistique des armées (Supply Chain Management) ;
- maîtrise des coûts et de la complexité de mise en conformité des systèmes de commandements et de contrôles.

En tant qu'entreprise de services du numérique, Sopra Steria n'a pas d'activité de production, de maintenance ou de commercialisation de matériels d'armement controversés.

Sécurité

Sopra Steria accompagne les administrations pour les aider à relever les défis de la sécurité intérieure. Le Groupe opère dans 24 pays au service de nombreuses organisations : police, gendarmerie, services d'urgence et de secours, services de contrôle aux frontières, justice, douanes et sécurité intérieure.

Pour le compte de ces organisations, Sopra Steria prend en charge des projets de grande ampleur, complexes et critiques, portant sur :

- la gestion des enquêtes et le traitement de l'information ;
- la sécurité routière ;
- l'automatisation des solutions de commandement et de contrôle ;
- la gestion des documents d'identité, de titres sécurisés et de biométrie civile et criminelle ;
- la modernisation des chaînes judiciaires et pénitentiaires ;
- les systèmes informatiques intelligents et distribués ;
- la sécurisation des infrastructures ;
- les technologies mobiles au service de l'optimisation des interventions des agents.

Par ailleurs, le Groupe a développé des solutions innovantes spécifiques au domaine de la sécurité pour répondre aux enjeux et besoins des clients de ce secteur (biométrie, mobilité, moteurs de recherche d'empreintes digitales et génétiques, mise en œuvre d'un Cloud de confiance, etc.).

Le 2 juin 2023

d. Énergie et *utilities* – 6% du CA 2022

Le secteur de l'énergie est au cœur de sa transformation la plus

radicale, en Europe et en France, depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Les institutions publiques, la société civile et le secteur privé ont acté le choix de la neutralité carbone en Europe en 2050 avec une accélération des décisions d'investissement liée à la crise énergétique récente en Europe.

Atteindre cette neutralité carbone implique une refonte en profondeur de la chaîne de valeur du secteur de l'énergie, de la production à la commercialisation, avec l'électricité qui remplace les énergies fossiles, le biogaz et l'hydrogène en forces complémentaires, notamment au service de l'industrie.

Pour les énergéticiens, cela induit de répondre à des enjeux spécifiques :

- **Dans la production** : viser une ambition industrielle d'excellence dans la production décarbonée (notamment nucléaire), renouvelable, en maîtrisant les enjeux technologiques, financiers et sociétaux d'acceptation dans les territoires des nombreux projets à lancer ;
- **Dans le transport et la distribution** : mener une vague d'investissements pour répondre au défi de la démultiplication des points de production d'énergies renouvelables, leur raccordement, leur exploitation dans des conditions optimales en digitalisant la conduite du réseau et en le modernisant ;
- **Dans la commercialisation** : exceller dans l'expérience client et la création d'offres combinant énergies et services pour assurer la rétention et la conquête de nouveaux clients, et répondre aux nouveaux usages (mobilité électrique, autoconsommation...).

Dans ce contexte, Sopra Steria accompagne la mutation des opérateurs de l'énergie et des *utilities* sur leurs domaines stratégiques :

- **Expérience et conquête clients** : réinventer la relation client et concevoir de nouveaux services à l'heure de la sobriété énergétique ;
- **Continuité numérique des ingénieries** : accompagner l'ambition de nos grands clients dans leurs programmes de nouveaux sites de production d'énergie décarbonée, nucléaires ou renouvelables ;
- **Modernisation des réseaux d'énergies** : accélérer la décentralisation et la digitalisation des réseaux de distribution et de transport ;
- **Modernisation et optimisation des systèmes d'information** pour rendre possible les investissements en transition énergétique ;
- **Transformation et résilience des organisations** : rendre possible les évolutions des organisations et des métiers pour plus d'agilité.

e. Télécoms, médias et Entertainment – 4% du CA 2022

Le secteur des télécommunications, des médias et de l'Entertainment est au cœur de la transformation digitale et ceci à trois titres :

- d'une part il soutient la numérisation de l'ensemble des autres verticaux notamment en fournissant aux algorithmes les données collectées par des milliards d'objets ;
- d'autre part il valide, en pionnier, la mise en œuvre des nouvelles technologies et usages dans une démarche d'entreprise plate-forme ;
- et finalement participe pleinement à la résilience de nos économies comme cela fut illustré lors de la pandémie COVID-19.



Sopra Steria accompagne la transformation de ses clients sur ces principaux challenges :

- **Déploiement de nouvelles infrastructures** : en fibre et en 5G pour servir les enjeux industriels des pays en les dotant de connectivité très haut débit fixe et mobile ;
- **Gestion des infrastructures** : pour passer d'une logique de configuration à une logique de programmation des infrastructures essentielles telles le *Cloud*, le SDN/NFV et maintenant la 5G ;
- **Automatisation** : pour que l'entreprise interagisse en temps-réel, notamment grâce à l'IA, avec l'ensemble des parties-prenantes de son écosystème (clients, fournisseurs, partenaires, collaborateurs, infrastructures) ;
- **Agilisation de l'entreprise** : pour être en mesure de reconfigurer plus aisément l'entreprise et ses organisations afin de mieux saisir les nouvelles opportunités et également engager plus encore managers et collaborateurs au service des clients ;
- **Digitalisation des services** : en posant les fondamentaux de l'entreprise plate-forme permettant la numérisation des offres de bout en bout du client à l'infrastructure ;
- **Cœur métier médias** : pour embrasser de nouveaux usages tels la SVOD, l'AVOD, l'agrégation de contenus, la publicité segmentée ou encore la 4K ;
- **Cœur métier jeux** : pour adresser la gestion de la fidélisation des clients et du churn, la réduction de la fraude et la maîtrise des flux financiers, le respect du cadre réglementaire, la digitalisation des réseaux de distribution.

f. Transport – 6% du CA 2022

Avec 30 % d'émission des GES (Gaz à effet de serre), l'ensemble des acteurs du secteur du transport va à court ou moyen terme devoir engager de profondes transformations pour alléger son empreinte. Dans le même temps, les usages en terme de mobilités et de logistiques continuent leur mutation et doivent faire face à de nouveaux défis : augmentation du trafic international et inter opérabilité, plateformisation de l'accès aux services de mobilités dans l'urbain, mise à niveau des infrastructures en terme de capacité et de modernité, nouvelles approches sur la logistique urbaine alors que le volume poussé par le e-commerce explose et que le dernier kilomètre en zone dense exige de nouvelles approches.

Face à ces grands enjeux, le monde du transport va s'atteler à mettre en œuvre les stratégies, les investissements et services incitant les voyageurs à choisir les solutions les plus respectueuses de l'environnement : accès facilité aux services, approches « door to door », intermodalité sans couture, micromobilités intégrées, nouveaux formats de paiement et de parcours clients. Les transporteurs et les gestionnaires d'infrastructures et logisticiens vont progressivement faire évoluer leurs modèles d'exploitations et de supervision pour intégrer les possibilités offertes par la data et les modèles prédictifs. Les avancées en matière de conduite et mobiles autonomes sont au cœur des enjeux sur l'urbain.

La crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine devrait être un accélérateur des transformations initiées sur l'efficacité énergétique : optimisation des processus, réduction des niveaux de consommation des actifs immobiliers industriels, motorisation et hydrogène vert.

Sopra Steria Group a la volonté d'être le partenaire industriel privilégié des principaux acteurs du transport dans leur transformation digitale autour des trois domaines métiers clés de leur chaîne de valeur : transformation de l'expérience de mobilité urbaine et multi-modale, plateformisation des systèmes d'exploitation et de contrôle commande, supervision opérationnelle et trafic management, excellence des opérations industrielles et la gestion des actifs.

Le Groupe a également la volonté d'être un acteur reconnu dans les écosystèmes autour des mobilités : plate-forme de MaaS, navette/ véhicule autonome, Smart Cities.



Le 2 juin 2023

Son expertise en matière digitale est reconnue dans le monde du transport, notamment sur le Conseil métier, l'expertise digitale (Big Data, IA, IoT,...), la mutation vers le Cloud depuis le conseil jusqu'à la migration factory, l'intégration de solutions spécialisées et la cybersécurité.

Sopra Steria fait partie du TOP 12 européen des ESN dans la transformation métiers et SI des grands comptes du ferroviaire, des transports urbains, des services postaux, de l'aérien et des logisticiens.

g. Assurance – 5% du CA 2022

Le secteur des assurances subit une forte pression concurrentielle liée à la banalisation des offres, à des taux d'intérêts à long terme structurellement bas et au poids croissant du réglementaire. Dans le même temps, les clients, et particulièrement la génération Y, font preuve de nouveaux comportements et témoignent de l'évolution de leurs attentes vers une hyperpersonnalisation des offres.

Dans ce contexte global de plus en plus compétitif, les grands acteurs du secteur assurantiel poursuivent leur rapprochement et leur transformation. Pour se différencier, ils développent des services étendus, prennent en compte les nouveaux risques liés à l'usage des biens et des services et à l'économie de partage ou à la cybersécurité.

Sopra Steria apporte à ses Clients une solution globale de mise en œuvre des nouveaux modèles d'affaires, d'accompagnement des programmes stratégiques et de la transformation Digitale vers l'Entreprise plate-forme, mouvement essentiel d'ouverture de l'Entreprise et de son Système d'Information vers de nouveaux partenariats et services sur une chaîne de valeur étendue.

h. Distribution – 3% du CA 2022

Les distributeurs sont confrontés à un environnement commercial difficile et à un changement profond et continu des habitudes de consommation d'une clientèle de plus en plus « numérisée ». Pour rester compétitif, la transformation est inévitable. Il s'agit de sécuriser et de maîtriser les pratiques commerciales ainsi que d'une réelle capacité d'innovation pour répondre aux exigences d'immédiateté et de flexibilité des consommateurs tout en respectant les enjeux environnementaux.

Sopra Steria accompagne les distributeurs dans leur transformation numérique et a développé des connaissances et une expérience dans les domaines du commerce multicanal, l'optimisation de la chaîne logistique et de la compréhension des parcours clients.

4.2.3. Recherche et Développement dans l'Édition de solutions

Le Groupe a poursuivi ses efforts de Recherche et Développement (R&D) et a consacré en 2022 la somme de 114 M€ (contre 137 M€ (2) en 2021) à l'évolution et au développement de ses offres de solutions spécifiques. Ces montants sont des montants bruts qui ne prennent pas en compte les financements liés au crédit d'impôt recherche.



Le 2 juin 2023

4.3. Activité de Sopra Steria Group en 2022

4.3.1. Compte de résultat consolidé

	Exercice 2022	Exercice 2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires	5 101,2	4 682,8
Charges de personnel	-3 150,5	-2 911,7
Achats et charges externes	-1 331,3	-1 181,3
Impôts et taxes	-42,8	-40,3
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-141,7	-172,5
Autres produits et charges opérationnels courants	18,3	2,2
Résultat opérationnel d'activité	453,1	379,2
en % du CA	8,9%	8,1%
Charges liées aux stock-options et assimilées	-23,2	-6,7
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	-32,3	-33,2
Résultat opérationnel courant	397,6	339,3
en % du CA	7,8%	7,2%
Autres produits et charges opérationnels	-36,3	-35,8
Résultat opérationnel	361,3	303,4
en % du CA	7,1%	6,5%
Coût de l'endettement financier net	-8,7	-8,7
Autres produits et charges financiers	-5,7	-9,5
Charge d'impôt	-83,2	-93,5
Résultat net des entreprises associées	-14,7	1,8
Résultat net des activités poursuivies	249,0	193,5
Résultat net des activités cédées	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	249,0	193,5
en % du CA	4,9%	4,1%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1,2	5,9
RESULTAT NET PART DU GROUPE	247,8	187,7
en % du CA	4,9%	4,0%
RESULTAT PAR ACTION (en euros)		
Résultat de base par action	12,23	9,27
Résultat dilué par action	12,13	9,19



Le 2 juin 2023

L'exercice 2022 a été marqué par une nouvelle amélioration de la profitabilité du Groupe. Dorénavant, ce sont six entités représentant 74 % du chiffre d'affaires total qui ont atteint un taux de marge opérationnelle d'activité supérieur ou égal à 10 %.

Les activités de conseil ont enregistré une forte progression en 2022 avec un chiffre d'affaires en hausse de plus de 18 % pour atteindre 435 M€. La bonne tendance s'est illustrée par un tarif moyen de vente en hausse d'environ 5 % et par un nombre de consultants en accroissement de 400 personnes. L'arrivée d'un directeur exécutif groupe pour le conseil en octobre 2022 et une réorganisation visant à regrouper les consultants dans une business unit dédiée en France accélérera la dynamique et délivrera une valeur ajoutée plus élevée.

L'annonce à mi-année du projet d'acquisition de CS GROUP répond à la volonté stratégique de renforcer le positionnement de Sopra Steria sur la souveraineté et la confiance numérique pour les grands clients européens. La finalisation de cette opération en 2023 positionnera le Groupe comme un acteur majeur dans le domaine de la défense et de l'espace (environ 700 M€ de CA), de l'aéronautique (environ 600 M€ de CA), de l'énergie & Utilities (environ 350 M€ de CA) et de la cybersécurité (plus de 200 M€ de CA).

Le projet d'acquisition de Tobania en Belgique permettra de doubler la présence du Groupe (plus de 200 M€ de CA) dans un pays considéré comme stratégique en Europe du fait du potentiel de son marché et de la présence des institutions européennes.

Notre efficacité opérationnelle a été renforcée grâce à plusieurs actions. La montée en valeur de nos offres a été systématiquement recherchée et les prix de vente moyens sur nos activités de service se sont accrus. Un programme de réduction de l'empreinte immobilière a été lancé. Le renforcement des ressources offshore a été accéléré. Le nombre des collaborateurs localisés en Inde a ainsi progressé de 14,2 % sur l'exercice quand les effectifs totaux augmentaient de 4,7 %. En conséquence, les ressources des centres de services internationaux représentent dorénavant 19 % des effectifs totaux (+0,6 point vs. 2021). Ces différents éléments ont contribué à la hausse de la profitabilité et à l'amélioration du rendement des capitaux employés qui a progressé de 2,7 points pour atteindre 14,1 % (2).

Le **chiffre d'affaires consolidé** s'est élevé à **5 101,2 M€**, en croissance de 8,9 %. Cette évolution inclut un effet périmètre positif de 46,9 M€ et un impact positif des variations de devises de 12,2 M€. A périmètre et taux de change constants, la croissance du chiffre d'affaires a été de 7,6 %. Le quatrième trimestre a été un des plus soutenu de l'année avec une progression de 8,0 %.

Le **résultat opérationnel d'activité** s'est établi à **453,1 M€**, en hausse de 19,5 % par rapport à 2021. Le taux de marge opérationnelle d'activité a augmenté de 0,8 point à 8,9 % (8,1 % en 2021).

Le **résultat opérationnel courant** s'est établi à **397,6 M€**, en hausse de 17,2 %. Il intègre une charge de 23,2 M€ liée aux paiements fondés en actions et une charge de 32,3 M€ d'amortissements liés aux actifs incorporels affectés.

Le **résultat opérationnel** a atteint **361,3 M€**, ce qui représente une progression de 19,1 %, après la prise en compte de (-)36,3 M€ d'autres produits et charges opérationnels.



Le 2 juin 2023

La **charge d'impôt** s'est élevée à **83,2 M€** faisant apparaître un taux d'imposition effectif de 24,0 %.

La **quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** a été de **(-)14,7 M€** (1,8 M€ en 2021). Elle intègre la dépréciation d'actif, non récurrente et sans impact cash, annoncée le 24 octobre 2022 par Axway Software dans le cadre des décisions stratégiques relatives à son portefeuille produits et à l'amélioration de sa performance opérationnelle sur le moyen terme.

Après prise en compte des **intérêts minoritaires** pour **1,2 M€**, le **résultat net part du Groupe** a atteint **247,8 M€** représentant une augmentation de 32,0 % par rapport à 2021.

Le **résultat de base par action** s'est établi à **12,23 €**, en progression de 31,9 % (9,27 € en 2021).

Le **flux net de trésorerie disponible** a été très solide à **287,2 M€** (264,4 M€ en 2021) notamment grâce à une hausse de l'EBITDA de 8,2 % (+45,2 M€) et une gestion stricte du délai moyen de règlement des comptes clients.

La **dette financière nette**, s'est établie à **152,0 M€**, en diminution de 53,5 % par rapport au 31 décembre 2021. A fin décembre 2022, elle représentait 8 % des capitaux propres et 0,31 fois l'EBITDA pro forma 2022 avant impact IFRS 16 (covenant financier fixé à 3 fois maximum).



Le 2 juin 2023

4.3.2. Résultats par pôles

a. France*(en millions d'euros)*

	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	2 039,0		1 824,9	
Résultat opérationnel d'activité	204,4	10,0 %	156,3	8,6 %
Résultat opérationnel courant	187,0	9,2 %	152,9	8,4 %
Résultat opérationnel	167,9	8,2 %	137,8	7,6 %

b. Royaume-Uni*(en millions d'euros)*

	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	890,6		823,1	
Résultat opérationnel d'activité	93,8	10,5 %	75,1	9,1 %
Résultat opérationnel courant	80,7	9,1 %	63,1	7,7 %
Résultat opérationnel	91,6	10,3 %	67,2	8,2 %

c. Autre Europe*(en millions d'euros)*

	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	1 473,0		1 343,2	
Résultat opérationnel d'activité	91,9	6,2 %	104,1	7,8 %
Résultat opérationnel courant	85,6	5,8 %	95,5	7,1 %
Résultat opérationnel	72,3	4,9 %	76,4	5,7 %

d. Sopra Banking Software*(en millions d'euros)*

	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	426,5		434,1	
Résultat opérationnel d'activité	27,6	6,5 %	17,5	4,0 %
Résultat opérationnel courant	11,1	2,6 %	2,8	0,7 %
Résultat opérationnel	- 1,1	- 0,3 %	- 2,1	- 0,5 %

e. Autres Solutions*(en millions d'euros)*

	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	272,1		257,5	
Résultat opérationnel d'activité	35,4	13,0 %	26,1	10,1 %
Résultat opérationnel courant	33,2	12,2 %	24,9	9,7 %
Résultat opérationnel	30,6	11,3 %	24,1	9,4 %

f. Groupe*(en millions d'euros)*

	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	5 101,2		4 682,8	
Résultat opérationnel d'activité	453,1	8,9 %	379,2	8,1 %
Résultat opérationnel courant	397,6	7,8 %	339,3	7,2 %
Résultat opérationnel	361,3	7,1 %	303,4	6,5 %



Le 2 juin 2023

Le **pôle France** (40 % du chiffre d'affaires du Groupe) a réalisé un chiffre d'affaires de 2 039,0 M€, en croissance organique de 9,7 %. Le 4ème trimestre est resté dynamique à +9,5 %. Cette performance a été tirée, tout au long de l'année, par la gestion du cycle de vie produit, la cybersécurité et le conseil, y compris au 4ème trimestre où le conseil a crû de 22 %. Les marchés verticaux les plus dynamiques ont été l'aéronautique, la défense et les transports. Le taux de marge opérationnelle d'activité du pôle a progressé de 1,4 points pour s'établir à 10,0 %.

Au Royaume-Uni (18 % du chiffre d'affaires du Groupe), le chiffre d'affaires s'est élevé à 890,6 M€, en croissance organique de 7,3 % alors que la croissance de 2021 avait déjà été élevée (+13,9 %). Les deux co-entreprises spécialisées dans le business process services pour le secteur public (NHS SBS et SSCL) ont enregistré une croissance moyenne de 3,8 % avec un chiffre d'affaires de 455,8 M€. Le secteur défense & sécurité a progressé de 20,6 % et le secteur public de 7,5 %. Le secteur privé a enregistré une croissance de 5,7 % sur l'année. Le taux de marge opérationnelle d'activité du pôle s'est amélioré de 1,4 points pour s'établir à 10,5 %.

Sur le **pôle Autre Europe** (29 % du chiffre d'affaires du Groupe) l'activité a progressé de 8,3 % à taux de change et périmètre constants pour atteindre 1 473,0 M€. Les entités les plus dynamiques ont été la Scandinavie et, dans une moindre mesure le Benelux, l'Espagne et l'Italie. La situation en Allemagne est normalisée depuis le 2ème semestre. Le taux de marge opérationnelle d'activité de l'ensemble du pôle s'est établi à 6,2 % (7,8 % en 2021). Les pays du pôle ont dégagé un taux de marge proche de 8 % sur l'année grâce à un retour à un taux de près de 10 % sur le 2ème semestre. Sopra Financial Technology a été légèrement plus dilutif qu'en 2021.

Le chiffre d'affaires de **Sopra Banking Software** (8 % du chiffre d'affaires du Groupe) s'est établi à 426,5 M€ en contraction organique de 2,3 %. Cette évolution s'explique essentiellement par un recul du chiffre d'affaires services. Le chiffre d'affaires software a progressé, quant à lui, de 1,3 %, notamment grâce à une hausse des souscriptions de 6,1 % et un montant de ventes de licences qui a résisté par rapport à 2021. La SBP Digital Banking Suite a affiché un chiffre d'affaires en progression de 13 %. Le programme de transformation de la R&D a permis d'optimiser de 10 M€ les coûts de développement sur l'exercice, ce qui a contribué à la poursuite du redressement de la rentabilité du pôle : le résultat opérationnel d'activité s'est établi à 27,6 M€, faisant apparaître un taux de marge de 6,5 % (4,0 % en 2021).

Le chiffre d'affaires du pôle **Autres Solutions** (5 % du chiffre d'affaires du Groupe) a été de 272,1 M€, en croissance organique de 5,6 %. L'activité des solutions dédiées aux ressources humaines a progressé de 7,2 % et celle des solutions dédiées à l'immobilier a augmenté de 2,2 %. Le 4ème trimestre a été solide pour les deux activités avec environ 6 % de croissance organique. Le taux de marge opérationnelle d'activité s'est nettement redressé : +2,9 points, soit 13,0 % (10,1 % en 2021).



Le 2 juin 2023

4.3.3. Bilan et structure financière

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition	1 943,9	1 984,3
Immobilisations incorporelles	166,7	177,1
Immobilisations corporelles	141,5	129,6
Droits d'utilisation des biens pris en location	359,9	343,1
Titres de participation mis en équivalence	183,5	198,1
Autres actifs non courants	114,0	81,9
Engagements de retraite et assimilés	38,5	20,4
Impôts différés actifs	127,0	151,2
Actif non courant	3 075,1	3 085,8
Clients et comptes rattachés	1 104,2	1 020,1
Autres actifs courants	410,6	447,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355,9	217,2
Actif courant	1 870,7	1 685,1
Actifs destinés à la vente	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 945,8	4 771,0
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capital	20,5	20,5
Primes	531,5	531,5
Réserves consolidées et autres réserves	1 298,3	1 094,5
Capitaux propres - part du Groupe	1 850,3	1 646,5
Intérêts ne conférant pas le contrôle	43,1	49,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 893,4	1 695,5
Emprunts et dettes financières - part non courante	320,1	448,4
Dettes sur biens pris en location - part non courante	312,8	289,2
Impôts différés passifs	68,5	51,5
Engagements de retraite et assimilés	190,3	310,1
Provisions non courantes	51,8	62,9
Autres dettes non courantes	15,5	15,8
Passif non courant	959,0	1 178,0
Emprunts et dettes financières - part courante	187,7	95,8
Dettes sur biens pris en location - part courante	77,7	75,6
Provisions courantes	46,7	43,6
Fournisseurs et comptes rattachés	318,2	328,9
Autres dettes courantes	1 463,0	1 353,6
Passif courant	2 093,4	1 897,5
Passifs destinés à la vente	-	-
TOTAL DU PASSIF	3 052,4	3 075,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	4 945,8	4 771,0



Le 2 juin 2023

L'évolution des écarts d'acquisition s'explique par :

- Les effets des acquisitions de la période pour +8,2 M€ ;
- La variation de -44,2 M€ au titre des variations de change liée à l'évolution de l'auri par rapport au GBP et NOK-SEK principalement ;

Les principaux éléments d'analyse de la variation des capitaux propres sont :

- Le résultat de l'exercice pour 247,8 M€,
- La distribution de dividendes en 2022 pour 65,8 M€ soit 3,20 € par action. Le dividende versé en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'élevait à 41,1 M€, soit 2,00 € par action,
- Au 31 décembre 2022, la valeur des actions propres portée en diminution des capitaux propres consolidés s'élève à 68,6 M€ et est constituée de 348 222 actions, dont 236 957 détenues par des trusts anglais inclus dans le périmètre de consolidation et de 111 265 actions acquises par Sopra Steria Group, 20 442 dans le cadre du contrat de liquidité, le reste pour pouvoir servir les éventuels paiements fondés en actions. Cette valeur inclut également, pour 14,8 M€, l'engagement du Groupe d'acquiescer sur le marché des titres pour servir ses plans d'attribution gratuite d'actions de performance.
- Les paiements fondés sur des actions correspondent à la contrepartie des charges IFRS 2 pour 22,3 M€,

Le flux net de trésorerie disponible s'élève à 287,2 M€ (264,4 M€ en 2021). Cette performance s'explique principalement par une nette amélioration de l'EBITDA concomitamment à une gestion stricte du besoin en fonds de roulement.

Au 31 décembre 2022, **l'endettement brut** s'élève à 508,2 M€, contre 544,3 M€ fin 2021.

Les disponibilités représentent un total de 342,4 M€, auxquelles il convient d'ajouter 13,5 M€ de valeurs mobilières de placement.

La **dette financière nette** s'établit en conséquence à 152,0 M€ au 31 décembre 2022, contre 327,1 M€ à la clôture précédente.

Au 31 décembre 2022, les covenants financiers ci-dessous sont respectés :

- ratio de levier (leverage), calcule le rapport dette financière nette/EBITDA pro forma : 0,31 au regard du covenant de 3,0 ;
- ratio de couverture des intérêts (interest coverage), calcule le rapport EBITDA pro forma/coût de l'endettement financier net : 57,34 au regard du covenant de 5,0.

4.3.4. Investissements de l'année

a. Acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2022

Au cours de l'exercice 2022, Sopra Steria a annoncé les principales opérations suivantes :

- Le 11 juillet 2022, **Footprint**, une société de conseil norvégienne spécialisée dans les enjeux environnementaux et de durabilité, employant une vingtaine de consultants, est entrée au périmètre de consolidation du Groupe.
- Le 28 juillet 2022, Sopra Steria a annoncé le projet d'acquisition de la société **CS GROUP** (cf. communiqué de presse relatif à cette opération). Les autorisations relatives au contrôle des concentrations et des investissements étrangers pourraient être obtenues d'ici la fin février 2023 ce qui devrait permettre une acquisition des blocs de contrôle, suivie du dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée avant la fin du 1^{er} trimestre 2023. L'ensemble pourrait être consolidé à compter du 1^{er} mars 2023.



Le 2 juin 2023

- Le 17 novembre 2022, le projet d'acquisition de **Tobania** a été annoncé (cf. communiqué de presse relatif à cette opération). L'acquisition devrait être finalisée début mars et la société pourrait être consolidée à partir du 1^{er} mars 2023.

b. Équipements

55,3 M€ ont été investis en 2022 en équipements d'infrastructure et en équipements techniques, contre 42,7 M€ en 2021.

Ces investissements se décomposent de la façon suivante :

- terrains et constructions : 0,0 M€ ;
- agencements et mobiliers : 35,9 M€ ;
- informatiques : 19,4 M€.

4.4. Stratégie et objectifs, perspectives 2023

4.4.1. Stratégie et objectifs

a. Un positionnement fort et original en Europe

Sopra Steria a l'ambition d'être l'un des leaders de la transformation digitale en Europe. Ses offres à forte valeur ajoutée, délivrées selon une approche end-to-end (1) de la transformation, permettent à ses clients de faire le meilleur usage du numérique pour innover, transformer leurs modèles (modèle d'affaires, modèle opérationnel) et optimiser leur performance.

L'objectif du Groupe est d'être le partenaire de référence des grandes administrations, des opérateurs financiers et industriels et des entreprises stratégiques des principaux pays où le Groupe est présent.

Pour ce faire, Sopra Steria continue de renforcer ses facteurs clés de différenciation :

- des solutions progiciels pour les métiers qui, alliées à sa palette complète de services, lui confèrent une offre unique dans la profession ;
- une position parmi les leaders dans le vertical Services Financiers (segments des banques de détail et des sociétés de financement spécialisées), reposant fortement sur le succès des solutions de Sopra Banking Software ;
- une forte proximité avec ses clients, fondée sur son ancrage dans les territoires où il est présent et sur sa capacité à intervenir au plus près des besoins du cœur de métier de ses clients ;
- une forte empreinte européenne et de nombreuses implantations pays par pays, qui, couplée à cette proximité, lui permet d'être considéré par les grandes administrations et les entreprises stratégiques en Europe comme un partenaire de confiance, privilégié dès qu'il est question de souveraineté numérique.

Enfin, le Groupe a formalisé en 2019 sa vocation responsable qui traduit aussi bien ses valeurs que sa volonté de contribuer aux objectifs de Développement Durable de ses parties prenantes et de la Société : « Ensemble, construire un avenir positif, en mettant le numérique au service de l'humain ».



b. Des objectifs et des domaines d'actions prioritaires confirmés

Le développement des solutions

Le Groupe, classé 2e au palmarès des éditeurs français de logiciels pour les métiers des entreprises, confirme son objectif de continuer à développer ses activités d'édition et d'intégration de solutions. Les efforts sont poursuivis sur l'enrichissement fonctionnel des offres, leur adaptation pour le Cloud, l'exposition des données et des services via API, l'intégration des nouvelles technologies digitales, le développement des services opérés et l'expansion géographique.

La priorité reste le développement de Sopra Banking Software dont l'ambition de conquête dépasse les frontières de l'Europe. Le Groupe continue aussi de renforcer son leadership dans les domaines de la gestion des Ressources Humaines et de l'immobilier. La croissance organique est privilégiée, mais le Groupe reste attentif aux opportunités de croissance externe.

Les directions des trois entités software du Groupe (Sopra Banking Software, Sopra HR Software et Sopra Real Estate Software) ont confirmé l'intérêt de définir un Projet Software qui aille au-delà d'un simple pôle de reporting et de contrôle.

Cette réflexion a conduit à la création d'un Pôle Software qui regroupe ces trois entités.

La première décision a été de mettre en place dès 2021 une *Design Authority Software* (DAS) qui a pour mission de :

- définir les exigences à mettre en place obligatoirement par toutes les entités logicielles et d'en contrôler la bonne mise en œuvre ;
- favoriser le partage de connaissances : études communes, meilleures pratiques, animation de communautés sur des sujets spécifiques ;
- développer et opérer des outils et des plateformes pour le compte des trois entités ;
- gérer pour le compte commun des partenariats structurants.

Le développement du conseil

Cherchant à s'ancrer de plus en plus fortement dans les directions métiers de ses clients, le Groupe poursuit sa montée en valeur dans le métier du conseil et confirme son ambition de continuer à développer ses activités dans ce domaine. Pour ce faire, il développe progressivement dans l'ensemble de ses zones d'implantation, une offre et des capacités de conseil selon un modèle favorisant la synergie avec les autres métiers du Groupe.

Le Projet consiste en la constitution et le développement d'un cabinet européen de conseil en transformation du business par la technologie. Il a pour mission de permettre à ses clients de définir et de servir la promesse qu'ils font à leurs clients et à leurs collaborateurs, en saisissant les opportunités offertes par les transitions digitales, environnementales et sociétales à l'œuvre, au service de la stratégie du Groupe. Son ambition est d'être un cabinet Européen puissant et reconnu, à l'avant-garde des innovations technologiques et managériales, proposant des solutions adaptées à la résolution du problème de l'entreprise, dans le respect de sa culture et de sa politique ESG (2). Ce cabinet agit prioritairement et collectivement sur 3 segments du conseil : l'IT consulting, le conseil opérationnel focalisé sur le cœur de métier des clients du Groupe, le conseil en stratégie, focalisé sur les services digitaux et leur marketing, l'innovation et l'usage de la donnée.



Le 2 juin 2023

La notoriété de la marque « Sopra Steria Next », créée en 2019 pour porter l'image du conseil en transformation digitale du Groupe, bénéficie de cette montée en valeur. Elle est également soutenue en France par la déclinaison dans le conseil de la vocation responsable que s'est donnée le Groupe. Cette déclinaison, qui a pour thème le « digital éthique », est appuyée par un plan de communication dédié.

L'accélération dans le digital

Sopra Steria a à son actif de nombreux projets réalisés dans le domaine du digital. Son expérience lui a ainsi déjà permis de présenter au marché une approche holistique de la transformation digitale, fondée sur un ensemble de bonnes pratiques.

Pour accélérer son engagement dans le digital, le Groupe poursuit ses investissements avec comme finalités :

- être à la pointe du marché sur l'ensemble de ses offres et de ses modèles d'affaires ;
- renforcer ses assets technologiques ;
- transformer ses modèles opérationnels ;
- diffuser la culture, les pratiques et les compétences digitales auprès de tous ses collaborateurs ;
- assurer une veille du marché permettant d'éclairer sa stratégie digitale et de cibler les meilleurs partenaires digitaux.

La digitalisation des offres et l'évolution des modèles d'affaires :

Le Groupe fait évoluer ses offres de software pour y intégrer les avancées du digital dans plusieurs domaines clés – l'expérience client/utilisateur, les Analytics, l'IA, les API etc. – et prendre en compte dans leur architecture l'évolution des besoins des clients : usage croissant du Cloud (hybride), demande grandissante de Software-as-a-Service et adoption progressive du modèle d'entreprise-plate-forme (notamment dans le secteur financier).

La même approche est poursuivie pour chacune des activités de service – Conseil, Applications Services (Build et Application Management), Infrastructure Management, cybersécurité, Business Process Services – avec comme objectifs pour le Groupe :

- de mettre le potentiel des nouvelles technologies – Analytics, IA/ Machine Learning, Smart Machines, Blockchain, IoT, réalité augmentée/virtuelle etc. – au profit de ses clients à travers des applications innovantes ;
- d'impulser la transformation de ses clients à partir de ses positions actuelles ; c'est à ce titre, par exemple, que l'offre d'Application Management a évolué pour y intégrer la transformation des processus de bout en bout et la modernisation des SI existants qu'elle induit : lien du digital au legacy et migration de tout ou partie du SI vers le Cloud ;
- de promouvoir de nouvelles approches end-to-end outillées : accompagnement des stratégies IT des grandes entreprises et administrations ; implémentation de la continuité digitale dans les chaînes de valeur industrielles ; construction de plates-formes de services ; transformation digitale et Cloud des SI etc.

La digitalisation des offres et, plus globalement, l'évolution des attentes des clients conduisent le Groupe à progressivement faire évoluer ses modèles d'affaires. Ainsi, le Groupe vendra-t-il de plus en plus de solutions opérées et, dans le domaine des services, valorisera-t-il de plus en plus d'IP (composants réutilisables, accélérateurs d'implémentation...). Conséquence : un chiffre d'affaires plus récurrent dans les solutions et moins directement lié à la taille de l'effectif dans les services.



Le 2 juin 2023

Les assets technologiques :

Le Groupe investit continuellement dans l'exploration et la maîtrise des architectures, des technologies et des usages émergents du Digital et du Cloud, en s'appuyant sur des équipes de « Digital Champions » (experts animés par le Chief Technology Officer du Groupe).

Parallèlement, il construit et déploie les moyens nécessaires pour développer rapidement et exploiter pour ses clients des solutions digitales nativement conçues pour fonctionner en environnement *Cloud hybride* :

- la *Digital Enablement Platform* (DEP) : socle technologique pour la construction ou la modernisation de SI (socle conçu pour pouvoir interagir avec des composants d'Amplify, l'Hybrid Integration Platform d'Axway), chaîne industrielle DevOps et environnement de capitalisation-recherche de composants logiciels réutilisables ; Cloud privé extensible vers les principaux Clouds publics ;
- des accélérateurs d'implémentation de nouvelles technologies digitales (Smart Machines, IA/Machine Learning, Blockchain, IoT, etc.) ;
- des « Factories » pour la mise en œuvre d'offres de service outillées (ex : migration dans le Cloud de SI).

La transformation des modèles opérationnels

Le Groupe fait progressivement évoluer le modèle opérationnel de ses activités de service et de R&D (en s'appuyant notamment sur les assets technologiques cités précédemment) :

- large pratique du mode agile (y compris au sein des projets réalisés en collaboration avec les centres *Offshore/Nearshore*) ;
- déploiement des démarches et des moyens (outillage et *Factories*) d'industrialisation, d'automatisation et de réemploi, développés afin d'accroître la productivité et la qualité des activités de service IT et de R&D.

En particulier : usage croissant des Smart Machines (Robotic Process Automation, Intelligent Automation, assistants virtuels) dans les activités de service récurrentes (Business Process Services, Infrastructure Management, Application Management, Support) ; développement des pratiques de capitalisation-réemploi de composants logiciels technologiques ou métiers (IP, open source) et du recours aux outils de développement low code/no code pour la construction de solution ;

- transformation en conséquence du modèle de production de chaque activité (répartition des rôles entre les équipes de production Onshore et les centres de services et de R&D Offshore et Nearshore).

Le développement des compétences

Pour accompagner sa transformation, le Groupe réalise un effort important en matière de formation de ses collaborateurs et de ses managers :

- renforcement de l'offre de formation : parcours d'acculturation et d'expertise sur l'ensemble des technologies digitales/Cloud ; apprentissage des nouvelles pratiques digitales et des nouveaux environnements industriels ; formation aux offres digitalisées mises en place par le Groupe ;
- digitalisation des moyens de formation : salles de formation virtuelles, e-learning interne et accès aux plate-formes du marché de type MOOC.



Le 2 juin 2023

L'innovation

Pour favoriser et amplifier l'innovation, de nombreuses initiatives sont encouragées : veille sur les technologies et leurs usages assurée par les « *Digital Champions* », missions d'innovation données aux équipes projet ; concours internes de développement de nouveaux usages numériques ; hackathons ouverts aux clients et aux partenaires ; espaces de démonstration, d'idéation, de codesign, de développement rapide et de veille technologique ouverts aux clients, aux collaborateurs et aux partenaires (DigiLab dans chacune des grandes implantations du Groupe et nouveau centre NEXT au siège), etc.

L'écosystème de partenaires

Un effort particulier est engagé pour nouer des partenariats ciblés avec les acteurs les plus en pointe de l'écosystème numérique par vertical et par grand domaine technologique (startups et acteurs de niche, établissements d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, grands éditeurs, GAFAM...). C'est dans ce cadre qu'un partenariat stratégique est établi avec Axway.

Afin d'assurer une veille de marché efficace, un observatoire collaboratif des startups est mis à disposition des équipes de « *Digital Champions* » et de tous les managers du Groupe.

Dans certains cas, très ciblés au regard de sa stratégie digitale, le Groupe peut entrer directement ou indirectement (via des fonds spécialisés) au capital de jeunes pousses qu'il considère comme les plus innovantes du marché, dans une approche de *Corporate Venture*.

L'approche verticale

Un développement focalisé

Pour servir le positionnement visé, le Groupe poursuit dans chaque pays sa politique de concentration sur des verticaux, des grands comptes et des domaines métier ciblés.

Ainsi, huit verticaux prioritaires représentent aujourd'hui l'essentiel du chiffre d'affaires : Services Financiers ; Secteur Public ; Aéronautique & spatial, Défense & Sécurité ; Énergie & Utilities ; Télécommunication, Media & Entertainment ; Transport ; Assurance ; Distribution.

Pour chacun de ces verticaux, le Groupe cible un nombre réduit de grands comptes (moins de 100 à l'échelle du Groupe), se concentre sur quelques domaines métier dans lesquels il vise un positionnement de leader et met en œuvre un dispositif de coordination inter-entités (pays, filiales).

Certains de ces verticaux sont considérés comme particulièrement stratégiques : le Groupe y dispose dans plusieurs pays d'atouts très solides (positions d'envergure, expertises SI et métier, expériences répliquables etc.) ; les besoins de transformation des entreprises, des administrations ou des écosystèmes en place y sont importants et relèvent de solutions similaires d'un pays à l'autre. Ces verticaux (Services Financiers, Aéronautique, Défense & Sécurité, Secteur Public) sont éligibles à des investissements *Corporate* ou à des opérations de croissance externe.

En 2021, l'organisation du Vertical Services Financier a été renforcée de façon à développer les synergies entre les différents métiers et améliorer le positionnement du Groupe en Europe sur ce marché stratégique.



Le 2 juin 2023

Le Vertical Services Financiers regroupe :

- Les activités de services réalisées en France, au Royaume Uni, en Allemagne, en Espagne, au Benelux, en Scandinavie, en Italie, en Suisse, par Gallit et dans les Centres de Services ;
- Les activités de software et de services associés portées par Sopra Banking Software ;
- Les activités de software et de services associés portées par Sopra HR Software et Sopra Real Estate Software sur le marché des Services Financiers.

Des offres verticales de bout-en-bout

Afin d'atteindre son objectif de leadership dans les verticaux et les domaines métier ciblés, le Groupe fédère les efforts de développement de ses différentes entités pour mettre au point des propositions de valeur de bout-en-bout et des offres de business solutions qui répondent aux enjeux des métiers de ses grands clients. A titre d'exemple, il adresse par cette approche les enjeux de continuité digitale de la chaîne de valeur de l'Aéronautique.

Un accent tout particulier est mis sur le vertical Services Financiers dans lequel le Groupe propose des réponses globales aux enjeux de productivité et de « plateformisation » des banques de détail et des sociétés de financement spécialisées. Ces réponses sont fondées sur les solutions de Sopra Banking Software, la palette complète de conseil et de services du Groupe.

Les politiques d'acquisitions

Au-delà des acquisitions ciblées auxquelles il procède régulièrement pour enrichir ses offres et ses savoir-faire ou pour se renforcer dans certaines géographies, le Groupe se tient prêt à participer activement à la consolidation du marché que la sortie de la crise COVID va immanquablement dynamiser. Il pourra dans ce contexte mener des opérations de croissance externe plus significatives.

La déclinaison dans la stratégie des ambitions du Groupe en matière de responsabilité d'entreprise

Pour répondre à la vocation qu'il s'est donnée, servir les objectifs qu'il s'est fixés dans ce domaine et répondre aux exigences accrues de ses clients, le Groupe intègre progressivement, les enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie de ses activités dans trois domaines :

- **Éthique digitale** : Sopra Steria promeut une approche responsable de ses prestations de Conseil ;
- **Green IT** : les différentes activités du Groupe intègrent l'évaluation et l'optimisation de l'impact environnemental des solutions numériques qu'elles proposent, construisent ou opèrent pour leurs clients ;
- **IT for Green** : les activités du Groupe concernées accompagnent leurs clients pour servir leurs enjeux de transition écologique et s'appuient sur les nouvelles technologies pour développer des solutions innovantes en faveur de l'environnement et du climat.



Le 2 juin 2023

4.4.2. Objectifs stratégiques à moyen terme

La stratégie de Sopra Steria s'articule autour d'un projet indépendant créateur de valeur durable pour ses parties prenantes. C'est un projet européen, de conquête, associant croissance interne et externe.

Il recherche un haut niveau de valeur ajoutée grâce à une offre complète, déployée selon une approche end-to-end (1). Il s'appuie sur le développement d'activités de conseil et de software puissantes, et sur une double expertise technologie / métiers.

La réalisation de ce projet s'inscrit dans un marché porteur pour les services du numérique, dynamisés par le besoin de transformation digitale des entreprises et des administrations qui cherchent à optimiser leurs processus et à renforcer leur résilience.

Sur le moyen terme, Sopra Steria vise une croissance organique annuelle du chiffre d'affaires comprise entre 4 % et 6 %, un taux de marge opérationnelle d'activité de l'ordre de 10 % et un flux net de trésorerie disponible compris entre 5 % et 7 % du chiffre d'affaires

4.4.3. Objectifs 2023

Pour l'exercice 2023, dans un environnement économique encore incertain, Sopra Steria se fixe pour objectifs :

- Une croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 3 % et 5 % ;
- Un taux de marge opérationnelle d'activité légèrement supérieur à 9 % ;
- Un flux net de trésorerie disponible d'au moins 300 M€.

Pour 2024, Sopra Steria confirme l'objectif d'un taux de marge opérationnelle d'activité de l'ordre de 10%.



5. Situation et activité d'Axway Software

5.1. Profil du groupe Axway

5.1.1. Chiffres clés 2022

en millions d'euros	2022	2021
Chiffre d'affaires	314,0	285,5
Excédent brut d'exploitation	56,3	41,3
Résultat opérationnel d'activité	46,3	32,9
<i>en % du CA</i>	<i>14,7 %</i>	<i>11,5 %</i>
Résultat opérationnel courant	37,4	19,9
<i>en % du CA</i>	<i>11,9 %</i>	<i>7,0 %</i>
Résultat opérationnel	- 46,4	17,3
<i>en % du CA</i>	<i>- 14,8 %</i>	<i>6,1 %</i>
Résultat net – part du Groupe	- 40,0	9,6
<i>en % du CA</i>	<i>- 12,7 %</i>	<i>3,4 %</i>
Nombre d'actions au 31 décembre	21 633 597	21 633 597
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	- 1,85	0,45
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	- 1,85	0,43
Dividende net par action* (<i>en euros</i>)	0,40	0,40
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,3	25,4
Total actif	571,1	582,9
Total actif non courant	374,0	424,6
Produits constatés d'avances (Part à moins d'un an)	55,6	55,8
Capitaux propres – part du Groupe	327,8	372,2
Endettement (trésorerie) net	69,5	36,5
Effectifs au 31 décembre	1 525	1 712

En 2022, Axway a réalisé un chiffre d'affaires de 314,0 M€, en hausse de 5,5 % organiquement et de 10,0 % au total. Le périmètre de consolidation a évolué suite aux différentes opérations de rationalisation du portefeuille de produits, avec un effet négatif de 4,1 M€. Les variations de change ont eu un impact positif sur le chiffre d'affaires de 16,1 M€, principalement du fait de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

Le résultat opérationnel d'activité s'est amélioré pour la troisième année consécutive, s'établissant à 46,3 M€ sur la période, soit 14,7 % du chiffre d'affaires, contre 11,5 % en 2021. Les charges d'exploitation rapportées au chiffre d'affaires ont sensiblement diminué grâce à une gestion optimisée des coûts.



Le 2 juin 2023

Le résultat opérationnel courant a été de 37,4 M€ en 2022, représentant 11,9 % du chiffre d'affaires, contre 7,0 % l'année précédente. Il comprend l'amortissement des actifs incorporels affectés pour 5,5 M€ et une charge liée aux paiements en actions pour un montant de 3,4 M€.

Le résultat opérationnel de l'exercice est ressorti à -46,4 M€, soit -14,8 % du chiffre d'affaires. Cela tient compte d'une charge non-cash précédemment annoncée d'un montant de 82,1 M€, du fait de la dépréciation d'actifs incorporels non amortis ou de goodwill faisant suite aux différentes opérations de rationalisation du portefeuille de produits menées à bien en 2022.

Dans la lignée de ces éléments, le bénéfice net de l'exercice s'est établi à -40,0 M€, soit -12,8 % du chiffre d'affaires. Le résultat de base par action a été de -1,85 €. Retraité de l'impact des cessions, le résultat de base par action aurait atteint 1,47 €.



Le 2 juin 2023

5.1.2. Le modèle d'affaires d'Axway

Notre mission

Transférer, intégrer ou exposer les données des grandes organisations en toute sécurité.

TENDANCES
SUR LES MARCHÉS
DU LOGICIEL
D'INFRASTRUCTURE



CONVERGENCE
DE SYSTÈMES
HISTORIQUES
ET DE NOUVEAUX
BESOINS DIGITAUX

Atouts

COLLABORATEURS

- 1525 collaborateurs dans 19 pays
- Diversité de profil, d'âge, d'origine, sans discrimination

GOUVERNANCE

- Solides capacités financières
- Historique de croissance organique et externe
- Projet d'entreprise indépendant, soutenu par des actionnaires de référence
- Stratégie et objectifs à 3 ans
- Gouvernance partagée entre le Conseil d'administration et le Comité exécutif
- Structure de direction matricielle par régions et grandes lignes de produits

PRODUITS

- Stratégie technologique basée sur un portefeuille resserré de produits
- Leadership technologique reconnu
- Investissements continus
- 28 brevets

CLIENTS & PARTENAIRES

- 11 000 clients dans le monde
- Distribution des offres dans 100 pays
- Réseau mondial de partenaires

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

- Indicateurs clés de performance
- Programmes Employeur, Sociétal, Environnemental
- Pilotage par la Direction générale
- Équipe RSE dédiée

Offres



Engagement
Satisfaction



Le 2 juin 2023

**MONTÉE
EN PUISSANCE
DU CLOUD ET
DES MODÈLES
SAAS**

**INNOVATION
CONTINUE**

**ZERO TRUST :
ACCÈS AUX
DONNÉES HYPER
SÉCURISÉ**

**GUERRE
DES
TALENTS**

**CONSOLIDATION
DU SECTEUR**

Stratégie

Création de valeur

**EXCELLENCE
TECHNOLOGIQUE
À TRAVERS
UN PORTEFEUILLE
RESSERRÉ
DE PRODUITS**

**CROISSANCE
ET RENTABILITÉ**

**ENGAGEMENT
SOCIAL, SOCIÉTAL ET
ENVIRONNEMENTAL**

**des Collaborateurs
des Clients**

COLLABORATEURS

- Employee engagement score : 61 %
- Recrutements : 202, dont 99 % en CDI
- Formations : 20 983 heures
- Flexibilité télétravail 60 %, bureau 40 %
- Sessions d'échanges Direction Générale - collaborateurs : 16 séquences
- Actionnariat salarial : 2,14 % du capital
- Féminisation : 4 programmes
- Personnes en situation de handicap : nouveau projet

CLIENTS

- Produits reconnus
- Solutions ouvertes
- Satisfaction des clients (NPS) : 35
- EcoVadis : Silver (61/100)

ACTIONNAIRES

- Code de gouvernance Middenext
- Gaïa Rating
- Transparence de l'information
- Équipe et site web dédiés

FOURNISSEURS

- Outils éthiques et responsables
- Intégration des 100 premiers fournisseurs dans le bilan carbone
- Processus Achats responsables amélioré

PARTENAIRES

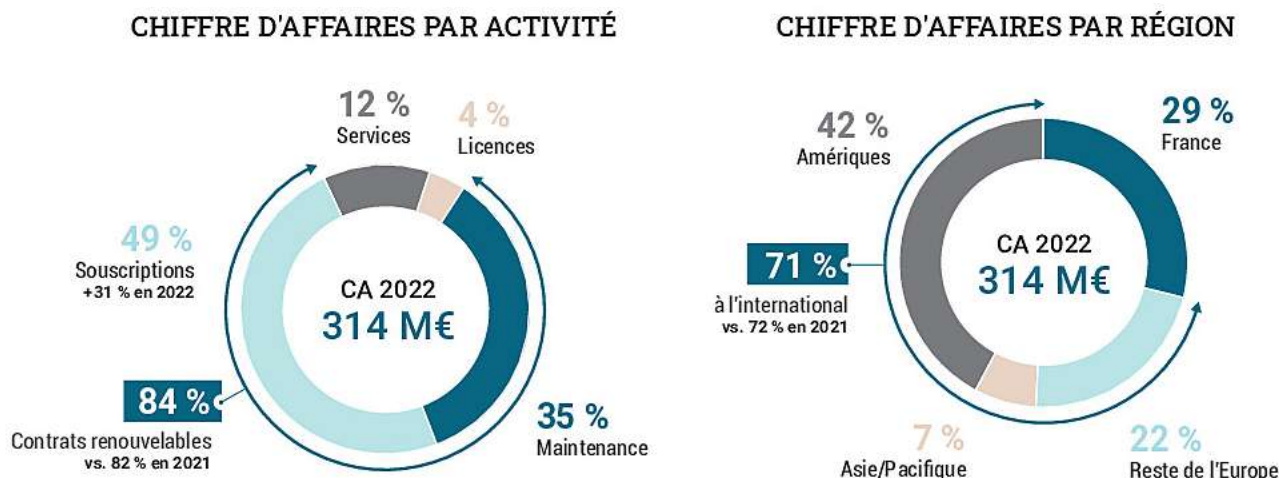
- Partenaires stratégiques et technologiques
- Satisfaction des partenaires (NPS) : 59
- Co-innovation

SOCIÉTÉ CIVILE

- Trajectoire bas carbone scopes 1, 2, 3
- Engagement au Global Compact des Nations Unies
- Programmes sociétaux en faveur des métiers du numérique
- Taxinomie verte



5.1.3. Analyse par activité et par région



5.2. Les activités du groupe Axway

5.2.1. Tendances observées sur les marchés d'Axway

L'émergence de services et d'applications cloud dans des secteurs tels que la banque, la logistique ou la santé, met sous pression les leaders de ces marchés, qui accélèrent leurs innovations pour défendre leur position et continuer leur développement. Dans les faits, soit les grandes entreprises disposant de systèmes d'information complexes s'inscrivent proactivement dans la quête de nouvelles opportunités générées par l'évolution des technologies digitales, soit leur écosystème de clients, partenaires et fournisseurs les y contraint.

Les grands leviers d'évolution technologique des marchés du logiciel d'infrastructure s'articulent aujourd'hui autour :

1. **du cloud et du cloud hybride** : selon Gartner, « près de 60% des dépenses en matière de logiciels applicatifs seront consacrées aux technologies cloud d'ici 2024 ». Le cloud n'est plus un simple dispositif de déploiement des solutions d'entreprise, mais bien une source de nouveaux services, adaptables et modulables, pouvant être intégrés rapidement pour optimiser l'efficacité opérationnelle et générer de nouvelles opportunités commerciales ;
2. **des Workflows en temps réel et asynchrones** : l'intégration B2B est motivée par différents facteurs comme la nécessité d'échanger des données plus rapidement et plus efficacement, la complexité croissante des processus métier ou encore le besoin grandissant de transformation numérique. Pour améliorer leur efficacité opérationnelle, les entreprises se tournent vers des approches en temps réel ou asynchrones qui permettent des échanges de données plus rapide et plus précis entre les systèmes. Cela leur permet de prendre des décisions en temps réel sur la base de données fiables et actualisées, améliorant ainsi leur compétitivité sur le marché ;

3. **de la Composabilité** : pour s'adapter aux changements rapides que génère la transformation numérique, les entreprises souhaitent devenir plus agiles et réactives face aux évolutions de marché et cherchent à briser les silos pour créer des infrastructures IT plus flexibles et modulaires. Dans de nombreux secteurs, les écosystèmes composables sont considérés comme un moyen de permettre le développement de nouveaux produits et services numériques tout en réduisant les coûts et en augmentant l'efficacité opérationnelle. Ils permettent de s'adapter rapidement aux évolutions réglementaires et aux nouvelles demandes des clients pour faire face aux concurrents émergents, agiles et concentrés sur l'expérience client ;
4. **du Zero trust** : les entreprises partagent de plus en plus de données sensibles avec des partenaires ou des fournisseurs, et sont naturellement préoccupées par leur sécurité. Les approches Zero trust renforcent la sécurité des données sensibles en veillant à ce qu'uniquement les utilisateurs et systèmes autorisés y aient accès, grâce à une vérification continue des identités. Ces solutions aident également les entreprises à respecter les réglementations et normes de plus en plus nombreuses qui régissent la protection des données grâce un monitoring permanent de ces dernières pour savoir qui y accède et à quel moment. À l'heure où les entreprises automatisent davantage leurs processus, elles sont de plus en plus dépendantes de la disponibilité et de l'accessibilité de leurs données. Les solutions Zero trust leur offrent un moyen de les protéger tout en permettant aux utilisateurs autorisés d'y accéder pour permettre la continuité des opérations ;
5. **Des écosystèmes** : Les entreprises ne sont pas des entités isolées, elles interagissent avec des partenaires, des chaînes d'approvisionnement et des fournisseurs de services. Les collaborateurs, partenaires et clients des entreprises sont de plus en plus souvent éloignés et digitaux. Les différentes industries se transforment pour faire face à cette accélération de la digitalisation. Les secteurs de la banque, de la finance, de la santé, de la distribution, de la logistique ou encore de l'entreposage ont dû accélérer leur stratégie digitale pour éviter toute disruption. Un des éléments essentiels d'une stratégie digitale efficiente consiste à sélectionner et à intégrer les bons partenaires pour permettre l'innovation et la maximisation de la valeur ajoutée offerte au client. L'écosystème de l'entreprise, son état et sa capacité d'adaptation deviennent ainsi des indicateurs clés de sa réussite globale.

Compte tenu de ces évolutions, les grandes organisations sont à la recherche d'approches au meilleur état de l'art, basées sur des plateformes digitales capables d'optimiser l'accès aux données, d'en extraire la valeur, de fournir des schémas d'interaction souples et agiles, d'impliquer les écosystèmes et de développer des applications uniques, créatrices de valeur pour leurs métiers. Pour atteindre les résultats souhaités, les entreprises ont besoin d'une intégration moderne de leurs données (EDI), fichiers, applications et API, qui leur permet de connecter de manière transparente des tiers, des systèmes disparates et des sources de données, d'automatiser les flux de travail et de rationaliser les processus d'entreprise. Si, de nos jours, toutes les grandes organisations disposent d'une stratégie digitale, seule une minorité d'entre elles atteignent leurs objectifs de déploiement et profitent pleinement de la valeur intrinsèque de leurs données.



5.2.2. Environnement concurrentiel

Fort de sa large gamme de produits logiciels, Axway opère sur différents marchés parmi une concurrence variée. Début 2023, l'environnement concurrentiel d'Axway peut être synthétisé comme suit :

- **de grands acteurs généralistes** couvrant un spectre très large sur le marché global des systèmes d'information tels qu'IBM-RedHat, Microsoft, SAP, Oracle, Salesforce, Amazon Web Services, Google, ou encore Broadcom-CA Technologies.

Ces grands noms, dont les expertises les plus reconnues vont du système d'exploitation aux services cloud, en passant par les moteurs de recherche ou les ERP, disposent tous de capacités sur certains des marchés du logiciel d'infrastructure. Ils proposent des offres standardisées, capables de répondre à des besoins d'intégration basiques.

La valeur ajoutée d'Axway face à ces acteurs s'illustre à travers une expertise historique et des solutions spécialisées, couvrant un ensemble de technologies clés dans l'élaboration de solutions d'infrastructure informatique complexes. Les fonctionnalités avancées des produits Axway permettent de couvrir tous les scénarios d'intégration auxquels une grande organisation peut être confrontée, en particulier ceux qui reposent sur des infrastructures historiques. Axway se différencie également par sa position d'éditeur indépendant, agnostique technologiquement. Cette démarche est matérialisée par les capacités de l'offre Amplify, qui permet de faire interagir toutes les données d'un écosystème informatique, on-premise et dans le cloud, depuis tous les terminaux et à travers des centaines d'applications ;

- **des spécialistes de l'infrastructure et de l'intégration** comme Boomi, Software AG, Tibco, Progress, Mulesoft, Apigee, WSO2, Kong, Postman et Informatica.

Qu'il s'agisse d'acteurs cloud-natives, d'acteurs historiques ou de filiales spécialisées de grands acteurs généralistes, ces entreprises voient leurs expertises et technologies respectives converger vers de nouveaux marchés communs.

Axway s'illustre parmi les spécialistes de l'intégration grâce à 20 années d'investissements continus dans les métiers de l'échange de données. Leader historique sur les marchés du Managed File Transfer et de l'intégration B2B, Axway a su étendre son expertise technologique, notamment dans le domaine de la gestion des API, grâce à de nombreuses acquisitions stratégiques lui permettant aujourd'hui d'offrir à ses clients l'un des portefeuilles d'offres les plus complets du marché.

5.2.3. Clientèle et marchés cibles

Les offres d'Axway s'adressent à toutes les grandes organisations disposant de systèmes d'information complexes. Axway propose principalement des solutions logicielles horizontales, capables de répondre aux besoins de tous types de clients indépendamment de leur secteur d'activité. En complément, l'entreprise dispose également d'un portefeuille de solutions spécialisées pour les besoins particuliers de certaines industries.

Les clients d'Axway – institutions financières, acteurs majeurs de l'industrie, de la distribution, de la santé ou encore du secteur public – bénéficient de l'expertise indépendante de la Société pour les accompagner dans leurs choix stratégiques de solutions d'infrastructure informatique. Chaque jour, les solutions d'Axway permettent à 11 000 clients dans le monde de transformer leurs métiers et leurs industries.



Le 2 juin 2023

Dans le domaine des **Services Financiers**, les solutions d'Axway permettent une gestion optimisée des flux de données critiques aux opérations des banques et de leurs clients, des marchés financiers et de leurs régulateurs. Le portefeuille de produits spécialisés d'Axway comprend également des solutions qui supportent les standards « Open API » et l'intégration de flux comptables et de paiement.

Dans l'**Industrie** de pointe, les solutions Axway sont au cœur des métiers et offrent, grâce à l'analyse des données en temps réel, une visibilité de bout en bout sur les chaînes logistiques. L'expertise d'Axway permet de limiter les coûts grâce à des outils d'automatisation et des infrastructures agiles. L'entreprise bénéficie notamment d'une connaissance approfondie des chaînes d'approvisionnement du secteur de la **Santé** et de l'industrie **Automobile**.

Dans la **Distribution**, l'expertise d'Axway s'étend des solutions de gestion des stocks ou des points de vente aux applications orientées vers le client final, maximisant ainsi l'exploitation des données pour en faire un actif porteur de valeur.

Dans le **Secteur public**, grâce aux produits d'Axway, les administrations sécurisent, modernisent et adaptent leurs infrastructures informatiques pour proposer un ensemble de services digitaux. De l'échange sécurisé à la gouvernance de flux stratégiques, les produits d'Axway permettent d'acheminer des données critiques vers les personnes qui en ont besoin, quand et où elles le souhaitent. Les offres Axway simplifient les démarches administratives, rationalisent la gestion des données et les coûts associés, sécurisent les échanges et autorisent les cas d'usage critiques comme la vérification des identités.

Dans le monde des **Transports** et de la **Logistique**, les solutions d'Axway simplifient l'échange de données, la visibilité et les autorisations nécessaires au transport de marchandises, en toute transparence et dans le monde entier.

5.2.4. Stratégie d'Axway

En tant qu'éditeur de logiciels et acteur majeur de la transformation digitale et de l'intégration B2B, Axway accompagne la modernisation des infrastructures informatiques de ses clients en transférant, intégrant ou exposant leurs données stratégiques de manière sécurisée.

Les différents domaines d'expertise technologique d'Axway convergent pour connecter personnes, terminaux, entreprises et écosystèmes de parties prenantes grâce à des solutions logicielles capables de transformer les infrastructures informatiques existantes en des expériences digitales simples et fluides, porteuses de valeur pour chaque cas d'usage.

La plateforme Amplify, basée sur les API, réunit l'ensemble des acteurs de l'écosystème digital des plus grandes organisations autour d'outils communs. Les équipes en charge des applications et de leur intégration, les développeurs, les opérateurs, les architectes ou les membres du Conseil d'administration, au sein même de l'entreprise ou chez un de ses partenaires, utilisent Amplify pour faire de l'exploitation des données un avantage concurrentiel.



Le 2 juin 2023

À travers un ensemble de solutions et services prêts à l'emploi, l'expertise d'Axway s'illustre dans les domaines suivants :

- **Gestion des API** : Amplify associe des fonctionnalités de gestion des API et de gouvernance des microservices pour rationaliser la gestion, l'analyse et l'expansion des services digitaux ;
- **Intégration d'applications** : Amplify permet par exemple d'accéder à un ensemble de scénarios d'intégration préconstruits via des capacités IPaaS ;
- **Gestion des transferts de fichiers (MFT)** : gestion des flux de données critiques les plus volumineux de manière flexible et sécurisée ;
- **Intégration B2B** : orchestration des interactions commerciales sur toutes les chaînes de valeur au sein de l'entreprise.

L'écosystème Amplify

La plateforme Amplify, basée sur les API, est capable de faire évoluer les solutions d'infrastructures existantes des plus grandes organisations, et s'accommode aussi bien d'architectures cloud, qu'hybrides ou on-premise. Elle est distribuée en Souscription ou sous forme de Licence pour répondre aux enjeux de tous types de clients.

En plus des fonctionnalités technologiques décrites précédemment, la plateforme Amplify offre de nombreux atouts à forte valeur ajoutée :

- **Agilité** : plan de gestion unique permettant de contrôler toutes les passerelles fournisseurs de l'écosystème, offrant une visibilité et une traçabilité automatisée des flux de transactions ;
- **Flexibilité** : visibilité et gouvernance en mode « mains libres », intégration avec les infrastructures et passerelles Axway et non-Axway ;
- **Efficacité** : automatisation qui permet la gestion et le maintien de l'intégrité du catalogue ainsi que la suppression des longues interventions manuelles ;
- **Réduction des risques** : plateforme ouverte et sécurisée, basée sur les événements, permettant d'automatiser les processus et de les intégrer à l'existant, créant ainsi une gouvernance productive qui accélère l'activité.

L'offre Amplify constitue un levier de croissance important pour Axway dans les années à venir. Sa montée en puissance permet notamment à Axway de poursuivre l'évolution de son activité vers les offres en Souscription à travers un modèle d'affaires croissant, profitable et offrant une bonne visibilité à moyen terme.



Le 2 juin 2023

5.3. Activité d'Axway Software en 2022

5.3.1. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	314 031	285 548
Charges de personnel	- 191 441	- 180 629
Achats et charges externes	- 65 180	- 60 144
Impôts et taxes	- 2 684	- 3 291
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	- 11 415	- 10 748
Autres produits et charges opérationnels courants	2 964	2 173
Résultat opérationnel d'activité	46 273	32 908
en % du CA HT	14,7 %	11,5 %
Charges liées aux stock-options et assimilés	- 3 388	- 4 352
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	- 5 497	- 8 626
Résultat opérationnel courant	37 388	19 930
en % du CA HT	11,9 %	7,0 %
Autres produits et charges opérationnels	- 83 790	- 2 652
Résultat opérationnel	- 46 402	17 278
en % du CA HT	- 14,8 %	6,1 %
Coût de l'endettement financier net	- 2 068	- 1 302
Autres produits et charges financiers	1 021	541
Impôt sur le résultat	7 408	- 6 913
Résultat net des activités poursuivies	- 40 041	9 604
Résultat net de l'exercice	- 40 041	9 604
en % du CA HT	- 12,8 %	3,4 %
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	2
dont part attribuable aux propriétaires de la société mère	- 40 045	9 602



Le 2 juin 2023

5.3.2. Chiffre d'affaires par type d'activité

(en millions d'euros)	2022	2021 Retraité*	2021 Publié	Croissance totale	Croissance organique
Licences	11,6	19,6	18,6	- 37,6 %	- 40,8 %
Souscription	154,0	117,6	114,2	+ 34,8 %	+ 31,0 %
Maintenance	111,2	125,0	119,0	- 6,6 %	- 11,1 %
Services	37,3	35,4	33,8	+ 10,3 %	+ 5,4 %
Axway Software	314,0	297,6	285,5	+ 10,0 %	+ 5,5 %

* Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change 2022.

Conformément aux prévisions de l'entreprise, le chiffre d'affaires de l'activité Licences a poursuivi sa contraction pour atteindre 11,6 M€ en 2022, soit 4 % du chiffre d'affaires total, en baisse organique de 40,8 %. L'essentiel de l'activité reposant désormais sur des produits spécialisés non disponibles en souscription, les ventes de licences devraient commencer à se stabiliser en 2023.

Comme sur les 3 années précédentes, l'activité Souscription a connu une très forte croissance en 2022. Avec un chiffre d'affaires annuel de 154,0 M€, l'activité a progressé de 34,8 % au total et de 31,0 % organiquement. L'activité Souscription représente désormais 49 % du chiffre d'affaires total d'Axway. Alors que le chiffre d'affaires reconnu au titre des contrats Axway Managed continue de progresser à un rythme dynamique mais linéaire, avec une croissance de l'ordre de 20 %, le chiffre d'affaires Customer Managed a enregistré une très forte hausse de 52 %. Sur l'année, la valeur annuelle des nouveaux contrats de souscription (ACV) signés a été de 49,3 M€, en hausse de 44 % par rapport à 2021. De plus, les revenus upfront issus des contrats de souscription Customer Managed ont représenté 78,7 M€ en 2022 (51,5 M€ en 2021).

Le chiffre d'affaires Maintenance a atteint 111,2 M€ en 2022, en recul total de 6,6 % et organique de 11,1 %. Avec un très bon taux de renouvellement de l'ordre de 95 % sur l'année, la baisse de l'activité, anticipée, s'explique principalement par la diminution des ventes de licences et la migration des clients vers des contrats en souscription. La tendance annuelle, conforme aux prévisions, devrait se poursuivre à un rythme similaire en 2023.

À fin décembre 2022, l'ARR (Annual Recurrent Revenue) d'Axway était de 196,5 M€, en hausse de 12,5 % à périmètre et taux de change constants par rapport à fin 2021. Cet indicateur, qui combine les revenus récurrents de tous les contrats actifs de maintenance et de souscription, y compris, le cas échéant, les revenus de souscription upfront lissés mensuellement, donne une vision claire de la prévisibilité du modèle économique d'Axway. Les revenus issus de contrats renouvelables ont représenté 84 % du chiffre d'affaires total en 2022.

Le réajustement du niveau d'activité dans les Services par rapport à l'année précédente s'est poursuivi fin 2022 et s'est traduit par un chiffre d'affaires annuel de 37,2 M€, soit 12 % du chiffre d'affaires total d'Axway. La bonne maîtrise des prix de vente et des affectations des salariés a permis de générer une croissance organique de 5,4 % sur l'année. Pour 2023, Axway prévoit que le chiffre d'affaires de l'activité Services se maintiendra autour de 12 à 13 % du chiffre d'affaires total.



Le 2 juin 2023

5.3.3. Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	2022	2021 Retraité*	2021 Publié	Croissance totale	Croissance organique
France	91,6	81,2	81,4	+ 12,5 %	+ 12,8 %
Reste de l'Europe	68,4	66,6	67,4	+ 1,5 %	+ 2,7 %
Amériques	133,3	131,1	119,4	+ 11,6 %	+ 1,6 %
Asie/Pacifique	20,8	18,6	17,3	+ 19,8 %	+ 11,8 %
Axway Software	314,0	297,6	285,5	+ 10,0 %	+ 5,5 %

* Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change 2022

La France a réalisé un chiffre d'affaires de 91,6 M€ en 2022 (29 % du chiffre d'affaires total), en croissance organique de 12,8 %. Cette excellente performance a été rendue possible par la signature de 15 contrats de migration d'une valeur supérieure à 1 M€ chacun vers les offres de souscription MFT et Axway Financial Accounting Hub, ainsi que par la stabilité de l'activité Services.

La région Reste de l'Europe a affiché une croissance organique de 2,7 % en 2022, avec un chiffre d'affaires de 68,4 M€, soit 22 % du chiffre d'affaires total. La performance d'Axway a été particulièrement solide en Allemagne grâce à la mise en place d'une nouvelle équipe qui a contribué à conclure plusieurs contrats clés avec la base de clients d'Axway et a généré plus de 15 % du chiffre d'affaires du pays avec de nouveaux clients.

Les Amériques (États-Unis et Amérique latine) ont généré un chiffre d'affaires de 133,3 M€ sur l'année (42 % du chiffre d'affaires total), en croissance organique de 1,6 %. L'activité d'Axway a nettement progressé en Amérique latine, grâce à la demande forte pour l'offre Amplify API Management, qui s'est traduite par la signature de plusieurs nouveaux contrats majeurs. En Amérique du Nord, les offres de services managés B2B en souscription ont été en forte hausse et contribueront à la croissance du chiffre d'affaires dans les mois à venir, au fur et à mesure de la consommation des services par les clients.

L'Asie/Pacifique a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 20,8 M€ (7 % du chiffre d'affaires total), avec une croissance organique de 11,8 %. En 2022, les activités, très concentrées sur les API et le MFT dans la région, ont été portées par les nouveaux clients avec qui le volume d'affaires a augmenté de 28 % sur l'année.



Le 2 juin 2023

5.3.4. Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(en millions d'euros)	2022	2021
Chiffres d'affaires	314,0	285,5
<i>dont Licences</i>	11,6	18,6
<i>dont Souscription</i>	154,0	114,2
<i>dont Maintenance</i>	111,2	119,0
Sous-total Produits	276,7	251,7
Services	37,3	33,8
Coût des ventes	91,4	83,3
<i>dont Licences et Maintenance</i>	26,4	24,6
<i>dont Souscription</i>	29,4	27,0
<i>dont Services</i>	35,6	31,7
Marge brute	222,6	202,3
<i>en % du CA</i>	70,9 %	70,8 %
Charges opérationnelles	176,4	169,4
<i>dont Frais commerciaux</i>	93,2	89,0
<i>dont Frais de Recherche et Développement</i>	57,3	55,3
<i>dont Frais généraux</i>	25,9	25,0
Résultat opérationnel d'activité	46,3	32,9
<i>en % du CA</i>	14,7 %	11,5 %

a. Coût des ventes et marge brute

En 2022, la marge brute s'est élevée à 70,9 % du chiffre d'affaires en légère progression par rapport à 2021 (70,8 %).

Dans un contexte de transformation du modèle d'affaires, la marge brute sur l'activité Souscription a compensé la contraction attendue de la marge brute sur les activités Licence et Maintenance.

La hausse des revenus de Souscription de 31 % associée à une augmentation des coûts dans une moindre proportion (+ 8,7 % qui sont des coûts d'hébergement et de salaires) ont permis au Groupe d'obtenir une marge brute de 80,9 %, en très forte hausse par rapport à celle de 2021 qui était de 76,4 %.

La marge brute sur les activités Licence et Maintenance est passée de 82,1 % en 2021 à 78,5 % en 2022, conformément à l'attrition sur les revenus de maintenance.

La marge brute sur l'activité services est plus marginale. Elle s'est élevée à 4,5 %, en recul par rapport à 2021 (6,4 %).

b. Charges opérationnelles

En 2022, Axway a réalisé un résultat d'exploitation de 46,3 M€, soit 14,7 % du chiffre d'affaires, contre 11,5 % en 2021. Les charges opérationnelles rapportées au chiffre d'affaires ont diminué grâce à une gestion optimisée des coûts : elles sont passées d'un total représentant 59,3 % du chiffre d'affaires en 2021 à 56,2 % en 2022. Alors que le chiffre d'affaires a progressé de 10 % au total, soit + 28 M€ sur la période, les charges opérationnelles ont augmenté de 7 M€.



Le 2 juin 2023

Les coûts de « Sales et Marketing » se sont élevés à 93,2 M€ (29,7 % du chiffre d'affaires), en baisse par rapport à 2021 (31,2 % du chiffre d'affaires).

Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 57,3 M€ soit 18,3 % du chiffre d'affaires contre 19,4 % en 2021 grâce à la rationalisation du portefeuille de produits et au recentrage stratégique des investissements.

Les frais généraux ont représenté 25,9 M€, soit 8,2 % du chiffre d'affaires, en baisse par rapport à 2021 (8,8 %).

c. Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2022, la situation financière d'Axway était solide avec une trésorerie de 18,3 M€ et une dette bancaire de 87,8 M€.



5.3.5. Bilan au 31 décembre 2022

Actif

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Écarts d'acquisition	297 792	348 326
Immobilisations incorporelles	8 685	15 073
Immobilisations corporelles	12 469	14 272
Droits d'utilisation des biens pris en location	20 139	23 545
Actifs financiers et autres actifs non courants	11 810	8 817
Impôts différés actifs	23 062	14 616
Actifs non courants	373 956	424 650
Clients et comptes rattachés	148 149	105 102
Autres créances courantes	30 642	27 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 321	25 355
Actifs courants	197 112	158 263
Total de l'actif	571 068	582 913

Capitaux propres et passif

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capital	43 267	43 267
Réserves liées au capital	113 380	113 380
Réserves consolidées et autres réserves	211 204	205 965
Résultat de l'exercice	- 40 045	9 602
Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère	327 807	372 215
Participations ne donnant pas le contrôle	9	5
Total des capitaux propres	327 816	372 220
Emprunts et dettes financières – part à long terme	84 594	60 097
Dettes financières de location – part à long terme	23 468	27 198
Impôts différés passifs	2 680	3 870
Autres dettes non courantes y compris les provisions à long terme	9 013	9 772
Passifs non courants	119 755	100 937
Emprunts et dettes financières – part à court terme	3 213	1 718
Dettes financières de location – part à court terme	5 774	6 167
Fournisseurs et comptes rattachés	11 271	10 899
Produits constatés d'avance	55 628	55 826
Autres dettes courantes	47 612	35 145
Passifs courants	123 497	109 755
Total du passif	243 252	210 693
Total des capitaux propres et du passif	571 068	582 913



5.3.6. Politique d'investissements

a. Principales acquisitions

Axway Software, a acquis, le 15 juin 2022, 100 % du capital de la société DXchange Technologies Private Limited en Inde. La société DXchange Technologies Private Limited détient 100 % des actions de la filiale DXvmt Technologies Private Limited en Inde. Les activités de DXchange Technologies Private Limited sont consolidées dans les comptes d'Axway à compter du 30 juin 2022.

b. Recherche et Développement

Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 57,3 M€ soit 18,3 % du chiffre d'affaires contre 19,4 % en 2021 grâce à la rationalisation du portefeuille de produits et au recentrage stratégique des investissements.

c. Propriété intellectuelle et brevets

Au 31 décembre 2022, Axway disposait de 28 brevets déposés (Issued and/or Published) sur ses technologies et solutions. Ces brevets sont essentiellement déposés aux États-Unis, sur le segment de marché de la sécurisation et de l'intégrité des échanges de données. Il n'existe aucune dépendance particulière de l'activité globale d'Axway vis-à-vis d'un brevet particulier ou d'une technologie.

d. Équipements

En 2022, les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles sont de 2,1 M€. Ils portent sur des acquisitions d'équipements informatiques (serveurs, stations de travail et réseaux) pour 1,7 M€.

5.4. Priorités stratégiques et ambitions

5.4.1. L'engagement des collaborateurs

La réussite du projet d'Axway repose sur l'engagement de ses collaborateurs et leur volonté continue de fournir aux clients une expérience de la plus haute qualité. Chaque salarié, quel que soit son rôle dans l'entreprise, doit avoir une bonne compréhension de la stratégie d'Axway et de l'impact de ses travaux sur l'expérience globale des clients. Axway s'efforce d'entretenir un dialogue constant avec ses collaborateurs pour les informer des réflexions et évolutions stratégiques en cours et continuera dans cette voie en 2023. À travers ses efforts de communication interne et le suivi attentif du développement de ses talents Axway entretient un cercle vertueux qui sert toutes les parties prenantes de l'entreprise dont ses clients, à travers leur niveau de satisfaction.

5.4.2. L'amélioration continue de l'agilité et de l'efficacité opérationnelle

Pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation et à l'utilisation faite des données par les grandes entreprises, l'organisation d'Axway a fréquemment évolué depuis 2018.



Le 2 juin 2023

Pour maximiser sa compétitivité et répondre le plus efficacement possible aux besoins de ses clients, Axway cherche constamment à améliorer ses processus internes et à optimiser l'utilisation de ses ressources pour garder un bon niveau de contrôle sur ses coûts. En parallèle, l'évolution des modes de contractualisation propre à l'industrie logicielle et les traitements comptables qui en découlent complexifient l'interprétation des états financiers de l'entreprise qui doit redoubler d'agilité pour s'assurer une bonne visibilité.

Dans ce contexte, Axway n'a cessé que de renforcer ses outils et systèmes et a instauré une organisation interne matricielle, par ligne de produits et géographie, qui offre une vision panoramique de l'état des affaires.

D'année en année, l'entreprise améliore la fiabilité de ses projections pour s'autoriser des décisions stratégiques rapides et éclairées.

L'entreprise poursuivra ses efforts en 2023, sur la base d'un portefeuille de produit rationalisé et d'une performance financière pérenne qui permettent la relance d'une stratégie opportuniste de croissance externe.

5.4.3. Objectifs 2023 & Perspectives

A l'horizon 2023, l'objectif d'Axway est de maintenir une croissance organique de son chiffre d'affaires comprise entre 0 % et 3 %. La société entend également améliorer à nouveau son résultat opérationnel d'activité pour atteindre 15 à 18 % du chiffre d'affaires.

À moyen terme, les ambitions d'Axway seront :

- d'atteindre un chiffre d'affaires de 500 M€ grâce à une croissance organique des ventes et à des acquisitions ;
- de générer un taux de marge opérationnelle d'activité approchant 20 % du chiffre d'affaires.



6. Déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière du groupe Sopra GMT correspond aux déclarations de performance extra-financière des groupes Sopra Steria et Axway Software. Ces dernières sont publiées dans les documents d'enregistrement universel respectifs des deux sociétés et ont fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant conformément à l'article L225-102-1.

Pour Sopra Steria, ces informations figurent principalement au "*chapitre 4 Responsabilité d'entreprise*", de la page 101 à 188 du Document d'enregistrement universel 2022, y compris le rapport de l'organisme tiers indépendant présent à partir de la page 183.

Pour Axway Software, ces informations figurent principalement au "*chapitre 3 Responsabilité d'entreprise*", de la page 53 à 108 du Document d'enregistrement universel 2022, y compris le rapport de l'organisme tiers indépendant présent à partir de la page 101.

Le 2 juin 2023

7. Tableau des filiales et participations de Sopra GMT

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
(en milliers d'euros)										
Participations										
Sopra Steria Group	20 548	1 477 086	19,64%	89 890	89 890	-	-	1 891 556	167 666	12 914
Axway Software	43 267	169 839	21,09%	80 912	80 912	-	-	181 820	-8 038	1 801
(*) cf.comptes sociaux participations								(*)	(*)	



8. Actionnariat

8.1. Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de SOPRA GMT s'élève à 7 432 432 €. Il est composé de 464 527 actions d'une valeur nominale de 16 €.

En 2021, Sopra GMT avait racheté 3 170 actions propres auprès de six managers pour un prix unitaire de 1 240,56 €. Parmi les 3 170 actions auto détenues :

- 1 823 actions sont affectées à un compte d'auto-détention, en attente d'attribution aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites de performance, décidés en juin 2021 et en avril 2022 ;
- 1 347 actions ont été annulées sur l'exercice 2022, conformément à la loi, entraînant une réduction de capital de 21 552 € et une réduction des réserves facultatives de 1 649 482 €

8.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- Mademoiselle Elisa COMMANAY, Mademoiselle Laetitia COMMANAY et Monsieur Ludovic COMMANAY possèdent chacun la nue-propriété de plus du vingtième du capital ;
- Monsieur et Madame Pierre-Yves COMMANAY possèdent ensemble la nue-propriété de plus du dixième du capital ;
- Monsieur Yann METZ-PASQUIER possède la nue-propriété de plus du dixième du capital ;
- Monsieur Eric PASQUIER possède la nue-propriété de plus du quart du capital ;
- Monsieur et Madame Pierre PASQUIER possèdent ensemble et séparément l'usufruit de plus des deux tiers du capital.
- La société REGENCE possède :
 - Plus du vingtième du capital social et des droits de vote en pleine propriété ;
 - Plus du cinquième du capital social en nue-propriété, Mme ODIN Marie-Louise conservant l'usufruit des actions correspondantes.

Le 2 juin 2023

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital de Sopra GMT était la suivante :

Groupe d'actionnaires	Pleine propriété	Usufruit	Nue propriété	Total	%
Pierre et Marie-Thérèse Pasquier	2	318 044	-		
Groupe familial Commanay	2	-	132 517		
Eric Pasquier	2	-	132 517		
Yann Metz-Pasquier	-	-	53 010		
Groupe familial Pasquier	6	318 044	318 044	318 050	68,47%
Marie-Louise Odin	2	98 967	-		
Société Régence	33 081	-	98 967		
Groupe familial Odin	33 083	98 967	98 967	132 050	28,43%
Groupe Managers	12 604	-	-	12 604	2,71%
Auto-détention	1 823			1 823	0,39%
TOTAL	47 516	417 011	417 011	464 527	100,00%

Au 31 décembre 2022, la répartition des droits de vote de Sopra GMT était la suivante :

Groupe d'actionnaires	AGO		AGE	AGO		AGE
	Affectation du résultat	Toutes autres décisions		Affectation du résultat	Toutes autres décisions	
	4	4	4			
	297 208	297 208	-			
	338 880	-	-			
Pierre et Marie-Thérèse Pasquier	636 092	297 212	4	68,74%	32,12%	0,00%
Groupe familial Commanay	4	141 290	265 038	0,00%	15,27%	28,64%
Eric Pasquier	4	149 948	265 038	0,00%	16,20%	28,64%
Yann Metz-Pasquier	-	47 650	106 020	0,00%	5,15%	11,46%
Groupe familial Pasquier	636 100	636 100	636 100	68,74%	68,74%	68,74%
Groupe familial Odin	264 100	264 100	264 100	28,54%	28,54%	28,54%
Groupe Managers	25 208	25 208	25 208	2,72%	2,72%	2,72%
Auto-détention				0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	925 408	925 408	925 408	100,00%	100,00%	100,00%

Cette répartition des droits de vote est fonction des droits différents attachés aux actions suivant qu'elles ont fait l'objet d'une donation de leur nue-propriété sous un régime de droit commun ou dans le cadre du dispositif prévu à l'article 787 B du Code Général des Impôts (cf. article 12 des statuts).

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.



8.3. Plan d'attribution d'actions gratuites (art. L225-197-4 du Code de commerce)

Attributions d'actions gratuites autorisées par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019

L'Assemblée générale du 25 juin 2019 a donné autorisation au Conseil d'Administration de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de la Société et du Groupe et des mandataires sociaux de la Société éligibles. Cette autorisation d'une durée de 38 mois ne peut donner droit à l'attribution d'un nombre d'actions supérieur à 13 941, soit 3% du capital de la Société à la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation lors de ses réunions du 25 juin 2021 et du 24 avril 2022.

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'attribution d'actions gratuites – exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit Code relatifs aux attributions d'actions gratuites.

En vertu de l'autorisation mentionnée ci-dessus, le Conseil d'administration du 27 avril 2022 a attribué 400 droits à actions gratuites de performance, sous forme de deux plans dénommés PAGA 2022.

Cette attribution est soumise à une condition de présence et, à hauteur de 75% des droits, à une condition de performance économique. La condition de performance économique est mesurée à partir de trois critères affectés du même poids (Croissance organique du chiffre d'affaires consolidé de Sopra Steria Group, Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé de Sopra Steria Group en % du chiffre d'affaires et Flux net de trésorerie disponible consolidé de Sopra Steria Group), appréciés sur les exercices 2022 à 2024 pour le PAGA 2022-1, 2023 à 2025 pour le PAGA 2022-2.

8.4. Délégations dans le domaine des augmentations de capital

Le Conseil d'administration ne dispose d'aucune délégation ou autorisation dans le domaine des augmentations de capital autre que celle mentionnée au paragraphe précédent.

Le 2 juin 2023

9. Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat de l'exercice de 12 282 273,21 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	12 282 273,21 €
Report à nouveau antérieur	<u>36 159,95 €</u>
Total	12 318 433,16 €

Affectation

À la Réserve légale	0,00 €
À titre de distribution aux actionnaires	7 277 054,00 €
Aux autres réserves	5 041 379,16 €
Au report à nouveau	<u>0,00 €</u>
Total	12 318 433,16 €

Il est proposé de fixer le montant du dividende unitaire à 15,65 € par action. Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'administration en date du 22 juin 2022, un acompte de 5,35 € par action a déjà été versé aux actionnaires. Ceux-ci percevront le solde de 10,30 € lors de la mise en paiement du dividende de l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>
2021	16,80 €
2020	2,85 €
2019	3,90 €



10. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice n'intègre aucune charge non déductible du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.



11. Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Convention cadre d'animation de groupe avec Sopra Steria Group et Axway Software

Dans le cadre d'une convention cadre d'animation de groupe autorisée par les Conseils d'administration des 3 sociétés concernées le 27 avril 2011, Sopra GMT effectue des prestations ayant trait à la réflexion stratégique, à la coordination de la politique générale entre Sopra Steria Group et Axway Software et au développement de synergies entre ces deux sociétés et assure des missions de conseil et d'assistance, notamment en matière de finance et de contrôle.

Le contrat, d'une durée initiale de deux ans, à compter du 1er juillet 2011, était renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de deux années, sauf notification contraire avec un préavis de trois mois. Par avenant en date du 3 juin 2013, les parties ont décidé de retenir une durée indéterminée avec possibilité de résiliation assortie d'un préavis de 12 mois.

La refacturation de ces prestations à Sopra Steria Group et à Axway Software a été effectuée sur la base d'un « Cost plus » de 7 % (hors charges liées à l'activité associée à la gestion par Sopra GMT de ses participations, estimée à 5 %).

Les montants facturés par Sopra GMT au titre de l'année 2022 s'élèvent à :

- 1 473 k€ pour Sopra Steria Group,
- 1 168 k€ pour Axway Software.

Les montants facturés par Sopra Steria à Sopra GMT au titre de l'année 2022, dans le cadre de la convention d'animation, s'élèvent à 163 k€.

12. Informations concernant les mandataires sociaux

12.1. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des principaux mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

■ **Pierre PASQUIER**

- Président-Directeur Général de Sopra GMT
- Président du Conseil d'administration de Sopra Steria Group
- Président du Conseil d'administration d'Axway Software
- Administrateur de CS Group
- Président du Conseil d'administration de CS Group France
- Administrateur de Sopra Banking Software
- Représentant permanent de Sopra GMT, Président de Sopra HR Software SAS

Le mandat d'administrateur de Sopra GMT de M. Pierre PASQUIER arrivera à terme à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

■ **Eric PASQUIER**

- Administrateur et Directeur Général Délégué de Sopra GMT
- Administrateur de Sopra Steria Group
- Président du Conseil d'administration de Sopra Banking Software
- Administrateur de CS Group France

Le mandat d'administrateur de Sopra GMT de M. Éric PASQUIER arrivera à son terme à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

■ **Nicolas ODIN**

- Administrateur de Sopra GMT
- Président de Régence

Le mandat d'administrateur de Sopra GMT de M. Nicolas ODIN arrivera à terme à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

■ **Pierre-Yves COMMANAY**

- Administrateur de Sopra GMT
- Administrateur d'Axway Software

Le mandat d'administrateur de Sopra GMT de M. Pierre-Yves COMMANAY arrivera à terme à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.



Le 2 juin 2023

■ **Yann METZ-PASQUIER**

- Administrateur de Sopra GMT
- Administrateur d’Axway Software

Le mandat d’administrateur de Sopra GMT de M. Yann METZ-PASQUIER arrivera à son terme à l’issue de l’Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2023.



13. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ACA Nexia

– 31, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris.

Représenté par Mme Sandrine GIMAT.

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

- Cabinet Mazars – 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie.

Représenté par M. Alain CHAVANCE et M. Jérôme NEYRET.

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

14. Informations complémentaires sur les projets de résolution soumis à l'Assemblée générale

14.1. Rémunération des administrateurs (quatrième résolution)

Il est proposé de fixer le montant annuel de la rémunération totale allouée aux administrateurs à raison de leur mandat (anciennement jeton de présence) à 72.000€ par exercice. Ce montant, inchangé par rapport à l'exercice 2022, sera réparti entre les administrateurs en fonction de leur participation aux différentes réunions du Conseil d'administration.

14.2. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Yves Commanay (cinquième résolution)

Il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Yves Commanay pour une période de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

14.3. Modification de la limite d'âge associée aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ; Modification corrélative des statuts

Afin de permettre à M. Pierre Pasquier la poursuite de son activité actuelle au sein de Sopra GMT et de déconnecter la question du terme de cette activité des limites d'âge statutaires, prévenant ainsi toute spéculation de la part d'éventuels observateurs ou activistes, il est proposé de fixer la limite d'âge associée aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général à cent ans et de modifier en conséquence les statuts de la société.



Le 2 juin 2023

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration



Le 2 juin 2023

Résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices

(en euros)	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 432 432	7 453 984	7 453 984	7 453 984	7 435 584
Nombre d'actions émises	464 527	465 874	465 874	465 874	464 724
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 622 876	2 342 011	1 804 937	2 322 133	1 868 812
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	12 879 035	8 232 228	-3 312 429	6 459 090	7 660 211
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-989
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	12 282 274	7 828 443	-3 374 466	6 536 337	7 790 257
Montant des bénéfices distribués	7 277 054	7 826 683	1 327 741	1 816 909	2 416 565
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	27,73	17,67	-7,11	13,86	16,49
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	26,44	16,80	-7,24	14,03	16,76
Dividende versé à chaque action	15,65	16,80	2,85	3,90	5,20
Personnel					
Nombre de salariés	5	5	6	6	6
Montant de la masse salariale	1 416 540	1 529 861	1 175 747	1 099 305	987 735
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	1 076 153	916 759	497 189	631 721	362 735



SOPRA GMT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOPRA GMT

Société anonyme

RCS - RCS Annecy - 348 940 263

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société SOPRA GMT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOPRA GMT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Ecart d'acquisition**

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe 8.1 des notes explicatives aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

- **Engagements de retraite**

La société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées tel qu'indiqué dans le paragraphe 5.3 des notes explicatives aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes.

- **Actifs d'impôts différés**

La société reconnaît les actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans le paragraphe 6.3 des notes explicatives aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses à la base de l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code,

les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

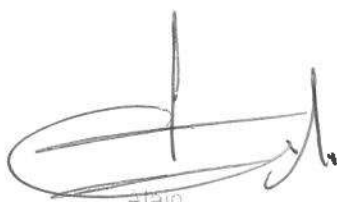
provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes ;

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 6 juin 2023



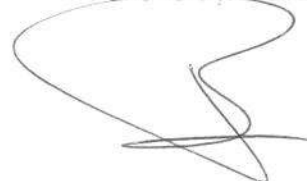
Alain
Chavance



Jérôme
Neyret

Aca Nexia

Paris, le 6 juin 2023



Sandrine
Gimat

Sopra GMT

Comptes consolidés 2022

Sommaire

État du résultat net consolidé

État du résultat global consolidé

État de la situation financière consolidée

État des variations des capitaux propres consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

État du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	4.1	5 401,7	4 954,9
Charges de personnel	5.1	-3 343,8	-3 094,1
Achats et charges externes	4.2.1	-1 380,8	-1 226,1
Impôts et taxes		-45,6	-43,6
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		-153,2	-183,3
Autres produits et charges opérationnels courants		21,1	4,2
Résultat opérationnel d'activité		499,4	412,1
En % du CA HT		9,2%	8,3%
Charges liées aux stocks options et assimilés	5.4	-27,1	-11,4
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		-37,8	-41,8
Résultat opérationnel courant		434,5	358,8
En % du CA HT		8,0%	7,2%
Autres produits et charges opérationnels	4.2.2	-120,2	-37,7
Résultat opérationnel		314,3	321,1
En % du CA HT		5,8%	6,5%
Coût de l'endettement financier net	11.1.1	-12,0	-10,9
Autres produits et charges financiers	11.1.2	-5,2	-9,8
Charge d'impôt	6.1	-75,8	-100,4
Résultat net des entreprises associées		-1,9	-1,3
Résultat net des activités poursuivies		219,4	198,8
Résultat net des activités cédées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		219,4	198,8
En % du CA HT		4,1%	4,0%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	13.1.5	-181,4	-161,9
RESULTAT NET PART DU GROUPE		37,9	36,9

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net de l'ensemble consolidé		219,4	198,8
Autres éléments du résultat global :			
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	5.3	127,8	88,5
Effets fiscaux des écarts actuariels liés aux engagements de retraite		-33,5	-2,4
Variation de la juste valeur des titres AFS		16,7	3,7
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		111,0	89,9
Écarts de conversion		-44,0	69,9
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture d'investissement net		14,7	-18,6
Effets fiscaux des couvertures d'investissement net		-4,3	5,8
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie		2,1	6,6
Effets fiscaux des couvertures de flux de trésorerie		-0,1	-1,7
Éléments relatifs aux entreprises associées - recyclables en résultat		-	-
Sous-total des éléments recyclables en résultat		-31,6	62,0
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		79,4	151,9
RESULTAT GLOBAL		298,8	350,7
Part du Groupe		55,3	66,9
Intérêts minoritaires		243,4	283,8

État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition	8.1	2 256,4	2 347,3
Immobilisations incorporelles	8.2	175,4	192,2
Immobilisations corporelles	8.3	154,0	143,9
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	380,1	366,7
Titres de participation mis en équivalence		1,8	2,3
Autres actifs financiers non courants	7.1	128,5	2 256,4
Engagements de retraite et assimilés	5.3	38,5	175,4
Impôts différés actifs	6.3	150,1	154,0
Actif non courant		3 284,7	380,1
Clients et comptes rattachés	7.2	1 247,5	128,5
Autres actifs courants	7.3	441,4	20,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.2	383,5	150,1
Actif courant		2 072,3	1 844,6
Actifs destinés à la vente		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		5 357,1	5 173,9

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital		7,4	7,5
Réserves liées au capital		-	-
Réserves consolidées et autres réserves		325,3	284,2
Résultat de l'exercice		37,9	36,9
Capitaux propres - part du Groupe		370,7	328,6
Intérêts minoritaires		1 623,0	1 486,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13.1	1 993,7	1 814,7
Emprunts et dettes financières - part non courante	11.3	468,5	578,1
Dettes sur biens pris en location - part non courante	9.2	336,3	316,4
Impôts différés passifs	6.3	71,7	55,3
Engagements de retraite et assimilés	5.3	198,3	318,1
Provisions non courantes	10.1	52,3	63,3
Autres dettes non courantes	7.4	17,2	17,6
Passif non courant		1 144,1	1 348,9
Emprunts et dettes financières - part courante	11.3	197,5	103,9
Dettes sur biens pris en location - part courante	9.2	83,5	81,8
Provisions courantes	10.1	48,1	44,2
Fournisseurs et comptes rattachés		324,5	335,7
Autres dettes courantes	7.5	1 565,6	1 444,8
Passif courant		2 219,2	2 010,3
Passifs non courants destinés à être cédés		-	-
TOTAL DU PASSIF		3 363,4	3 359,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		5 357,1	5 173,9

État des variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Capitaux propres au 31/12/2020	7,5	-7,3	319,0	-37,2	282,0	1 274,5	1 556,4
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	1,5	1,5
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-8,9	-	-8,9	-	-8,9
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-42,4	-42,4
Palements fondés sur des actions	-	-	2,6	-	2,6	8,5	11,1
Opérations sur titres autodétenus	-	-9,4	-2,0	-	-11,4	-27,2	-38,6
Variations de périmètre	-	-	-0,8	-	-0,8	0,7	-0,1
Autres mouvements	-	-	-1,8	-	-1,9	-13,2	-15,1
Transactions avec les actionnaires	-	-9,4	-10,8	-	-20,3	-72,1	-92,4
Résultat net de la période	-	-	36,9	-	36,9	161,9	198,8
Autres éléments du résultat global	-	-	-	30,0	30,0	121,9	151,9
Résultat global total de la période	-	-	36,9	30,0	66,9	283,8	350,7
Capitaux propres au 31/12/2021	7,5	-16,7	345,1	-7,3	328,6	1 486,1	1 814,7
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-2,8	-	-2,8	-	-2,8
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-62,7	-62,7
Palements fondés sur des actions	-	-	5,8	-	5,8	20,6	26,4
Opérations sur titres autodétenus	-	-2,2	-8,8	-	-11,1	-39,9	-51,0
Variations de périmètre	-	-	0,2	-	0,2	-	0,2
Autres mouvements	-	-	-5,2	-	-5,2	-24,5	-29,8
Transactions avec les actionnaires	-	-2,2	-10,9	-	-13,2	-106,6	-119,7
Résultat net de la période	-	-	37,9	-	37,9	181,4	219,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	17,4	17,4	62,0	79,4
Résultat global total de la période	-	-	37,9	17,4	55,3	243,4	298,8
Capitaux propres au 31/12/2022	7,5	-19,0	372,1	10,1	370,7	1 623,0	1 993,7

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net consolidé (y compris Intérêts minoritaires)	219,4	198,8
Dotations nettes aux amortissements et provisions	206,1	226,7
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-2,2	-4,8
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	25,3	9,9
Plus et moins-values de cession	85,6	-5,5
Profits et pertes de dilution	-	-0,8
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1,9	1,3
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	536,1	425,6
Coût de l'endettement financier net (y compris intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	19,1	18,0
Dividendes de titres non consolidés	-0,1	-
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	75,8	100,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	630,8	544,0
Impôt versé (B)	-90,4	-80,1
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-23,5	12,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	516,9	475,9
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-96,6	-57,5
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,2
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-4,9	-3,3
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0,7	1,5
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	-22,0	-89,2
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	0,1	-
Encaissements/(Décaissements) liés aux prêts et avances consentis	-4,4	0,3
Intérêts financiers nets reçus	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-0,1	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-127,0	-148,0
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-31,2	-29,7
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2,8	-8,9
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-62,7	-42,3
Encaissements/(Décaissements) liés aux emprunts	-18,8	-114,2
Loyers décaissés	-101,7	-112,5
Intérêts financiers nets versés (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	-13,9	-10,1
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	-18,8	-29,7
Autres flux liés aux opérations de financement	1,1	-2,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-248,9	-349,3
Incidence des variations des cours des devises (G)	-3,9	1,6
VARIATION DE TRESORERIE NETTE (D+E+F+G+H)	137,1	-19,9
Trésorerie d'ouverture	246,7	266,5
Trésorerie de clôture	383,8	246,7

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES	12
1.1. Base de préparation	12
1.2. Application de nouvelles normes et interprétations	12
1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire	12
1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation	12
1.3. Implications du conflit russo-ukrainien sur les états financiers consolidés de la période	12
1.3.1. Implications du conflit russo-ukrainien sur les états financiers consolidés du sous-groupe Sopra Steria	12
1.3.2. Impacts de la guerre en Ukraine sur les états financiers consolidés du sous-groupe Axway	12
1.4. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés	13
1.4.1. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés du sous-groupe Sopra Steria	13
1.4.2. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés du sous-groupe Axway	13
1.5. Estimations et jugements comptables déterminants	13
1.6. Format et conversion des états financiers	13
1.6.1. Format des états financiers	13
1.6.2. Conversion des états financiers	14
1.7. États de passage entre les comptes consolidés des sous-groupes Sopra/Steria et Axway et les comptes consolidés de Sopra GMT	15
1.7.1. État de passage de l'état du résultat net	16
1.7.2. État de passage de l'état de la situation financière nette	17
NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	18
2.1. Principales acquisitions	18
2.1.1. Principales acquisitions du sous-groupe Sopra Steria	18
2.1.2. Principales acquisitions du sous-groupe Axway	19
2.2. Autres évolutions du périmètre	19
2.2.1. Autres évolutions du périmètre du sous-groupe Sopra Steria	19
2.2.2. Autres mouvements de périmètre du sous-groupe Axway	20
NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE	20
3.1. Information sectorielle du sous-groupe Sopra Steria	20
3.1.1. Résultats sectoriels du sous-groupe Sopra Steria	20
3.1.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria	21
3.1.3. Ventilation par pays des actifs non courants du sous-groupe Sopra Steria	21
3.2. Information sectorielle du sous-groupe Axway	22
3.2.1. Ventilation par métiers du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	22
3.2.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	22
3.2.3. Ventilation géographique des actifs non courants du sous-groupe Axway	22
NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL	23

4.1. Chiffre d'affaires	23
4.1.1. Chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria par pôle	23
4.1.2. Chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	25
4.1.3. Chiffre d'affaires de Sopra GMT	27
4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel	28
4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité	28
4.2.2. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel	29
NOTE 5 - AVANTAGES AU PERSONNEL	30
5.1. Charges de personnel	30
5.1.1. Charges de personnel du sous-groupe Sopra Steria	30
5.1.2. Charges de personnel du sous-groupe Axway	30
5.1.3. Charges de personnel de Sopra GMT	30
5.2. Effectifs	30
5.2.1. Effectifs du sous-groupe Sopra Steria	30
5.2.2. Effectifs du sous-groupe Axway	31
5.2.3. Effectifs de Sopra GMT	31
5.3. Engagements de retraite et assimilés	31
5.3.1. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Sopra Steria	31
5.3.2. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Axway	37
5.3.3. Engagements de retraite et assimilés de la holding Sopra GMT	39
5.4. Paiements fondés en actions et assimilés	39
5.4.1. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Sopra Steria	39
5.4.2. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Axway	41
5.4.3. Paiements fondés en actions et assimilés de la holding Sopra GMT	42
5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)	43
5.5.1. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Sopra Steria	43
5.5.2. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Axway	43
5.5.3. Rémunération des principaux dirigeants de la holding Sopra GMT	44
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES RESULTATS	44
6.1. Charge d'impôt	44
6.1.1. Charge d'impôt du sous-groupe Sopra Steria	44
6.1.2. Charge d'impôt du sous-groupe Axway	44
6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	45
6.3. Impôts différés actifs et passifs	46
6.3.1. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Sopra Steria	46
6.3.2. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Axway	47
NOTE 7 - ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	49
7.1. Autres actifs financiers non courants	49
7.1.1. Catégories d'autres actifs financiers non-courants du sous-groupe Sopra Steria	49
7.1.2. Catégories d'actifs financiers non-courants du sous-groupe Axway	51
7.1.3. Catégories d'autres actifs financiers non-courants de la holding Sopra GMT	52
7.2. Clients et comptes rattachés	53
7.2.1. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Sopra Steria	53
7.2.2. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Axway	53
7.2.3. Clients et comptes rattachés de Sopra GMT	54
7.3. Autres actifs courants	55
7.3.1. Autres actifs courants du sous-groupe Sopra Steria	55

7.3.2. Autres actifs courants du sous-groupe Axway	55
7.4. Autres dettes non courantes	56
7.4.1. Autres dettes non courantes du sous-groupe Sopra Steria	56
7.4.2. Autres dettes non courantes du sous-groupe Axway	56
7.5. Autres dettes courantes	57
7.5.1. Autres dettes courantes du sous-groupe Sopra Steria	57
7.5.2. Autres dettes courantes du sous-groupe Axway	57
7.5.3. Produits constatés d'avance à moins d'un an du sous-groupe Axway	57
7.5.4. Autres dettes courantes de la holding Sopra GMT	58
NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	58
8.1. Ecarts d'acquisition	58
8.1.1. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Sopra Steria	58
8.1.2. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Axway	60
8.1.3. Ecarts d'acquisition de la holding Sopra GMT	64
8.2. Autres immobilisations incorporelles	64
8.2.1. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Sopra Steria	64
8.2.2. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Axway	65
8.3. Immobilisations corporelles	68
8.3.1. Immobilisations corporelles du sous-groupe Sopra Steria	68
8.3.2. Immobilisations corporelles du sous-groupe Axway	69
NOTE 9 - CONTRATS DE LOCATION	70
9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location	70
9.1.1. Droits d'utilisation du sous-groupe Sopra Steria	70
9.1.2. Droits d'utilisation du sous-groupe Axway	71
9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location	72
9.2.1. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Sopra Steria	72
9.2.2. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Axway	72
NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	72
10.1. Provisions courantes et non courantes	72
10.1.1. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Sopra Steria	72
10.1.2. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Axway	73
10.2. Passifs éventuels	74
10.2.1. Passifs éventuels du sous-groupe Sopra Steria	74
10.2.2. Passifs éventuels du sous-groupe Axway	74
NOTE 11 - FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	74
11.1. Charges et produits financiers	74
11.1.1. Coût de l'endettement financier net	74
11.1.2. Autres produits et charges financiers	75
11.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	76
11.2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	76
11.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Axway	77
11.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie de la holding Sopra GMT	77
11.3. Emprunts et dettes financières - Endettement financier net	78
11.3.1. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Sopra Steria	78
11.3.2. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Axway	79
11.3.3. Emprunts et dettes financières de la holding Sopra GMT	81
11.4. Instruments financiers inscrits au bilan	82
11.4.1. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Sopra Steria	82
11.4.2. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Axway	83

11.5. Gestion des risques financiers	84
11.5.1. Gestion des risques financiers du sous-groupe Sopra Steria	84
11.5.2. Gestion des risques financiers du sous-groupe Axway	91
NOTE 12 - FLUX DE TRESORERIE	93
12.1. Variation de l'endettement financier net	93
12.1.1. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria	93
12.1.2. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Axway	95
12.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie	95
12.2.1. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	95
12.2.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Axway	96
12.3. Autres flux de trésorerie	97
12.3.1. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	97
12.3.2. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Axway	97
NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION	97
13.1. Capitaux propres	97
13.1.1. Evolution du capital social	97
13.1.2. Opérations sur titres autodétenus	97
13.1.3. Dividendes	98
13.1.4. Réserves de conversion	98
13.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle	98
13.2. Résultat par action	98
NOTE 14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	98
14.1. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées).	98
14.2. Filiales et participations	99
NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	99
15.1. Engagements hors-bilan du sous-groupe Sopra Steria	99
15.1.1. Engagements donnés liés à l'activité courante	99
15.1.2. Engagements reçus	99
15.2. Engagements hors-bilan du sous-groupe Axway	99
15.2.1. Obligations contractuelles	99
15.2.2. Engagements donnés liés à l'activité courante	100
15.2.3. Engagements reçus – Covenants et Concours bancaires courants	100
15.2.4. Nantissements, garanties et sûretés	100
NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE	101
16.1. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Sopra Steria	101
16.2. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Axway	101
16.3. Evénements postérieurs à la clôture de période de la holding Sopra GMT	101
NOTE 17 - LISTE DES SOCIETES DU GROUPE	102
NOTE 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	104
18.1. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Sopra Steria	104
18.2. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Axway Software	104
18.3. Honoraires des commissaires aux comptes de la holding Sopra GMT	104

Sopra GMT, société anonyme de droit français, est une « holding animatrice » dont l'objet social est, en France et à l'étranger, l'activité de siège managérial et animateur de son groupe, comprenant notamment (i) la planification, la supervision, le contrôle des opérations courantes et l'assistance à la direction stratégique et organisationnelle des filiales, et (ii) l'acquisition, la détention durable, la gestion sur le moyen ou long terme, et le cas échéant l'arbitrage, de tous titres de participations, permettant d'exercer un contrôle de la société émettrice et une participation active à la conduite et à la direction de la politique du groupe et toutes opérations d'animation et de conduite de la politique des sociétés de son groupe.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 consistent principalement en l'amendement à IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* » relatif aux contrats déficitaires et aux coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire. Le Groupe n'a pas identifié d'impact de l'application de cet amendement.

Par ailleurs l'IFRS Interpretation Committee a publié au cours de l'exercice 2022 des décisions définitives dont notamment une relative aux « dépôts à vue faisant l'objet de restrictions ». Cette dernière, comme les autres, sont applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Elles n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas identifié de nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2022 et pouvant être appliqués de manière anticipée.

1.3. Implications du conflit russo-ukrainien sur les états financiers consolidés de la période

1.3.1. Implications du conflit russo-ukrainien sur les états financiers consolidés du sous-groupe Sopra Steria

Le Groupe n'est pas directement exposé à l'Ukraine, la Biélorussie ou la Russie à l'exception d'une petite structure sans activité commerciale et dont l'activité opérationnelle a été arrêtée au cours du premier semestre. Les coûts relatifs à cette opération s'élèvent à (-) 0,3 M€ et sont comptabilisés en *Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel* (cf. note 4.2.2). Elle est en cours de cession à la date d'arrêt des comptes.

En outre, le Groupe n'a pas identifié à ce stade d'effet indirect du conflit sur sa stratégie et sur sa performance financière.

1.3.2. Impacts de la guerre en Ukraine sur les états financiers consolidés du sous-groupe Axway

Le Groupe Axway n'a pas d'entité juridique en Ukraine, en Russie et en Biélorussie.

Le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays directement avec nos clients locaux ou indirectement avec nos partenaires locaux s'élevaient à moins de 0,2 m€ en 2022 et 0,2 m€ en 2021.

Au cours de l'exercice 2022,

- le Groupe a mis un terme aux contrats commerciaux existants à fin 2021 ;
- le Groupe n'a pas constaté de hausse des provisions des créances clients portant sur des créances en Ukraine et en Russie ;
- le Groupe n'a pas identifié de risque de liquidité compte tenu de sa faible exposition sur ces marchés ;
- le financement du Groupe n'est pas impacté par cette guerre en Ukraine ;
- la réévaluation des transactions en monnaie étrangère n'a pas été impactée car les créances issues de ces pays sont libellées en euros ;
- les achats énergétiques et les coûts d'hébergement ne sont pas significativement impactés à ce stade ;

- les engagements hors bilan du Groupe ne sont pas impactés, le Groupe n'a pas d'engagement hors bilan dans ces pays ;
- la comptabilisation des actifs d'impôt différé conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » n'est pas impactée car les bénéfices futurs du Groupe ne sont pas remis en cause par cette guerre en Ukraine ;
- les tests de dépréciations des actifs non financiers ne sont pas impactés. Compte tenu de la faible exposition d'Axway à ces marchés, les principales hypothèses opérationnelles et financières intervenues lors des tests de dépréciation au 31 décembre 2022 n'ont pas été modifiées.

1.4. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés

1.4.1. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés du sous-groupe Sopra Steria

Le Groupe décrit dans le chapitre 4 Responsabilité d'Entreprise au paragraphe 3.6 Taxinomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020) ses principales activités pour lesquelles il a un impact sur le climat et celles qui lui permettent de s'adapter aux effets du changement climatique. Cette analyse est réalisée au regard des indicateurs de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement. Elle démontre le rôle mineur des activités du Groupe et de son secteur dans l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet également de constater qu'à ce jour le Groupe n'est pas affecté par la survenance d'événements climatiques majeurs.

Ainsi, le Groupe juge, qu'à ce stade, l'impact financier des changements climatiques est nul dans ses états financiers. Par ailleurs, la démarche de transition des activités vers l'objectif de neutralité climatique du programme Climate Neutral Now n'emporte pas de conséquences significatives sur les états financiers du Groupe en 2022.

1.4.2. Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés du sous-groupe Axway

Le Groupe juge, qu'à ce stade, les changements climatiques n'engendrent pas d'effets dans ses états financiers, notamment eu égard à la nature de ses activités. Par ailleurs, sa trajectoire visant à réduire tant que possible les émissions du groupe d'ici à 2028 n'emporte pas de conséquences significatives sur ses comptes en 2022.

1.5. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application de ses méthodes comptables.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition (cf. note 8.1) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. note 5.3) ;
- la reconnaissance des revenus (cf. note 4.1) ;
- les durées de location et les valorisations des actifs et passifs des biens pris en location (cf. note 9) ;
- la valorisation d'actifs d'impôts différés (cf. note 6.3) ;
- les dettes sur détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle (cf. note 7.4) ;
- les provisions pour risques (cf. note 10.1).

1.6. Format et conversion des états financiers

1.6.1. Format des états financiers

Sopra GMT s'appuie pour la présentation de ses états financiers consolidés sur la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC n°2020-01 en date du 6 Mars 2020) relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative aux coûts et aux avantages accordés aux bénéficiaires des plans de stock-options, d'actions gratuites et d'actionnariat salarié ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le résultat opérationnel est ensuite obtenu en additionnant au *Résultat opérationnel courant* les *Autres produits et charges opérationnels*. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, dans l'analyse de la *Variation de l'endettement financier net*, le Groupe distingue l'*Ebitda*. Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel d'activité* hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

1.6.2. Conversion des états financiers

a- Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra GMT.

b- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique Autres éléments du résultat global et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21 « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* ». Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupes ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les principaux taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans le Groupe sont les suivants :

Devises du sous-groupe Sopra Steria

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2022	Exercice 2021	31/12/2022	31/12/2021
Couronne norvégienne	10,1026	10,1633	10,5138	9,9888
Couronne suédoise	10,6296	10,1465	11,1218	10,2503
Dinar tunisien	3,2568	3,2895	3,3289	3,2666
Dirham marocain	10,6438	10,6330	11,1608	10,5238
Dollar américain	1,0530	1,1827	1,0686	1,1326
Dollar de Singapour	1,4512	1,5891	1,4300	1,5279
Franc suisse	1,0047	1,0811	0,9847	1,0331
Livre sterling	0,8528	0,8596	0,8869	0,8403
Réal brésilien	5,4399	6,3779	5,6386	6,3101
Roupie (Inde)	82,6864	87,4392	88,1710	84,2292
Zloty polonais	4,6861	4,5652	4,6808	4,5969

Devises du sous-groupe Axway

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Livre sterling	0,8528	0,8596	0,8869	0,8403
Couronne suédoise	10,6296	10,1465	11,1218	10,2503
Leu roumain	4,9313	4,9215	4,9495	4,9490
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
Dollar américain	1,0531	1,1827	1,0666	1,1326
Dollar australien	1,5167	1,5749	1,5693	1,5615
Dollar de Hong-Kong	8,2451	9,1932	8,3163	8,8333
Dollar de Singapour	1,4512	1,5891	1,4300	1,5279
Yuan (Chine)	7,0788	7,6282	7,3562	7,1947
Réal (Brésil)	5,4399	6,3779	5,6366	6,3101
Franc suisse	1,0047	1,0811	0,9847	1,0331
Roupie indienne	82,6864	87,4392	88,1710	84,2292

c- Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, en *Autres produits et charges opérationnels courants* pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en *Autres produits et charges financiers* pour les autres, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

d- Hyperinflation au Liban

L'économie du Liban est une économie en hyperinflation. IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » définit les retraitements à apporter dans cette situation.

La monnaie fonctionnelle de la filiale du Groupe dans ce pays est le dollar américain. Dans cette situation, la norme ne requiert aucun ajustement.

1.7. États de passage entre les comptes consolidés des sous-groupes Sopra/Steria et Axway et les comptes consolidés de Sopra GMT

Les comptes consolidés de Sopra GMT sont constitués à partir de l'agrégation des :

- comptes individuels de la société mère Sopra GMT retraités en normes IFRS ;
- comptes consolidés du sous-groupe Sopra Steria ;
- comptes consolidés du sous-groupe Axway ;

et moyennant l'application des retraitements de consolidation suivants :

- élimination des relations intragroupe entre la société mère et les deux sous-groupes et entre les deux sous-groupes ;
- élimination des effets de la mise en équivalence du sous-groupe Axway dans les comptes consolidés du sous-groupe Sopra Steria ;
- élimination des titres de participation détenus par Sopra GMT et des dividendes internes, et ;
- reclassement des intérêts minoritaires.

1.7.1. Etat de passage de l'état du résultat net

(en millions d'euros)	Société-mère Sopra GMT IFRS	Sous-groupe Sopra Steria IFRS	Sous-groupe Axway IFRS	Elimination dividendes internes	Elimination intragroupe	Neutrali- sation impact MEQ Axway	Reclasse- ment intérêts minoritaires	Groupe Sopra GMT consolidé
Chiffre d'affaires	2,6	5 101,2	314,0	-	-16,1	-	-	5 401,7
Charges de personnel	-1,9	-3 150,5	-191,4	-	-	-	-	-3 343,8
Achats et charges externes	-0,6	-1 331,3	-65,2	-	16,3	-	-	-1 380,8
Impôts et taxes	-0,0	-42,8	-2,7	-	-	-	-	-45,6
Dotations aux amort., provisions, et dépréciations	-0,1	-45,8	-5,9	-	-	-	-	-51,8
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation d.	-	-95,9	-5,5	-	-	-	-	-101,4
Autres produits et charges d'exploitation	0,1	18,3	3,0	-	-0,1	-	-	21,1
Résultat opérationnel d'activités	0,0	453,1	46,3	-	-	-	-	499,4
Charges liées aux stocks options et assimilés	-0,5	-23,2	-3,4	-	-	-	-	-27,1
Dotations aux amortissements des incorporels affectés	-	-32,3	-5,5	-	-	-	-	-37,8
Résultat opérationnel courant	-0,5	397,6	37,4	-	-	-	-	434,5
Autres produits et charges opérationnels	-0,1	-36,3	-83,8	-	-	-	-	-120,2
Résultat opérationnel	-0,7	361,3	-46,4	-	-	-	-	314,3
Coût de financement financier net	-2,0	-8,7	-1,3	-	-	-	-	-12,0
Charge d'intérêt nette sur dettes de location	-	-6,4	-0,7	-	-	-	-	-7,1
Autres produits et charges financiers	14,9	0,6	1,0	-14,7	-	-	-	1,9
Charges d'impôt	0,0	-83,2	7,4	-	-	-	-	-75,8
Q-p de résultat des entreprises associées	-	-14,7	-	-	-	12,8	-	-1,9
Résultat net des activités poursuivies	12,3	249,0	-40,0	-14,7	-	12,8	-	219,4
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	12,3	249,0	-40,0	-14,7	-	12,8	-	219,4
Interêts minoritaires	-	-1,2	-0,0	-	-	-	-180,2	-181,4
Part du groupe (en euros)	12,3	247,8	-40,0	-14,7	-	12,8	-180,2	37,9

1.7.2. Etat de passage de l'état de la situation financière nette

(en millions d'euros)	Société-mère Sopra GMT IFRS	Sous-groupe Sopra Steria IFRS	Sous-groupe Axway IFRS	Reclassement d'homogénéi- sation Grpe Axway (*)	Neutralisation impact MEQ Axway	Elim. titres autodétenus	Elim. Titres Sopra Steria et Axway détenus par GMT	Intérêts mino- ritaires	Elimination intragroupe	Groupe Sopra GMT consolidé
Actifs										
Ecarts d'acquisition	14,7	1 943,9	297,8	-	-	-	-	-	-	2 256,4
Immobilisations incorporelles	-	168,7	8,7	-	-	-	-	-	-	175,4
Immobilisations corporelles	0,0	141,5	12,5	-	-	-	-	-	-	154,0
Droits d'utilisation des biens pris en location	-	359,9	20,1	-	-	-	-	-	-	380,1
Participations dans les entreprises associées (MEQ)	-	183,5	-	-	-161,7	-	-	-	-	1,8
Autres actifs financiers non courants	175,7	114,0	11,8	-	-	-2,3	-170,8	-	-	128,5
Engagements de retraite et assimilés	-	38,5	-	0,0	-	-	-	-	-	38,5
Actifs d'impôts différés	-	127,0	23,1	-	-	-	-	-	-	150,1
ACTIF NON COURANT	190,4	3 075,1	374,0	0,0	-161,7	-	-170,8	-	-	3 284,7
Clients et comptes rattachés	0,4	1 104,2	148,1	-	-	-	-	-	-5,2	1 247,5
Autres créances courantes	0,1	410,6	30,6	-	-	-	-	-	-	441,4
Tresorerie et Equivalents de trésorerie	9,3	355,9	18,3	-	-	-	-	-	-	383,5
ACTIF COURANT	9,7	1 870,7	197,1	-	-	-	-	-	-5,2	2 072,3
Actifs non courants destinés à la vente										
TOTAL DE L'ACTIF	200,1	4 945,8	571,1	-	-161,7	-	-170,8	-	-5,2	5 357,1
Capitaux propres										
Capital émis	7,4	20,5	43,3	-	-	-	-63,8	-	-	7,4
Réserves liées au capital	-	531,5	113,4	-	-	-	-644,9	-	-	-0,0
Réserves consolidées et autres réserves	0,8	-68,6	-11,9	-	-194,5	-2,3	1 949,8	-1 733,5	14,7	-45,7
Autres Réserves	106,7	1 226,7	185,0	-	-	-	-1 411,7	270,8	-	377,6
Ecart de conversion	-	-107,7	38,2	-	-	-	63,0	-	-	-6,5
Résultat de l'exercice	12,3	247,8	-40,0	-	12,8	-	-180,2	-	-14,7	37,9
Capitaux propres part du groupe	127,2	1 850,3	327,8	-	-161,7	-	-170,8	-1 579,9	-	370,7
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	43,1	0,0	-	-	-	-	-	-	1 623,0
CAPITAUX PROPRES	127,2	1 893,4	327,8	-	-161,7	-	-170,8	-	-	1 993,7
Dettes										
Emprunts et dettes financières (> 1an)	63,7	320,1	84,6	-	-	-	-	-	-	468,5
Dettes financières de location (> 1an)	-	312,8	23,5	-	-	-	-	-	-	336,3
Passif d'impôts différés	0,4	68,5	2,7	-	-	-	-	-	-	71,7
Engagements de retraite et assimilés	0,5	190,3	-	7,5	-	-	-	-	-	198,3
Autres provisions non courantes	0,2	51,8	-	0,3	-	-	-	-	-	52,3
Autres dettes non courantes	0,6	15,5	9,0	-7,9	-	-	-	-	-	17,2
PASSIF NON COURANT	65,4	959,0	119,8	-	-	-	-	-	-	1 144,1
Dettes courantes										
Emprunts et dettes financières (< 1an)	6,6	187,7	3,2	-	-	-	-	-	-	197,5
Dettes financières de location (< 1an)	-	77,7	5,8	-	-	-	-	-	-	83,5
Fournisseurs et comptes rattachés net	0,2	318,2	11,3	-	-	-	-	-	-5,2	324,5
Provisions courantes	0,0	40,7	-	1,3	-	-	-	-	-	48,1
Autres dettes courantes	0,8	1 463,0	103,2	-1,3	-	-	-	-	-	1 565,8
PASSIF COURANT	7,5	2 093,4	123,5	-	-	-	-	-	-5,2	2 219,2
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés										
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	200,1	4 945,8	571,1	-	-161,7	-	-170,8	-	-5,2	5 357,1

(*) Les provisions de retraite du sous-groupe Axway ont été reclassées du poste Autres dettes non courantes au poste Engagements de retraite et assimilés dans la consolidation de Sopra GMT pour assurer l'homogénéité avec les méthodes de Sopra Steria.

De même, les autres provisions d'Axway ont été reclassées des postes Autres dettes non courantes et Autres dettes courantes vers les postes Autres provisions non courantes et Provisions courantes.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A la suite de l'opération de séparation-cotation (« spin-off ») d'Axway intervenue en juin 2011, Sopra GMT consolide par intégration globale ses participations dans Sopra Steria Group et Axway Software, le contrôle exclusif étant assuré grâce aux différents concerts auxquels participe Sopra GMT.

Sopra GMT détenait au 31 décembre 2022 :

- 19,64 % du capital de Sopra Steria Group avec un pourcentage d'intérêt identique et 29,82 % des droits de vote exerçables ;
- 20,82 % du capital d'Axway Software avec un pourcentage d'intérêts de 27,10 %, compte tenu de la participation de Sopra Steria Group à hauteur de 31,96 % dans le capital d'Axway Software, et 24,70 % des droits de vote exerçables.

L'analyse des comptes consolidés de Sopra GMT doit se faire en considération de l'information financière produite par Sopra Steria Group et Axway Software dans leurs documents de référence 2022.

Méthodes de consolidation

La société Sopra GMT est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra GMT sont consolidés par intégration globale. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

il détient le pouvoir sur l'entité émettrice,

il est exposé ou a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice,

il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 17.

2.1. Principales acquisitions

2.1.1. Principales acquisitions du sous-groupe Sopra Steria

En 2022, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- **Footprint** – Le 11 juillet 2022, le Groupe a acquis en Norvège, par l'intermédiaire de sa filiale locale, Footprint, société de conseil dans le domaine du changement climatique. Les actifs acquis et les passifs assumés sont estimés à 0,1 M€ et l'écart d'acquisition à 4,3 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
- **Grafica** – Le 1^{er} août 2022, le Groupe a acquis au Royaume-Uni par l'intermédiaire de sa filiale Sopra Steria Ltd, Grafica Ltd, société de conseil spécialisée sur le vertical Transport. Les actifs acquis et passifs assumés s'élèvent à 4,6 M€ et l'écart d'acquisition à 3,9 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni.

En 2021, le Groupe avait procédé aux acquisitions suivantes :

- **Labs** – Le 30 septembre 2021, le Groupe avait acquis 100% de Labs, société norvégienne de conseil spécialisée dans l'expérience utilisateur digitale. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élevaient à 0,1 M€ et l'écart d'acquisition à 5,0 M€. Elle est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
- **Eggs Design** – Le 2 décembre 2021, le Groupe avait réalisé l'acquisition en Norvège et au Danemark de 100% de Eggs Design, société de conseil spécialisée en design de services digitaux. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élevaient à -0,2 M€ et l'écart d'acquisition à 16,0 M€. Elle est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
- **Eva Group** – Le 21 décembre 2021, le Groupe avait procédé à l'acquisition de 100% de EVA Group, cabinet français de cybersécurité. Les activités de cette société et de ses filiales sont rattachées à l'unité génératrice de trésorerie France.

L'allocation définitive du goodwill se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	EVA GROUP
Total des actifs acquis	26,3
Total des passifs repris	-27,4
Total actifs nets acquis / (passifs nets repris)	-1,1
Intérêts minoritaires	0,0
Prix d'acquisition	65,7
ECART D'ACQUISITION	66,8

Les travaux d'inventaire des actifs acquis et des passifs assumés ont permis l'identification, la valorisation et la reconnaissance d'une relation clientèle de 7,9 M€.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis, les passifs assumés. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à sa juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;
- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « Goodwill » entre :
 - d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'acquisition,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Le choix du mode de valorisation des intérêts ne conférant pas le contrôle est réalisé acquisition par acquisition et a pour conséquence soit la comptabilisation d'un « Goodwill complet » en cas d'utilisation de la juste valeur, soit d'un « Goodwill partiel » en cas d'utilisation d'une quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.1.2. Principales acquisitions du sous-groupe Axway

Entrées de périmètre

Axway Software, a acquis, le 15 juin 2022, 100% du capital de la société Dxchange Technologies Private Limited en Inde. La société Dxchange Technologies Private Limited détient 100% des actions de la filiale Dxvmt Technologies Private Limited en Inde.

Les activités de Dxchange Technologies Private Limited sont consolidées dans les comptes d'Axway à compter du 30 juin 2022.

En 2021, le Groupe avait créé une filiale en Suisse, Axway Switzerland Sarl, dont l'objet est la distribution des technologies et services Axway en Suisse. L'activité de cette entité avait commencé sur le 2nd semestre 2021.

2.2. Autres évolutions du périmètre

2.2.1. Autres évolutions du périmètre du sous-groupe Sopra Steria

En 2022, comme il l'avait fait en 2021, le Groupe a procédé à la rationalisation de son portefeuille de filiales. Ces évolutions de l'organigramme juridique n'ont aucun effet significatif dans les états financiers de l'exercice.

Par ailleurs, le 21 novembre 2022, Sopra Steria Group a signé un contrat d'acquisition en vue de posséder un bloc de contrôle représentant 29,73% de CS Group. Celui-ci vient en complément des promesses de vente déjà consenties à Sopra Steria Group le 27 juillet 2022 pour deux autres blocs représentant 29,15% et 6,38% du capital de CS Group. La réalisation de

l'acquisition reste soumise à des conditions suspensives usuelles, en particulier en matière de contrôle des concentrations et de contrôle des investissements étrangers. Elles ne sont pas levées au 31 décembre 2022.

Le 17 novembre 2022, le Groupe a signé une convention de cession d'actions selon laquelle Sopra Steria Benelux NV acquerra la totalité des actions de la holding Assua NV et, indirectement de ses filiales opérationnelles, Tobania NV et Python Predictions BV, l'ensemble formant Tobania. L'acquisition est soumise à l'approbation de l'autorité belge de la concurrence. Au 31 décembre 2022, cette condition suspensive n'est pas encore levée.

2.2.2. Autres mouvements de périmètre du sous-groupe Axway

Sorties de périmètre

Il n'y a pas de sortie de périmètre en 2022 et en 2021.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Information sectorielle du sous-groupe Sopra Steria

3.1.1. Résultats sectoriels du sous-groupe Sopra Steria

a. France

	Exercice 2022		Exercice 2021	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Chiffre d'affaires	2 039,0		1 824,9	
Résultat opérationnel d'activité	204,4	10,0%	156,3	8,6%
Résultat opérationnel courant	187,0	9,2%	152,9	8,4%
Résultat opérationnel	167,9	8,2%	137,8	7,6%

b. Royaume-Uni

	Exercice 2022		Exercice 2021	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Chiffre d'affaires	890,6		823,1	
Résultat opérationnel d'activité	93,8	10,5%	75,1	9,1%
Résultat opérationnel courant	80,7	9,1%	63,1	7,7%
Résultat opérationnel	91,6	10,3%	67,2	8,2%

c. Autre Europe

	Exercice 2022		Exercice 2021	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Chiffre d'affaires	1 473,0		1 343,2	
Résultat opérationnel d'activité	91,9	6,2%	104,1	7,8%
Résultat opérationnel courant	85,6	5,8%	95,5	7,1%
Résultat opérationnel	72,3	4,9%	76,4	5,7%

d. Sopra Banking Software

	Exercice 2022		Exercice 2021	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Chiffre d'affaires	426,5		434,1	
Résultat opérationnel d'activité	27,6	6,5%	17,5	4,0%
Résultat opérationnel courant	11,1	2,6%	2,8	0,7%
Résultat opérationnel	-1,1	-0,3%	-2,1	-0,5%

e. Autres Solutions

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	272,1		257,5	
Résultat opérationnel d'activité	35,4	13,0%	26,1	10,1%
Résultat opérationnel courant	33,2	12,2%	24,9	9,7%
Résultat opérationnel	30,6	11,3%	24,1	9,4%

f. Groupe

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Chiffre d'affaires	5 101,2		4 682,8	
Résultat opérationnel d'activité	453,1	8,9%	379,2	8,1%
Résultat opérationnel courant	397,6	7,8%	339,3	7,2%
Résultat opérationnel	361,3	7,1%	303,4	6,5%

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Directeur général, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités.

Les secteurs présentés correspondent à 5 pôles :

- le pôle France regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité ;
- le pôle Royaume-Uni regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique, de Cyber Sécurité et de *Business Process Services* ;
- le pôle Autre Europe regroupant les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité dans les pays européens autres que la France et le Royaume-Uni (Allemagne, Norvège, Suède, Danemark, Espagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Suisse), y compris la plateforme d'exploitation de services bancaires en Allemagne Sopra Financial Technology GmbH ;
- Sopra Banking Software qui regroupe les activités de solutions *Core Banking* et de Crédits Spécialisés ;
- le pôle Autres Solutions qui regroupe les activités de solutions Ressources Humaines et Immobilières.

3.1.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	France	Etranger	TOTAL
Exercice 2021	2 207,2	2 475,5	4 682,8
Exercice 2022	2 392,7	2 708,5	5 101,2

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.1.3. Ventilation par pays des actifs non courants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays d'Europe	Autres zones	TOTAL
Ecart d'acquisition	896,5	687,2	358,3	2,0	1 943,9
Immobilisations incorporelles	87,4	49,1	30,2	0,0	166,7
Immobilisations corporelles	69,1	23,7	35,7	13,0	141,5

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.2. Information sectorielle du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le management d'Axway. Le Groupe est qualifié de mono-sectoriel dans la mesure où il n'est pas possible d'obtenir un ROA par secteur d'activité quel que soit l'axe qu'il soit géographique ou par métier. Le principal décideur opérationnel dispose régulièrement des éléments suivants :

- un chiffre d'affaires par métier : Licences, Souscription, Maintenance et Services ; et
- du chiffre d'affaires géographique axé sur trois régions : l'Europe, les Amériques et l'Asie Pacifique ; et
- un ROA consolidé.

3.2.1. Ventilation par métiers du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Licences	11,6	3,7%	18,6	6,5%
Souscription	154,0	49,0%	114,2	40,0%
Maintenance	111,2	35,4%	119,0	41,7%
Services	37,3	11,9%	33,8	11,8%
Total chiffres d'affaires	314,0	100,0%	285,5	100,0%

En 2022, les contrats de Souscription *Customer Managed* ont généré 78,7 M€ de revenus *upfront*, reconnus à l'occasion de la signature de ces contrats, en hausse de 52,8% par rapport à 2021 (51,5 M€). Ces revenus *upfront* étaient de 44,0 M€ en 2020.

A titre informatif, les activités Syncplicity et Mailgate, cédées au cours de cet exercice, ont représenté respectivement un chiffre d'affaires de 3,1 M€ et 6,6 M€ en 2022.

Les principaux clients du Groupe ne représentent pas individuellement plus de 10 % des revenus. Le degré de dépendance d'Axway à l'égard de ses principaux clients est faible.

3.2.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
France	91,6	29,2%	81,4	28,5%
Reste de l'Europe	68,4	21,8%	67,4	23,6%
Etats-Unis	126,9	40,4%	114,7	40,2%
Reste des Amériques	6,4	2,0%	4,7	1,6%
Asie Pacifique	20,8	6,6%	17,3	6,1%
Total chiffres d'affaires	314,0	100,0%	285,5	100,0%

3.2.3. Ventilation géographique des actifs non courants du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
France	90,2	25,7%	93,7	22,9%
International	260,7	74,3%	316,4	77,1%
TOTAL ACTIF NON COURANT*	350,9	100,0%	410,1	100,0%

NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL

4.1. Chiffre d'affaires

4.1.1. Chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
France	2 039,0	40,0%	1 824,9	39,0%
Royaume-Uni	890,6	17,5%	823,1	17,6%
Autre Europe	1 473,0	28,9%	1 343,2	28,7%
Sopra Banking Software	426,5	8,4%	434,1	9,3%
Autres Solutions	272,1	5,3%	257,5	5,5%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 101,2	100,0%	4 682,8	100,0%

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de prestations dont le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, 98,7% environ de celui-ci consistant en des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'*outsourcing*, de gestion d'infrastructures, de tierce maintenance applicative et de construction.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non encore remplies au 31 décembre 2022 est déterminé en appliquant les exemptions prévues par la norme qui permettent d'exclure de la détermination de cette valeur les obligations de prestation suivantes :

- celles réalisées sur la base d'une consommation réelle de services donnant droit à facturation : les prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'*outsourcing*, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) ;
- celles faisant partie d'un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an, cette exemption étant appliquée par le Groupe uniquement aux prestations de type redevance de maintenance de logiciels dont la durée ferme ne dépasse pas dans la majeure partie des contrats un an.

Sur cette base, dans les limites fixées par la norme, le chiffre d'affaires non encore reconnu affecté aux obligations de prestation non encore remplies est issu uniquement des prestations objet d'un contrat au forfait et accessoirement de ventes de licences dont le transfert aux clients n'aurait pas encore été effectué. Sa valeur est d'au moins 926,7 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elle sera reconnue en chiffre d'affaires principalement dans l'exercice qui suit.

Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

a. Principes généraux :

i. Identification du contrat conclu avec le client

Pour qu'un contrat ou un regroupement de contrats avec un client puisse donner lieu à reconnaissance de revenu, il doit respecter cinq critères : le contrat a une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs au bénéfice du Groupe), les parties ont approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiements sont identifiables, le client a la capacité et l'intention de régler la contrepartie en échange des biens et services qui lui seront fournis.

ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat

Ce contrat ou le regroupement de contrats peut comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions. Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché. Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

iii. Détermination du prix de transaction du contrat

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable selon le Groupe qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

Une composante financière incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Cette composante financière significative conduit à ajuster le chiffre d'affaires et est comptabilisée comme un revenu financier en *Autres produits financiers* lorsque le Groupe finance le client ou comme une charge financière en *Autres charges financières* lorsque le client finance le Groupe par le versement d'avances.

Une contrepartie payable au client est portée en diminution du prix de transaction du contrat si elle ne correspond pas à une prestation distincte fournie par le client. Dans le cas contraire elle est reconnue en charge opérationnelle.

iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables. Sur certains contrats à éléments multiples, essentiellement dans le domaine de l'édition de solutions, le Groupe peut être amené à estimer le prix de vente de la licence par une approche résiduelle ; celui-ci correspond alors au prix de transaction du contrat diminué des prix de vente spécifiques des autres obligations de prestations.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

v. Reconnaissance du revenu

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires de prestations réalisées selon un contrat au forfait ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats clients* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan en *Passifs sur contrats clients* du poste *Autres dettes courantes*. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

Dans le cas où un contrat au forfait devient déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste *Provisions pour risques et charges*.

b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe pour le compte de ses clients

i. Coûts d'obtention de contrat

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

ii. Coûts d'exécution de contrat : phases de transition / transformation des contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing, phase préparatoire des licences en mode SaaS

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat, qui sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Certains contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure ou d'Outsourcing peuvent comprendre des phases de transition et de transformation. Dans le cadre de contrats simples, ces activités sont confondues et ont pour objectif de préparer la phase d'exploitation. Elles ne sont pas distinctes des services ultérieurs à rendre. Elles sont dans ce cas constitutives de coûts de mise en œuvre du contrat. Ceux-ci sont capitalisés et reconnus en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)*.

En revanche, dans le cadre de contrats plus complexes ou d'envergure, la phase de transformation est souvent plus importante, plus longue et significative. Elle intervient généralement préalablement à l'exploitation ou est concomitante à une

exploitation d'intérêt pour définir un modèle d'exploitation cible. Cette prestation est alors souvent constitutive d'une obligation de prestation distincte.

Les contrats de licences en mode SaaS nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)*.

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)* sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

iii. Prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective)

Le chiffre d'affaires des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) est comptabilisé, conformément aux principes généraux, au moment où le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation. Il est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

iv. Prestations objet d'un contrat au forfait

Le chiffre d'affaires de prestations objet d'un contrat au forfait est comptabilisé, conformément aux principes généraux de reconnaissance du revenu progressivement (et non à un moment précis), selon la méthode de mesure de l'avancement dans les deux situations suivantes :

- les prestations sont réalisées dans l'environnement du client ou valorisent un actif du client. Ce dernier en obtient ainsi le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- le contrat prévoit des prestations de développement, dans l'environnement du Groupe, d'actifs très spécifiques (solutions par exemple) pour un client, avant leur implémentation sur l'infrastructure de ce dernier. Il prévoit aussi le règlement de leur valeur en cas de résiliation pour convenance (lorsque le client a ce droit). Ainsi, l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé progressivement sur les prestations objet d'un contrat au forfait sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée du degré d'avancement, mesuré par différence entre le budget disponible et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer.

v. Licences :

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

Un droit d'accès correspond à l'Édition de solutions en mode SaaS. L'éditeur met en œuvre à tout moment des évolutions de sa solution dont le client peut subir positivement ou négativement les conséquences, ces évolutions ne constituant pas un service pour le client. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

Si la nature de la licence accordée au client ne correspond pas à la définition du droit d'accès, il s'agit alors d'un droit d'utilisation. Dans cette situation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Une vente de licence sous un format souscription peut avoir la nature d'une vente d'un droit d'accès ou d'une vente d'un droit d'utilisation en fonction des engagements pris et accordés dans le contrat avec le client.

vi. Distinction agent/principal

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier une prestation de revente de biens ou services comme une obligation de prestation distincte, alors il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il est « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

4.1.2. Chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

4.1.2.1. Reconnaissance des revenus

Principes comptables, jugements et estimations

La norme applicable est IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la Souscription de type *Software as a Service* ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

I. le chiffre d'affaires licence

Le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies. Elles sont remplies lorsque les prestations, restant éventuellement à exécuter, ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

II. le chiffre d'affaires maintenance

Le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé *prorata temporis* et, généralement, facturé d'avance.

III. le chiffre d'affaires des prestations de services

Le chiffre d'affaires des prestations de services le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe f. ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de *Software as a Service*

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

En complément, l'offre *Customer Managed*, répondant à une demande croissante de nos clients, fait l'objet d'une reconnaissance des revenus spécifique décrite ci-dessous.

L'offre *Customer Managed* est une offre *Hybrid Integration Platform*, vendue au client sous la forme d'un ensemble de prestations qui inclut à la fois :

- des éléments *on-premise*, hébergés chez le client ;
- des éléments *Software as a Service*, hébergés par Axway.

Trois obligations de performance distinctes sont ainsi identifiées : Licence, Maintenance et Souscription. Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est enregistré selon trois méthodes différentes.

I. les prestations *on-premise*

Elles sont reconnues au moment de la livraison, c'est-à-dire au moment où le transfert de contrôle de la licence *on-premise* est réalisé. Ces éléments sont hébergés chez le client ; comme des licences classiques. La reconnaissance des revenus se fait donc suivant le même modèle que pour une licence *on-premise* classique, à savoir :

- une partie licence (obligation de performance qui sera reconnue en totalité au moment du transfert de contrôle et de la mise à disposition des clés) ; et
- une partie maintenance (obligation de performance associée qui sera reconnue sur la durée du contrat).

II. les prestations liées au *Software as a Service*,

Ces prestations, mises à jour, maintenues et hébergées par Axway sont reconnues de manière linéaire sur la durée du contrat (obligation de performance unique).

Le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance conformément à la grille tarifaire. Si le prix de transaction du contrat s'accompagne d'une remise par rapport à la grille tarifaire, cette remise est alors appliquée proportionnellement au chiffre d'affaires de chaque obligation de performance qui compose le contrat.

c. Parfois, des contrats composés d'obligations de performance distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres performances qui le composent c'est-à-dire la maintenance et les prestations associées.

Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé en fonction des meilleures estimations de la Direction. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service *Software as a Service*

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e. ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution *Software as a Service*, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit au paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan au poste *Produits constatés d'avance*.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

g. Les soldes de contrats dans l'état de la situation financière

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats clients) figurent au bilan au poste *Produits constatés d'avance* pour la part à moins d'un an et au poste *Autres dettes non courantes* pour la part à plus d'un an. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

h. Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats conclus avec des clients

Coûts d'obtention de contrat : les commissions des commerciaux sur les revenus de Souscription

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Les coûts d'obtention de contrat capitalisés et reportés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

Coûts d'exécution de contrat : phase préparatoire des contrats de Souscription

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat. Ils sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Les contrats de Souscription nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

4.1.2.2 Activité par métiers

La ventilation par métier du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.2.1 « Ventilation par métier du chiffre d'affaires ».

4.1.3. Chiffre d'affaires de Sopra GMT

En vertu de la convention d'animation de Groupe mise en place à la suite de la séparation des activités Axway de celles de Sopra Steria Group, Sopra GMT s'est engagée à fournir à Sopra Steria Group et Axway Software son assistance et ses conseils dans les domaines relatifs à la gestion et à la stratégie des sociétés.

Le chiffre d'affaires réalisé par Sopra GMT en 2022 (2 623 k€) correspond à la facturation des prestations d'assistance et de conseil réalisées au cours de l'exercice 2022, ainsi qu'à la refacturation des frais et débours engagés par Sopra GMT dans le cadre des prestations fournies).

Ce chiffre d'affaires, entièrement réalisé auprès de Sopra Steria Group et d'Axway Software, est intégralement éliminé dans les comptes consolidés de Sopra GMT.

4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel

Outre les charges de personnel distinguées en note 5, le *Résultat opérationnel* comprend principalement les postes suivants.

4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité

4.2.1.1. Achats et charges externes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Achats de sous-traitance sur projets	-786,4	59,1%	-712,9	60,3%
Achats non stockés de matériel et fournitures	-25,5	1,9%	-17,3	1,5%
Achats de marchandises et variation de stock	-94,1	7,1%	-88,1	7,5%
Locations	-55,8	4,2%	-50,6	4,3%
Entretien et réparations	-97,2	7,3%	-86,6	7,3%
Sous-traitance générale	-21,6	1,6%	-12,5	1,1%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-71,3	5,4%	-64,6	5,5%
Publicité et relations publiques	-23,1	1,7%	-16,4	1,4%
Déplacements et missions	-76,7	5,8%	-40,5	3,4%
Télécommunications	-33,1	2,5%	-30,0	2,5%
Autres charges	-46,5	3,5%	-61,9	5,2%
TOTAL	-1 331,3	100%	-1 181,3	100%

Les charges de location comprennent uniquement les coûts exclus ou exempts de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 9.1.1).

4.2.1.2. Achats et charges externes du sous-groupe Axway

Achats

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Achats de sous-traitance	-25,0	-25,8
Achats non stockés de matériel et fournitures	-1,7	-0,5
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	-0,2	-0,3
Total achats	-26,9	-26,6

Les achats sont stables (+0,3 M€) par rapport à l'exercice 2021.

A taux de change constant, les achats ont baissé de 6,5 % (-1,9 M€) par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par une meilleure maîtrise des coûts des ventes notamment ceux rattachés aux revenus de souscription.

La marge brute s'établit à 70,90% en 2022, en légère hausse par rapport à 2021 (70,80%).

Charges externes

(en millions d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021	
Locations et charges locatives	-9,9	25,8%	-8,5	25,3%
Charges de loyers - Ajust IFRS16	6,4	-16,7%	5,5	-16,4%
Entretien et réparations	-10,3	26,9%	-9,4	28,0%
Personnel extérieur de structure	-0,1	0,2%	-0,1	0,3%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-7,0	18,2%	-6,1	18,3%
Publicité et relations publiques	-4,4	11,4%	-4,9	14,7%
Déplacements et missions	-3,3	8,6%	-1,8	5,3%
Télécommunications	-1,6	4,3%	-1,7	4,9%
Divers	-8,2	21,4%	-6,6	19,6%
Total charges de externes	-38,2	100,0%	-33,5	100,0%

Les charges externes de l'année sont en hausse par rapport à celles de 2021. En rupture avec les deux derniers exercices, les dépenses liées aux événements *marketing* et aux voyages d'affaires n'ont pas été impactées par les confinements liés à la Covid au cours de l'exercice 2022. Ainsi, des hausses significatives ont été constatées sur les frais déplacements (+) 1,5 M€ en 2022.

En complément, les effets de change, surtout ceux liés au dollar américain, ont occasionné 1,5 M€ de charges externes supplémentaires. A taux de change constant, les charges externes ont progressé de 3,2 M€ (9,2 %).

4.2.1.3. Achats et charges externes de Sopra GMT

Ils s'élèvent à 0,6 M€ et se composent essentiellement d'honoraires, de frais de déplacements et de services bancaires.

4.2.2. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel

4.2.2.1. Autres produits et charges opérationnels du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Frais liés aux regroupement d'entreprises (honoraires, commissions...)	-3,7	-0,6
Coûts nets de restructuration et de réorganisation	-22,4	-35,5
- dont intégration et réorganisation des activités	-0,5	-0,7
- dont coût des départs	-219	-34,8
Dépréciations d'actifs	-5,2	-2,0
Autres charges opérationnelles	-5,2	-1,9
Total des autres charges opérationnelles	-36,4	-49,9
Autres produits opérationnels	0,1	14,1
Total des autres produits opérationnels	0,1	14,1
TOTAL	-36,3	-35,8

En 2022, les *Autres produits et charges opérationnelles* sont constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France, en Asie et chez Sopra Banking Software (respectivement -3,6 M€, -2,4 M€, -5,6 M€ et -8,8 M€). Le coût de l'arrêt des activités en Russie (cf. note 1.3) pour -0,3 M€ est aussi inscrit en autres charges opérationnelles.

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprennent également en France et au Royaume-Uni les effets respectivement négatif et positif des amendements aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi dans ces pays. Ils s'élèvent à -18,0 M€ pour les sociétés françaises et à +17,2 M€ au Royaume-Uni. Ils sont décrits de manière plus détaillée en note 5.3 Engagements de retraite et assimilés. Enfin, le Groupe a procédé à la dépréciation d'actifs incorporels en Allemagne pour -5,0 M€.

En 2021, les autres charges opérationnelles étaient constituées principalement de coûts d'adaptation des ressources en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et chez Sopra Banking Software (respectivement -15,8 M€, -5,8 M€, -4,1 M€ et -8,1 M€). Elles comprenaient également la dépréciation d'un *datacenter* issu d'un regroupement d'entreprises pour 5,7 M€ et celle d'un écart d'acquisition d'une unité génératrice de trésorerie allemande incluse dans le regroupement Autre Europe pour -6,3 M€. Les autres charges opérationnelles n'incluaient aucun coût lié à la pandémie de la Covid-19.

Les autres produits opérationnels comprenaient à hauteur de 6,2 M€ des reprises de provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt et le résultat de la liquidation de sociétés au Royaume-Uni pour 8,2 M€.

4.2.2.2. Autres produits et charges opérationnels du sous-groupe Axway

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a mené plusieurs opérations non courantes et significatives qui ont représenté une charge totale de 83,8 M€. Celle-ci est détaillée comme suit :

- la sortie de l'écart d'acquisition de l'activité Syncclicity pour un montant de (-) 77,3 M€ ;
- la cession de l'activité Syncclicity qui a occasionné une moins-value sur les actifs incorporels acquis de (-) 4,0 M€ et une refacturation des contrats en cours et des coûts associés à l'acheteur pour (+) 2,1 M€ ;
- la cession de l'activité Mailgate qui a occasionné une moins-value sur les actifs incorporels acquis de (-) 0,3 M€ et une refacturation des contrats en cours et des coûts associés à l'acheteur pour (+) 0,3 M€ ;
- la cessation de l'activité Streamdata qui a généré une dépréciation de (-) 0,5 M€ ;
- les restructurations en France, au Royaume-Uni, en Suisse, en Chine et aux Etats-Unis pour (-) 2,6 M€ ;
- les coûts d'acquisition de Dxchange pour (-) 1,0 M€ ;

En complément, le Groupe a reporté dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*, des coûts de configuration du système *Cloud* de gestion d'entreprise de Workday. Ces coûts de paramétrage de la solution aux besoins spécifiques d'Axway sont des prestations de configuration et customisation. Ils sont non récurrents et significatifs et s'élèvent à 0,3 M€ au 31 décembre 2022.

La décision de l'IFRS IC portant sur les « Coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de *cloud computing* » a été appliquée à fin décembre 2021 sur la base de la meilleure interprétation du texte. En conséquence, ces coûts de 0,3 M€ ont été comptabilisés en charges au cours de cet exercice.

Le Groupe n'avait pas constaté de produits et charges opérationnels non récurrents significatifs en 2021.

NOTE 5 - AVANTAGES AU PERSONNEL

5.1. Charges de personnel

5.1.1. Charges de personnel du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	-2 366,8	-2 190,2
Charges sociales	-741,3	-686,9
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-42,4	-34,5
TOTAL	-3 150,5	-2 911,7

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Les principes applicables aux charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés sont décrits aux notes 5.3.1.1 pour les avantages postérieurs à l'emploi et 5.3.1.2 pour les autres avantages à long terme.

5.1.2. Charges de personnel du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	-159,2	-150,7
Charges sociales	-36,4	-35,1
Crédit d'impôt recherche	5,5	6,3
Participation des salariés	-1,1	-0,8
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-0,3	-0,3
Total charges de personnel	-191,4	-180,6

5.1.3. Charges de personnel de Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	-1,4	-1,5
Charges sociales	-0,5	-0,5
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	0,1	0,3
TOTAL	-1,9	-1,8

5.2. Effectifs

5.2.1. Effectifs du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2022	Exercice 2021
Effectifs fin de période		
France	19 822	19 842
International	29 888	27 595
TOTAL	49 690	47 437

	Exercice 2022	Exercice 2021
Effectifs moyens		
France	19 895	19 737
International	28 870	26 595
TOTAL	48 765	46 332

5.2.2. Effectifs du sous-groupe Axway

Effectif fin de période	Exercice 2022	Exercice 2021
France	437	466
International	1 088	1 246
TOTAL	1 525	1 712

Effectif moyen	Exercice 2022	Exercice 2021
France	452	474
International	1 189	1 325
TOTAL	1 641	1 799

5.2.3. Effectifs de Sopra GMT

L'effectif au 31 décembre 2022 est de 5 personnes dont 5 cadres.

L'effectif moyen 2022 est de 6 personnes.

5.3. Engagements de retraite et assimilés

5.3.1. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Sopra Steria

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	-38,5	-20,4
Avantages postérieurs à l'emploi au passif	176,2	298,5
Avantages postérieurs à l'emploi nets	137,7	278,1
Autres avantages à long terme	14,1	11,6
TOTAL	151,8	289,7

5.3.1.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les engagements du Groupe vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France (9,8% des obligations totales du Groupe), des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (86,2% des obligations totales du Groupe) et en Allemagne (3,2%). Marginalement, ils comprennent aussi des indemnités de départ dans certains pays africains et un régime à prestations définies en Belgique. Au 31 décembre 2022, ils représentent un montant de 137,7 M€ (278,1 M€ au 31 décembre 2021).

Au Royaume-Uni, le Groupe dispose de trois plans de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies dont un est divisé en trois sections issues de la fusion en 2020 de trois plans antérieurs. Un plan et deux sections sont fermés à tout nouveau salarié et l'acquisition de droits futurs est gelée. Pour chaque plan et chaque section, les obligations à financer sont couvertes par des actifs. Dans chacun de ces plans, les prestations à verser sont basées en grande partie sur le salaire final du participant au plan mais aussi, dans d'autres cas, sur une moyenne des salaires du participant et d'éventuels avantages accessoires. Chaque plan est constitué sous la forme de trust et est encadré par le régulateur défini dans la législation britannique sur les retraites. Les administrateurs des plans sont des « *corporate trustees* » dont les directeurs incluent des représentants des participants aux plans, des représentants de la société et des membres indépendants. Des conseils externes sont employés par les administrateurs pour la gestion quotidienne des plans ainsi qu'en matière juridique, de politique d'investissement et d'actuariat. La loi britannique requiert une évaluation triennale des plans qui sert de base à la détermination des contributions à verser par l'employeur aux fonds. La dernière s'est achevée en 2020. Le plan issu de la fusion de trois plans antérieurs simplifie l'administration de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Mais il a rendu nécessaire la réalisation d'une nouvelle évaluation dans les douze mois suivants. La date d'évaluation a été fixée au 31 décembre 2020. Elle permet de déterminer un accord sur le niveau des contributions à verser. Les discussions avec les « *trustees* » ont été finalisées en 2022.

Les risques relatifs à ces plans sont :

- la gestion d'actifs ;
- l'inflation sur laquelle les droits à pension sont indexés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments financiers indexés sur l'inflation ;
- les taux d'intérêt dans la mesure où les flux futurs de trésorerie à décaisser sont actualisés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments de couverture de taux d'intérêt ;
- l'évolution des hypothèses démographiques telles que les tables de mortalité.

Ces plans distinguent des participants actifs qui acquièrent encore des droits, des participants encore en activité mais dont les droits sont gelés et des participants retraités. Ces trois catégories de participants représentent respectivement 3,6%, 47,4% et 49,0% du total des obligations.

Le montant des obligations s'élève à 1 147,5 M€ au 31 décembre 2022. Les projections de décaissement des prestations par les fonds pour les dix prochaines années seraient les suivantes en M€ :

- à moins de deux ans : 91,0 M€ ;
- de deux ans à cinq ans : 147,5 M€ ;
- de cinq ans à dix ans : 278,1 M€.

Ces décaissements consistent en des prestations servies et en des estimations de transferts des obligations (et des actifs associés), à la demande des bénéficiaires, vers des sociétés gestionnaires externes.

Les actifs de couverture des obligations s'élèvent à 1 181,4 M€ au 31 décembre 2022.

Ces plans comprennent le versement de contributions afin de combler les déficits des fonds (contributions minorées de frais et de prélèvements obligatoires) et de financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En 2022, sur 12 mois, cette contribution versée représente 19,5 M€, dont 15,6 M€ au titre du financement du déficit (18,4 M€ en incluant d'autres décaissements associés). Suite aux fusions des plans, l'évaluation des contributions qui seront versées en 2023 au titre du financement du déficit est finalisée avec les « corporate trustees ».

Enfin, pour l'une des sections d'un plan, un changement est intervenu au cours du second semestre 2022 au titre de l'index servant de référence au calcul des augmentations des pensions futures des participants. L'index d'inflation CPIH (Consumer Prices Index including owner occupiers' housing costs), mesure de référence officielle de l'inflation pour le gouvernement britannique, remplacera à partir du mois de mai 2023 l'index RPI (Retail Price Index). Cet amendement de régime a pour effet de réduire l'engagement et son impact est comptabilisé en Autres produits opérationnels (cf. note 4.2.3.). Il s'élève à +17,2 M€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application essentiellement des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

Ce passif évolue notamment en fonction d'hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité (statistiques publiques), et du taux d'actualisation (iBoxx pour la zone euro).

Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite évolue. Ce changement sera effectif au cours du premier trimestre 2023 dans le mois suivant la date de publication de l'arrêté d'extension par le Ministère du Travail d'un avenant à la convention collective Syntec. Celui-ci vise à aligner le calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement ce qui aura pour effet d'ajouter à la base de salaire les primes versées aux salariés. Cet amendement de régime augmentera la valeur du passif. Son coût est comptabilisé au 31 décembre 2022 en Autres charges opérationnelles du Résultat opérationnel (cf. note 4.2.2.1.) et s'élève à -18,0 M€.

En Allemagne, six plans existent, dont deux importants (32,8 M€), et font l'objet d'une provision car ils ne sont pas financés. Le plan principal a pour objet le versement d'une pension minimale atteignant 14,1 % du salaire versé jusqu'au plafond de la sécurité sociale et 35,2% au-delà. Ce plan ne concerne que les salariés entrés en service avant le 1er janvier 1986 et les droits à pension sont gelés depuis le 30 septembre 1996. Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Des plans existent également en Pologne, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Tunisie et en Belgique. Dans ce dernier pays, le plan est financé et a pour objet le versement d'une rente au bénéficiaire au moment de la retraite. Pour les autres, ils consistent en des indemnités de départ à verser. Tous ces plans sont regroupés en « Autres » et le plan belge en est le principal contributeur.

a. Evolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2022

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	5,01%	3,16% à 3,77%	3,63% à 3,77%	3,57% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,73%	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,13%	2,00% à 2,50%	2,00% à 2,75%	3,00% à 10,00%	
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 à 65 ans	variable	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2022	1 147,5	130,8	42,1	11,5	1 331,9
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2022	1 181,4	1,0	3,3	8,5	1 194,2
Passif net au bilan au 31/12/2022	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	10,6	0,4	0,3	15,3
Coût des services passés	-17,2	18,0	-	-	0,8
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	43,6	1,4	0,6	0,1	45,7
Intérêts sur les actifs du régime	-45,5	-0,0	-0,1	-0,0	-45,6
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	-15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Effet des réévaluations du passif net	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	594,6	-0,0	-	-0,2	594,4
- dont écarts d'expérience	133,0	-9,8	-0,2	2,1	125,0
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-1,3	-	-	-	-1,3
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-843,2	-38,2	-16,9	-2,1	-900,4
- dont effet du plafonnement des actifs	55,0	-	-	-	55,0
Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2022	65,1	152,2	57,4	3,3	278,1
Variations de périmètre	-	-0,3	-	-	-0,3
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	-15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
Cotisations	-22,5	-	-0,3	-0,5	-23,2
- dont cotisations de l'employeur	-22,5	-	-0,3	-0,5	-23,2
- dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	-4,1	-2,1	-	-6,2
Différences de change	0,4	-	-	-0,0	0,4
Autres mouvements	-	-	-	-	-
31 décembre 2022	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2021 est présentée ci-dessous :

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	1,81%	0,88% à 1,19%	0,68% à 0,98%	0,57% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,52%	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,32%	2,00% à 2,50%	2,00% à 2,50%	3,00% à 10,00%	
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 à 65 ans	variable	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2021	1 969,8	153,6	60,6	11,2	2 195,2
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2021	1 904,6	1,4	3,2	7,8	1 917,1
Passif net au bilan au 31/12/2021	65,1	152,2	57,4	3,3	278,1
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,8	11,6	0,5	0,2	17,1
Coût des services passés	-	-	-	-	-
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	26,8	0,7	0,2	0,0	27,8
Intérêts sur les actifs du régime	-24,8	-0,0	-0,1	-0,0	-24,9
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	6,8	12,2	0,6	0,3	19,9
Effet des réévaluations du passif net	-62,8	-17,6	-6,4	-0,8	-87,7
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-91,8	-0,0	-	-0,3	-92,1
- dont écarts d'expérience	28,9	-2,8	-0,3	-0,1	25,7
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	10,6	-4,1	-	-	6,5
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-10,5	-10,7	-6,1	-0,5	-27,8
Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres	-62,8	-17,6	-6,4	-0,8	-87,7
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2021	147,5	163,1	65,3	4,3	380,1
Variations de périmètre	-	0,6	-	-	0,6
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	6,8	12,2	0,6	0,3	19,9
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	-62,8	-17,6	-6,4	-0,8	-87,7
Cotisations	-34,5	-	-	-	-34,5
- dont cotisations de l'employeur	-34,5	-	-	-	-34,5
- dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	-4,7	-2,1	-0,4	-7,3
Différences de change	8,2	-	-	0,0	8,2
Autres mouvements	-	-1,3	-	-	-1,3
Passif net au 31 décembre 2021	65,1	152,2	57,4	3,3	278,1

b. Evolution des actifs et des passifs de retraite au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les engagements nets des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur nette des obligations de prestations et des actifs servant à leur couverture. Les évolutions de ces actifs et de ces passifs se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	1 969,8	1 851,3
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	-74,7	129,2
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	4,8
Coût des services passés	-17,2	-
Intérêts	43,6	26,8
Contributions des employés	-	-
Effet des réévaluations de l'obligation	-717,8	21,4
- dont écarts d'expérience	133,0	28,9
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-1,3	10,6
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-849,5	-18,1
Modifications de régime	-	-
Transferts	-	-
Prestations servies	-60,2	-63,8
Valeur actualisée de l'obligation en fin de période	1 147,5	1 969,8
Juste valeur des actifs du régime en début de période	1 904,6	1 703,9
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	-75,2	121,0
Intérêts	45,5	24,8
Effets des réévaluations des actifs du régime	-655,8	84,2
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-594,6	91,8
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-6,3	-7,6
- dont effet du plafonnement des actifs	-55,0	-
Cotisations de l'employeur	22,5	34,5
Contributions des employés	-	-
Transferts	-	-
Prestations servies	-60,2	-63,8
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	1 181,4	1 904,6

La réduction du passif net résulte principalement de la hausse du taux d'actualisation et de l'évolution défavorable du rendement des actifs du régime.

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actions	123,0	285,0
Obligations / placements privés	660,2	1 068,0
Immobilisations	275,1	268,4
Autres actifs	122,9	283,2
Total	1 181,4	1 904,6

Les autres actifs sont constitués essentiellement par de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022.

Le taux d'actualisation utilisé à l'égard des engagements vis-à-vis du personnel est basé sur le rendement des obligations « AA » en cohérence avec la durée des passifs arrondi au deuxième point de décimale le plus proche. Ainsi, au Royaume-Uni, la référence utilisée est la courbe de rendement Mercer.

Une diminution de 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 87,4 M€. Une augmentation de 0,50 point de ce même taux entraînerait une réduction des engagements de 79,2 M€. Une réduction de 10 % de la valeur des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 118,1 M€, alors qu'une hausse de 10% augmenterait leur valeur de 118,1 M€. Ces estimations de sensibilité sont réalisées toutes choses étant égales par ailleurs.

En outre, au 31 décembre 2022, un plan et deux des trois sections d'un autre plan sont en position d'actif net et représentent 38,5 M€. Ces actifs sont jugés récupérables par l'intermédiaire d'une réduction des cotisations futures.

c. Evolution des actifs et des passifs de retraite en France

En termes de sensibilité, une variation de +/- 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 6,5 M€ / (+) 7,0 M€.

La ventilation par échéances de l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite en France est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :		
- à moins d'1 an	5,6	4,4
- de 1 à 5 ans	24,8	19,7
- de 5 à 10 ans	37,3	39,6
- de 10 à 20 ans	49,8	63,9
- à plus de 20 ans	13,4	26,3
ENGAGEMENT TOTAL	130,8	153,9

Les régimes à prestations définies sont supportés soit directement par le Groupe qui provisionne des prestations à servir soit au travers de fonds de pension auxquels le Groupe contribue. Dans les deux cas, le Groupe comptabilise une dette de retraite correspondant à la valeur actuelle des paiements futurs estimés fonction de paramètres internes et externes et de règles et législations propres à chaque entité du Groupe.

Des plans d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies peuvent comporter des actifs de couverture destinés à éteindre les obligations. Ils sont administrés principalement par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont principalement placés sous forme d'actions et d'obligations. Leur juste valeur est généralement déterminée par leur valeur de marché.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (*projected unit credit method*) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est comptabilisée, en compte de résultat, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les effets des changements de régime, reconnus au travers des coûts des services passés (coûts liés aux services rendus au cours de périodes antérieures modifiés par l'introduction de changements ou de nouveaux régimes à prestations), sont immédiatement constatés dans le compte de résultat lors de leur survenance, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les pertes ou profits reconnus en cas de réduction ou de liquidation de régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés, lors de la survenance de l'événement, au compte de résultat en *Autres charges opérationnelles* ou en *Autres produits opérationnels*.

Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite net des actifs de couverture.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuarielles résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la différence entre le taux d'actualisation et le taux de rendement effectif des actifs de couverture, net de leurs frais de gestion et d'administration, sont portés directement en capitaux propres dans la rubrique des *Autres éléments du résultat global* et ne sont pas recyclables par le compte de résultat.

5.3.1.2. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme peuvent comprendre des dettes de participation envers les salariés affectées en comptes courants bloqués sur cinq ans pour la part disponible à plus d'un an en France, des avantages liés à l'ancienneté en Allemagne et en Inde, des engagements de prépension en Allemagne et en Belgique et des indemnités de fin de contrat en Italie, au Liban et en Inde. En 2022, ces passifs sont principalement constitués de ceux indiens qui s'élèvent à 7,6 M€ (6,0 M€ au 31/12/2021).

Les autres avantages à long terme comprennent principalement :

- les absences rémunérées de longue durée, telles que les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques ;
- les jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté ;
- l'intéressement et les primes à payer douze mois ou plus après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont effectué les services correspondants ;
- la dette liée à la participation des salariés. Elle est comptabilisée à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture. L'année de l'affectation de la participation, le différentiel entre la valeur actuelle de la participation et le montant nominal qui sera versé aux salariés à l'issue de la période de blocage est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les rémunérations différées versées douze mois ou plus après la fin de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

L'ensemble des charges relatives aux autres avantages à long terme, y compris les variations des hypothèses actuarielles, est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en *Charges de personnel* pour les services rendus et en *Autres produits et charges financiers* concernant les effets de désactualisation.

5.3.2. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite. La convention collective, dont Axway Software SA dépend, ne mentionne pas de plafond lié aux indemnités de départ en retraite.

Le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous, supporte directement les régimes à prestations définies.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Selon cette méthode, chacune des unités est évaluée de manière séparée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie. Des obligations qui sont libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultent de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies. Ils incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, en conformité avec la norme IAS 19 révisée.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les provisions retraites concernent principalement le régime à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de fin de carrière. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite. Ces dispositions ont été modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle.

5.3.2.1. Evolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2022

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2022	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2022
France	6,8	-	0,5	-0,2	-	-	-0,4	6,7
Allemagne	0,0	-	0,0	-0,2	-	0,1	-	0,0
Bulgarie	0,1	-	0,0	-	-	-0,0	-0,1	0,0
Total des engagements retraites et assimilés	6,9	-	0,6	-0,4	-	0,1	-0,5	6,8
Impact (net des charges encourues)			0,5					
Résultat opérationnel courant			0,1					
Résultat financier			0,6					
TOTAL								

5.3.2.2. Hypothèses actuarielles de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre du régime pour la société Axway Software sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Indice de référence pour l'actualisation	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg
Taux d'actualisation des engagements	3,90%	1,10%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2016-2018

Les tables de turnover sont établies pour chaque société concernée. Elles sont calculées par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des démissions des cinq dernières années. À partir de 2022, le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite a évolué en France. Ce changement est induit par un avenant à la convention collective Syntec qui prévoit un alignement du calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement en ajoutant à la base de salaire les primes prévues par le contrat de travail.

La mise à jour des taux de turnover sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ minore l'engagement de (+) 257 k€.

5.3.2.3. Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

(en millions d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
31 déc 2020	7,2	7,2	0,2
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	0,5	0,5	0,5
Coût financier	0,0	0,0	0,0
Prestations services aux salariés	-0,2	-0,2	-0,2
Autre mouvement	-	-	-
Variation des écarts actuariels	-0,8	-0,8	-
31 déc 2021	6,8	6,8	0,4
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	0,5	0,5	0,5
Coût financier	0,1	0,1	0,1
Prestations services aux salariés	-0,2	-0,2	-0,2
Autre mouvement	-	-	-
Variation des écarts actuariels	-0,5	-0,5	-
31 déc 2022	6,7	6,7	0,4

5.3.2.4. Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus sur Axway Software

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime. Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

Le gain actuariel reconnu sur l'exercice 2022 est de 457 k€ pour Axway Software.

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés pour la société Axway Software dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	6,7	6,8
Ajustement des passifs liés à l'expérience	0,3	-0,1
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	3,84%	-0,91%

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France pour Axway Software, actualisé à 3,90 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
- à moins d'1 an	0,5
- de 1 à 2 ans	0,3
- de 2 à 3 ans	0,2
- de 3 à 4 ans	0,3
- de 4 à 5 ans	0,5
- de 5 à 10 ans	2,4
- de 10 à 20 ans	1,8
- à plus de 20 ans	0,6
ENGAGEMENT TOTAL	6,7

5.3.2.5. Test de sensibilité des taux d'actualisation sur les indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Sur les passifs de retraite d'Axway Software, une variation de +/- 4,00 points du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 1 868 k€/(+) 3 367 k€.

5.3.3. Engagements de retraite et assimilés de la holding Sopra GMT

Une provision d'un montant de 455 k€ au 31 décembre 2022 couvre l'engagement de Sopra GMT envers ses salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en application des dispositions de la convention collective Syntec, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AAA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée estimée de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 décembre 2022, la société a utilisé le taux IBOXX 7-10 ans comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Ce taux s'élevait à 3,63 %.

5.4. Paiements fondés en actions et assimilés

5.4.1. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Sopra Steria

Le coût des avantages accordés aux salariés dans le cadre des plans de stock-options, d'attribution d'actions gratuites de performance et d'actionnariat salarié s'élève à 23,2 M€ (6,7 M€ en 2021) et est porté en déduction du *Résultat opérationnel courant*.

En 2022, il se compose d'une charge correspondant à l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'attribution d'actions gratuites de performance et d'une autre liée au plan d'actionnariat salarié Groupe WeShare. En 2021, le coût des paiements fondés en actions consistait en l'impact des plans d'actions gratuites de performance.

5.4.1.1. Plan attribution gratuite d'actions de performance

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 7,3 M€ (contre 4,7 M€ sur l'exercice 2021).

Des informations concernant les dispositions des principaux plans d'attribution gratuite d'actions sont données ci-dessous :

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022
Date d'attribution par la Gérance et/ou le Conseil d'Administration	26 mai 2021	1er juin 2022
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	219 200	200 950
Période d'évaluation de la performance	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Du 26 mai 2021 au 30 juin 2024 inclus	Du 1 ^{er} juin 2022 au 30 juin 2025
Durée de conservation obligatoire des actions à l'issue de leur attribution	Aucune	Aucune
Conditions de performance prévues dans le plan	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2021, 2022 et 2023	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2022, 2023 et 2024
	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024
	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024
Condition supplémentaire d'attribution	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 30 juin 2023	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 30 juin 2024
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1 ^{er} janvier 2022	210 100	-
Nombre d'actions attribuées en 2022	-	200 950
Nombre d'actions annulées en 2022	7 100	1890
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2022	-	-
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2022	203 000	199 060
Cours de l'action	149,50	162,00
Taux sans risque	-	-
Dividendes	2,3%	2,6%
Volatilité	NA	NA
(Charges) / produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en millions d'euros	7,3	3,6

L'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2022 a fixé un plafond commun de 10 % du nombre d'actions composant le capital de Sopra Steria Group à l'époque du rachat (soit 2 054 770 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2021) notamment pour servir l'ensemble des dispositifs d'association des salariés et des mandataires sociaux au capital (options d'achat d'actions, actions gratuites, toutes formes d'allocation d'actions à des salariés ou mandataires sociaux comme par exemple un plan d'épargne entreprise).

Des actions gratuites Sopra Steria Group sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

À la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, le nombre potentiel d'actions pouvant être attribuées sur la base des bénéficiaires présents et des estimations d'atteinte des conditions de performance prévues par les plans non liées au marché. L'impact de cette réévaluation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites à attribuer aux salariés en rémunération des services rendus est mesurée à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres à la date d'attribution. Cette juste valeur est basée sur le cours de Bourse à cette même date. Les conditions d'acquisition autres que des conditions de marché ne doivent pas être prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur des actions à la date d'évaluation. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de la juste valeur. Enfin, la charge cumulée reconnue tient compte également de l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilées du Résultat opérationnel courant*. S'agissant d'un schéma de rémunération par instruments de capitaux propres, cette charge trouve sa contrepartie dans les capitaux propres au poste *Réserves consolidées et autres réserves*.

5.4.1.2. Plan d'actionnariat salarié

Au premier semestre 2022, le Groupe a relancé un programme d'actionnariat salarié, dénommé We Share. Il a permis aux salariés d'acheter des actions Sopra Steria Group, sous certaines conditions, du 28 mars au 13 avril 2022 inclus.

Les principales caractéristiques de l'offre étaient les suivantes :

- une offre ouverte à l'ensemble des salariés et retraités éligibles ;
- un investissement en actions Sopra Steria Group, via le FCPE, dont la performance suivra à la hausse comme à la baisse l'évolution du cours de l'action ;
- le bénéfice d'un abondement à raison d'une action Sopra Steria Group gratuite pour une action achetée ;
- un montant d'investissement correspondant au minimum au prix d'une action et au maximum à 3 000 € ;
- le bénéfice des dividendes éventuels attachés à l'action réinvestis dans le FCPE ;
- une fiscalité favorable dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) ;
- un investissement bloqué cinq ans, disponible à partir du 6 mai 2022, sauf cas de déblocage anticipé.

Le résultat final de l'opération a été de 95 112 actions souscrites par les salariés et 94 527 actions versées au titre de l'abondement. Sopra Steria Group a utilisé, pour transférer les actions au titre de l'abondement, son stock d'actions auto détenues, correspondant soit à des actions existantes, soit à des actions préalablement rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2021.

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée notamment par référence à la moyenne des cours de clôture pendant la période de souscription du 28 mars au 13 avril 2022, soit 125,05 €.

Une charge de 10,7 M€, dont 8,8 M€ au titre d'IFRS 2 a été comptabilisée en Résultat opérationnel courant.

En 2021, le Groupe n'avait mis en place aucun plan d'actionnariat salarié.

Par ailleurs, un plan spécifique se poursuit au Royaume-Uni, Share Incentive Plan et représente une charge de 1,6 M€.

5.4.2. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe applique IFRS 2 pour les options de Souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites accordées au personnel.

a. Options de Souscription d'actions

Le prix d'exercice des options du plan 2011 avait été déterminé à partir de la moyenne des cours cotés à la clôture des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision d'attribution. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite au compte de résultat à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, au poste *Réserves consolidées et autres réserves*. L'impact net sur les capitaux propres consolidés est donc nul.

La totalité des options détenues par les bénéficiaires présents aux dates d'arrêté comptable concernées sont prises en compte dans le calcul.

Conformément aux règlements des différents plans d'options, les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal.

b. Actions gratuites

Des actions gratuites Axway Software sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de *turnover* des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas de plan d'options de Souscription d'actions. Ces plans avaient pris fin le 18 novembre 2021.

En 2022, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés dont le directeur général s'élèvent à 3,4 M€ (4,4 M€ en 2021) dont (-) 0,1 M€ de contribution patronale.

Le nouveau plan attribué en 2022 représente une charge de 0,5 M€ sur la période. Les plans d'attribution d'actions gratuites en cours sont décrits ci-dessous :

Plans	LTI Plan AOA – 2019	PAGA 2019 – Axway	Free Share Allocation Plan – Cornex	LTI Plan BEYOND – 2020	LTI Plan FOCUS – 2021	LTI Plan ACHIEVE – 2022
Description	Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées clés pour le Groupe	Attribution de 200 actions gratuites au bénéfice de 1819 employés du Groupe	Attribution d'actions gratuites au bénéfice de 4 membres du Comité Exécutif du Groupe	Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées clés pour le Groupe		
Date d'attribution	juil-19	janv-19	janv-19	juil-20	juil-21	juil-22
Nombre d'actions pouvant être attribuées en	325 000	363 800	75 000	295 000	240 000	265 000
Durée d'évaluation de la performance	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'évaluation de la performance	jan-19 à déc-21	jan-19 à fév-22	jan-19 à jan-22	jan-20 à déc-22	jan-21 à déc-23	jan-22 à déc-24
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	juil-19 à mars-22	jan-19 à fév-22	jan-19 à jan-22	juil-20 à mars-23	juil-21 à mars-24	juil-22 à mars-25
Conditions de présence prévues dans le	Présence au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition (applicable à tous les LTI Plans)					
Conditions de performance prévues dans le plan	Niveau de performance (croissance organique des revenus et résultat opérationnel d'activité)	N/A	N/A	Niveau de performance (croissance organique des signatures et résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (Règle des 40 - croissance organique plus résultat opérationnel d'activité et croissance du revenu API Amplify)	Niveau de performance (croissance organique des signatures et résultat opérationnel d'activité)
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1er janvier 2022	176 077	242 200	50 000	215 000	188 683	-
Nombre d'actions attribuées en 2022	-	-	-	-	-	265 000
Nombre d'actions annulées en 2022	-	8 200	-	14 289	51 528	4 584
Nombre d'actions définitivement attribuées en 2022	176 077	234 000	50 000	-	-	-
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2022	-	-	-	200 711	137 155	260 416
(Charges)/produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en millions d'euros	-0,3	-0,0	-0,0	-1,7	-1,0	-0,5

Les plans LTI AOA, LTI Beyond, LTI Focus, LTI Achieve accordent respectivement 100 000, 100 000, 30 000 et 30 000 actions à Monsieur Patrick Donovan, en qualité de Directeur Général du Groupe. Les charges correspondantes pour l'exercice 2022 sont reportées dans la note 5.5.2 « Rémunérations des principaux dirigeants ».

5.4.3. Paiements fondés en actions et assimilés de la holding Sopra GMT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sopra GMT qui s'est tenue le 25 juin 2019 a autorisé, par sa septième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, 13 941 actions de la Société soit 3% du capital social de la Société au jour de la décision de l'Assemblée générale, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, pendant une durée maximum de trente-huit mois à compter de la date de ladite assemblée générale.

Conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée générale visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de mettre en œuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance, pour

un total de 1920 actions (les PAGA 2021 soit le PAGA 2021-1, le PAGA 2021-2 et le PAGA 2021-3) et, lors de sa réunion du 27 avril 2022, de mettre en œuvre deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance (les PAGA 2022 soit le PAGA 2022-1 et le PAGA 2022-2).

Les actions de performance sont livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

	PAGA 2021-1	PAGA 2021-2	PAGA 2021-3	PAGA 2022-A	PAGA 2022-B
Date d'Assemblée générale	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019
Date d'attribution par le Conseil d'administration	25/06/2021	25/06/2021	25/06/2021	27/04/2022	27/04/2022
Nombre total d'actions attribuées sans condition	640	640	640	200	200
Date d'attribution définitive	24/06/2024	24/06/2025	24/06/2026	25/06/2025	25/06/2026
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 01 janvier 2022	640	640	640	-	-
Attributions réalisées en 2022	-	-	-	200	200
Nombre de droits annulés en 2022	115	182	200	-	-
Attributions définitives au 31/12/2022	-	-	-	-	-
Actions restantes au 31 décembre 2022	525	458	440	200	200

(1) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire ainsi qu'à des conditions de performances en fonction des évolutions sur 3 ans du Résultat Opérationnel d'Activités (ROA), du chiffre d'affaires consolidé et du free cash flow consolidé de Sopra Steria Group

Les conditions de performance économiques des plans LTI reposent sur trois critères affectés d'un même poids : la croissance organique du chiffre d'affaires consolidé, le ROA (Résultat opérationnel d'activité) et le flux net de trésorerie disponible consolidé de Sopra Steria Group.

5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

5.5.1. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme	2,6	2,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Avantages sur capitaux propres	0,3	0,2
TOTAL	2,9	2,7

Les rémunérations présentées dans le tableau ci-dessus concernent le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et tous les administrateurs ayant une fonction salariée au sein du Groupe.

Les Avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. note 5.3.1.1). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

5.5.2. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Axway

Les éléments figurant dans le tableau ci-après concernent les administrateurs et la Direction Générale.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme (1)	1,8	1,0
Avantages sur capitaux propres	1,0	0,6
Total rémunération des principaux dirigeants	2,8	1,6

(1) Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

Année 2022

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration du 22 février 2023 a préconisé de donner une part variable de 803,3 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 11 mai 2023, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2022.

Année 2021

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration du 22 février 2022 a préconisé de donner une part variable de 113 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 24 mai 2022, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2021 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2021.

5.5.3. Rémunération des principaux dirigeants de la holding Sopra GMT

La rémunération fixe annuelle des administrateurs, prévue à l'article L.225-45 du Code de Commerce, comptabilisée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 72 k€.

Les rémunérations brutes versées en 2022 aux membres des organes de direction de Sopra GMT s'élèvent à 130 k€.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

6.1. Charge d'impôt

6.1.1. Charge d'impôt du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	-77,9	-80,8
Impôts différés	-5,3	-12,7
TOTAL	-83,2	-93,5

a. Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

b. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global* ; dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé concernent une même entité fiscale.

6.1.2. Charge d'impôt du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global*. Dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent une même entité fiscale.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	-2,6	-3,0
Impôts différés	10,0	-4,0
Total charge d'impôt sur le résultat	7,4	-6,9

En 2022, les impôts courants proviennent principalement d'Axway GmbH en Allemagne pour 1,6 M€. En France, l'entité n'est pas profitable en 2022, les impôts courants correspondent à la CVAE pour 0,3 M€. Aux États-Unis, Axway Inc. est profitable et les impôts courants sont limités aux impôts de l'État pour 0,4 M€.

En 2022, la charge d'impôts différés a fortement évolué du fait des éléments suivants :

- la définition d'une planification fiscale établie sur la base d'une nouvelle politique de prix de transfert applicable à compter de 2023. Ainsi, une activation de déficits reportables dans les filiales déficitaires du Groupe a été réalisée en 2022, pour un total de (+) 10,1 M€.
- la contrepassation de l'impôt différé passif sur l'écart d'acquisition Syncplicity a représenté un gain de 2,5 M€ ;
- la constatation d'un impôt différé passif (IFRS15) pour reconnaître des différences temporaires liées à IFRS 15 pour (-) 2,6 M€.

6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	219,4	198,8
Neutralisation des éléments suivants :	-	-
Résultat net d'impôt des activités cédées	-	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	- 1,9	- 1,3
Badwill	-	-
Charge d'impôt	- 75,8	- 100,4
Résultat avant impôt	297,1	300,5
Taux d'imposition théorique	25,00%	26,50%
Charge d'impôt théorique	- 74,3	- 79,6
Rapprochement		
Différences permanentes	- 8,4	1,7
Effet des reports déficitaires non activés	- 3,6	- 11,1
Effet des crédits d'impôts recherche	8,4	8,7
Différentiel de taux - France / Branger	- 6,7	- 10,3
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	23,4	1,1
CVAE (nette d'impôt)	- 11,3	- 10,1
Contrôle fiscal	-	-
Autres impôts	- 3,4	- 0,8
Charge réelle d'impôt	- 75,9	- 100,4
Taux effectif d'impôt	25,55%	33,41%

6.3. Impôts différés actifs et passifs

6.3.1. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Sopra Steria

6.3.1.1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variation par résultat	Variation par OCI	Effet périmètre	Effet conversion	Autres	31/12/2022
Impôts différés liés aux :							
Immobilisations incorporelles	-17,1	8,0	0,0	-2,0	0,5	-	-10,6
Immobilisations corporelles	3,0	0,4	-	-0,0	-0,2	-	3,1
Actifs financiers non courants	-0,2	0,5	-	-	-0,0	-	0,3
Stocks, encours de services et de facturation	-2,9	-7,5	0,3	-	-0,0	-	-10,1
Autres actifs courants	-2,5	8,8	-	-	-0,1	-	6,2
Instruments dérivés	-0,7	-0,4	-0,6	-	-0,0	-	-1,8
- Avec impact au compte de résultat	0,4	-0,4	-	-	0,0	-	0,0
- Avec impact en OCI	-1,1	-	-0,6	-	-0,1	-	-1,8
Emprunts et dettes financières	-0,3	-0,8	-	-	0,0	-	-1,0
Engagements de retraite	69,4	-2,4	-33,4	-0,1	-0,1	-	33,5
- Avec impact au compte de résultat	-12,1	-2,4	-0,1	-0,1	3,0	-	-11,6
- Avec impact en OCI	81,5	-	-33,3	-	-3,1	-	45,1
Provisions	3,8	-0,3	0,1	-	-0,0	-	3,5
Actifs et passifs issus des biens pris en location	6,0	0,1	0,0	-	-0,0	-	6,1
Autres passifs courants	-2,4	-2,2	-	-	-0,2	-	-4,8
Reports fiscaux déficitaires	43,6	-9,4	0,0	-	-0,0	-	34,1
Impôts différés actif / (passif) nets	99,7	-5,3	-33,6	-2,1	-0,2	-	58,5
Impôts différés inclus dans les actifs destinés à la vente	-0,0	-	-	-	-	-	-0,0
Impôts différés actif / (passif) nets inscrits au bilan	99,7	-5,3	-33,6	-2,1	-0,2	-	58,5
Dont :							
Impôts différés mouvementés par le compte de résultat	19,3	-5,3	0,3	-2,1	3,0	-	15,2
Impôts différés mouvementés par les capitaux propres (OCI)	80,4	-	-33,9	-	-3,2	-	43,3
- dont recyclables par résultat	-1,1	-	-0,6	-	-0,1	-	-1,8
- dont non recyclables par résultat (retraite)	81,5	-	-33,3	-	-3,1	-	45,1

6.3.1.2. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Déficits fiscaux reportables	41,2	42,2
Différences temporelles	-	-
TOTAL	41,2	42,2

6.3.1.3. Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	France	Scandinavie	Singapour	Maroc	Autres pays	TOTAL
31 décembre 2021	231,0	36,3	19,1	13,9	47,5	347,8
Variations de périmètre	-0,0	-	-	-	-0,2	-0,2
Création	33,5	1,5	12,8	2,7	22,5	73,1
Utilisation	-133,6	-	-	-	-1,2	-134,8
Expiration	-0,1	-	-	-	-	-0,1
Ecarts de conversion	-0,0	-1,7	1,5	-0,9	0,4	-0,7
Autres mouvements	25,8	-	-	-	-4,5	21,2
31 décembre 2022	156,7	36,2	33,4	15,7	60,0	306,4
Base impôts différés activés	122,2	0,8	-	0,1	10,3	133,5
Base impôts différés non activés	34,4	35,3	33,4	15,6	54,3	172,9
Impôts différés activés	31,6	0,2	-	0,0	2,3	34,1
Impôts différés non activés	8,9	7,5	5,7	4,6	14,5	41,2

En France, une partie des déficits fiscaux non activés, soit 19,6 M€ en impôt différé (sur la base d'un taux à 25,83%), correspondait au 31 décembre 2021 aux reports déficitaires provenant de Groupe Steria SCA, antérieurs au 1er janvier 2014. Le 15 décembre 2022, l'administration fiscale a accordé le droit au report de ces déficits. Un actif d'impôt différé de 19,6 M€ a alors été reconnu.

En Scandinavie, les reports déficitaires des sociétés implantées en Suède et au Danemark ne donnent pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Enfin, parmi les Autres pays, des déficits de sociétés de taille modeste implantées au Brésil, en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans certains pays africains ne sont pas activés.

6.3.2. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Axway

6.3.2.1. Analyse par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actifs (IDA)		
- à moins d'un an	6,1	1,1
- à plus d'un an	17,0	13,5
TOTAL IDA	23,1	14,6
Impôts différés passifs (IDP)		
- à moins d'un an	-0,2	-1,1
- à plus d'un an	-2,5	-2,7
TOTAL IDP	-2,7	-3,9
IMPOTS DIFFERES NETS	20,4	10,7

Les impôts différés actifs à court terme sont essentiellement relatifs à l'usage prévu de déficits fiscaux en 2023 par Axway Inc, Axway Irlande et Axway Software SA.

Les impôts différés actifs à plus d'un an sont essentiellement relatifs à l'usage prévu de déficits fiscaux par Axway Inc, Axway Irlande et Axway Software SA.

Les autres taux d'imposition appliqués sont les taux d'impôts en vigueur au 31 décembre 2022, notamment un taux d'impôt à 21 % pour Axway Inc, 6,25% en Irlande et 25,83% en France.

6.3.2.2. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
En début de période	10,7	14,0
Variations de périmètre	-0,9	-
Impôts imputés au compte de résultat	10,0	-4,0
Impôts imputés en capitaux propres	-0,1	-0,2
Ecart de conversion	0,6	0,9
Autres	0,0	-
EN FIN DE PERIODE	20,4	10,7

La charge d'impôts imputée au compte de résultat s'est élevée à 10,0 M€, elle est décrite dans la note 6.1.2.

Les impôts imputés en capitaux propres correspondent aux effets d'impôts des écarts actuariels liés aux engagements de retraite pour 0,1 M€.

Les écarts de conversion de 0,6 M€ viennent particulièrement de l'impact de change du dollar américain par rapport à l'euro.

6.3.2.3. Décomposition par nature des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Différences liées aux retraitements en consolidation		
Ecart actuariel sur engagements de retraite	-0,3	-0,2
Amortissements des progiciels réévalués	0,2	0,6
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	-0,8	-4,0
Actualisation de la participation des salariés	-	0,0
Provisions réglementées	-	-
Déficits fiscaux activés	15,7	12,0
Actifs sur contrats clients (IFRS15)	-16,1	-13,6
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS16)	0,2	0,3
Provision pour risques (Groupe)	-1,9	-1,4
Autres	-1,2	0,0
Différences temporaires issues des déclarations fiscales		
Provision indemnités de départ en retraite	2,1	2,0
Dettes provisionnées pour Organic	0,0	0,0
Déficits fiscaux activés	19,7	13,3
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS16)	-	-
Provision pour risques (Groupe)	1,9	1,4
Autres	0,9	0,4
TOTAL	20,4	10,7

Déficits fiscaux activés en consolidation

L'activation des déficits fiscaux en consolidation à hauteur de 15,7 M€ provient de l'entité Axway Software pour 12,8 M€. En complément des déficits fiscaux sur neuf filiales ont été activés en consolidation pour un total de 2,9 M€, sur la base du Tax Planning et de la nouvelle politique de prix de transfert.

Déficits fiscaux activés en social

L'activation des déficits fiscaux en social à hauteur de 19,7 M€ provient des entités Axway Inc. aux États-Unis et Axway Irlande. C'est un montant en hausse par rapport au déficits activés au 31 décembre 2021 (13,3 M€).

Les prévisions de bénéfices imposables futurs, justifiant l'activation ou non des déficits fiscaux, ont été déterminées sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un *business plan* à cinq ans pour la filiale américaine et à trois ans pour la filiale en Irlande.

Des plans d'affaires ont été définis pour toutes les entités du Groupe. En résumé, ils concernent principalement les entités Axway Software SA, Axway Inc. et Axway Irlande :

Axway Software SA : Les impôts différés passifs s'élèvent à 22,3 M€, le Groupe a activé un impôt différé actif pour ce montant. L'impôt différé net d'Axway Software SA est donc nul au 31 décembre 2022. Avec l'application de la politique de prix de transfert, nous anticipons une amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme.

Au 31 décembre 2022, Axway Software SA affiche une perte fiscale de 17,6 M€ notamment en raison des méthodes de reconnaissance de revenu divergentes, dans les comptes IFRS et les comptes locaux, sur l'activité *Customer Managed*. Au 31 décembre 2022, ces divergences représentent 55,2 M€. Ces revenus seront principalement reconnus dans les comptes locaux en 2023, 2024 et 2025.

Axway Inc. : les déficits fiscaux reconnus aux États-Unis sont activés à hauteur de 85,9 M€ sur un total de 136,3 M€ incluant les crédits Recherche & Développement. Cette activation des déficits reportables est basée sur les bénéfices imposables attendus pour les cinq prochains exercices, soit un IDA de 18,0 M€.

Au 31 décembre 2022, Axway Inc. affiche un bénéfice taxable de 11,4 M\$.

À compter de 2022, le Groupe applique l'option fiscale décrite par la section 59(e) du Code des impôts américain relative à la capitalisation fiscale des frais de Recherche et Développement qui devient d'application obligatoire. À fin 2021, le Groupe ne l'avait pas modélisée dans ses prévisions par prudence compte tenu de discussions en cours au niveau de l'administration fiscale américaine, qui pouvaient remettre en cause le caractère obligatoire de cette clause.

Cette obligation fiscale permet ainsi à Axway Inc. de générer du bénéfice fiscal additionnel et de conforter les impôts différés actifs sur déficits reportables comptabilisés à fin 2022.

Axway Irlande : la planification fiscale et la nouvelle politique de prix de transfert décrites dans la note 6.1.2. du présent chapitre, ont permis d'activer des déficits au 31 décembre 2022 au titre des bénéfices imposables attendus pour les trois prochains exercices. Le Groupe a jugé souhaitable de limiter l'horizon des bénéfices futures pour l'activation des déficits à trois années.

6.3.2.4. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Déficits fiscaux reportables	28,2	31,8
Différences temporelles	-	-
TOTAL	28,2	31,8

6.3.2.5. Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
N+1	1,9	18,6
N+2	0,4	9,1
N+3	3,4	0,4
N+4	1,7	3,4
N+5 et années ultérieures	139,1	95,6
Déficits reportables ayant une échéance	146,5	127,1
Déficits reportables indéfiniment	160,8	126,2
TOTAL	307,3	253,2
Base impôts différés activés	174,6	110,3
Base impôts différés non activés	132,7	143,0
Impôts différés activés	35,4	25,2
Impôts différés non activés	28,2	29,4

Au 31 décembre 2022, les impôts différés non activés sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 28,2 M€. Ils concernent les entités suivantes : Axway Inc. aux États-Unis (10,6 M€), Axway Software en France (8,6 M€), Axway Srl en Italie (2,7 M€), Axway Brésil (2,7 M€), Axway Roumanie (1,5 M€), Axway Irlande (1,0 M€).

Situation pour Axway Software

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 12,8 M€, le montant des déficits reportables non activés est de 33,3 M€ (en base).

Au 31 décembre 2021, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 11,2 M€, le montant des déficits reportables non activés est de 22,3 M€ (en base).

Situation pour Axway Inc.

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 19,2 M\$, le montant des déficits reportables non activés s'élevant quant à lui à 53,8 M\$ (en base).

Au 31 décembre 2021, le montant des déficits fiscaux activés était de 15,0 M\$ et le montant des déficits reportables non activés de 59,4 M\$ (en base).

Les déficits fiscaux reportables d'Axway Inc. proviennent essentiellement des acquisitions de Cyclone en 2006, de Tumbleweed Communications Corp. en 2008, de Systar Inc. en 2014 et d'Appcelerator Inc. en 2016. Ces déficits font l'objet d'un double plafonnement, dans le temps (20 ans) et annuel (8,1 M\$ par an) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionnariat.

Axway Inc. aux États-Unis bénéficie de crédits d'impôt recherche (CIR). Ces crédits d'impôt peuvent être utilisés pour le paiement de l'impôt société dû au titre des 20 années qui suivent celle au titre de laquelle il est constaté. À défaut, l'excédent non imputé n'est pas restituable.

Les CIR d'Axway Inc. ont été acquis chaque année entre 2002 et 2022. Au 31 décembre 2022, nous estimons que le montant total des CIR imputables sur des bénéfices fiscaux est de 64,4 M\$ en base. Ces crédits d'impôts ont été reportés en impôts différés non activés car la date probable de leur utilisation est trop éloignée. Sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un *business plan*, les 13,5 M\$ de crédits d'impôts pourraient être utilisés de 2025 à 2042.

NOTE 7 - ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Ces éléments comprennent les actifs financiers non courants, les clients et comptes rattachés, les autres actifs courants, les autres dettes non courantes et les fournisseurs et autres dettes courantes.

7.1. Autres actifs financiers non courants

7.1.1. Catégories d'autres actifs financiers non-courants du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Titres non consolidés	45,3	25,2
Autres prêts et créances	61,3	53,9
Instruments dérivés	7,4	2,9
TOTAL	114,0	81,9

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe a classé dans cette catégorie des titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

b. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe distingue :

- les prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ;
- les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

c. Actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie.

Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable.

S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le *Résultat opérationnel d'activité*. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*.

7.1.1.1. Titres non consolidés

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
<i>(en millions d'euros)</i>			
31 décembre 2020	22,0	2,6	19,4
Variations de périmètre	-4,8	-0,0	-4,8
Augmentations	8,8	1,6	7,1
Diminutions	-0,5	-0,3	-0,3
Revalorisation	3,7	-	3,7
Ecarts de conversion et autres mouvements	0,1	0,0	0,1
31 décembre 2021	29,2	4,0	25,2
Variations de périmètre	-4,5	0,0	-4,5
Augmentations	9,3	1,1	8,2
Diminutions	-0,5	-0,1	-0,5
Revalorisation	16,7	0,0	16,7
Ecarts de conversion et autres mouvements	0,1	0,0	0,1
31 décembre 2022	50,3	5,0	45,3

Les titres non consolidés sont constitués pour le montant le plus important des titres CS Communication & Systèmes (27,7 M€ au 31 décembre 2022, contre 12,9 M€ au 31 décembre 2021).

7.1.1.2. Autres prêts et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Prêts	0,0	0,1
Créances de crédits d'impôt et taxes (CIR)	-	-
Autres créances non courantes	45,2	37,6
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	19,7	19,6
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	-3,5	-3,4
TOTAL	61,3	53,9

Les créances de crédit d'impôt recherche classées en *Autres prêts et créances* sont celles dont l'utilisation ou le remboursement interviendra au-delà d'un délai d'une année.

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués et des créances rattachées à des participations.

Les *Autres créances non courantes* consistent à hauteur de 4,2 M€ en des avances versées au Royaume-Uni par l'entité NHS SBS aux structures nouvellement clientes de sa plateforme pour réaliser leurs opérations de transition et de 41,0 M€ en des prestations réalisées mais non encore facturées en Allemagne par Sopra Financial Technology GmbH.

Ces dépôts et ces autres créances sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

7.1.2. Catégories d'actifs financiers non-courants du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

b. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

c. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Les créances clients à court terme sont décrites dans la note 7.2.2.

d. dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable. S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le Résultat opérationnel d'activité. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*. La procédure portant sur la dépréciation des créances commerciales sont décrites dans la note 7.2.2.

Les actifs financiers et autres actifs non courants du Groupe concernent principalement les prêts et les créances.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et créances	2,1	2,7
Charges constatées d'avance - part à plus d'un an	9,7	6,1
Total actifs financiers et autres actifs non courants	11,8	8,8

Les charges constatées d'avance, part à plus d'un an, sont des coûts d'obtention de contrat tels que décrits dans la note 4.1.2.1. Elles ont représenté 9,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 6,1 M€ au 31 décembre 2021.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres créances non courantes	0,3	0,8
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	1,8	1,9
Total Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme -	2,1	2,7

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Les autres créances non courantes correspondent au contrat de liquidité avec Kepler.

7.1.3. Catégories d'autres actifs financiers non-courants de la holding Sopra GMT

Au 31 décembre 2022, la société-mère Sopra GMT détient des titres de participation Sopra Steria Group (89,9 M€) et Axway Software (80,9 M€). Ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT pour leur montant total 170,8 M€.

Au 31 décembre 2022, la société-mère Sopra GMT détient des actions propres pour un montant de 2,3 M€. Il s'agit de 1823 titres Sopra GMT destinés à servir des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés de Sopra GMT et de ses filiales. Ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT pour leur montant 2,3 M€.

Il n'existe pas d'autres actifs financiers non courants.

7.2. Clients et comptes rattachés

7.2.1. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Créances clients - valeur brute	720,7	667,7
Dépréciation des créances clients	-13,3	-17,4
Créances clients - valeur nette	707,4	650,3
Actifs sur contrats clients	396,7	369,8
TOTAL	1 104,2	1 020,1

Le poste *Clients nets*, exprimé en mois d'activité s'établit au 31 décembre 2022 à moins de 2 mois d'activité stable par rapport au 31 décembre 2021. Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires obtenu par la méthode de l'épuisement. Le poste *Clients nets* est obtenu en ramenant le poste *Clients* en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan. L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1.1. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

7.2.1.1. Balance âgée clients au 31/12/2022

	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes			
			moins de 30 jours	entre 30 et 90 jours	entre 90 et 120 jours	plus de 120 jours
<i>(en millions d'euros)</i>						
Créances clients	720,7	566,9	92,7	31,0	6,7	23,4

7.2.1.2. Etat des variations des dépréciations pour créances clients

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dépréciations sur créances clients en début de période	17,4	22,2
Mouvements de périmètre	0,2	-0,0
Dotations nettes de reprises	-4,3	-4,4
Autres mouvements	-0,0	-0,6
Ecart de conversion	-0,1	0,2
DEPRECIATIONS SUR CREANCES CLIENTS EN FIN DE PERIODE	13,3	17,4

7.2.2. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Ce poste comprend les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées.

Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours.

L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

La nature des clients du Groupe qui présente un risque faible de crédit et la politique de dépréciation systématique des créances au-delà d'une certaine échéance permettent au Groupe de prendre en compte le risque de crédit sur les créances clients. La procédure est la suivante : dépréciation à hauteur de 50 % du montant des factures non réglées six mois après leur date d'émission et à hauteur de 100 % au-delà de 12 mois.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2023 pour cet exercice), et les créances clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2022) ont été compensés au bilan.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan dans la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* (cf. note 4.1.2).

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	66,0	50,3
Dépréciations des créances clients	-1,7	-1,0
Créances Clients - valeur nette	64,3	49,3
Factures à établir	83,8	55,8
Total clients et comptes rattachés	148,1	105,1

Le DSO sur le poste *Clients et comptes rattachés* : 155 jours

Le poste *Clients nets*, exprimé en jours d'activité, s'établit au 31 décembre 2022 à 155 jours en hausse par rapport au DSO du 31 décembre 2021 (121 jours). Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année. La variation s'explique avec l'analyse ci-dessous.

Le DSO sur le poste *Créances Clients - valeur nette* : 68 jours

Le DSO s'élève à 68 jours en hausse par rapport à l'exercice 2021 (57 jours). Cette hausse s'explique par la reconnaissance de créances très significatives qui n'ont pas pu être encaissées avant la fin de l'exercice.

Le DSO sur le poste *Factures à établir* : 87 jours

La variation sur la période des factures à établir résulte, d'une part, de l'apparition du droit à facturer transformant les factures à établir en créances clients et d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouvelles factures à établir (Souscription en *Customer Managed*).

Sur ce poste, le DSO s'élève au 31 décembre 2022 à 87 jours comparé à un DSO de 63 jours au 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique par la forte croissance des revenus *Customer Managed* sur l'exercice 2022.

7.2.2.1. Echancier des créances clients du sous-groupe Axway au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
			moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients	66,0	50,2	7,4	2,9	2,5	0,9	1,5	0,6

7.2.2.2. État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations sur créances clients en début de période	1,0	1,7
Dotations	0,9	0,5
Reprises	-0,3	-1,2
Mouvements de périmètre	-	-
Ecart de conversion	0,0	0,1
Dépréciations sur créances clients en fin de période	1,7	1,0

7.2.3. Clients et comptes rattachés de Sopra GMT

Ces créances clients, qui concernent uniquement Sopra Steria Group (0,2 M€) et Axway Software (0,2 M€) sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients - valeur brute	0,3	0,3
Factures à établir	0,1	0,4
Avoirs à établir	-	-
Dépréciation des créances clients	-	-
TOTAL	0,4	0,7

7.3. Autres actifs courants

7.3.1. Autres actifs courants du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Stocks et en-cours	46,3	44,7
Avances et acomptes versés	1,9	1,5
Personnel et organismes sociaux	5,0	5,2
Créances fiscales	147,8	185,4
Impôt sur les sociétés	118,6	104,2
Prêts cautions et autres créances financières à moins d'un an	2,2	1,5
Créances diverses	16,2	32,5
Dépréciation des créances diverses	-0,8	-1,1
Charges constatées d'avance	63,9	68,5
Instruments financiers dérivés	9,3	5,4
TOTAL	410,6	447,9

Les stocks et en-cours résultent essentiellement des coûts d'exécution de contrats (phases de transition de contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing et phases préparatoires des licences en mode SaaS) tels que décrits en note 4.1.1. Leur augmentation résulte de la signature de nouveaux contrats.

Les créances fiscales comprennent notamment en France les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

7.3.2. Autres actifs courants du sous-groupe Axway

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Personnel et organismes sociaux	0,6	0,4
Créances fiscales	10,2	10,2
Impôt sur les sociétés	1,6	1,6
Créances diverses	2,5	2,4
Loyers payés d'avance - IFRS16	-0,0	-0,0
Charges constatées d'avance	15,7	13,2
Total autres créances courantes	30,6	27,8

Les créances fiscales d'un montant total de 10,2 M€ correspondent essentiellement à des Crédits d'Impôt Recherche obtenus en France (5,5 M€) et en Irlande (1,2 M€).

Les charges constatées d'avance sont stables, elles découlent de l'étalement des commissions sur le chiffre d'affaires Souscription. Ces commissions prépayées, part à moins d'un an, sont des coûts d'obtention de contrats capitalisés qui sont décrits dans la note 4.1.2.1.

Les créances fiscales : le Crédit d'Impôt Recherche

Les créances de crédits d'impôts recherche (CIR) sont cédées au Crédit Agricole depuis 2017. Les créances de CIR antérieures à 2017 étaient cédées à Natixis.

Le suivi du financement des créances de CIR cédées est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)

Exercice	Année du CIR Financé	Montant du CIR financé	Financier des créances de CIR	Remboursement effectué par l'administration fiscale :	
				Année	Montant
Crédits d'impôts recherche remboursés par l'administration fiscale					
2014	2011	5,8	Natixis	2015	Pour le montant attendu
	2012	3,6	Natixis	2016	Pour le montant attendu
	2013	6,5	Natixis	2017	Pour le montant attendu
2015	2014	7,6	Natixis	2018	Pour le montant attendu
2016	2015	9,0	Natixis	2019	Pour le montant attendu
2017	2016	9,1	Crédit Agricole	2020	Pour le montant attendu
2018	2017	10,2	Crédit Agricole	2021	Pour le montant attendu
2019	2018	7,9	Crédit Agricole	2022	Pour le montant attendu
Crédits d'impôts recherche non encore remboursés par l'administration fiscale					
2020	2019	8,3	Crédit Agricole	-	-
2021	2020	8,0	Crédit Agricole	-	-
2022	2021	6,3	Crédit Agricole	-	-

Au 31 décembre 2022, le total des créances cédées au Crédit Agricole et non encore remboursées par l'administration fiscale s'élève à 22 510 k€.

Analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche

Le critère essentiel pour la déconsolidation est le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la créance. Si le risque de crédit et le risque de retard de paiement sont bien transférés au Crédit Agricole, le risque fiscal n'est pas transféré. En cas de remise en cause par l'État des montants déclarés, notre contrat avec le Crédit Agricole prévoit qu'on leur rembourse le CIR rejeté.

Notre analyse a montré que la déconsolidation est acceptable dans la mesure où le risque fiscal est considéré comme non significatif. En effet, Axway Software a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices de 2009 à 2011 et de 2014 à 2016. Ces deux contrôles n'ont fait l'objet d'aucun ajustement sur les montants déclarés au titre du CIR. Les modalités de détermination des projets et dépenses éligibles au CIR ainsi que leur contrôle par nos équipes sont demeurés inchangés depuis ces contrôles fiscaux.

Sur cette base, nous considérons que le financement du crédit d'impôt recherche transféré est déconsolidant.

7.4. Autres dettes non courantes

7.4.1. Autres dettes non courantes du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Options de vente accordées	-	-
Autres dettes - part à plus d'un an	11,8	15,2
Instruments financiers dérivés	3,7	0,6
TOTAL	15,5	15,8

Les autres dettes non courantes comprennent en 2022 les obligations de financement des investissements du Groupe dans des fonds de Corporate Ventures à hauteur de 6,2 M€ (9,8 M€ au 31 décembre 2021).

Les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022 sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt et de change (cf. notes 12.5.3 et 12.5.4).

Options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en autre passif non courant pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

7.4.2. Autres dettes non courantes du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les prestations facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats clients) figurent au bilan du poste *Autres dettes non courantes pour la part à plus d'un an* (rubrique *Produits constatés d'avance*) (cf. note 4.1.2.1).

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Autres dettes - part à plus d'un an	0,2	0,2
Passifs sur contrats clients - part à plus d'un an	0,9	1,5
SOUS-TOTAL autres dettes non courantes	1,1	1,7
Autres provisions pour risques et charges - part > 1 an	7,9	8,0
TOTAL autres dettes non courantes, y compris provisions - part à plus d'un an	9,0	9,8

La variation porte sur les revenus de maintenance et résulte :

- d'une part de la transformation des passifs antérieurs en produits constatés d'avance à moins d'un an ; et
- d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Ceux existant au 31 décembre 2021 ont été majoritairement convertis en produits constatés d'avance, part à moins d'un an, au cours de l'exercice 2022.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 6,8 M€ (cf. note 5.3.2.b) sont reportées dans le poste *Autres provisions pour risques et charges*. Ce dernier comprend aussi les provisions pour risques et charges pour 0,3 M€ (cf. note 10) et les provisions pour autres avantages à long terme du personnel en Italie pour 0,8 M€.

7.4.3. Autres dettes non courantes de la holding Sopra GMT

Ce poste comprend la juste valeur des trois instruments de couverture de taux qui garantissent l'emprunt contre la montée du taux d'intérêt Euribor 3M pour 0,6 M€.

7.5. Autres dettes courantes

7.5.1. Autres dettes courantes du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	3,4	5,2
Avances et acomptes reçus sur commandes	18,2	27,9
Dettes sociales	522,6	451,7
Dettes fiscales	221,4	228,3
Impôt sur les sociétés	125,3	117,4
Passifs sur contrats clients	400,9	390,5
Dettes diverses	167,6	131,4
Instruments financiers dérivés	3,5	0,9
TOTAL	1 463,0	1 353,6

Les passifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1.1. Leur variation résulte d'une part de la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées. Ceux existant au 31 décembre 2021 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2022.

Les dettes diverses comprennent notamment l'engagement du Groupe d'acheter ses propres actions pour servir ses plans d'attributions d'actions gratuites de performance à hauteur de 14,8 M€ (9,8 M€ au 31 décembre 2021). Elles comprennent également la dette relative à l'option de vente accordée par le Groupe au Cabinet Office sur les actions que ce dernier détient dans la joint-venture SSCL et qui s'élève à 132,5 M€ au 31 décembre 2022.

7.5.2. Autres dettes courantes du sous-groupe Axway

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	-	0,1
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,1	0,1
Dettes sociales	34,3	24,9
Dettes fiscales	7,5	6,3
Impôt sur les sociétés	1,0	1,2
Dettes diverses	4,7	2,5
Total autres dettes courantes	47,6	35,1

La hausse des dettes sociales se justifie par l'augmentation des provisions sur bonus et commissions en relation avec les contrats significatifs signés en fin d'année. Les dettes diverses comprennent des coûts de restructurations à payer de 0,4 M€.

7.5.3. Produits constatés d'avance à moins d'un an du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les produits constatés d'avance, part à moins d'un an, qualifiés de passifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte des facteurs suivants :

- la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires ;
- la transformation des passifs produits constatés d'avance, part à plus d'un an, antérieurs en passifs produits constatés d'avance part à moins d'un an ;
- l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, le Groupe a compensé au bilan les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2023 pour cet exercice) ; et
- les créances clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2022).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Passifs sur contrats clients	55,6	55,8
Total passifs sur contrats clients - part à moins d'un an	55,6	55,8

Les Passifs sur contrats clients, part à moins d'un an, existant au 31 décembre 2021 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2022.

Les produits constatés d'avance sur la maintenance ont baissé de 3,7 M€ en un an. À taux de change constant, ils baissent de 2 M€ en raison de l'attrition attendue sur ces contrats dans le cadre de la transformation du modèle d'affaires.

Les produits constatés d'avance sur la Souscription ont augmenté de 3,9 M€ en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse est cohérente avec la progression de l'activité Souscription (« Axway Managed »).

7.5.4. Autres dettes courantes de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dividendes à verser	-	-
Dettes sociales	0,6	0,5
Dettes fiscales	0,1	0,2
Impôt sur les sociétés	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes diverses	0,1	0,1
Instruments financiers dérivés	-	-
TOTAL	0,8	0,8

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

8.1. Ecarts d'acquisition

8.1.1. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Sopra Steria

8.1.1.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

	01/01/2022	Acquisitions	Ajustements sur regroupements d'entreprises	Sorties	Dépréciations	Conversion	Autres mouvements	31/12/2022
(en millions d'euros)								
France	629,6	-	-4,2	-	-	-	-	625,4
UK	609,1	3,9	-	-0,0	-	-32,2	-	580,8
Autre Europe	351,8	4,3	-0,1	-	-	-6,0	-	350,0
Banking	375,5	-	-	-	-	-5,9	-	369,6
HR	16,2	-	-	-	-	-	-	16,2
Inde	2,1	-	-	-0,1	-	-0,1	-	2,0
TOTAL	1 984,3	8,2	-4,3	-0,1	-	-44,2	-	1 943,9

(1) Autre Europe est le regroupement des UGT suivantes testées séparément : Allemagne, Scandinavie, Espagne, Italie, Suisse, Belgique, Luxembourg et Sopra Financial Technology.

Les effets des acquisitions de la période pour +8,2 M€ sont décrits en note 2.1.1. Principales acquisitions.

La variation de -44,2 M€ au titre des variations de change provient de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
GBP	-38,1	47,1
NOK-SEK	-7,9	4,5
Autres devises	1,8	1,8
TOTAL	-44,2	53,4

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires) selon la méthode des regroupements d'entreprises présentées en note 2.1.1. Ce choix est réalisé acquisition par acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.1.1.3. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

8.1.1.3. Tests de dépréciation

Au 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé des tests de valeur comme la pratique l'impose. Il a ainsi tout d'abord procédé à une revue de ses paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Les tests ont alors été réalisés avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2022	31/12/2021	30/09/2022	31/12/2021
France	9,2%	7,7%	2,2%	2,0%
Royaume-Uni	9,6%	8,5%	2,2%	2,0%
Autres Europe	7,9% à 10,5%	7,5 à 9,0%	2,2%	2,0%
Sopra Banking Software	9,2%	7,7%	2,2%	2,0%
Sopra HR Software	9,2%	7,7%	2,2%	2,0%

Le Groupe a ensuite appliqué ces paramètres à des prévisions de flux de trésorerie. Ces tests ne conduisent pas à comptabiliser de dépréciation.

En outre, le Groupe a fait varier ces hypothèses de 1,0 point. Ainsi, une baisse du taux de croissance à l'infini de 1,0 point, ou une hausse de 1,0 point du taux d'actualisation, ou la combinaison des deux ne conduiraient pas à constater de dépréciation à l'exception de l'UGT Sopra Banking Software. Pour cette dernière, seule la combinaison d'une baisse du taux de croissance à l'infini de 1,0 point et une hausse de 1,0 point du taux d'actualisation conduirait à constater une dépréciation. En revanche, si le taux d'actualisation augmente de 2 points ou si le taux de croissance à l'infini diminue de 2 points, le test pour l'UGT Sopra Banking Software ne serait plus satisfait et une dépréciation serait comptabilisée.

En complément, le Groupe a aussi procédé à des tests supplémentaires de sensibilité à la baisse du taux de marge opérationnelle de l'UGT Sopra Banking Software. Ainsi, le Groupe considère qu'une baisse supérieure à 1,7 point du taux de marge opérationnelle, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait la comptabilisation d'une dépréciation. Le Groupe a aussi fait supporter à cette UGT une baisse de 2 points du taux de croissance anticipée, toutes choses étant égales par ailleurs. L'UGT a satisfait à ce dernier test.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés sur chacune des unités génératrices de trésorerie hors Sopra Banking Software :

- une augmentation du taux d'actualisation de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points (soit aucune croissance à l'infini) ou ;
- une combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points et une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points ou ;
- une diminution du taux de marge opérationnelle anticipée de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance anticipée de 2 points.

Ces tests additionnels, hors Sopra Banking Software, n'induiront aucune dépréciation.

La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne essentiellement les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Steria Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle (cf. note 3.1). Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. Du fait de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » à partir du 1^{er} janvier 2019, la valeur comptable des actifs comprend les droits d'utilisation des biens pris en location diminués des dettes sur biens pris en location.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les flux de trésorerie comprennent les décaissements de loyers malgré l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le taux d'actualisation s'appuie sur le coût moyen pondéré du capital. Celui-ci est rapproché des estimations réalisées par les bureaux d'analyse financière. Au final, les taux d'actualisation utilisés par UGT résultent de ce travail de comparaison et sont compris entre les coûts moyens pondérés du capital et la moyenne des estimations des analystes.

Les taux de croissance à l'infini résultent d'une moyenne des estimations réalisées par les bureaux d'analyses financières.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*.

La reprise des pertes de valeur de l'écart d'acquisition relatif à des participations consolidées par intégration globale est interdite.

8.1.2. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif :

- soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention) ;
- soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Ce choix est réalisé acquisition par acquisition. La méthode des regroupements d'entreprises est présentée en note 8.1.2.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés à une unité génératrice de trésorerie unique dans le cadre des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.1.2.4. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et sont réalisés systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16 et IFRS 9).

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- pour chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit « partiel », ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur, à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs repris. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer et comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
- d'une part, la somme du prix d'acquisition de l'entreprise acquise et du montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
- d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur

doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

8.1.2.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours des exercices 2021 et 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2020	339,0	8,7	330,3
Acquisition	-	-	-
Ecart de conversion	18,0	-0,0	18,0
31 décembre 2021	356,9	8,6	348,3
Acquisition	12,4	-	12,4
Sortie Syncplicity	-77,3	-	-77,3
Ecart de conversion	14,2	-0,1	14,3
31 décembre 2022	306,3	8,5	297,8

8.1.2.2. Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises

Dxchange - Axway Software a acquis 100 % du capital de la société DXchange technologies Private Limited en Inde le 15 juin 2022. Le groupe Axway a également acquis, via la société DXchange, 100 % des actions de la filiale DXvmt en Inde.

Axway Software a réalisé cette opération pour un montant de 8,9 M€, versé en 2022. En complément, le Groupe a reconnu un passif financier de 4,8 M€ correspond à un complément de prix variable, qui sera versé en fonction des ventes sur les cinq prochaines années.

Les travaux d'inventaire des actifs acquis et des passifs repris ont permis à ce stade l'identification, la valorisation et la reconnaissance d'un logiciel métier pour un montant de 3,6 M€.

Conformément à la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de DXchange sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 15 juin 2023.

L'allocation provisoire du Goodwill se décompose actuellement de la façon suivante :

Au 31/12/2022

(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition	8,9
Valeur actualisée des compléments de prix	4,8
Coût d'acquisition	13,7
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	-0,8
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	2,1
ECART D'ACQUISITION (Dxchange)	12,4

Le détail de l'actif net provisoire de Dxchange est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	0,6	3,0	3,6
Immobilisations corporelles	0,0		0,0
Actifs courants	0,1		0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0		0,0
Passifs financiers	-0,9		-0,9
Impôts différés passifs	-0,0	-0,9	-0,9
Passifs courants	-0,6		-0,6
Actif net acquis	-0,8	2,1	1,3

Syncplicity – Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a finalisé la rationalisation de son portefeuille produits. L'activité Syncplicity a été cédée en octobre 2022. L'écart d'acquisition de cette activité a ainsi été sorti de l'actif du bilan par la constatation d'une autre charge opérationnelle d'un montant de 77,3 M€.

Aucune acquisition n'est à signaler sur l'exercice 2021.

8.1.2.3. Écarts de conversion

Les variations de change proviennent essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

Variation Euro / devise (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
U S D	15,8	18,5
S E K	-1,5	-0,4
Autres devises	-0,0	-0,0
TOTAL	14,3	18,0

8.1.2.4. Tests de dépréciation

Principes comptables, jugements et estimations

Unités génératrices de trésorerie

La norme IAS 36 « *Dépréciations d'actifs* » impose d'apprécier à chaque date de *reporting* s'il existe un quelconque indice de perte de valeur identifié d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé d'Axway Software.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Le groupe Axway fournit des solutions informatiques permettant la gestion automatique des échanges de données à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Axway s'est développé en partie par croissance externe ces dernières années, les principales acquisitions ayant été les suivantes : Cyclone Commerce aux États-Unis en 2006, Actis en Allemagne en 2007, Tumbleweed aux États-Unis en 2008, Vordel en Irlande, en 2012, Systar en France en 2014, Appcelerator aux États-Unis en 2016, Syncplicity aux États-Unis en 2017, Streamdata.io en France en 2019 Dxchange en Inde en 2022.

L'ensemble des produits développés, que ce soit en interne via la recherche et le développement ou liés à des acquisitions, sont intégrés dans la plateforme technique commune.

Le groupe Axway a ainsi développé grâce à ses acquisitions et ses investissements en Recherche et Développement un catalogue de produits qui sont largement interdépendants. Les produits acquis ont été développés et intégrés à d'autres produits acquis ou développés en interne.

Les produits Axway ne s'adressent pas à un marché en particulier, il n'y a pas de marché actif pour chaque actif du Groupe. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où Axway opère. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les clients du Groupe quel que soit leur localisation. Nos clients sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Axway pour l'ensemble de leurs filiales.

Compte tenu de la globalisation des produits et des marchés, l'analyse de la contribution aux résultats du groupe Axway par pays ne présente pas de pertinence économique. Les entrées de trésorerie liées aux activités des différents pays ne sont donc pas considérées comme indépendantes des entrées de trésorerie générées par les activités des autres pays. Ainsi Axway dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement interdépendantes. En d'autres termes, le mode de fonctionnement d'Axway, selon le mode d'un éditeur mondial intervenant sur un marché globalisé, conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Le mode de fonctionnement opérationnel choisi par la société Axway est ainsi celui d'un éditeur global dont les principaux marchés sont les États-Unis et l'Europe. Nous nous positionnons sur un secteur d'activité hautement intégré : le développement et la commercialisation d'une suite de logiciel d'infrastructure qui permet l'échange d'information au sein et en dehors de l'entreprise. Nos équipes commerciales sont organisées par pays, région, verticale, programme ou par expertise à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières traditionnelles d'un pays. Notre département Marketing assure la gestion stratégique et la mise en marché pour l'ensemble d'Axway en appui des campagnes commerciales menées tant au niveau global qu'au niveau local. Les équipes de développement des produits ainsi que celles assurant le support aux clients sont réparties dans neuf pays et chacune opère sur plusieurs produits différents. Notre propriété intellectuelle, acquise ou développée, est en permanence intégrée dans l'offre de nouveaux produits ou de plateformes unifiées. Ainsi, il n'y a pas d'UGT isolée que nous ne suivions autrement qu'au niveau consolidé. Ceci conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Méthodes de détermination de la valeur d'utilité

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est supérieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

Afin de refléter, sur une période appropriée, les impacts de la transformation de notre modèle économique, d'un modèle basé sur la vente de licences à un modèle d'abonnement, un plan d'affaires sur cinq ans a été élaboré, puis a été appliqué, comme l'autorise IAS 36.33 (c), un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive sur une période d'extrapolation. De cette façon le pourcentage de croissance à l'infini ne s'applique pas immédiatement après le plan d'affaires de cinq ans. Le pourcentage de croissance à l'infini s'applique sur la valeur terminale calculée à partir de la dernière année de la période d'extrapolation.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est appliquée à partir des plans d'affaires prévisionnels de cinq ans et des hypothèses d'évolution des besoins en fonds de roulement et des investissements.

La valeur terminale de l'UGT a été calculée à partir du dernier flux modélisé, et à cet effet deux paramètres financiers majeurs sont utilisés, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

L'actualisation des flux de trésorerie donne la valeur d'entreprise. En retranchant de cette valeur l'endettement et en ajoutant la trésorerie, on obtient la valeur des fonds propres.

Évaluation des provisions pour dépréciation

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*. Les éventuelles pertes de valeur enregistrées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise.

La juste valeur d'Axway selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2022 est de 360,2 M€ (353,0 M€ diminués des 2 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés.

Conformément à la norme IAS 36 « *Dépréciations d'actifs* », la valeur d'utilité d'Axway ne doit donc pas nécessairement être déterminée au 31 décembre 2022. Pourtant, pour se conformer aux recommandations de l'AMF et continuer à renforcer sa transparence, Axway a de nouveau déterminé sa valeur d'utilité au 31 décembre 2022.

Le Groupe estime que la transformation de son modèle d'affaires initiée en 2018, vers un modèle basé sur la souscription, a mécaniquement entraîné une diminution des flux de trésorerie générés, dans sa première phase de mise en place. Dans le même temps, le Groupe a constaté une volatilité de son titre sur les marchés notamment au cours des derniers mois. Enfin, les conditions macroéconomiques avec une hausse de l'inflation et des taux d'intérêts ont un impact sur les flux de trésorerie futurs. Le Groupe estime donc qu'un calcul de la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés est nécessaire au 31 décembre 2022.

La méthodologie des tests de dépréciation d'actifs IAS 36 qui sont décrits ci-dessous a été adaptée au niveau de risque. Cette méthodologie retenue repose sur la définition d'un scénario unique estimé par la Direction.

Test effectué

Les plans d'affaires intègrent principalement des données internes définies par le management d'Axway sur la base de la connaissance des marchés où Axway opère en tenant compte des perspectives économiques.

Chaque année, ces hypothèses sont corroborées avec la performance passée. Si les réalisations du Groupe s'éloignent, positivement ou négativement, du dernier plan d'affaires, nous révisons alors les hypothèses du plan d'affaires pour les années suivantes.

Dans la poursuite du test de dépréciation commencé en 2018, qui portait sur une période de 10 ans (2019 à 2028), celui de 2022 porte sur une période de six ans (2023 à 2028). Il est basé sur un plan d'affaires de cinq ans (2023 à 2027), suivi d'une période d'extrapolation d'un an (2028).

Conformément à la méthodologie du Groupe, décrite ci-dessus, le test de dépréciation 2022 sur les immobilisations regroupées au sein de l'unité génératrice de trésorerie d'Axway s'est déroulé en trois étapes :

I. de la 1^{re} année à la 5^e année, le scénario présenté par Axway dans ses tests de dépréciation se base sur un plan d'affaires avec un mix revenu plus favorable à l'Axway Managed sur le moyen terme par rapport au Customer Managed.

Pour rappel la reconnaissance de revenu du modèle Axway Managed est étalée sur la durée du contrat alors que la reconnaissance de revenu du modèle Customer Managed prend en compte environ 50% du revenu à la signature du contrat, le reste étant étalé sur la durée du contrat.

Le Groupe a fait des tests avec les hypothèses opérationnelles suivantes :

- une croissance organique de chiffre d'affaires entre 2% et 3,5% par an ;
- un ROA en augmentation avec une fourchette définie entre 15% et 20% sur la période 2023 à 2027.

II. la 6^e année, une période d'extrapolation, basée sur une projection du flux de trésorerie 2027 projeté sur un an (2028), en retenant un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive la sixième année ;

III. à partir de la 7^e année, les flux sont calculés à partir du dernier flux modélisé en 2028. À ce flux est appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Ce taux reflète le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Pour l'exercice 2022, la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés s'élève à 624,1 M€ avec un taux d'actualisation de 9,20 % et un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Le taux d'actualisation résulte de la moyenne homogène des composantes du coût moyen pondéré du capital des analystes et d'approches intermédiaires. La croissance à l'infini résulte de la moyenne homogène des analystes.

Valorisation (en millions d'euros)		Taux d'actualisation		
		8,70%	9,20%	9,70%
Taux de croissance à l'infini	1,43%	644,5	597,5	556,2
	1,83%	675,6	624,1	579,1
	2,23%	710,6	653,7	604,4

La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élève donc à 624,1 M€ et correspond à sa valeur d'utilité après prise en compte de l'endettement net.

La valeur comptable de l'UGT Axway est égale au montant des capitaux propres consolidés au 31 décembre soit 327,8 M€, retraités des impacts liés à la norme IFRS16. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2022 de déprécier l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles affectées à l'unité génératrice de trésorerie Axway.

Au 31 décembre 2022, le Headroom est de 296 M€. Le calcul est présenté ci-dessous :

Valeur d'utilité - Business plan	
Valeur des capitaux testés	328
Endettement net	99
Capitaux employés testés	427
Valeur d'utilité	723
Headroom	296

8.1.3. Ecarts d'acquisition de la holding Sopra GMT

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
(en millions d'euros)			
31 DECEMBRE 2020	14,7	-	14,7
Acquisitions	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31 DECEMBRE 2021	14,7	-	14,7
Acquisitions	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31 DECEMBRE 2022	14,7	-	14,7

8.2. Autres immobilisations incorporelles

8.2.1. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Sopra Steria

	Valeur brute	Amortissement	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)				
Logiciels métiers / Technologies	93,9	70,5	23,4	29,7
Relations clients	224,2	153,5	70,7	87,0
Contrats favorables	0,9	0,9	-	-
Marques	19,1	4,9	14,2	15,1
Logiciels acquis et autres immobilisations incorporelles	312,0	253,6	58,4	45,3
TOTAL	650,1	483,4	166,7	177,1

Ce poste comprend essentiellement des actifs incorporels (technologies, relations clients, contrats favorables, carnets de commandes, marques) affectés lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissement de ces actifs incorporels affectés sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
<i>(en millions d'euros)</i>			
31 décembre 2020	661,7	428,8	232,9
Mouvements de périmètre	0,2	0,1	0,1
Actifs incorporels affectés	0,0	-	0,0
Acquisitions	5,1	-	5,1
Cessions - mises au rebut	-50,5	-49,4	-1,0
Autres mouvements	30,9	30,1	0,9
Ecart de conversion	16,7	11,9	4,8
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	65,7	-65,7
31 décembre 2021	664,2	487,1	177,1
Mouvements de périmètre	-	-0,0	0,0
Actifs incorporels affectés	11,0	-	11,0
Acquisitions	32,8	-	32,8
Cessions - mises au rebut	-33,0	-33,0	-0,0
Autres mouvements	-11,4	-12,3	0,8
Ecart de conversion	-13,5	-10,2	-3,3
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	51,7	-51,7
31 décembre 2022	650,1	483,4	166,7

En 2022, des relations clientèles de 7,9 M€ ont été reconnues dans la société EVA Group suite à son acquisition (cf. note 2.1.1). Les autres mouvements étaient principalement la résultante d'une décompensation d'un actif incorporel entre valeur brute et amortissement, celui-ci ayant été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé en 2020.

Les dépenses de développement des progiciels et solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2022 s'élèvent à 19,6 M€. Elles sont relatives à l'accélération de la digitalisation de l'offre de Sopra Banking Software.

a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur trois à quinze ans suivant leur durée d'utilité estimée. Les marques acquises dont la durée d'utilité ne peut être définie ne sont pas amorties.

c. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - génération d'avantages économiques futurs probables,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

8.2.2. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique doit être nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - le Groupe doit avoir l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - le Groupe doit avoir la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - le Groupe doit mettre à disposition du projet les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit avoir la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles si une seule des conditions décrites ci-dessus n'est pas remplie.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciels, les critères déterminants sont celui de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement et celui de la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables.

Les risques et les incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'une version de démonstration présentable à un prospect. Les adaptations entre la version de démonstration et la version définitive sont généralement peu importantes, et par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Relations clients	Technologies	Marques	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2020	40,5	44,6	0,2	19,5	104,9
Ecart de conversion	1,6	2,6	0,0	0,2	4,4
Acquisitions	-	-	-	0,0	0,0
Cessions	-	-	-	-1,1	-1,1
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2021	42,1	47,1	0,3	18,7	108,2
Ecart de conversion	1,4	2,0	0,0	0,2	3,7
Acquisitions	-	-	-	0,1	0,1
Cessions	-4,7	-12,6	-	-0,0	-17,3
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	3,5	-	-	3,5
31 décembre 2022	38,8	40,1	0,3	19,0	98,2
AMORTISSEMENTS					
31 décembre 2020	31,7	29,8	0,2	19,8	81,5
Ecart de conversion	1,4	1,8	0,0	0,2	3,4
Dotations	4,2	4,4	-	0,6	9,2
Reprises	-	-	-	-1,1	-1,1
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2021	37,3	36,0	0,3	19,5	93,1
Ecart de conversion	1,3	1,6	0,0	0,2	3,1
Dotations	1,8	3,7	-	0,4	5,8
Reprises	-	-	-	-0,0	-0,0
Autres mouvements	-3,7	-8,0	-	-0,9	-12,5
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2022	36,8	33,3	0,3	19,2	89,5
VALEUR NETTE					
31 décembre 2021	4,8	11,2	-	-0,9	15,1
31 décembre 2022	2,0	6,9	-	-0,2	8,7

Ce poste comprend essentiellement des immobilisations incorporelles (relations clients, technologies, marques) affectées lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissements de ces immobilisations sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les autres mouvements s'expliquent par les cessions des activités Syncplicity et Mailgate qui ont réalisées en 2022 et par la constatation de l'arrêt de la technologie Streamdata (cf. note 4.2.2.2).

Ces immobilisations incorporelles affectées sont composées des actifs suivants :

	Durée d'amortissement restante en année
Tumbleweed - Technologies (Acquis en septembre 2008)	0,4
Systar - Technologies (Acquis en avril 2014)	1,3
Systar - Relations clients (Acquis en avril 2014)	3,3
Appcelerator - Technologies (Acquis en janvier 2016)	2,1
Dxchange – Technologies (Acquis en juin 2022)	9,0

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2022 qu'au titre des exercices antérieurs.

En 2022, les dépenses de recherche et de développement constatées en compte de résultat s'élèvent à 57,3 M€, soit 18,2 % du chiffre d'affaires.

En 2021, les dépenses de recherche et de développement constatées en compte de résultat s'élevaient à 55,3 M€, soit 19,4 % du chiffre d'affaires.

8.3. Immobilisations corporelles

8.3.1. Immobilisations corporelles du sous-groupe Sopra Steria

	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
VALEUR BRUTE				
31 décembre 2020	45,7	253,1	155,2	454,1
Variations de périmètre	-	0,6	0,3	0,9
Acquisitions	0,5	22,9	19,2	42,7
Cessions - mises au rebut	-0,8	-9,7	-4,4	-14,9
Autres mouvements	1,4	-2,0	3,2	2,6
Ecart de conversion	1,4	2,3	4,4	8,1
31 décembre 2021	48,1	267,2	178,0	493,4
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,2
Acquisitions	5,2	32,0	19,4	56,5
Cessions - mises au rebut	-2,2	-11,9	-26,7	-40,9
Autres mouvements	0,5	-0,6	-0,1	-0,2
Ecart de conversion	-1,2	-2,0	-3,5	-6,6
31 décembre 2022	50,4	284,8	167,1	502,4
AMORTISSEMENTS				
31 décembre 2020	27,0	166,3	128,3	321,6
Variations de périmètre	-	0,1	0,2	0,3
Dotations	2,3	28,1	16,1	46,5
Cessions - mises au rebut	-0,7	-9,0	-4,4	-14,1
Autres mouvements	-	0,8	2,4	3,2
Ecart de conversion	0,8	1,7	3,7	6,2
31 décembre 2021	29,4	188,0	146,3	363,8
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,1
Dotations	3,2	19,3	17,3	39,8
Cessions - mises au rebut	-1,5	-11,0	-26,6	-39,1
Autres mouvements	0,2	0,6	-0,1	0,7
Ecart de conversion	-0,7	-1,1	-2,6	-4,4
31 décembre 2022	30,5	195,9	134,4	360,9
VALEUR NETTE				
31 décembre 2021	18,7	79,2	31,7	129,6
31 décembre 2022	19,9	88,9	32,7	141,5

Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (56,5 M€) correspondent principalement à des agencements et des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 36,8 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques pour un montant de 19,4 M€.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- constructions : 25 à 30 ans
- agencements : 4 à 10 ans
- matériels et équipements informatique : 3 à 8 ans
- matériels de transport : 4 à 5 ans
- mobiliers, matériels de bureau : 4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

8.3.2. Immobilisations corporelles du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, des mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Des mises au rebut d'équipements informatiques sont pratiquées chaque année après inventaire. Les montants de ces mises au rebut sont portés en cessions de l'exercice. Les sorties de locaux dont les baux n'ont pas été reconduits sont également portées en cessions de l'exercice.

Durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations

Agencements	3 à 10 ans en fonction de la durée du bail
Matériels et équipements informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans

(en millions d'euros)	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
VALEUR BRUTE			
31 décembre 2020	13,9	29,3	43,2
Ecart de conversion	0,5	0,6	1,1
Acquisitions	0,3	2,4	2,7
Cessions	-0,3	-7,0	-7,3
Autres mouvements	-0,7	0,7	-
Variations de périmètre	-	-	-
31 décembre 2021	13,7	26,0	39,7
Ecart de conversion	0,3	0,4	0,7
Acquisitions	0,4	1,7	2,1
Cessions	-0,1	-0,9	-1,0
Autres mouvements	-	-	-
Variations de périmètre	-	0,0	0,0
31 décembre 2022	14,3	27,1	41,4
AMORTISSEMENTS			
31 décembre 2020	4,8	23,0	27,8
Ecart de conversion	0,1	0,5	0,6
Dotations	1,3	2,9	4,3
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	-0,2	-7,0	-7,2
Variations de périmètre	-	-	-
31 décembre 2021	6,0	19,4	25,4
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,3
Dotations	1,4	2,8	4,2
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	-0,1	-0,8	-0,9
Variations de périmètre	-	-0,0	-0,0
31 décembre 2022	7,3	21,7	29,0
VALEUR NETTE			
31 décembre 2021	7,7	6,6	14,3
31 décembre 2022	7,0	5,5	12,5

En 2022, les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles sont de 2,1 M€. Ils portent sur des acquisitions d'équipements informatiques (serveurs, stations de travail et réseaux) pour 1,7 M€.

NOTE 9 - CONTRATS DE LOCATION

9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

9.1.1. Droits d'utilisation du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Locaux	Véhicules	Matériels informatiques	Autres biens corporels	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2020	611,6	37,3	34,6	4,6	688,0
Variations de périmètre	0,5	0,1	-	-	0,6
Acquisitions	133,6	8,5	1,3	0,7	144,0
Cessions - mises au rebut	-99,7	-8,9	-7,9	-0,4	-117,0
Autres mouvements	0,3	-0,3	-0,0	-0,4	-0,4
Ecart de conversion	19,0	-0,4	0,3	0,3	19,1
31 décembre 2021	665,3	36,3	28,1	4,6	734,3
Variations de périmètre	-	0,0	-	-	0,0
Acquisitions	97,3	8,7	11,2	0,2	117,4
Cessions - mises au rebut	-108,5	-6,9	-10,2	-0,1	-125,8
Autres mouvements	-0,8	0,5	0,0	0,0	-0,3
Ecart de conversion	3,2	-0,9	-4,7	-0,2	-2,6
31 décembre 2022	656,5	37,7	24,3	4,5	723,0
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
31 décembre 2020	350,9	23,0	20,6	3,1	397,7
Variations de périmètre	0,2	0,0	-	-	0,2
Dotations	75,6	9,4	7,2	0,8	93,1
Cessions - mises au rebut	-89,1	-8,7	-7,9	-0,4	-106,1
Autres mouvements	0,4	-0,5	-0,0	-0,4	-0,6
Ecart de conversion	8,6	-1,9	0,1	0,1	6,9
31 décembre 2021	346,5	21,5	20,0	3,2	391,2
Variations de périmètre	-	0,0	-	-	0,0
Dotations	80,8	9,7	5,0	0,7	96,2
Cessions - mises au rebut	-100,9	-6,6	-9,2	-0,1	-116,8
Autres mouvements	-1,1	-0,4	-	-0,0	-1,6
Ecart de conversion	-0,2	-0,8	-4,7	-0,2	-6,0
31 décembre 2022	325,1	23,3	11,1	3,6	363,1
VALEUR NETTE					
31 décembre 2021	318,8	14,8	8,0	1,5	343,1
31 décembre 2022	331,4	14,4	13,1	0,9	359,9

Le Groupe a procédé, en 2022, en France principalement, à une importante réorganisation de ses locaux qui est traduite dans l'augmentation des droits d'utilisation des biens pris en location relatifs aux locaux concomitamment à l'arrêt de contrats du même type.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*. La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte principalement de la période non résiliable de celui-ci. Le Groupe l'ajuste éventuellement, s'il le juge raisonnable, de la période liée à une option de renouvellement ou de prolongation qui pourrait être exercée ou au contraire en fonction d'une option de résiliation anticipée qui pourrait être mise en œuvre dans le cas où les pénalités associées (pénalités contractuelles et coûts économiques de l'abandon) seraient plus que négligeables.

A la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

9.1.2. Droits d'utilisation du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location. C'est la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Les contrats de location donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*.

La valeur des dettes sur biens pris en location correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisés sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux d'actualisation. Ce taux est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location. Cette valeur est éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat.

Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Dans le tableau des flux de trésorerie, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du flux net de trésorerie généré par l'activité*. La variation des dettes financières de location (loyers décaissés) et la *Charge nette d'intérêts des dettes de location* sont reportées dans le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables en fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

	Locaux loués	Véhicules loués	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Valeur brute			
31 décembre 2021	39,2	1,1	40,4
Première application IFRS16			
Variation de périmètre			
Acquisitions	0,8	0,1	0,9
Cessions - mises en rebut	-3,4	-0,2	-3,6
Autres mouvements	0,5	0,1	0,6
Ecart de conversion	0,8	-0,0	0,8
31 décembre 2022	38,0	1,2	39,2
Amortissements			
31 décembre 2021	-16,1	-0,8	-16,8
Variation de périmètre			
Dotations	-5,2	-0,3	-5,5
Cessions - mises en rebut	3,2	0,2	3,5
Autres mouvements	0,0	0,1	0,1
Ecart de conversion	-0,3	0,0	-0,3
31 décembre 2022	-18,3	-0,7	-19,0
Valeur nette			
31 décembre 2021	23,2	0,4	23,5
31 décembre 2022	19,7	0,5	20,1

9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

9.2.1. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Sopra Steria

<i>(en millions d'euros)</i>	Ventilation non-courant							
	Valeur comptable	Courant	Non courant	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
DETTE FINANCIERE DE LOCATION	390,5	77,7	312,8	68,8	61,5	49,0	35,9	97,6

9.2.2. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Axway

<i>(en millions d'euros)</i>	Ventilation non-courant							
	Valeur Comptable	Courant	Non courant	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
DETTE FINANCIERE DE LOCATION	29,2	5,8	23,5	6,0	5,2	4,5	1,6	6,2

NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

10.1. Provisions courantes et non courantes

10.1.1. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Sopra Steria

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	Ecart de conversion	31/12/2022	Part non courante	Part courante
Litiges	10,3	-	2,7	-1,1	-0,2	-1,9	-0,0	9,8	8,2	1,6
Pertes sur contrats	9,9	-	4,7	-2,4	-	-0,0	-0,5	11,7	0,0	11,7
Risques fiscaux autres que l'impôt	19,1	0,9	0,6	-0,5	-0,2	-	-0,0	19,8	19,3	0,5
Restructuration	7,6	-	0,9	-4,1	-0,2	-0,4	0,0	3,9	2,2	1,7
Charges de remise en état des locaux	14,1	-	6,4	-2,8	-1,0	-	-0,6	16,1	8,5	7,6
Autres risques	45,5	-	22,4	-28,4	-6,3	4,9	-0,9	37,2	13,5	23,6
TOTAL	106,5	0,9	37,7	-38,3	-8,0	2,6	-2,0	98,5	51,8	46,7

Les provisions pour litiges couvrent principalement des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (2,9 M€ au 31 décembre 2022, contre 3,1 M€ au 31 décembre 2021), le reste correspondant principalement à des litiges clients majoritairement en France pour 1,9 M€ et chez Sopra Banking Software pour 4,5 M€.

Les provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt sur le résultat concernent essentiellement les risques relatifs au crédit-impôt recherche en France.

Les provisions pour restructuration correspondent aux coûts de mesures ponctuelles de restructuration prises principalement en Allemagne (2,0 M€) et en France (1,8 M€).

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des risques clients et projets pour 26,3 M€ (dont 11,8 M€ au Royaume-Uni et 12,5 M€ en Allemagne), des risques contractuels (4,2 M€) et des risques sociaux (3,1 M€).

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et si la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

10.1.2. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers né antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

(en millions d'euros)	01/01/2022	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2022
Provisions pour litiges	0,5	-	0,4	-0,0	-	-	0,9
Provisions pour garanties	0,1	-	0,0	-	-	0,0	0,1
Autres provisions pour risques	0,1	-	0,0	-	-0,0	0,0	0,1
Sous-total provisions pour risques	0,8	-	0,4	-0,0	-0,0	0,0	1,2
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	0,4	-	-	-0,0	0,4
Autres provisions pour charges	0,1	-	0,0	-0,0	-	-	0,1
Sous-total provisions pour charges	0,1	-	0,4	-0,0	-	-0,0	0,5
TOTAL	0,9	-	0,9	-0,1	-0,0	0,0	1,7
Impact (net des charges encourues)							
Résultat opérationnel courant			0,4		-0,0		
Résultat opérationnel			0,4				
Résultat financier			0,0				
Charge d'impôt							
TOTAL			0,9		-0,0		

• Les provisions pour litiges couvrent des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (905 k€ au 31 décembre 2022) ;

• Les provisions pour garanties répondent à une obligation vis-à-vis de nos clients en Allemagne pour couvrir les potentiels risques de garantie pour 140 k€ ;

- Les autres provisions pour risques couvrent des coûts relatifs aux locaux en Allemagne et aux États-Unis pour un total de 109 k€ ;
- Les provisions pour restructuration s'élèvent à 435 k€ dont 313 k€ en France et 82 k€ aux USA ;
- Les autres provisions pour charges sont des provisions pour ancienneté en Allemagne pour 90 k€.

10.1.3. Provisions courantes et non courantes de la holding Sopra GMT

Les provisions comprennent principalement la provision concernant la valorisation des actions gratuites à distribuer dans le cadre des PAGA décidés en 2021 et 2022 (cf. note 5.4.3).

10.2. Passifs éventuels

10.2.1. Passifs éventuels du sous-groupe Sopra Steria

Les passifs éventuels reconnus au bilan résultent du regroupement Sopra-Steria en 2014.

Ils représentent au 31 décembre 2022 un montant de 6,0 M€ après impôt et correspondent à des risques fiscaux et contractuels en Inde.

Par ailleurs, en Allemagne, le programme de transformation mené par Sopra Financial Technology pour le compte des banques Sparda a été suspendu du fait de l'impossibilité d'aligner les parties prenantes sur une solution partagée et dans un délai raisonnable. Des discussions sont en cours avec les banques, actionnaires et clientes sur les conditions d'une migration du système d'information des banques vers un fournisseur tiers. Sopra Financial Technology continuerait à accompagner les banques pour l'exploitation du système d'information actuel jusqu'à la migration effective, qui pourrait intervenir d'ici 2026. Les effets de cette reconfiguration de l'activité de Sopra Financial Technology ne peuvent être évalués précisément à date.

Dans la mesure où le passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe. Par exception, dans le cadre de regroupements d'entreprises, le Groupe peut reconnaître au bilan un passif éventuel s'il résulte d'une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être estimée de manière fiable, même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

10.2.2. Passifs éventuels du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Dans la mesure où une perte ou un passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Au 31 décembre 2022, aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

NOTE 11 - FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

11.1. Charges et produits financiers

11.1.1. Coût de l'endettement financier net

11.1.1.1. Coût de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2022	Exercice 2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Produits d'intérêts	1,3	1,1
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,3	1,1
Charges d'intérêts	-10,2	-9,2
Résultat des couvertures sur endettement financier brut	0,3	-0,6
Coût de l'endettement financier brut	-9,9	-9,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-8,7	-8,7

Le taux moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est de 1,87 % en 2022 (1,53 % en 2021). Ce taux est de 1,64 % en excluant la charge relative à l'amortissement accéléré des frais de la facilité de crédit multidevises renouvelable antérieure qui s'élève à 1,2 M€ (cf. note 11.3.1.2).

11.1.1.2. Coût de l'endettement financier net du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0,0	0,1
Charges d'intérêt	-1,4	-0,6
Coût de l'endettement financier net	-1,3	-0,5
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-0,7	-0,8
Total coût de l'endettement financier net	-2,1	-1,3

En 2022, l'essentiel des charges d'intérêts concerne le coût des lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*). Elles reprennent en plus les coûts de financement du crédit impôts recherche pour 652 k€ en 2022.

L'actualisation du complément de prix d'acquisition de Dxchange a représenté une charge financière de 125 k€ en 2022.

11.1.1.3. Coût de l'endettement financier net de la holding Sopra GMT

	Exercice 2022	Exercice 2021
(en millions d'euros)		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêt	-1,9	-1,6
Résultat des couvertures (différentiel de taux)	-0,1	-
Incidence du retraitement des emprunts au coût amorti	-0,1	-0,1
TOTAL	-2,0	-1,7

11.1.2. Autres produits et charges financiers

11.1.2.1. Autres produits et charges financiers du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2022	Exercice 2021
(en millions d'euros)		
Gains et pertes de changes	-0,8	2,7
Autres produits financiers	1,7	0,7
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-6,4	-6,3
Charges d'intérêts nettes sur obligations de retraite	-0,1	-2,8
Charges de désactualisation des passifs non courants	-0,8	-0,7
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	2,0	-1,1
Plus ou moins value sur actifs financiers cédés	0,2	0,3
Autres charges financières	-1,6	-2,2
Total des autres charges financières	-6,6	-12,8
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-5,7	-9,5

La baisse des charges financières sur les avantages postérieurs à l'emploi des régimes à prestations définies de 2,7 M€ résulte principalement de l'évolution favorable du déficit des fonds de pension au Royaume Unis.

11.1.2.2. Autres produits et charges financiers du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les gains et pertes de change portent principalement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

Les différences de change relatives aux prêts intra-groupe ont été considérées comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées. Ces différences de change sont enregistrées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion* en application de la norme IAS 21.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains et pertes de change	1,9	0,6
Reprises de provisions	-0,0	-0,0
Autres produits financiers	0,2	0,0
Total gains/pertes de change et autres produits financiers	2,1	0,7
Dotations aux provisions	-0,0	-0,0
Actualisation des engagements de retraite	-0,1	-0,1
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	0,1	0,1
Autres charges financières	-1,1	-0,2
Total des autres charges financières	-1,1	-0,1
TOTAL DES AUTRES PRODUITS & CHARGES FINANCIERS	1,0	0,5

Le détail de la ligne *Actualisation des engagements de retraite* est fourni en note 5.3.2.2

11.1.2.3. Autres produits et charges financiers de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains et pertes de changes	-	-
Dividendes reçus	14,7	9,9
Reprises de provisions	-	-
Produits de cession des actifs financiers cédés	-	-
Autres produits financiers	0,2	-
Total des autres produits financiers	14,9	9,9
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs nettes comptables des actifs financiers cédés	-	-
Autres charges financières	-	-
Total des autres charges financières	-	-
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	14,9	9,8

Les dividendes versés par Sopra Steria Group et Axway Software à la société-mère Sopra GMT (14,7 M€ en 2022, 9,9 M€ en 2021) sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT.

Les autres produits financiers comprennent pour 0,2 M€ la juste valeur des instruments de couverture de taux sur les 2 tranches de l'emprunt.

11.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

11.2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Equivalents de trésorerie	13,5	25,3
Trésorerie	342,4	191,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355,9	217,2
Concours bancaires courants	0,3	-0,2
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	356,2	216,9

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

L'endettement net, présenté à la note 11.3.1, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement et autres placements sont constitués de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avances de fonds dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Sur les 356,2 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors concours bancaires courants) au 31 décembre 2022, 283,6 M€ sont détenus par la maison mère et 72,6 M€ par les filiales. Parmi ces dernières, les entités indiennes contribuent à la trésorerie nette à hauteur de 15,5 M€ au 31 décembre 2022 contre 28,5 M€ au 31 décembre 2021.

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur hors variation de change.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités étant impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans le Coût de l'endettement financier net.

11.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Conformément à la norme IAS 7, les équivalents de trésorerie se définissent comme des placements à court terme. Ils sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	-0,0	-
Disponibilités	18,3	25,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,3	25,4
Concours bancaires courants	-0,0	-0,2
TOTAL	18,3	25,2

Sur les 18,3 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) au 31 décembre 2022, 2,2 M€ sont détenus par la maison mère, 6,3 M€ par Axway Inc. aux États-Unis et 9,8 M€ par les autres filiales.

Parmi les filiales, les entités au Brésil et en Chine contribuent respectivement à la trésorerie nette à hauteur de 1,6 M€ et 0,5 M€ au 31 décembre 2022, contre 1,9 M€ et 0,6 M€ au 31 décembre 2021. Dans le cas d'un rapatriement, sous forme de paiements entre sociétés du Groupe ou de dividendes, de cette trésorerie détenue au Brésil et en Chine, une retenue à la source serait appliquée.

11.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	9,3	4,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,3	4,5
Concours bancaires courants	-	-
TOTAL	9,3	4,5

11.3. Emprunts et dettes financières - Endettement financier net

11.3.1. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Sopra Steria

	Courant	Non courant	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>				
Emprunts obligataires	2,3	249,6	251,9	251,8
Emprunts bancaires	0,7	55,9	56,7	147,2
Autres dettes financières diverses	185,0	14,6	199,6	145,0
Concours bancaires courants	-0,3	-	-0,3	0,2
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	187,7	320,1	507,9	544,3
Equivalents de trésorerie	-13,6	-	-13,5	-25,3
Trésorerie	-342,4	-	-342,4	-191,9
ENDETTEMENT FINANCIER NET	-168,2	320,1	152,0	327,1

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts obligataires et bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les titres négociables à court terme NEU CP ont une échéance inférieure à 12 mois et sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les titres négociables à moyen terme NEU MTN dont les maturités s'étalent à l'émission de un à cinq ans et qui sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

11.3.1.1. Emprunts obligataires

Le 5 juillet 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 250 M€ auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang en deux souches, l'une de 130 M€ à 7 ans assortie d'un taux fixe annuel de 1,749%, l'autre de 120 M€ à 8 ans assortie d'un taux fixe annuel de 2,0%.

11.3.1.2. Emprunts bancaires

Le 22 février 2022, le Groupe a signé, avec ses banques partenaires, un contrat consistant en une facilité de crédit multidevises, non amortissable, liée à la réalisation d'objectifs environnementaux et s'élevant à 1 100 M€. Sa composante ESG ne correspond pas à un dérivé incorporé. Elle est assise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre alignée avec un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C validé par SBTi pour les activités de scope 1 et 2 et partiellement 3. L'objectif est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 68% par employé en 2028 par rapport à une base 2015. Il est mesuré à chaque exercice et se traduira, en cas de succès, par une réduction de 0,04% par an de la marge applicable. En revanche, en cas de dépassement, l'ajustement de marge à la hausse se traduira par le versement d'une contribution à des projets durables.

Ce contrat remplace la facilité de crédit multidevises renouvelable mise en place en 2014. Il a une durée initiale de cinq ans et peut être prorogé, sur option, de deux périodes d'une année chacune. La première option de demande de prorogation a été exercée fin 2022 et a reçu en février 2023 une réponse favorable des prêteurs à l'unanimité.

Par ailleurs, le Groupe dispose de deux financements bancaires bilatéraux non amortissables, l'un tiré de 60 M€ et l'autre non tiré de 50 M€ dont les maturités sont 2024.

11.3.1.5. Autres dettes financières

En 2015, le Groupe a mis en place un programme non garanti de titres négociables à court terme NEU CP multidevises non noté dont le montant maximum est de 700 M€. Ce programme fait l'objet d'un dossier de présentation financière disponible sur le site de la Banque de France et dont la dernière mise à jour date de juillet 2022. L'encours moyen du programme de NEU CP s'établit à 133,9 M€ en 2022, contre 68,4 M€ en 2021. L'encours des NEU CP au 31 décembre 2022 est de 125,0 M€ (15,0 M€ au 31 décembre 2021). Les NEU CP sont présentés en *Autres dettes financières diverses*.

Dans un souci de diversification de ses sources de financement, le Groupe a mis en place en décembre 2017, un programme non garanti de titres négociables à moyen terme NEU MTN dont le montant maximum est de 300 M€. Comme pour le programme de NEU CP, un dossier de présentation financière est disponible sur le site de la Banque de France et a été mis à jour en juillet 2022. Le programme de NEU MTN est rémunéré sur la base de taux fixes ou de taux variables et d'une marge lors de chaque émission. Les échéances vont d'un à cinq ans.

Au 31 décembre 2022, l'encours des NEU MTN est de 70,0 M€ avec des échéances allant jusqu'à deux ans (130,0 M€ au 31 décembre 2021). La diminution de l'encours de NEU MTN sur l'exercice correspond à des tombées de 70 M€ qui ont été renouvelées sous forme de NEU CP et à une nouvelle émission de 10 M€. Les NEU MTN sont présentés en *Autres dettes financières diverses*.

11.3.2. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Axway

Principes comptables

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires ;

Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- les concours bancaires courants.

les autres dettes financières diverses ;

elles correspondent principalement aux clauses de complément de prix qui constituent une variation du prix initial de l'acquisition d'une société ;

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts bancaires	3,3	79,3	82,6	61,7
Autres dettes financières diverses	-0,1	5,3	5,2	-0,1
Concours bancaires courants	-	-	-	0,2
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	3,2	84,6	87,8	61,8
Disponibilités	-18,3	-	-18,3	-25,4
ENDETTEMENT NET	-15,1	84,6	69,5	36,5

Réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

Emprunts bancaires en début d'exercice	61,7	40,2
Mouvements donnant lieu à flux de trésorerie :		
Émissions d'emprunts	32,8	60,0
Remboursements d'emprunts	-12,1	-38,5
Mouvements ne donnant pas lieu à flux de trésorerie	0,2	-0,0
Emprunts bancaires en fin d'exercice	82,6	61,7

Au 31 décembre 2022, les emprunts bancaires s'élèvent à 82,6 M€ qui se décomposent de la façon suivante :

- un tirage sur les lignes de *Revolving Credit Facilities* (RCF) pour un montant de 81,9 M€ ;
- une autre dette bancaire BPI pour un montant de 0,7 M€ ;

Pour compléter, le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix variable au profit du vendeur de la société Dxchange en Inde.

Commentaires portant sur le RCF

Au 31 décembre 2022, le montant disponible sur le RCF est de 43,1 M€ (34 %) sur les 125 M€ que prévoit la convention.

En 2022, trois tirages supplémentaires sur le RCF ont été réalisés. Deux tirages libellés en euros pour un total de 15 M€ et un tirage émis en dollars américain pour un montant de 18 M\$. En supplément, un remboursement de 10 M€ a été opéré en 2022.

En 2021, deux tirages supplémentaires sur le RCF avaient été opérés. En septembre 2021, le Groupe avait effectué un premier tirage de 10 M€. Puis, en novembre 2021, le Groupe avait effectué un second tirage de 50 M€ après avoir remboursé un tirage de 36 M€ datant de novembre 2017.

Commentaires portant sur les autres dettes bancaires

L'emprunt de 5 M€ à la BPI France, contracté en juillet 2016, soumis à aucun covenant financier, est remboursé conformément à l'échéancier d'amortissement sur une durée de 7 ans. En 2022, le Groupe a remboursé cet emprunt pour un montant de 1 M€. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de 750 k€.

Au 31 décembre 2022, Axway a également procédé à une cession de son Crédit d'Impôts Recherche à hauteur de 5,6 M€ au Crédit Agricole. Cette cession de créance a été déconsolidée (cf. Note 7.3.2).

Commentaires portant sur les autres dettes financières liées au complément de prix sur acquisition

Le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ représentant le complément de prix dû aux anciens actionnaires de la société Dxchange en Inde. Ce complément de prix a été évalué sur la base d'un plan d'affaires progressif de 5 ans de la technologie Dxchange allant de 2023 à 2027. Ce complément de prix peut donc varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction du chiffre d'affaires de la technologie acquise. Le paiement du complément de prix est prévu pour un montant progressif de 2024 à 2028. Les montants futurs ont été actualisés au taux de 9,0% à la date d'acquisition.

Ce « earn out » a été réactualisé pour (+) 0,1 M€ au 31 décembre 2022.

Covenants bancaires d'Axway

Le Credit Revolving Facility (RCF)

Axway Software dispose d'un Credit Revolving Facility (RCF) multidevises contracté auprès de six banques.

Ce financement a pour objectif d'augmenter la flexibilité financière d'Axway mais aussi de garantir sa capacité à financer une stratégie de croissance externe. Cette ligne de crédit porte sur un montant de 125 M€ sur 5 ans non amortissable.

Initialement signée en juillet 2014, cette convention d'ouverture de crédit revolving a fait l'objet d'un avenant « Amendements et Allongement de la maturité » visant à réduire la grille de marge et à assouplir les covenants financiers, le 30 janvier 2019 après approbation du Conseil d'administration du 25 octobre 2018. La maturité, prévue en juillet 2021 a été prorogée successivement en janvier 2024 et en janvier 2026. En 2022, une renégociation de la convention a permis au Groupe de proroger la maturité jusqu'en avril 2027.

Ce financement offre une flexibilité accrue au Groupe dans le cadre d'acquisitions inférieures à 50 M€, pour lesquelles aucune documentation préalable ne sera requise. En outre, la dernière renégociation de 2022 laisse à Axway plus de marge de manœuvre sur la limitation quant à l'octroi de dividendes.

Le Revolving Credit Facility (RCF) conserve un rôle central dans la stratégie de financement des futures acquisitions du groupe Axway. Il s'agit d'un outil de financement très flexible, permettant une gestion dynamique de la trésorerie.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor relatif à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement net retenu exclut la dette de participation des salariés et l'endettement relatif à la norme IFRS 16 applicable depuis 2019.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

À noter qu'à compter de l'application de la nouvelle convention 2022, deux covenants bancaires, au lieu de trois selon la précédente convention, doivent être respectés.

Les covenants bancaires et les ratios financiers au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	
Endettement net	69,5	36,5	R1 < 3
Excédent brut d'exploitation	49,9	35,8	
Ratio R1 : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$	1,39	1,02	
Endettement net	69,5	36,5	R3 < 1
Capitaux propres	334,9	378,9	
Ratio R3 : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Capitaux propres}}$	0,21	0,10	

Les deux ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants :

- ratio « Endettement Net sur Excédent Brut d'Exploitation » doit être inférieur à 3,0 pendant toute la durée du crédit ;
- ratio « Endettement net sur Fonds propres » doit être inférieur à 1,0 pendant toute la durée du crédit.

Au 31 décembre 2022, les deux ratios financiers sont bien respectés au titre des covenants.

11.3.3. Emprunts et dettes financières de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts bancaires	6,6	63,7	70,3	76,0
Autres dettes financières diverses	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	6,6	63,7	70,3	76,0
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-9,3	-	-9,3	-4,5
ENDETTEMENT NET	-2,7	63,7	61,0	71,4

Un renouvellement des financements a eu lieu en 2020 : l'emprunt obligataire de 45 M€ et l'emprunt bancaire de 45 M€ souscrits en décembre 2015 pour une durée de 5 ans (de solde 20,1 M€ au 31/12/2019) ont été remboursés par anticipation en juillet 2020 et un nouvel emprunt bancaire de 72 M€ a été contracté en juillet 2020 pour une durée de 5 ans.

En 2021, un emprunt complémentaire de 3,93 M€ a été souscrit à même date de terminaison le 20 décembre 2025. Cet emprunt a financé le rachat d'actions propres.

Un premier remboursement de 6 M€ a eu lieu en juillet 2022.

11.4. Instruments financiers inscrits au bilan

11.4.1. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2022		Ventilation par classe d'instruments financiers					Autres éléments non considérés comme des instruments financiers
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Instruments dérivés	
(en millions d'euros)								
Actifs financiers non courants	114,0	114,0	-	45,3	61,3	-	7,4	-
Clients et comptes rattachés	1 104,2	1 104,2	-	-	1 104,2	-	-	-
Autres actifs courants	410,6	410,6	-	-	282,7	-	9,3	118,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355,9	355,9	355,9	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	1 984,7	1 984,7	355,9	45,3	1 448,2	-	16,7	118,6
Emprunts et dettes financières - part à long terme	320,1	320,1	-	-	-	320,1	-	-
Autres dettes non courantes	15,6	15,6	-	-	11,8	-	3,7	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	187,7	187,7	-	-	-	187,7	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	318,2	318,2	-	-	318,2	-	-	-
Autres dettes courantes	1 463,0	1 463,0	-	-	1 334,2	-	3,5	125,3
PASSIFS FINANCIERS	2 304,6	2 304,6	-	-	1 664,2	507,9	7,2	125,3

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Des instruments de couverture peuvent être mis en place afin de couvrir les risques de fluctuation sur les taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

Le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change par l'utilisation d'instruments dérivés, instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques et en raison de la taille significative des activités de production en Inde, Pologne et Tunisie.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les créances et dettes d'impôt sur les sociétés ne sont pas des instruments financiers.

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

	31/12/2022		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
(en millions d'euros)						
Total des produits d'intérêts	1,3	-	1,3	-	-	-
Total des charges d'intérêts	-10,2	-	-	-	-10,2	-
Réévaluation	0,3	-	-	-	-	0,3
GAINS NETS OU PERTES NETTES	-8,7	-	1,3	-	-10,2	0,3

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des swaps et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

a. Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat (*Autres produits et charges opérationnels courants* ou *Autres produits et charges financiers* en fonction de la nature de l'élément couvert). La part d'inefficacité des couvertures est traduite en compte de résultat en *Autres produits financiers* ou en *Autres charges financières*, soit sur la durée de l'instrument pour les couvertures de nature financières, soit à la date de l'achat ou de la vente couverte pour les couvertures de nature commerciale. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

b. Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat, en *Autres produits et charges financiers*.

Les gains et les pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus en *Autres éléments du résultat global* dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les gains et les pertes préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

c. Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées en *Autres éléments du résultat global*.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

11.4.2. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Axway

Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée :

- en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois ; et
- en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

(en millions d'euros)	31/12/2022		Ventilation par classes d'instruments financiers						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS16	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
Actifs financiers	11,8	11,8	-	-	11,8	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	148,1	148,1	-	-	148,1	-	-	-	-
Autres créances courantes	15,0	15,0	-	-	15,0	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,3	18,3	18,3	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	193,2	193,2	18,3	-	174,9	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	84,6	84,6	-	-	-	84,6	-	-	-
Dettes financières de location - part à long terme	23,5	23,5	-	-	-	-	23,5	-	-
Autres dettes non courantes	9,0	9,0	-	-	9,0	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	3,2	3,2	-	-	-	3,2	-	-	-
Dettes financières de location - part à court terme	5,8	5,8	-	-	-	-	5,8	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11,3	11,3	-	-	11,3	-	-	-	-
Autres dettes courantes	47,6	47,6	-	-	47,6	-	-	-	-
Passifs financiers	184,9	184,9	-	-	67,9	87,8	29,2	-	-

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.

11.5. Gestion des risques financiers

11.5.1. Gestion des risques financiers du sous-groupe Sopra Steria

11.5.1.1. Risque de liquidité

La politique du Groupe est, d'une part, de disposer de lignes de crédit largement supérieures aux besoins, et d'autre part, de centraliser la gestion de la trésorerie du Groupe lorsque la législation locale le permet. Ainsi les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère Sopra Steria Group qui porte l'essentiel des financements et des lignes de crédits bancaires du Groupe.

Le Groupe vise à diversifier ses sources de financements. Il a lancé en décembre 2017 un programme de NEU MTN de 300 M€ en complément du programme de NEU CP de 700 M€ initié en 2015. Au cours du premier trimestre 2022, les tombées de NEU MTN de 70 M€ ont été refinancées sous forme de NEU MTN pour 10 M€ et de NEU CP à échéance un an pour 70 M€. Sur le reste de l'année 2022, la génération de trésorerie a accru les positions excédentaires de trésorerie ce qui a amené le Groupe à limiter ses émissions de NEU CP dans un contexte de marché marqué par une demande moindre des investisseurs. Compte tenu des émissions de NEU CP négociée au quatrième trimestre 2022, l'encours total des NEU CP à fin décembre 2022 s'élève à 125 M€.

Par ailleurs des lignes bilatérales (à taux fixe) s'élèvent à un total de 110 M€, avec des échéances situées en 2024. Au 31 décembre 2022, les lignes bilatérales sont utilisées à hauteur de 60 M€.

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de lignes de financement de 1 621 M€ qui sont utilisées à hauteur de 19 %.

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées est de 1 150 M€ (1 100 M€ de RCF et 50 M€ de lignes bilatérales) auquel s'ajoutent les facilités de découvert non utilisées de 161 M€. Hormis le crédit syndiqué, les crédits bilatéraux et l'emprunt obligataire, le Groupe se finance essentiellement via l'émission de NEU CP (billets de trésorerie court terme) et de NEU MTN. Ces financements se décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2022	Utilisation au 31/12/2022		Taux d'utilisation	Échéance	Taux au 31/12/2022	
	en M€	en M€	en M€	en M€			
Lignes de financement disponibles							
Emprunt obligataire	250,0	-	250,0	-	100%	In Fine 130M€ 07/2026 120M€ 07/2027	1,87%
Crédit renouvelable multidevises	1 100,0	-	-	-	0%	02/2027 avec deux options d'extension d'un an *	
Crédits bilatéraux	110,0	-	60,0	-	55%	2024	0,50%
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Découvert	161,5	-	0,0	-	-	N/A	-
Total des lignes autorisées par devises	1 621,5	-	310,0	-			
TOTAL DES LIGNES AUTORISÉES EN EQUIVALENT €	1 621,5	-	310,0	-	19%		1,60%
Autres financements utilisés							
NEU CP & NEU MTN	-	-	195,0	-	-	2023 à 2024	0,31%
Autres	-	-	2,8	-	-	-	-
Total des financements par devises	-	-	507,9	-			
TOTAL DES FINANCEMENTS EN EQUIVALENT €	-	-	507,9	-			1,10%

* La première option d'extension d'un an a donné lieu à un accord à l'unanimité des prêteurs en février 2023

Les taux d'intérêts sur emprunt obligataire de 250 M€ émis le 5 juillet 2019 ont un taux effectif de 1,749% sur la part à 130 M€ et de 2% sur la part à 120 M€.

L'emprunt obligataire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent des covenants financiers.

Deux ratios financiers sont calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois :

- le premier, dit ratio de levier (leverage), calcule le rapport dette financière nette / EBITDA pro forma ;
- le second, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage), calcule le rapport EBITDA pro forma / coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier ne doit pas dépasser 3,0 à chaque date de calcul. Le deuxième ratio ne doit pas devenir inférieur à 5,0.

La dette financière nette désigne, sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes et les dettes sur biens pris en location) diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA pro forma est le résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans le résultat opérationnel d'activité avant impact IFRS16 « Contrats de location » (cf. note 1.6.1). Il est établi sur une base glissante de 12 mois et donc retraité de façon à l'exprimer sur la base d'un périmètre constant sur 12 mois.

Au 31 décembre 2022, le ratio dette financière nette/EBITDA pro forma est respecté, à savoir 0,31 au regard du covenant de 3,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	187,7	95,8
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	320,1	448,4
Trésorerie & équivalents de trésorerie	-355,9	-217,2
Autres garanties financières		
Dette financière nette (y compris garanties financières)	152,0	327,1
EBITDA pro forma	496,5	447,8
RATIO DETTE FINANCIERE NETTE / EBITDA pro forma	0,31	0,73

Concernant le deuxième ratio, l'EBITDA pro forma est tel que défini ci-dessus et le coût de l'endettement financier net est également calculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2022, le ratio EBITDA pro forma / coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 57,34 au regard du covenant de 5,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
EBITDA pro forma	496,5	447,8
Coût de l'endettement financier net	8,7	8,7
RATIO EBITDA pro forma / COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	57,34	51,22

L'emprunt bancaire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent un seul covenant financier, le ratio de levier (leverage), calculé comme pour l'emprunt obligataire sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois, mais uniquement de manière annuelle. Au 31 décembre 2022, ce covenant est respecté.

En sus du respect des engagements financiers décrits ci-dessus, les deux principales lignes de financement du Groupe contiennent également un certain nombre :

- d'engagements de faire tout à fait classiques pour ce genre de financement ;
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable ;
- de clauses de remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en cas de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. Clause de *Market disruption*. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouve exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Au 31 décembre 2022, l'échéancier des paiements au titre de la dette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	251,9	268,6	4,7	4,5	4,6	133,6	121,3	-
Emprunts bancaires	56,7	64,4	2,7	60,1	0,7	0,7	0,1	-
NEU CP & MTN	195,0	196,3	186,3	10,0	-	-	-	-
Autres dettes financières diverses	4,6	4,9	0,1	4,7	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-0,3	-0,3	-0,3	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	507,9	533,9	193,4	79,3	5,3	134,3	121,4	-
Equivalents de trésorerie	-13,5	-13,5	-13,5	-	-	-	-	-
Trésorerie	-342,4	-342,4	-342,4	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET CONSOLIDE	152,0	177,9	-162,5	79,3	5,3	134,3	121,4	-

Au 31 décembre 2022, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Devises d'origine			
	Euro	Livre Sterling	Autres	Total
Emprunt obligataire	250,0	-	-	250,0
Emprunts auprès établissements de crédit	60,0	-	-	60,0
Emprunts auprès établissements de crédit - part < 1 an	-	-	-	-
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	195,0	-	-	195,0
Autres dettes financières diverses	3,2	-	-	3,2
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	0,3	-	0,3
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	507,9	-	-	507,9

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité
Position à factif	13,5	4,2
POSITION NETTE GLOBALE	13,5	4,2

Les placements court terme sont gérés par la Direction Financière du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

À taux de change constant par rapport au 31 décembre 2022 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,1 M€.

11.5.1.2. Risque de contrepartie bancaire

Toutes les couvertures de change et de taux sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

L'essentiel des placements financiers du Groupe concerne les filiales en Inde et la maison mère Sopra Steria Group. Les placements financiers sont effectués, soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, eux-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool. Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie bancaire dans le contexte économique actuel. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

11.5.1.3. Risques de taux

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt en couvrant une partie de la dette financière variable et en plaçant ses liquidités pour une période inférieure à trois mois.

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap de taux d'intérêt ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture.

Les contreparties éligibles, tant sur les couvertures de taux que sur les placements, sont des établissements financiers de premier plan, membres du pool bancaire de Sopra Steria. Ces instruments financiers sont gérés par la Direction Financière du Groupe.

Les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère Sopra Steria Group.

L'essentiel de la dette du Groupe est à taux fixe et comprend le financement EUROPP de 250 M€ à échéance 2026 et 2027, le crédit bilatéral de 60 M€ à échéance 2024 et des NEU MTN de 35 M€ à échéance 2023. Pour couvrir les dettes à taux variable, le Groupe dispose de couverture de taux à échéance 2023 et 2025, dont le détail est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Justes valeurs				Échéances			
	31/12/2022							
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	6,0	2,6	0,5	2,4	100,0	75,0	25,0	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COUVERTURE RISQUE DE TAUX	6,0	2,6	0,5	2,4	100,0	75,0	25,0	-

La revalorisation en capitaux propres de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres éléments du résultat global*.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeurs au bilan				Variations de juste valeur			
	31/12/2021	Variations de juste valeur	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2022	Impact sur le résultat		
						Impact en capitaux propres	Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Trading
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	0,3	6,4	-	-	6,7	3,7	1,8	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT	0,3	6,4	-	-	6,7	3,7	1,8	-

La sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro au 31 décembre 2022 est la suivante :

	-50 bp		+50 bp	
	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)
(en millions d'euros)				
Swaps de couverture de flux de trésorerie en euros		-		-
Swaps de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-0,8	-0,0	0,8	0,0
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise				
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	0,0	-	-0,0
TOTAL	-0,8	0,0	0,8	0,0
Soit	-0,8		0,8	

Le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 159,7 M€. Les contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2022 permettent de réduire cette exposition à un montant de 59,7 M€.

L'exposition résiduelle du Groupe au risque de taux est la suivante :

		Taux	31/12/2022	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en millions d'euros)									
Valeurs mobilières de placements	Taux fixe		-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable		17,7	17,7	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux variable		338,2	338,2	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe		-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable		355,9	355,9	-	-	-	-	-
	Total actifs financiers		355,9	355,9	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	Taux fixe		-250,0	-	-	-	-130,0	-120,0	-
Emprunts bancaires	Taux fixe		-60,0	-	-60,0	-	-	-	-
	Taux variable		-	-	-	-	-	-	-
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	Taux fixe		-35,0	-35,0	-	-	-	-	-
	Taux variable		-160,0	-	-10,0	-	-	-	-
Autres dettes financières	Taux fixe		-3,2	-3,0	-2,5	1,1	1,1	0,2	-
	Taux variable		-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	Taux variable		0,3	0,3	-	-	-	-	-
	Taux fixe		-348,2	-38,0	-62,5	1,1	-128,9	-119,8	-
Passifs financiers (exposition brute avant couverture)									
	Taux variable		-159,7	-149,7	-10,0	-	-	-	-
	Total passifs financiers		-507,8	-187,7	-72,5	1,1	-128,9	-119,8	-
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE			-348,2	-38,0	-62,5	1,1	-128,9	-119,8	-
Instruments de couverture de taux	TAUX VARIABLE		196,2	206,2	-10,0	-	-	-	-
	Swaps payeurs de taux fixe en Euros		-	-	-	-	-	-	-
	Swaps payeurs de taux fixe en devises		-	-	-	-	-	-	-
Options payeurs de taux fixe			100,0	75,0	25,0	-	-	-	-
	TAUX FIXE		-448,2	-113,0	-87,5	1,1	-128,9	-119,8	-
EXPOSITION BRUTE APRES COUVERTURE			-59,7	-74,7	15,0	-	-	-	-
EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE	TAUX FIXE		-448,2	-113,0	-87,5	1,1	-128,9	-119,8	-
	TAUX VARIABLE		296,2	281,2	15,0	-	-	-	-

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- Niveau 2 : données observables : 100 % ;
- Niveau 3 : modèles internes : 0 %.

11.5.1.4. Risques de change

Le Groupe est soumis à trois grandes catégories de risques liés à l'évolution des cours de change :

- le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisées dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro.
- le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.
- le risque de change financier portant sur l'endettement financier du Groupe en devises (risque lié à la variation de valeur de dettes financières libellées en livre sterling).

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe a pour pratique de systématiquement couvrir le risque de change transactionnel présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe.

Une gestion centralisée du risque de change transactionnel a été mise en place avec les principales entités du Groupe (en dehors de l'Inde). Sopra Steria Group intervient comme entité centralisatrice, accorde des garanties de change aux filiales et après *netting* des expositions internes couvre l'exposition résiduelle en utilisant des instruments dérivés.

La couverture du risque de change concerne essentiellement les expositions transactionnelles en lien avec les plateformes de production du Groupe en Inde, Pologne et Tunisie et certains contrats commerciaux libellés en dollar américain et en couronne norvégienne. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers couvrant des éléments bilanciels trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période.

Les couvertures sont effectuées sous contrôle de la Direction Financière du Groupe en utilisant des instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang, membres du pool bancaire.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier net du Groupe qui comprend un cashpool notionnel multidevises avec des positions emprunteuses en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan. De la même façon, lors d'une acquisition en Suède, le Groupe a pris une couverture en SEK pour couvrir les besoins de financement de cette entité.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

(en millions d'euros)	Justes valeurs 31/12/2022				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme	-	4,2	-	0,4	15,6	15,6	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	1,3	2,0	3,2	0,5	243,9	72,7	171,2	-
Options de change	0,2	0,6	0,0	0,1	15,7	13,6	2,1	-
Instruments non qualifiés de couverture *	-	-	0,0	0,0	7,1	6,0	1,1	-
TOTAL COUVERTURE RISQUES DE CHANGE	1,4	6,7	3,2	1,1	382,3	207,9	174,4	-

* Le groupe couvre le risque transactionnel de change mais choisit dans certains cas de ne pas appliquer le traitement comptable de couverture.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges opérationnels courants*, à l'exception de la valeur temps et de l'impact des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture classés en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

Valeurs au bilan					Variations de justes valeurs				
31/12/2021					31/12/2022	Impact sur le résultat			
						Impact en capitaux propres	Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
(en millions d'euros)									
Couverture de juste valeur									
Contrats de change à terme					3,7	-	-	0,0	-
Options de change					-0,0	-	-	-	-
Couverture de flux futurs									
Contrats de change à terme					3,1	-3,6	-	-	-
Options de change					-0,3	0,6	-	0,3	-
Instruments non qualifiés de couverture					-0,0	-	-	-	-0,0
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT					6,5	-3,0	-	0,4	-0,0

L'exposition au risque de change est la suivante :

Transactions commerciales

	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
(en millions d'euros)										
Actifs	38,9	0,0	77,7	0,0	1,3	10,5	0,0	0,0	4,1	132,5
Passifs	1,4	0,0	11,8	0,0	6,3	8,0	0,0	0,0	21,8	49,1
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	37,6	0,0	66,1	0,0	-5,0	2,4	0,0	0,0	-17,7	83,4
Instruments financiers de couverture	99,3	16,8	186,0	0,0	-11,7	-2,8	0,0	-43,1	0,0	244,3
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-61,7	-16,7	-119,9	0,0	6,8	5,2	0,0	43,1	-17,7	-160,9

Financements y compris compte courant

	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
(en millions d'euros)										
Actifs	295,3	58,9	0,0	15,4	1,0	1,0	0,0	0,7	33,2	405,3
Passifs	17,4	0,0	-10,3	0,0	0,0	7,0	16,8	0,0	18,5	47,8
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	277,8	58,9	10,3	15,4	1,0	-6,1	-16,8	0,7	16,7	357,8
Instruments financiers de couverture *	297,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-17,8	0,0	0,0	279,7
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-19,7	58,9	10,3	15,4	1,0	-6,1	1,0	0,7	16,7	78,1

* couverture d'actif net en devise

Total (positions commerciales + financements)

	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
(en millions d'euros)										
Actifs	334,2	58,9	77,7	15,4	2,3	11,4	0,0	0,7	37,3	537,8
Passifs	18,8	0,0	1,3	0,0	6,3	15,1	16,8	0,0	38,3	96,6
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	315,4	58,9	76,4	15,4	-4,0	-3,6	-16,8	0,7	-1,0	441,3
Instruments financiers de couverture	396,8	16,6	186,0	0,0	-11,7	-2,8	-17,8	-43,1	0,0	524,0
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-81,4	42,2	-109,6	15,4	7,7	-0,9	1,0	43,8	-1,0	-82,6

Analyse de sensibilité

	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
(en millions d'euros)										
Hypothèse de variation de devisa (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
IMPACT NET RESULTAT	0,2	-0,0	0,5	-	-0,2	-0,1	-	0,1	-0,4	0,2
IMPACT CAPITAUX PROPRES	-4,3	2,2	-6,0	0,8	0,5	0,0	0,0	2,1	0,3	-4,3

11.5.1.5 Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations significatives en actions cotées en bourse hormis les titres Axway Software mis en équivalence (cf. note 10 du chapitre 5 de l'URD 2022 Sopra SteriaGroup) et les titres CS Communication et Systèmes (cf. note 7.1.1.1).

Au 31 décembre 2022, la valeur des actions propres s'élève à 68,6 M€.

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues (1,69 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque action significatif. Par ailleurs, la valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

11.5.2. Gestion des risques financiers du sous-groupe Axway

11.5.2.1. Risque de crédit

Les risques de crédit évoqués dans la note 7.2.2 « Clients et comptes rattachés » dans les points « Échéancier des créances clients » et « Etat des variations des dépréciations pour créances douteuses ».

11.5.2.2. Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuel	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	82,6	95,0	3,6	2,9	2,9	2,9	82,8	-
Autres dettes financières diverses	5,2	8,3	0,0	0,7	0,2	0,9	2,3	4,3
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	87,8	103,3	3,6	3,5	3,1	3,8	85,1	4,3
Disponibilités	-18,3	-18,3	-18,3	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT NET CONSOLIDE	69,5	85,0	-14,7	3,5	3,1	3,8	85,1	4,3

11.5.2.2. Risque de taux d'intérêt

La Direction Financière du Groupe, en liaison avec les établissements bancaires partenaires, gère le risque de taux d'intérêt.

Couverture des emprunts

Aucune couverture n'a été mise en place en 2021 et en 2022.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2022 :

Au 31/12/2022	Taux	31/12/2022	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Disponibilités	Taux fixe	18,3	18,3	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe	18,3	18,3	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	-0,5	-0,5	-	-	-	-	-
	Taux variable	-82,1	-2,8	-3,0	-2,6	-2,5	-71,3	-
Autres dettes financières	Taux fixe	-0,7	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-4,5	0,1	-	-0,1	-0,6	-1,4	-2,4
Concours bancaires courants	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	Taux fixe	-1,2	-0,5	-0,7	-	-	-	-
	Taux variable	-86,6	-2,7	-3,0	-2,8	-3,1	-72,7	-2,4
Exposition nette avant couverture	Taux fixe	17,1	17,8	-0,7	-	-	-	-
	Taux variable	-86,6	-2,7	-3,0	-2,8	-3,1	-72,7	-2,4
Instruments de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Tunnel à barrière activante	-	-	-	-	-	-	-
	Taux fixe	17,1	17,8	-0,7	-	-	-	-
Exposition nette après couverture	Taux variable avec cap et floor	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-86,6	-2,7	-3,0	-2,8	-3,1	-72,7	-2,4

11.5.2.3. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés américaines, brésilienne, anglaise et suédoise. Ce risque ne fait l'objet d'aucune couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en devise étrangère est peu important, chacune des entités intervenantes très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant d'un centre délocalisé en Roumanie. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet de couverture systématique.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle, est la suivante :

Transactions commerciales intra-groupe

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	4,0	-	4,0	1,8	5,7	32,2	-	3,3	51,1
Passifs	0,2	0,2	1,5	-0,4	0,1	21,5	0,2	0,3	23,6
Position nette avant couverture	3,8	-0,2	2,6	2,2	5,6	10,7	-0,2	3,0	27,5
Position nette après couverture	3,8	-0,2	2,6	2,2	5,6	10,7	-0,2	3,0	27,5

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	-
Impact net résultat	0,2	-0,0	0,1	0,1	0,3	0,5	-0,0	0,2	1,4
Impact capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Comptes courants

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	-	-	1,2	1,4	-	41,0	-	-	43,6
Passifs	2,5	-	0,9	-	1,1	21,5	-	0,8	26,8
Position nette avant couverture	-2,5	-	0,4	1,4	-1,1	19,5	-	-0,8	16,8
Position nette après couverture	-2,5	-	0,4	1,4	-1,1	19,5	-	-0,8	16,8

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	-
Impact net résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact capitaux propres	-0,1	-	0,0	0,1	-0,1	1,0	-	-0,0	0,8

11.5.2.4. Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations en actions cotées en Bourse.

Au 31 décembre 2022, Axway Software détenait 41 497 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, au prix moyen de 16,47 € représentant un total de 0,7 M€.

Au 31 décembre 2022, Axway Software détenait également 609 191 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale pour rémunérer des plans d'attribution d'actions gratuites, au prix moyen de 18,49 € représentant un total de 11,3 M€.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact au 31 décembre 2022 est de (-) 14,2 M€ (cf. État des variations des capitaux propres consolidés).

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues (3,01 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque sur actions significatif. Par ailleurs, la valeur des actions autodétenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

NOTE 12 - FLUX DE TRESORERIE

12.1. Variation de l'endettement financier net

12.1.1. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)		(Décaissements)	périmètre	conversion	mouvements	
Emprunts obligataires hors intérêts courus	250,0	-	-	-	-	250,0
Emprunts bancaires hors intérêts courus	148,1	-88,1	-	-0,0	-	60,0
Autres dettes financières diverses hors comptes courants et intérêts courus	145,0	54,7	-	-0,1	-0,0	189,6
Emprunts et dettes financières au tableau des flux de trésorerie	543,1	-33,4	-	-0,1	-0,0	509,6
Comptes-courants	-0,0	0,6	0,7	-1,2	-	0,0
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	0,9	-2,3	-	-	-	-1,4
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires courants	544,0	-35,1	0,7	-1,4	-0,0	508,2
Concours bancaires courants	-0,2	16,5	0,0	-12,9	-3,0	0,3
Valeurs mobilières de placement	25,2	-11,3	-	-0,4	-	13,5
Disponibilités	191,9	134,7	4,1	8,6	3,0	342,4
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	216,9	139,9	4,1	-4,7	-	356,2
ENDETTEMENT FINANCIER NET	327,1	-175,0	-3,5	3,4	-0,0	152,0
Solt une variation de l'endettement financier net			-175,1			

L'analyse fournie par le tableau de variation de l'endettement financier net permet d'expliquer les raisons des encaissements et décaissements liés aux emprunts identifiés dans le tableau des flux de trésorerie.

La variation de l'endettement financier net se décompose en indicateurs. Ainsi, le *Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle* résulte du *Résultat opérationnel d'activité corrigé des dotations aux amortissements et provisions* qu'il comprend, ce qui permet d'obtenir l'*EBITDA*, et d'autres éléments sans effet de trésorerie, ajusté des impôts décaissés, des coûts de restructuration et d'intégration décaissés et de la variation du besoin en fonds de roulement. Il se distingue du *Flux net de trésorerie généré par l'activité* du Tableau des flux de trésorerie consolidés compris dans les états financiers car il ne comprend pas l'effet sur la trésorerie des *Autres produits et charges financiers* contrairement au second.

Le *Flux net de trésorerie disponible* (« *Free cash flow* ») se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle corrigé des effets des investissements (nets des cessions) en immobilisations incorporelles et corporelles réalisés au cours de la période, des loyers décaissés, de l'ensemble des charges et produits financiers décaissables ou encaissables (hors ceux relatifs aux dettes sur biens pris en location) et des contributions additionnelles versées pour faire face aux déficits de certains plans d'engagement de retraites à prestations définies.

Corrigé des flux de trésorerie liés à des opérations de financement, à l'incidence des variations de change sur l'endettement net, il permet d'expliquer la variation de l'endettement financier net.

	Exercice 2022	Exercice 2021
(en millions d'euros)		
Résultat opérationnel d'activité	453,1	379,2
Amortissements et provisions (hors actifs incorporels affectés)	144,4	173,2
EBITDA	597,5	552,3
Éléments non cash	0,8	-5,2
Impôts versés	-87,8	-77,3
Dépréciations sur actifs circulants	4,6	4,3
Variation du BFR opérationnel courant	6,1	23,2
Coûts non récurrents y compris coûts de réorganisation et restructurations	-17,8	-36,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	503,4	460,7
Décaissements liés aux investissements en actifs corporels et incorporels	-94,2	-54,6
Encaissements liés aux cessions d'actifs corporels et incorporels	0,1	0,2
Variations liées aux opérations d'investissement en biens corporels et incorporels	-94,1	-54,4
Loyers décaissés	-94,5	-105,8
Intérêts financiers nets (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	-8,6	-6,3
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	-18,9	-29,8
Flux net de trésorerie disponible	287,2	264,4
Incidence de variations de périmètre	-13,8	-102,3
Incidence des décaissements sur immobilisations financières	-10,3	-4,4
Incidence des encaissements sur immobilisations financières	1,6	2,9
Dividendes versés	-71,6	-46,3
Dividendes reçus	2,8	2,8
Augmentations de capital	-0,0	-0,0
Rachats et reventes d'actions propres	-17,5	-16,2
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0,0	-
Flux net de trésorerie	178,5	100,8
Incidence des variations de change	-3,4	-2,3
Incidence des changements de méthodes comptables (IFRS 16)	-	-
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	175,1	98,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie - ouverture	216,9	245,0
Emprunts et dettes financières (part non courante) - ouverture	-448,4	-564,5
Emprunts et dettes financières (part courante) - ouverture	-95,6	-106,0
Endettement financier net à l'ouverture	-327,1	-425,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie - clôture	356,2	216,9
Emprunts et dettes financières (part non courante) - clôture	-320,1	-448,4
Emprunts et dettes financières (part courante) - clôture	-188,0	-95,6
Endettement financier net à la clôture	-152,0	-327,1
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	175,1	98,5

Le flux net de trésorerie disponible s'est élevé à 287,2 M€ (264,4 M€ en 2021). Cette performance s'explique principalement par une nette amélioration de l'EBITDA concomitamment à une gestion stricte du besoin en fonds de roulement.

Les décaissements liés aux acquisitions de sociétés, inscrits dans la ligne *incidence des variations de périmètre*, s'élèvent à 13,8 M€. Ceux intervenus en 2022 sont décrits en note 2.1.1. Ils se décomposent de la façon suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
(en millions d'euros)		
Coût des acquisitions décaissé (hors compléments de prix)	-17,3	-98,7
Endettement net / Trésorerie nette des sociétés acquises	4,2	-3,5
Compléments de prix	-	-
Prix de cession des titres consolidés	0,1	-
Trésorerie cédée/ Sortie de périmètre	-0,7	0,0
TOTAL	-13,8	-102,3

En 2021, ils prenaient en compte principalement les acquisitions de Eva Group, Eggs Design et Labs et l'exercice de l'option de vente sur les titres Tecfit.

Ainsi, par ces effets, la dette financière nette au 31 décembre 2022 a diminué pour s'établir à 152,0 M€ à comparer à 327,1 M€ au 31 décembre 2021.

12.1.2. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
ENDETTEMENT NET EN DEBUT D'EXERCICE (A)	36,5	24,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	61,8	33,7
Coût de l'endettement financier net	2,1	1,3
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-7,4	6,9
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	56,5	41,9
Impôt versé	-2,6	-2,8
Variation du besoin en fonds de roulement	-41,0	-26,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13,0	12,9
Variation liée aux opérations d'investissement	-2,3	-2,8
Loyés décaissés	-7,2	-6,7
Intérêts financiers nets versés	-1,2	-0,6
Flux net de trésorerie disponible	2,2	2,9
Incidence des variations de périmètre	-13,7	-
Investissements financiers	0,1	-0,1
Dividendes	-8,5	-8,6
Augmentations de capital en numéraire	-	2,0
Autres variations	-13,8	-9,2
VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)	-33,7	-13,1
Incidence des variations de taux de change	0,7	0,7
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)	69,5	36,5

12.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie**12.2.1. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria**

L'effet sur la génération de trésorerie des éléments du besoin en fonds de roulement lié à l'activité enregistrés au bilan s'explique de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Variation des éléments de BFR sans effet de trésorerie		Impact trésorerie au tableau de flux
(en millions d'euros)						Change	Autre	
Autres actifs financiers non courants	52,6	40,5	12,1	4,5	7,6	-0,2	0,1	-7,8
- Autres prêts et créances	45,2	37,6	7,6	-	7,6	-0,2	0,1	-7,8
- Autres actifs financiers non courants	7,4	2,9	4,5	4,5	-	-	-	-
Actif non courant	52,6	40,5	12,1	4,5	7,6	-0,2	0,1	-7,8
Clients et comptes rattachés	1 104,2	1 020,1	84,1	-	84,1	-12,8	1,3	-95,7
- Créances clients	707,4	650,3	57,2	-	57,2	-6,1	0,2	-63,0
- Facture à établir	396,7	369,8	26,9	-	26,9	-6,8	1,0	-32,6
Autres créances courantes	410,6	447,9	-37,3	19,0	-56,2	-4,2	-1,4	50,6
Actif courant	1 514,8	1 468,0	46,8	19,0	27,9	-17,1	-0,1	-45,1
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	-0,0	0,0	0,0	-	0,0	-0,0	-0,0
TOTAL ACTIF	1 567,4	1 508,4	58,9	23,5	35,5	-17,3	-0,1	-52,8
Engagements retraite et assimilés - Passif	-14,1	-11,6	-2,5	-	-2,5	0,4	-4,4	-1,5
- Autres avantages à long terme	-14,1	-11,6	-2,5	-	-2,5	0,4	-4,4	-1,5
Autres dettes non courantes	-15,6	-15,8	0,3	0,5	-0,1	0,3	0,8	1,2
Passif non courant	-29,6	-27,4	-2,1	0,5	-2,6	0,6	-3,6	-0,4
Fournisseurs	-318,2	-328,9	10,6	-	10,6	1,7	2,5	-6,6
Avances et acomptes reçus sur commandes	-18,2	-27,9	9,7	-	9,7	0,1	-0,0	-9,6
Produits constatés d'avance sur projets clients	-400,9	-390,5	-10,4	-	-10,4	6,0	-0,6	15,8
Autres dettes courantes	-1 043,9	-935,2	-108,7	-8,5	-100,2	15,7	-45,4	70,6
Passif courant	-1 781,2	-1 682,5	-98,7	-8,5	-90,2	23,5	-43,4	70,3
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	-1 810,8	-1 709,9	-100,9	-8,0	-92,9	24,1	-47,1	69,9
TOTAL BFR	-243,4	-201,5	-41,9	15,5	-57,4	6,8	-47,1	17,1

12.2.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Axway

La variation du BFR s'élève à (-) 41,0 M€ en 2022 à comparer à une variation du BFR de (-) 26,2 M€ en 2021.

Cette dégradation de la variation du BFR est toujours la conséquence du changement de modèle d'affaires. Au titre de l'année 2022, le volume significatif de contrats *Customer Managed* notamment ceux signés à la fin de l'année n'ont pas généré d'entrée de trésorerie. Dans le détail, la variation du BFR s'explique par les éléments suivants :

- la hausse du poste « factures à établir » lié à l'offre de Souscription *Customer Managed* pour 27,3 M€ en 2022 ;
- la baisse des produits constatés d'avance de 8,2 M€ venant de l'attrition sur les contrats de maintenance qui reste supérieure aux nouvelles signatures de contrats de souscription « Axway Managed » ;

En complément de l'effet induit par le changement de modèle d'affaires, on note :

- le niveau des encaissements avec un poste créances clients qui impacte le BFR de (-) 8,2 M€ ;
- les coûts d'obtention des contrats payés d'avance (commissions) qui impacte le BFR de (-) 6,2 M€ ;
- la variation sur les dettes courantes de (+) 10,6 M€ qui est dû à la hausse des provisions sur les rémunérations variables.

Pour compléter cette analyse :

- une analyse du DSO est décrite dans la note 7.2 Créances clients ;
- une analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche est décrite dans la note 7.3 Autres créances courantes.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation nette	Dont éfts hors BFR	Dont éfts de BFR	Variation des éfts de BFR sans effet trésorerie		Impact cash au tableau des flux
						Change	Autre	
Actif non courant	9,7	6,1	3,6	-	3,6	0,1	-	-3,5
Clients et comptes rattachés	148,1	105,1	43,0	-	43,0	1,7	5,8	-35,6
- Créances clients	64,3	49,3	15,0	-	15,0	1,0	5,8	-8,2
- Facture à établir	83,8	55,8	28,1	-	28,1	0,7	0,0	-27,3
Autres créances courantes	30,6	27,8	2,8	-	2,9	0,3	-0,1	-2,7
Actif courant	178,8	132,9	45,9	-	45,9	2,0	5,7	-38,2
TOTAL ACTIF	188,5	139,0	49,4	-	49,5	2,1	5,7	-41,7
Passif non courant	-1,9	-2,5	0,6	-	0,6	-0,1	-0,5	-1,2
Fournisseurs	-11,3	-10,9	-0,4	-	-0,4	-1,8	-	-1,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	-0,1	-0,1	-0,0	-	-0,0	0,0	-0,0	0,0
Produits constatés d'avance	-55,6	-55,8	0,2	-	0,2	-2,2	-4,8	-7,2
Autres dettes courantes	-45,2	-33,4	-11,8	0,1	-11,9	-0,7	-1,1	10,6
Passif courant	-112,2	-100,2	-12,0	0,1	-12,1	-4,7	-5,9	1,9
TOTAL PASSIF	-114,1	-102,7	-11,5	0,1	-11,5	-4,8	-5,4	0,7
TOTAL BFR	74,3	36,4	38,0	0,1	37,9	-2,8	-0,7	-41,0

12.3. Autres flux de trésorerie

12.3.1. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

Outre les variations décrites dans le tableau de la variation de l'endettement financier net, le tableau des flux de trésorerie consolidé présenté en page 7 est impacté par les mouvements intervenus au titre des activités de financement. Les encaissements et les décaissements liés aux emprunts et dettes financières comprennent essentiellement la variation des NEU CP (+40 M€ en 2022) et le remboursement de la part non amortie du crédit syndiqué amortissable antérieur pour 88,0 M€ (cf. Note 11.3.1).

12.3.2. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Axway

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 13,0 M€ en 2022 avec une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 56,5 M€. L'impact favorable de la norme IFRS 16 sur ce poste est de 6,4 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'élève à (-) 11,1 M€. Il provient principalement de l'acquisition de Dxchange en Inde pour 8,9 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à (-) 9,5 M€. Trois principaux flux expliquent cette variation :

- le paiement des dividendes pour un montant de (-) 8,5 M€;
- le programme de rachat des actions propres pour un montant de (-) 13,7 M€;
- la variation des emprunts bancaires pour un montant de (+) 20,7 M€.

Par ailleurs, la variation des dettes financières de location (IFRS 16) a représenté un flux de 7,2 M€.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

13.1. Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 6.

13.1.1. Evolution du capital social

Le capital social de la société s'élève à 7 432 432 € au 31 décembre 2022, après réduction de 21 552 € par annulation de 1347 actions autodétenues. Il est composé de 464 527 actions dont la valeur nominale est de 16 euros, contre 465 874 au 31 décembre 2021.

13.1.2. Opérations sur titres autodétenus

Les opérations concernant les titres autodétenus figurant dans l'état de variation des capitaux propres concernent les titres autodétenus par des filiales du groupe, notamment Sopra Steria Group et Axway Software et par la holding Sopra GMT.

13.1.3. Dividendes

Les dividendes versés en 2022 et en 2021 (sous forme d'acompte sur dividendes) au titre du résultat 2021 s'élèvent à un montant global de 7 827 k€, soit 16,80 € par action, versé le 6 juillet 2022 et le 8 juillet 2021. Pour mémoire, les dividendes versés en 2021 au titre du résultat 2020 s'élevaient à un montant global de 1 328 k€, soit 2,85 € par action.

13.1.4. Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en 1.6.2. §b, les réserves de conversion comprennent les différences de conversion entre monnaies fonctionnelles des entités du Groupe et monnaie de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les *Autres éléments du résultat global*. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

13.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 1 993,7 M€ dont 370,7 M€ au titre des capitaux propres - part du Groupe et 1 623,0 M€ au titre des intérêts minoritaires, cette répartition résultant des pourcentages d'intérêt mentionnés à la note 2. Les intérêts ne conférant pas le contrôle s'élevaient à 1 814,7 k€ au 31 décembre 2021.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux capitaux propres d'une filiale qui ne sont pas attribuables, directement ou indirectement, à la société mère.

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en *Autre passif non courant* (cf. note 7.4.) pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

13.2. Résultat par action

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net - part du Groupe en millions d'euros (a)	37,9	36,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (b)	465 782	465 874
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (c)	3 085	643
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	462 697	465 050
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN EUROS (a / d)	81,96	79,32

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net - part du Groupe en millions d'euros (a)	37,9	36,9
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d)	462 697	465 050
Effet dilutif des instruments source d'actions ordinaires potentielles (e)	-	-
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f) = (d) + (e)	462 697	465 050
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN EUROS (a / f)	81,96	79,32

NOTE 14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées).

Les rémunérations des dirigeants sont présentées à la note 5.5.

14.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra GMT et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste Titres non consolidés (cf. note 7.1.1.1).

NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

15.1. Engagements hors-bilan du sous-groupe Sopra Steria

15.1.1. Engagements donnés liés à l'activité courante

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	15,8	16,9
Autres garanties	4,2	4,2
TOTAL	20,0	21,1

Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des garanties bancaires eu égard aux engagements pris dans les contrats clients. Ces garanties représentent 15,8 M€ au 31 décembre 2022 (16,9 M€ au 31 décembre 2021). A ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

Par ailleurs, au titre de ses contrats de location, le Groupe n'est pas exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des dettes de location au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, le montant des engagements de location non encore reconnus au bilan s'élevait à 66,4 M€.

15.1.2. Engagements reçus

	31/12/2022	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>		
Lignes de crédit non utilisées	1 150,0	950,0
Concours bancaires courants non utilisés	161,5	161,4
Autres engagements reçus	-	0,9
TOTAL	1 311,5	1 112,3

Dans le cadre d'un *cash pooling* mis en place en 2012 entre les entités du Groupe et la banque BMG (Bank Mendes Gans), Sopra Steria Group s'est portée garant de ses filiales à hauteur des sommes empruntées.

15.2. Engagements hors-bilan du sous-groupe Axway

15.2.1. Obligations contractuelles

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 9,9 M€ et 8,5 M€ en 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2022, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables et non retenues dans la valorisation des dettes financières de location (IFRS 16) étaient les suivantes :

	Locations simples
<i>(en millions d'euros)</i>	
2023	1,7
2024	0,9
2025	0,9
2026	1,4
2027	0,2
2028 et au-delà	0,8
Total des loyers minimaux futurs	5,8

15.2.2. Engagements donnés liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	Montant des engagements par période			31/12/2022	31/12/2021
	Moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	-	0,3	-	0,3	0,3
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	-	0,1	-	0,1	0,1
Nantissements, garanties, hypothèques et sûretés réelles	-	0,2	-	0,2	0,2
Indemnité liée aux cessations de fonction du Directeur Général	-	-	0,7	0,7	0,7
TOTAL	-	0,6	0,7	1,3	1,3

Le Conseil d'administration du 20 février 2019 a validé une indemnité liée aux cessations de fonction de Patrick Donovan. Cette indemnité équivaut à une année de rémunérations fixe et variable pour un total de 756 k\$ soit 709 k€ au cours du 31 décembre 2022.

15.2.3. Engagements reçus – Covenants et Concours bancaires courants

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ligne de crédit non utilisées	43,1	65,0
Concours bancaires courants non utilisés	20,0	20,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS COMPTABILISES	63,1	85,0

Axway Software dispose d'une convention de crédit revolving multidevises de 125 M€. Au 31 décembre 2022, 43,1 M€ sont disponibles (cf. Note 11.3.2).

Au titre des engagements reçus, Axway Software bénéficie d'une ligne de découvert non utilisée de 20 M€.

Au titre des covenants adossés aux lignes de crédit revolving, deux ratios financiers doivent être respectés. Ces ratios sont décrits dans la note 11.5 sur les covenants bancaires.

Au 31 décembre 2022, le Groupe respecte l'ensemble des covenants et engagements contenus dans ce contrat dont les points suivants :

- les impacts de la norme IFRS 16 sont exclus du calcul des ratios ;
- l'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés ;
- l'EBE consolidé qui est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)

Résultat opérationnel d'activité	46,3
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	11,4
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés (provision pour retraite)	
(source URD - Note 5.1 Charges du personnel)	0,3
Autres produits et charges opérationnels	
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	-83,8
Autres produits et charges opérationnels, Moins-value de consolidation sur les actifs incorporels (non-cash)	
(Source URD - 4.5 Autres produits et charges opérationnels)	82,1
Charges de location (impact de la norme IFRS 16)	
(Source URD - 4.5 Autres produits et charges opérationnels)	-6,4
EBE Consolidé	49,9

15.2.4. Nantissements, garanties et sûretés

Aucun nantissement, garantie ou sûreté n'a été consenti par Axway au 31 décembre 2022.

NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE

16.1. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Sopra Steria

Les conditions suspensives relatives aux acquisitions de CS Group et de Tobania décrites en note 2.2.1. ont été levées postérieurement au 31 décembre 2022, respectivement le 28 février et le 2 mars 2023.

Sopra Steria Group et la Société Ordina ont annoncé conjointement, le 21 mars 2023, être parvenus à un accord sur une offre publique d'achats à réaliser par Sopra Steria avec pour cible l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation dans le capital d'Ordina, pour 5,75 euros en espèces par action. Cela représente un total d'environ 518 millions d'euros. Sopra Steria s'est entièrement engagée à financer l'opération avec ses liquidités et ses facilités de crédit existantes.

Ordina est une société de conseil et de services informatiques servant les marchés néerlandais, belge et luxembourgeois bien implantée sur les marchés locaux, avec une forte présence dans les secteurs des Institutions Publiques et les Services Financiers.

Ordina et Sopra Steria Group prévoient une clôture de l'offre au cours du second semestre 2023.

16.2. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Axway

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le jour du Conseil d'administration, aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.

16.3. Evénements postérieurs à la clôture de période de la holding Sopra GMT

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2022.

NOTE 17 - LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Société	Pays	% contrôle de Sopra Steria Group et Axway	% intérêt de Sopra Steria Group et Axway	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
SOPRA GM Y	France			-	-	Société mère
SOUS-GROUPE SOPRA STERIA						
France						
Sopra Steria Group	France	-	-	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Infrastructure & Security Services	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
XYZ 12 2016	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SSG 1	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cimpa SAS	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cimpa GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cimpa Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cimpa PLM España SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Polska	Pologne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Maroc de Sopra Steria Group	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
2MoRO SAS	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Galitt	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Soft-Meint Tunisie	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Reassurance	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
BSSI North America Inc	Etats-Unis	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
BVA Group Asia Pacific Pte	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
BVA Group HK Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eva Group Canada Think It Efficient	Canada	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eva Maroc Solutions	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Royaume-Uni						
Sopra Steria Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Caboodle Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
ASL Information Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
FI Group Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria BSP Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
NHS Shared Employee Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	75,50%	19,64%	14,83%	IG
NHS Shared Business Services Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	IG
Sopra Steria UK Corporate Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	14,83%	IG
Shared Services Connected Ltd	Royaume-Uni	75,00%	75,00%	14,73%	14,73%	IG
First Banking Systems	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Firth Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
FI Academy Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
FI Kernel Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Employee trustee company Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Employee Trustee Co Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Xansa 2004 Employé Benefit Trust	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Zansa Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CXPartners	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Grafica Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Xansa Cyprus (nr 1) Ltd	Chypre	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Xansa Cyprus (nr 2) Ltd	Chypre	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria India Ltd	Inde	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Asia Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
AUTRE EUROPE						
Sopra Steria SE	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
ISS Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Financial Technology GmbH	Allemagne	51,00%	51,00%	10,02%	10,02%	IG
IT-Economics GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
IT-Economics Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria GmbH	Autriche	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Benelux	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Luxembourg de Sopra Steria Benelux	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Pays-Bas de Sopra Steria Benelux	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria RSF Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AG	Suisse	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Group SpA	Italie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Espana S.A.U	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Euskadi SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria A/S	Danemark	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Sweden AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Holding AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Bexor LLC	Russie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Garage AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Design AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Design ApS	Danemark	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG

SOPRA BANKING SOFTWARE						
Sopra Banking Software	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Sieria Services	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
Succursale SBS Corée Sud	Corée Sud	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
O.R. System Polska	Pologne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
Sopra Financial Solution Iberia SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Field Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cassiopee Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
APAK Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software US	Etats-Unis	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Belgium	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Iceland (succursale)	Islande	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Netherlands BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Solutions India Private Ltd	Inde	99,90%	99,90%	19,62%	19,62%	IG
Sopra Banking Software Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Beijing Sopra Science and Technology Ltd	Chine	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Morocco	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sieria Madshore SAS	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Banking Software Morocco Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Tunisia	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Software Cameroun	Cameroun	95,00%	95,00%	18,66%	18,66%	IG
Sopra Banking Software Brasil Ltda	Brésil	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Gabon	Gabon	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Sénégal	Sénégal	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SAMIC	Monaco	99,90%	99,90%	19,56%	19,56%	IG
SAB Méditerranée	Liban	98,00%	98,00%	19,25%	19,25%	IG
SAB Tunisie	Tunisie	99,99%	99,99%	19,64%	19,64%	IG
SAB Atlas	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SAB Pacifique	Polynésie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Financial Solutions FZCO	Dubai	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Ireland Limited	Irlande	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
AUTRES SOLUTIONS						
Sopra HR Software	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software SPRL	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Suisse	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Srl	Italie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Holocene AS	Norvège	66,67%	66,67%	13,09%	13,09%	MEQ
Celestcan Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	MEQ
SOUS-GROUPE AXWAY						
Axway Software	France			20,82%	27,10%	IG
Axway Distribution France SAS	France	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway SAS	France	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Ireland	Irlande	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Nordic AB	Suède	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Belgium	Belgique	99,90%	99,90%	20,80%	27,08%	IG
Axway Srl	Italie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software do Brasil LTDA	Brésil	99,99%	99,99%	20,82%	27,10%	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Inc.	Etats-Unis	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software China	Chine	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Switzerland	Suisse	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Dxchange	Inde	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Dxvini	Inde	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

NC : non consolidé

Aucune entité ad hoc n'est contrôlée directement ou indirectement par le Groupe.

NOTE 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

18.1. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros HT)	Réseau Mazars		Réseau Nexia	
	2 022	2 021	2 022	2 021
Certification des comptes individuels et consolidés				
Sopra Steria Group	0,5	0,5	0,3	0,3
Filiales intégrées globalement	1,7	1,6	0,7	0,7
SOUS-TOTAL	2,2	2,1	1,0	1,0
Services autres que la certification des comptes (*)				
Sopra Steria Group	0,1	0,2	-	0,0
Filiales intégrées globalement	0,2	0,3	0,1	0,0
SOUS-TOTAL	0,3	0,4	0,1	0,1
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2,5	2,5	1,1	1,0

(*) Ces prestations concernent pour l'essentiel des prestations rendues lors de l'acquisition d'entités ("due diligence").

18.2. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Axway Software

(en millions d'euros)	Mazars				Auditeurs & Conseils Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	198	147	39%	33%	155	132	73%	70%
• Filiales intégrées globalement	294	250	59%	56%	46	46	22%	24%
Sous-total	492	396	98%	88%	201	178	95%	95%
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur*	10	44	2%	10%	10	10	5%	5%
• Filiales intégrées globalement	-	9	0%	2%	-	-	0%	0%
Sous-total	10	62	2%	12%	10	10	5%	5%
Total	502	448	100%	100%	211	188	100%	100%

*dont : rapport sur les conventions réglementées, revue du rapport de gestion, lettre de fin de travaux, attestation portant sur des ratios financiers, projet Workday pour 2021, revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie verte Européenne

18.3. Honoraires des commissaires aux comptes de la holding Sopra GMT

Les honoraires 2022 se répartissent de la manière suivante :

- 13 150 € pour les honoraires du réseau Mazars
- 13 150 € pour les honoraires du réseau Aca Nexia.